Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by

J. B. Tyrrell Esq.

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lettresdifiant18pari

HEccl Mis.

LETTRES ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,

ECRITES DES MISSIONS Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS.

XVIII. RECUEIL.

23175 0/4 20.

A PARIS,

Chez NICOLAS LE CLERC, Libraire-Juré de l'Université, ruë de la Bouclerie, près le Pont S. Michel, à S. Lambert.
Cy-devant ruë S. Jacques.

ET RUE S. JACQUES,

Chez P. G. LE MERCIER fils, proche la Fontaine S Severin, à S. Hilaire.

M. DCC. XXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AUX JESUITES DE FRANCE,

MEs Reverends Peres,

Je ne puis ignorer avec quelle impatience vous attendez ce nouveau Recuëil que j'ai l'honneur de vous préſenter. L'hiſ-

toire que je vous ai raportée dans le précédent, des disgraces arrivées à Peking à tant de Princes du Sang Imperial, & soutenuës avec une fermeté si Chrétienne, vous fait souhaiter sans doute de sçavoir quelle a été enfin leur destinée, & si l'excès de leurs souffrances n'a point ralenti leur courage, ou diminué leur ferveur.

D'ailleurs ce que j'y ai touché comme en passant, de la persecution allumée dans le Royaume du Tonkin, & le détail dans lequel je suis entré, des mesures prises & exécutées par l'Empereur de la Chine, pour chasser les Missionnaires, & éteindre

la Religion Chrétienne dans ſon vaſte Empire, occupent depuis ce tems là votre attention, & allarment continuellement votre zéle.

Quoique je n'aye rien de bien conſolant à vous dire, je ne laiſſeray pas de ſatisfaire à un ſi loüable empreſſement. Deux Lettres du P. Parennin vous feront connoître juſqu'où l'on a pouſſé l'animoſité contre ces Princes diſgraciez, & quelles reſſources ils ont trouvées dans leur Foy & leur pieté. Un Mémoire qui m'eſt venu du Tonkin, me met en état de vous informer exactement des commencemens & du progrès de la

cruelle perſécution qui s'y eſt élevée ; & vous admirerez la conſtance de deux Miſſionnaires, dont l'un a péri de miſere dans les cachots, l'autre à la tête de pluſieurs Chreſtiens Tonkinois a expiré ſous le fer des Bourreaux ; les uns pour avoir prêché la Foy dans ce Royaume ; les autres pour avoir perſeveré dans leur fidéle attachement à la Loy Chrétienne. Enfin d'autres Lettres écrites de Peking, & une entr'autres du P. Jacques, ne nous laiſſent rien ignorer de l'état préſent où ſe trouve la Religion à la Chine.

Vous ſçavez déja mes RR. PP. que le feu Empereur Cang-

hi *quelques heures avant ſa mort, nomma ſon quatriéme fils pour lui ſucceder à l'Empire. A peine ce grand Prince fut il expiré, que le Prince ſon fils monta ſur le Trône, & reçût les hommages des Grands de l'Empire en prenant le titre d'*Yong tching, *qui ſignifie* paix ferme, concorde indiſſoluble.

Ce nouvel Empereur a environ cinquante ans : il eſt d'une taille avantageuſe, & ſon air inſpire du reſpect. Il paroît avoir de l'eſprit ; il parle bien, mais vîte, & ſans donner le tems de lui répondre. Peut être eſt-ce une affectation de ſa part, pour ne pas écouter des raiſons qui de-

vroient lui faire changer des résolutions déja prises, & dont il ne veut pas se départir. Du reste il est attentif à tout, appliqué aux affaires de l'Etat, ferme & décisif, toûjours prêt à recevoir des Mémoriaux & à y répondre, gouvernant entierement par lui-même; de maniere que dans un gouvernement aussi despotique que celui de la Chine, il n'est pas possible de voir un Maître plus absolu & plus redouté.

Il s'en faut bien qu'il ait hérité de son pere l'estime & la vénération que ce Grand Prince avoit pour la Loy Chrétienne, & la bienveillance dont il hono-

roit les Ouvriers Evangéliques. Au commencement de ſon Régne il ne permit l'entrée de ſon Palais à aucun Européan, pas même à ceux qui y paroiſſoient le plus ſouvent du vivant du feu Empereur; & ſoutenant cette premiere démarche, il ne les employa preſque à rien, ſoit qu'il n'ait pas pour les ſciences le même goût qu'avoit ſon pere, ſoit qu'il cherche à ſe paſſer de leurs ſervices.

Dès ſon avenement à la Couronnne, il fit empriſonner ou exiler des Princes & des Seigneurs, dont pluſieurs protégeoient les Miſſionnaires, & qui par cette raiſon là même étoient favora-

bles au Christianisme. La plûpart des Courtisans se conformerent selon la coûtume aux inclinations du Prince, & applaudirent à l'Edit solemnel, par lequel il proscrivit ensuite la Religion Chrétienne de ses Etats.

Vous n'ignorez pas quels ont été les suites de cet Edit : Tous les Missionnaires chassez de leurs Eglises, & tolerez seulement à Peking & à Canton ; plus de trois cens Eglises ou détruites, ou converties en usages profanes, ou devenuës des Temples du Demon ; les Idoles substituées à la place du vrai Dieu ; plus de trois cens mille Chrétiens destituez de Pasteurs, & livrez à la ra-

ge des Infidéles ; les travaux & les ſueurs de tant d'Hommes Apoſtoliques preſque anéantis, ſans qu'on puiſſe voir encore quelque lueur d'eſpérance, qui préſente le moindre adouciſſement à tant de maux. Tel eſt le triſte état d'une Miſſion, qui étoit ſi floriſſante avant les troubles qu'on y a vu naître.

A deux différentes fois que le nouvel Empereur a fait venir quelques-uns des Miſſionnaires qui ſont à Peking, tout ſon diſcours a roulé ſur les raiſons qui l'ont déterminé à proſcrire notre Sainte Religion, ſans leur laiſſer la liberté de dire un ſeul mot pour ſa défenſe.

Il n'y a pas long-tems qu'ayant composé lui-même un livre pour l'instruction de ses Sujets, il y parle de la Religion Chrétienne en des termes tout-à-fait injurieux, jusqu'à la comparer au Pe lien kiao, *qui est une Secte abominable de gens toûjours disposez à la révolte, & dont le soin est de se tenir bien cachés. Il ajoûte que si l'on a introduit à la Cour ceux qui prêchent cette Loy, & si on les y tolére encore, c'est uniquement à cause de l'utilité que l'Empire reçoit de leur habileté dans les arts, & dans les Sciences.* Voilà, *dit-il, en finissant*, ce que vous ne devez pas ignorer.

Ce qu'il y a encore de plus triſte, c'eſt qu'il a ordonné expreſſément à tous ceux qui dans chaque Ville ſont chargez de faire deux fois le mois un diſcours au Peuple, de puiſer leur ſujet dans ce livre, & de l'expliquer d'un bout à l'autre. C'eſt pour les Chinois Infidéles un moyen dont ils ſçavent bien profiter, pour ſe répandre en invectives contre la Loy Chrétienne, & pour en inſpirer de l'horreur aux Peuples.

Je vous rapporterai à ce ſujet un trait bien édifiant d'un Néophyte, qui demeure dans une Ville peu éloignée de Peking. C'eſt un Lettré habile, & qui

a le talent de la parole. Il fut choisi par le Mandarin du lieu, pour expliquer ce livre Impérial au Peuple. Comme il ne l'avoit point leu, & qu'il cherchoit à s'affranchir de l'état d'indigence où il se trouvoit, il accepta volontiers un emploi qui le mettoit à l'aise, & qui lui fournissoit le moyen d'entretenir sa famille. Il eut d'abord à essuyer des contradictions dans ce nouvel emploi : un Concurrent idolâtre l'accusa d'être Chrétien : mais le Mandarin dont il s'étoit attiré l'estime, ne fit point de cas de l'accusation, & soutint son choix.

Les premiers discours du Néo-

phyte furent applaudis. Animé par ce ſuccés, il continua en particulier la lecture du livre, pour en préparer de nouveaux : mais il fut étrangement ſurpris d'y voir des blaſphémes contre la Religion Chrétienne, & il comprit l'embarras où il alloit ſe trouver. Son Dieu & ſa Religion d'une part ; de l'autre ſon emploi & toute ſa reſſource. Il ſe mit genereuſement au-deſſus d'une tentation ſi délicate. Ayant eu occaſion d'aller à Peking, il alla trouver un de nos Peres, afin de ſe fortifier par ſes conſeils, & par la participation des Sacremens. Après quoi il retourna à ſon poſte.

Enfin arriva le jour critique où il devoit néceſſairement parler de la Loy Chrétienne. L'Aſſemblée qui fut beaucoup plus nombreuſe qu'à l'ordinaire, étoit très attentive, & ſe préparoit à bien peſer toutes ſes paroles. Le Néophyte parut plus hardi que jamais : après un court exorde il expliqua les Commandemens de Dieu avec une netteté & une force qui étonna ſes Auditeurs. Voilà, leur dit il, ce que tout Chrétien doit pratiquer : telle eſt la doctrine céleſte qu'on nous enſeigne ; peut-elle ne pas plaire à tout eſprit raiſonnable ? Puis il ajoûta de grands éloges des Miſſionnaires, diſant

que leur vertu & leur ſcience leur avoit ouvert la porte de la Chine, & les y maintenoit encore. Enfin finiſſant ſon diſcours par les propres paroles de l'Empereur, ce ſont-là, *dit-il*, des choſes que vous ne devez pas ignorer.

Les ennemis du nom Chrétien qui étoient accourus en foule à ce Diſcours, auroient infailliblement éclaté, s'ils n'avoient pas été retenus par la préſence des Mandarins. Mais dès le jour même ils porterent leurs plaintes au Mandarin qui l'avoit chargé de cette commiſſion, & qui bien qu'il fût ſon protecteur, ſe vit obligé de l'en

priver. Le Néophyte avoit pris ſon parti ; il renvoya le Livre Impérial, content de vivre pauvre, pourvû qu'il vecût Chrétien.

Dieu ne fut pas long-tems ſans récompenſer la fidelité de ſon Serviteur. On mit en ſa place un Lettré d'un médiocre mérite : il fit bien-tôt regretter ſon prédeceſſeur, & le mécontentement étant général, le Mandarin rétablit peu après le Néophyte dans ſes premieres fonctions, qu'il exerce encore aujourd'hui avec un applaudiſſement univerſel.

Au regard des Miſſionnaires, ceux qui demeurent à Peking,

y ont vêcu jusqu'ici assez tranquilles. Les services qu'ils ont rendus, & ceux qu'on espere qu'ils rendront encore, ont fait quelque impression sur l'esprit de l'Empereur. Mais on se contente de ne les pas inquiéter, & on ne leur donne aucune marque de bienveillance. Un seul Frere Jésuite Italien & excellent Peintre est employé au Palais : si l'on y appelle quelques-uns des autres, ce qui est très-rare, ce n'est que quand on ne peut pas absolument se passer de leurs services.

Il ne paroît pas non plus qu'on cherche à molester les Chrétiens ; ils s'assemblent dans nos

Egliſes de Peking, où on leur adminiſtre les Sacremens : mais ces aſſemblées ne ſe tiennent qu'avec les plus grandes précautions. En l'année 1725 plus de ſix mille Chrétiens ont approché des Sacremens. Il en eſt venu de plus de cent lieuës pour recevoir cette grace. Entr'autres un fervent Chrétien, qui eſt Colonel d'un Régiment en Tartarie, a fait plus de cent-cinquante lieuës pour ſe rendre à Peking, & participer à nos Saints Myſteres. A peine fut-il de retour chez lui qu'il mourut âgé de ſoixante-dix ans. On a baptiſé en la même année plus de 3200 enfans expoſez dans les ruës.

Ce peu de liberté qui reſte aux Miſſionnaires dans la Capitale de l'Empire, ne laiſſe pas de conſoler les Chrétiens des Provinces, & de mettre un frein à la perſécution des Idolâtres. Un nouvel évenement a achevé de produire ce bon effet. L'Empereur a donné un nouveau titre d'honneur au P. Kegler, déja Préſident du Tribunal des Mathématiques ; ſon Emploi ne lui donnoit de rang que dans ſon Tribunal : l'Empereur en le revêtant de ce titre, n'a eu d'autre vûë que de le faire paroître avec décence devant ſa perſonne, ſur-tout à certains jours de cérémonie, où il ſe trouvoit aupa-

ravant ſans aucune marque de diſtinction. Il a accordé la même grace à pluſieurs Eunuques, & l'on n'en doit point conclure que Sa Majeſté ſoit pour cela dans des diſpoſitions plus favorables à la Religion.

Les Miſſionnaires, tant ceux qui réſident à Peking, que les autres qui ſont exilez à Canton, reçoivent ſouvent des Lettres très-touchantes de leurs chers Néophytes, qui ſe trouvent dans les Provinces privez de leurs Paſteurs. Ils voudroient bien pouvoir ſecourir ce troupeau affligé : mais comment s'y prendre ? Dans ces triſtes conjonctures où l'on eſt attentif à toutes

leurs démarches, il ne leur eſt pas poſſible d'aller eux-mêmes les viſiter. Quelques Miſſionnaires qui ne ſont pas de notre Compagnie, & dont les noms ſont inſcrits dans tous les Tribunaux de Canton, ont crû pouvoir ſortir furtivement de cette Ville, & pénetrer dans les Terres; leur zéle eſt loüable ſans doute, mais l'inconvénient qu'il y a, c'eſt que l'Empereur a dépêché des Mandarins à Canton avec des Ordres très-ſéveres, pour ſe faire repréſenter tous les Européans qui y ont été exilez. L'Ordre a été ſignifié à tous les Miſſionnaires de paroître au Tribunal de ces Mandarins, & l'on ne

ſçait pas encore ce qui arrivera de cette affaire, dont on craint des ſuites fâcheuſes.

On a pris cependant des meſures, pour ne laiſſer pas tout-à-fait ſans ſecours ſpirituel une Chrétienté ſi nombreuſe. Trois Jeſuites Chinois Prêtres, à qui il eſt plus aiſé de ſe cacher, parcourent les Chrétientés des Provinces, & s'employent avec zéle au Salut de leurs Compatriotes. Il y a auſſi parmi les Miſſionnaires de la Propagande, quelques Prêtres Chinois occupez aux mêmes fonctions. Mais qu'eſt-ce que ce petit nombre d'Ouvriers Evangéliques dans un ſi grand Empire?

Pour

Pour ſuppléer à ce défaut, on envoye chaque année dans les Provinces des Catéchiſtes habiles & bien choiſis, qui ſe répandent dans les diverſes Chrétientés, qui y raniment la Foy des Néophytes, qui leur fourniſſent des Calendriers, des Livres, & des Images de pieté, qui examinent ſi les Catéchiſtes particuliers rempliſſent leurs obligations, & qui ſe préſentent même aux Mandarins, & leur offrent des préſens, pour gagner leur amitié & leur protection. Tout cela ne ſe peut faire ſans de grands frais; mais les charités des perſonnes, qui ont à cœur la Propagation de l'Evangile

dans ces Contrées éloignées ; peuvent-elles être mieux employées, qu'à maintenir la Foy dans l'ame de tant de nouveaux Fideles, juſqu'à ce qu'il plaiſe au Seigneur de changer le cœur d'un Prince, qui paroît ſi aliené des Miniſtres du vray Dieu.

Quoique cette Lettre ſoit déja un peu longue, je ne crains pas, mes RR. PP. de vous ennuyer, ſi je vous rapporte encore quelques particularités aſſez intéreſſantes.

Le 20 d'Octobre de l'année 1725, *le treiziéme frere de l'Empereur fit avertir quelques-uns des plus anciens Miſſionnaires qu'il avoit à leur parler, &*

qu'ils se rendissent au plûtôt à Tchang tchun yuen, *où il étoit alors auprès de S. M. qui passe une partie de l'Automne à la Campagne, dans le nouveau Palais qu'elle a fait bâtir à peu de distance de celui qu'occupoit l'Empereur* Canghi. *L'Ordre du Prince arriva fort tard : ainsi ils ne pûrent partir que le lendemain matin.*

Quelque tems auparavant, la Cour avoit appris par des Lettres du premier Mandarin de Canton que deux nouveaux Européans étoient arrivez à ce Port ; qu'ils apportoient de la part du Pape un Bref & des présens au nouvel Empereur ; & qu'il les

avoit fait partir pour Peking. Les Peres crûrent qu'on vouloit les queſtionner ſur cette nouvelle légation, mais ils ſe trompoient : il s'agiſſoit de toute autre choſe. Le Prince dit aux Miſſionnaires qu'il n'y avoit perſonne qui prit un ſoin particulier de leurs affaires ; qu'il n'avoit pas le loiſir de s'en charger ; que cependant il étoit tems qu'ils fiſſent un placet pour s'informer de la ſanté de l'Empereur ; mais qu'ils ſe gardaſſent bien de parler d'autre choſe, & qu'il s'offroit de le préſenter lui-même. Il aſſigna le jour qui fut le 24 Octobre ; & il ajoûta qu'il falloit que tous les Miſſionnaires s'y trouvaſſent.

Tandis qu'on préparoit le Placet, le Bref & les préſens du Pape arriverent: ils étoient apportés par deux Religieux Carmes Déchauſſez, dont le deſſein étoit de demeurer à la Chine, après s'être acquittez de leur commiſſion. Ils étoient venus de Canton par la voye publique, c'eſt-à-dire, conduits au frais du Tſong tou, *& eſcortez par un des Officiers de ſa Maiſon. Dès la premiere nouvelle de leur arrivée à Canton, le Tribunal des Rites avoit reçû ordre de prendre connoiſſance de cette affaire, & de regler toutes choſes: c'eſt-à-dire, que les Envoyez ont été aſſujettis à toutes les céré-*

monies, ce qui a ſes inconvéniens; car les Chinois, ſelon leur orgueilleuſe coûtume, traitent de tribut tout ce que l'on offre ainſi à l'Empereur par la voye publique.

Le 24 les Peres partirent de grand matin pour Tchang tchun yuen, *& ſe préſenterent à l'entrée de la Cour du Palais Impérial, pour y attendre le treiziéme frere de l'Empereur. Ce Prince arriva peu après, reçût le Placet, & fit conduire les Miſſionnaires par un Mandarin dans un petit Appartement extérieur, pour en recevoir la réponſe.*

Sur les trois heures du ſoir un

Eunuque vint les avertir de la part du treiziéme Prince, que l'Empereur avoit vû leur Placet, & qu'ils euſſent à s'avancer, afin d'être prêts à entendre ce que S. M. leur feroit dire. Une heure après un autre Eunuque les fit entrer dans l'intérieur : à chaque porte on les comptoit un à un. Les Mandarins, les Gardes, & les Eunuques étoient fort ſurpris de voir ſous ce Regne une vingtaine d'Européans introduits dans ces lieux inacceſſibles, & où regne un profond ſilence.

Enfin après avoir fait différentes pauſes en pluſieurs endroits des Appartemens, ils fu-

rent conduits au pied du Trône. l'Empereur étoit aſſis à la Tartare les jambes repliées ſur une large eſtrade d'environ trois pieds de haut, ayant derriere lui comme un doſſier de fauteüil : le fond de l'eſtrade étoit garni d'un grand paravent. Les Peres ſe mirent auſſi tôt à genoux, & frapperent la terre du front. S. M. leur parla un moment, & leur fit prendre du thé en ſa préſence. Ils étoient rangés ſur trois lignes: le thé leur fut preſenté avec beaucoup d'ordre, par autant d'Eunuques qu'ils étoient d'Etrangers.

L'Empereur continua à leur parler durant prés d'un quart

d'heure : tout ce qu'il dit, ſe réduit à quatre ou cinq chefs ; qu'il étoit bien aiſe qu'ils fuſſent venus s'informer de l'état de ſa ſanté ; que le deüil de ſon pere & les affaires ſurvenuës au commencement de ſon Regne, l'avoient empêché juſqu'alors de les voir ; qu'il ne leur vouloit point de mal ; que quoique dans la derniere guerre contre Tſe ouan rap tan, *il eût fait tuer un grand nombre de Lamas,* * *cette ſévérité dont il avoit crû devoir uſer, n'étoit par rapport à eux de nulle conſéquence ; que toutes les Religions portoient au bien, & viſoient au même but, mais qu'au-*

Bonzes Tartares.

cune ne ſe pouvoit comparer à celle des Lettrez de la Chine ; qu'ils diſoient des injures aux Bonzes, & que les Bonzes leur » *en diſoient à leur tour.* » *Je ſuis,* » *ajoûta-t-il, le Maître ſouve-* » *rain du Royaume du milieu :* » *tous les autres Etats, grands &* » *petits, m'envoyent des tributs,* » *je me fais un plaiſir de leur don-* » *ner des inſtructions : s'ils en pro-* » *fitent, à la bonne heure : s'ils* » *les rendent inutiles, je ne m'en* » *fâcherai pas. Il s'informa enſuite de l'âge de quelques uns des Peres qui étoient le plus près de ſa perſonne, & ſans qu'ils puſſent lui répondre que quelques mots à la derobée, il les congédia.*

Les Peres étoient déja arrivés dans la grande Cour d'entrée, lorſqu'un Eunuque les rappella, & leur dit que l'Empereur ne vouloit pas les renvoyer les mains vuides. Ils rentrerent auſſi tôt, & ſe rangerent dans une des Cours intérieures, attendant avec modeſtie la grace que S. M. leur vouloit faire. Il parut alors pluſieurs Eunuques chargez de corbeilles. Les Peres ſe mirent tous à genoux, & on leur donna à chacun un melon de Hami. * *Après avoir*

* Hami eſt un Payis de Tartarie fort éloigné de Pekíng, qui eſt renommé ſurtout par les excellens melons qu'on en retire. Ils ſe conſervent cinq ou ſix mois dans leur fraîcheur, & l'on ne manque pas d'en faire chaque année une grande proviſion pour l'Empereur.

frappé trois fois la terre du front en action de graces, ils sortirent du Palais, les Chinois les regardant avec d'autres yeux qu'ils n'avoient fait à leur entrée. Les dons des Rois sont par tout trés-respectables ; mais à la Chine, recevoir quelque chose de l'Empereur, ne fust-ce qu'une bagatelle, c'est dans l'idée des plus grands Seigneurs de l'Empire une faveur signalée.

Presque en même-tems deux Vaisseaux arriverent de la Cochinchine au Port de Canton. Ils apporterent la triste nouvelle, que le Roy de ce Payïs avoit chassé de ses Etats tous les Missionnaires, & qu'il les renvoïoit

ſur un Bâtiment à Canton, pour les remettre aux Mandarins de cette Ville. Funeſte exemple de l'Empire de la Chine, qui preſque en tout donne le branle à ſes voiſins. Ces nouveaux exilez ſont au nombre de ſeize ; un Evêque, deux Prêtres Séculiers, un Barnabite, trois Franciſcains, & neuf Jéſuites. On a pris des meſures pour les faire débarquer à Macao, afin d'empêcher le nouvel éclat que leur arrivée ne manqueroit pas de faire à Canton, & enſuite à Peking. Combien de malheurs coup ſur coup ! quelles pertes pour la Religion dans l'eſpace de peu

d'années ! en 1722 *le Chriſtianiſme proſcrit dans le Royaume du Tonkin ; en* 1723 *dans la Province de Fokien ; en* 1724 *dans tout l'Empire de la Chine ; & en* 1725 *dans la Cochinchine. Il faut que Dieu ſoit bien irrité contre ces infortunez Peuples de l'Orient.*

Je finirai cette Lettre par un trait plus conſolant d'un jeune Prince d'environ dix ans, qui étoit tendrement cheri du feu Empereur Canghi *ſon pere. Une des Dames qui l'a élevé, & qui eſt Chrétienne, en a fait le récit au R. P. Dentrecolles Supérieur de notre Maiſon de Peking.*

Ce jeune Prince avoit dans ſon appartement de très-belles Eſtampes d'Europe, que ſon pere lui avoit données. Les ayant fait voir à quelques-uns de ſes Domeſtiques, il leur demanda s'ils ſçavoient de quel Payis elles venoient. La Dame Chrétienne qui ſe trouva préſente, répondit que c'étoient des ouvrages d'Europe. « Cela eſt vrai « dit le Prince, mais connoiſſez-« vous les Européans ? Je ſçai, « repliqua la Dame, que ce ſont « des gens très utiles à l'Empire, « pleins de ſcience & de vertu. « Vous avez raiſon, reprit le Prin-« ce, feu mon pere en parloit com-«

» *me vous ; il les aimoit fort , &*
» *je les voyois ſouvent au Palais ,*
» *ſur tout l'un d'eux qu'on nomme*
» Pa *(c'eſt le nom Chinois du P.*
» *Parennin) mon pere , continua-*
» *t-il , le fit appeller dans ſa der-*
» *niere maladie , mais l'ordre ne*
» *parvint pas juſqu'à lui. Pour ce*
» *qui eſt de mon frere , qui eſt*
» *maintenant ſur le Trône , il ne*
» *les aime pas , il ne les fait point*
» *venir au Palais. Et vous ,*
» *Prince , lui dit la Dame , quand*
» *vous ſerez Regulo , les aimerez-*
» *vous ? Oüi certainement , ré-*
» *pondit le Prince , & toutes les*
fois que je les rencontrerai , je
leur tendrai la main. » *Dieu*

veüille conſerver dans le cœur de ce jeune Prince, des ſentimens ſi avantageux aux Miſſionnaires. Mais lorſqu'il ſera en état de les proteger, la Religion ſubſiſtera-t'elle encore à la Chine ? C'eſt ce qu'on ne peut gueres eſpérer, vû la déplorable ſituation où elle ſe trouve maintenant.

Je me ſuis ſi fort étendu ſur la Chine, mes RR. PP. que je ne vous dirai rien des autres Lettres contenuës dans ce Recuëil ; elles s'expliquent par elles-mêmes, & n'ont pas beſoin d'éclairciſſement. Il ne me reſte plus qu'à vous demander quelque part dans vos Saints Sacrifices,

en l'union deſquels je ſuis avec beaucoup de reſpect.

MES REVERENDS PERES,

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur,
J. B. DU HALDE,
de la Compagnie de Jeſus.

APPROBATION.

J'Ay lû par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, ce dix-huitiéme Recuëil des *Lettres édifiantes & curieuſes*. On y trouve une heureuſe varieté d'objets, qui ne ſçauroit manquer de plaire aux Lecteurs, & de les édifier en les inſtruiſant. Fait à Paris ce 7 Septembre 1727. L'ABBE' RAGUET.

PERMISSION

Du Révérend Pere Provincial.

JE soussigné Visiteur & Provincial de la Compagnie de JESUS, en la Province de France, suivant le pouvoir que j'ai reçû de notre Révérend Pere Général : Permets au Pere J. B. DU HALDE, de faire imprimer le *dix-huitiéme Recuëil des Lettres édifiantes & curieuses, écrites par les Missionnaires de la Compagnie de* JESUS, qui a été lû & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foy de quoi j'ai signé la présente. Fait à Caën le 4 Juillet 1727. L. LAGUILLE

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé le Pere J. B. DU HALDE de la Compagnie de JESUS, Nous ayant fait remontrer qu'il désiroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé ; *Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de* JESUS, s'il nous plaisoit lui en accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires : A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdites Lettres en tel Volume, forme, marge, caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de douze années consécutives, à commencer du jour de la datte desdites Présentes : Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance, comme aussi à tous Libraires

Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdites Lettres ci-dessus spécifiées en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression de ces Lettres ci-dessus expliquées, sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression desdites Lettres, seront remises dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de notre Ordre Militaire de Saint Loüis, & qu'il en sera en-

ſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon, Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de notre Ordre Militaire de Saint Loüis, le tout à peine de nullité des Préſentes: Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou ſes ayans-cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui en ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdites Lettres, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le dixiéme jour du mois de Septembre l'an de grace mil ſept cens vingt, & de notre Regne le cinquiéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

DE S. HILAIRE.

Il eſt ordonné par l'Edit du Roy du mois

d'Août 1686. & Arrêt de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par Privilége de Sa Majesté, ne pourront être vendus que par un Libraire ou Imprimeur.

Regiſtré ſur le Regiſtre IV. *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag.* 364. *Num.* 604. *conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du* 13 *Août* 1703. *A Paris le* 10 *Février* 1720.

Signé, G. MARTIN,
Adjoint du Syndic.

De l'Imprimerie de P. G. LE MERCIER, fils.

LETTRE

LETTRE DU P. DUCROS MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

A Monsieur l'Abbé RAGUET, *Directeur de la Compagnie des Indes.*

A Ariancoupan près de Pondicheri. Ce 17 Octobre 1725.

MONSIEUR,

La paix de N. S.

JE me garderai bien de manquer à la parole que je vous

donnai, lorſqu'à mon départ pour les Indes, vous m'engageâtes à vous communiquer mes réflexions ſur les Payis par où je paſſerois. Pouvois-je ne pas m'acquitter d'un devoir auſſi eſſentiel, n'y eût-il aucune promeſſe de ma part ?

Par le choix, & ſous la direction d'un des plus grands Prélats qu'ait jamais eu l'Egliſe de France, vous avez eu le bonheur, Monſieur, de contribuer à l'inſtruction de notre jeune Monarque. Quelque loin que nous portions, avec les lumieres de l'Evangile, la nouvelle des beaux commencemens de ſon regne, le coin de la terre où nous ſommes, ne lui eſt pas inconnu. Louis ſcait fixer les Etats de chaque Couronne, diſtinguer les rivages Chrétiens d'avec les rivages Maures, ou abſolument

Idolatres : & ces connoiſſances ſi neceſſaires à un Roy, lequel a dans tout l'univers des ſujets qui lui obeiſſent, ſont l'heureux effet de vos leçons. Il eſt donc bien juſte que les découvertes & les obſervations que nous faiſons dans nos voyages, vous reviennent ; vous en meritez le tribut.

Mais le petit hommage que j'ai le plaiſir de vous rendre, eſt encore fondé ſur d'autres motifs ; une reconnoiſſance ſincere m'en fournit de très-preſſants. Je ſuis peut-être le premier Miſſionnaire qui ait été honoré de vos inſtructions, depuis que Sa Majeſté vous a chargé des affaires de la Religion dans votre célebre Compagnie. Tous les diſcours que vous me tintes quand je pris congé de vous, Monſieur, portoient un

caractere de bonté, dont l'impreſſion ne s'effacera jamais dans mon cœur. Vous prévîtes les fatigues que j'aurois à eſſuyer dans la Miſſion du Carnate ; vous me les dépeignîtes, mais en même tems vous m'animâtes à les ſupporter avec courage, & vous m'en ſuggerâtes les moïens. Je profite à préſent de ces exhortations ſi pleines de zele & d'amitié, & je ſens déja que les difficultez auſquelles vous m'aviez préparé, commencent à s'évanouïr.

Je partis du Port de l'Orient le 11 Octobre 1724, dans le vaiſſeau de la Compagnie appellé la *Sirene* M. le Chevalier d'Albret qui le commandoit, s'y fit, pour ainſi dire, adorer pendant tout le voyage par ſa douceur, & admirer par ſa vigilance & ſon extrême habileté dans l'art de naviger.

Etant arrivé à Cadis, après avoir ſouffert une tempête affreuſe, nous trouvâmes cette Ville & toute l'Eſpagne en pleurs. Elle venoit de perdre le Roy Louis I. M. Partyet Conſul de France, & pluſieurs Négocians de notre Nation m'engagerent à contribuer à la magnificence du Service qu'ils étoient dans le deſſein de faire pour ce Prince. Ils me chargerent des Emblêmes, des Deviſes, des Inſcriptions, en un mot, de toute l'ordonnance de la pompe funebre. Ce triſte travail m'occupa pendant tout le tems de la relâche. Quoique la douleur des Eſpagnols fut vive, elle étoit adoucie par la conſolation qu'ils avoient de révoir Philippe V. ſur le Thrône. J'avois célebré à Paris, par des vers, ſon abdication, mais j'étois bien éloigné alors de penſer que je

duſſe, en moins de ſix mois, être témoin de ſon retour à la Couronne :

Par zele il conſent à reprendre
Un Empire qu'il ſçut quitter par pieté,
Du Thrône par vertu nous le vîmes deſcendre,
Et par vertu l'y voilà remonté.

Dans toute notre traverſée depuis Cadis, juſqu'à l'Iſle de France, il ne nous arriva nulle avanture extraordinaire ; & ſans un Phenomene Marin qui attira pendant quelque tems notre attention, nous n'euſſions rien découvert de ſingulier.

Le ſixiéme de Fevrier 1725, à 24 degrez 50 minuttes de latitude Meridionalle, & à 20 degrez de longitude, ſur les deux heures après midi, nous vîmes ſur l'eau une infinité de petites pierres diſperſées ç'a & là. Elles

étoient de couleur blanche, assez legeres pour surnager, assez fermes pour ne pas se fondre, mais assez peu solides pour ceder lorsqu'avec la main on vouloit les rompre. Officiers, Pilotes, Matelots, tout le monde fut d'abord surpris à la vûe de ces pierres & l'alarme succéda bientôt à la surprise, parce que nous crûmes appercevoir des Brisans à un quart de lieuë de nous. Si ces Brisans avoient été aussi réels que les observateurs le prétendoient, il y auroit eû d'autant plus de danger que le vent, que nous avions en poupe, nous y portoit avec beaucoup de force. Mais la sonde nous calma. On ne trouva point de fond. Nulle apparence de rocher ne parut; plus nous avancions, plus la mer se montroit unie, ce qui n'arrive point dans les lieux où elle cache

des écueïls. M. d'Albret, M. de la Farelle, M Okart, & moi, nous allâmes dans un canot à la découverte de la ſource des pierres ; & nous nous arrêtâmes en un endroit où elles étoient en plus grand nombre qu'ailleurs. Nous en vîmes de groſſes comme la tête d'un bœuf, & cette meſure alloit en diminuant dans les autres, juſqu'à la petiteſſe des grains de gros ſable. D'intervalle en intervalle nous en rencontrions des pelotons comme ſi c'eût été de la neige La ſonde ne nous apprit rien, cette mer blanche ſembloit toûjours être ſans fond.

De retour au vaiſſeau, tout le monde raiſonna beaucoup ſur la nature & l'origine de ces pierres. Nous en mîmes au feu, nous en trempâmes dans l'eau forte, elles ſe maintinrent. Sur cette

double épreuve, nous les déclarâmes Pierres-Ponces, & nous décidâmes que quelque Volcan les vomissoit Nous osâmes même placer ce volcan dans les Isles de Tristan d'Acugna, fondés sur ce que M. de la Feüillée qui commandoit la *Badine*, nous assûra qu'ayant côtoié ces Isles, il y avoit vû une plus grande étendue de mer chargée de ces pierres flotantes, que n'étoit celle que nous avions traversée. Nous étions à cent trente lieues de ces Isles, ou environ.

Cinq mois dix-huit jours depuis notre départ d'Espagne, je mis pied à terre à l'*Isle de France*, apellée ci-devant l'*Isle Maurice*. Elle est à l'Orient de Madagascar, à 19 degrez 35 minutes de latitude méridionale, & à 80 degrez 47 minutes de longitude. Les Portugais, & les Hollandois

en ont joüi les uns après les autres. Les cerfs, les cabrils, les cochons ſauvages qu'on y trouve, les orangers, les citronniers, &c. ſont d'utiles preuves du ſéjour qu'y ont fait les premiers.

Cette Iſle a deux ports: le *Port Bourbon* au Sud-Eſt, & le *Port Louis* au Nord-Eſt. Le Port Bourbon eſt le plus beau; ſa largeur eſt d'une lieuë. Trois Paſſes y introduiſent facilement les vaiſſeaux, mais le vent preſque toûjours contraire leur en deffend ſouvent la ſortie. Au milieu de ce port, votre Compagnie a fait jetter les fondemens d'une magnifique Citadelle, qui eſt déja élevée juſqu'au premier cordon, par les ſoins de M. de *Nion*, habile Ingénieur qui commande pour elle dans l'Iſle.

L'Iſle de France charme, de quelque côté qu'on l'éxamine.

On y découvre par tout de délicieux payisages coupés de collines, de rivieres, de vallées, de prairies, & de bois dont les arbres portent de beaux fruits, ou sont propres pour les constructions, & pour les ouvrages de marqueterie. On y voit une infinité de Tourterelles qui se laissent prendre à la main, & de Perroquets, les uns verds, & les autres gris. Quand on en fait crier un, tous les autres se rendent au cri, & l'on s'en saisit très-aisément. En allant d'un Port à l'autre, trajet qui est d'environ 14 (*a*) lieuës, j'admirai une plaine appellée le *Flat*, où la nature

(*a*) La necessité de poursuivre les Esclaves fugitifs, a donné lieu aux détachemens qu'on a envoyés dans les montagnes, de découvrir de vastes contrées plus fertiles que celle du *Flat*. La terre y est excellente, très-profonde, & propre à porter sans interruption toutes sortes de légumes & de fruits.

ſemble avoir pris plaiſir à réunir les objets les plus agréables. D'un côté ſont des arbres fruitiers, de l'autre des bois d'Ebéne. Ici des eaux vives, plus loin de vaſtes Etangs ; pour peu que l'art aidât la nature, nul ſéjour n'approcheroit de la beauté de celui-là. Au milieu de cette plaine campoit un détachement de Soldats François, qui furent ravis d'apprendre de moi des nouvelles de leur patrie. Je paſſai la nuit avec eux. Ils me racontèrent les dangers auſquels ils étoient expoſez nuit & jour, & je pris de là occaſion de les exhorter à ſe tenir toûjours en état de comparoître devant le Souverain Juge. Les Eſclaves refu-

On a commencé à planter des Caffeïers dans l'Iſle de France, & il paroît que ces plantations n'auront pas moins de ſuccès que celles de l'Iſle de Bourbon.

giez dans les montagnes, & toûjours prêts à fondre sur eux, leur causoient ces allarmes. Je fus extrêmement touché du récit que me fit un de ces Soldats, qui ne respire encore, que parce que ces inhumains le crurent mort des blessures dont ils l'avoient couvert. Le bras cassé, & le ventre percé, soutenant d'une main ses entrailles, il s'étoit traîné jusques sur un rocher pendant les ténebres de la nuit. De là à la faveur de la lumiere que répandoit un grand feu allumé par les noirs fugitifs, il vit rôtir deux de ses camarades, & cette troupe barbare danser tout au tour avec des cris, & des hurlemens horribles. Ce malheureux quoiqu'estropié, ne laisse pas de servir. (*a*) Une gratification que

(*a*) Ce Soldat ayant repassé en France, se présenta à la Compagnie sur la fin de

la Compagnie lui feroit, ſeroit bien placée, & animeroit des troupes qui doivent être continuellement alertes.

Etant arrivé au port Louis, j'eus la ſatisfaction d'exercer les fonctions du Miniſtere Apoſtolique. Le Curé de ce Port, croyant avoir de juſtes ſujets de mécontentement, s'étoit retiré dans l'Iſle de Bourbon. Je le remplaçai, tandis que je demeurai dans ce lieu. Je dis des Meſſes de Paroiſſe. Je fis des Inſtructions, tantôt à la Garniſon, & tantôt aux Noirs; je confeſſai, j'adminiſtrai les autres Sacremens ſelon les beſoins, je remplis enfin tous les devoirs Curiaux. Cela me mit en occaſion

Mars de cette année 1727. Dans l'Aſſemblée du Mardy premier Avril, elle lui accorda une gratification, & pour le reſte de ſes jours une ſubſiſtance honnête dans le Port de l'Orient où elle a fixé ſa demeure.

de conférer souvent avec les differens membres qui composent cette espece de Colonie, & de connoître à fonds ses besoins. Ils seront grands, jusqu'à ce que la Compagnie des Indes lui ait donné la forme qu'elle doit avoir. La chasse, & la pêche y fourniſſent les alimens ordinaires, mais comme l'une & l'autre ne sont pas toûjours également heureuses, & que d'ailleurs rien ne peut se conserver pour le lendemain, on y jeûne souvent.

Si l'on fortifie l'Isle de France, si de nouveaux Habitans y mettent quelque jour les terres en valeur; sa situation, & la commodité de ses Ports la rendront très-importante au Commerce. Mais il faut commencer par y exterminer les Esclaves fugitifs & les rats.

On peut appeller cette Isle

le Royaume des Rats. On les voit en corps d'armée deſcendre des Montagnes, grimper ſur les rochers les plus eſcarpés, ſe promener dans les payis plains, s'attrouper dans les marécages. Ils déſolent tout, principalement la nuit. Je les ai vû moi-même à l'entrée de la nuit ſortir en foule du ſein de la terre, comme des fourmis, & porter la déſolation en tous lieux. Rien n'échape à leur dent. Le moyen de dormir tranquillement au milieu de cette maudite engeance ? Pour ſe garantir de ſes inſultes, on s'enveloppe comme des morts, & on tâche de s'accoutumer à la ſentir ſur ſoi trotter, ſauter, ſe battre. Au réveil, on ſe raconte mutuellement les morſures qu'on en a eſſuyées. Je comprends (*a*) cependant

(*a*) L'experience confirme le jugemen

que si l'Isle de France étoit extrêmement peuplée, ces animaux nuisibles y diminueroient de jour en jour, & ce qui le démontre, c'est que l'Isle de Bourbon en étoit autrefois aussi infectée, & qu'il y en a infiniment moins aujourd huy, qu'il n'y en avoit avant les cultures.

Les Negres marons, ou fuyards, sont d'autres ennemis plus dangereux, mais dont il est plus aisé de se défaire. Ce sont des esclaves achetez à Madagascar, qui aprés avoir déserté les uns aprés les autres, se sont rassemblez dans les montagnes, & font de-là de trés-cruelles excursions sur leurs anciens maîtres. Leur premier dessein fut de

du P. Ducros. La Compagnie apprend par les Lettres qu'elle vient de recevoir de l'Isle de France, que cette multitude de rats est fort diminuée, & qu'on y a fait de bonnes récoltes.

repaſſer dans leur patrie, & l'on auroit mieux fait de favoriſer leur évaſion, que de leur en ôter les moyens, en briſant un canot qu'ils avoient conſtruit dans cette vûe. Ils ne s'en iront pas maintenant quand on le voudra. Ils ſe ſont rendus redoutables à nos gens par leurs ruſes, leur hardieſſe, & leur cruauté; & dés leurs premieres irruptions, ils ont conquis ſur eux non-ſeulement des armes, mais auſſi des Negreſſes pour perpétuer leur race. Ils obéiſſent à un chef. Le premier qu'ils ont eu fut tué dans un combat. Bleſſé à mort, à la tête de ſa troupe, il prit une partie du cuir qui le ceignoit en guiſe de ceinturon, & ayant bouché ſa playe, il s'écarta, & alla expirer entre deux rochers. Dix François perirent en cette rencontre: il mourut ſeul de ſon

côté. On lui trouva la tête rasée, & des pendans d'oreille, marque de Royauté chez ces peuples. La Compagnie des Indes doit prendre des mesures serieuses pour détruire incessament ces rebelles.

Les secours spirituels sont encore plus necessaires dans l'Isle de France, que les temporels, mais je suis bien sûr que vous ne négligez rien, Monsieur, pour les lui procurer abondamment, & je dois présumer que le zele des Missionnaires de saint Lazare que votre Compagnie y entretient, se renouvellera, & ne se rallentira jamais.

Je ne mē propose pas de vous entretenir fort au long de l'Isle de *Mascarenas*, ou de *Bourbon*, elle est trop connuë. C'est un roc affreux qui sort de la mer à 21 degrez 5 minutes de la-

titude meridionnale, & à 77 degrez 42 minutes de longitude : mais ce roc n'eſt affreux qu'en dehors : au dedans il eſt trés-riant, & trés-fertile. L'Iſle de Bourbon, à ce que j'ai appris d'un bon vieillard nommé Ricbourg, qui eſt le plus ancien des habitans, ſervit d'abord d'infirmerie pour les malades François de Madagaſcar, & de lieu d'éxil où l'on releguoit les mutins. Le maſſacre des François dans cette grande Iſle, eſt la cruelle époque de notre établiſſement ſolide dans celle-ci. Elle a plus de 80 lieues de circuit, & ſon diametre eſt de vingt-cinq à vingt-huit lieues. Quoiqu'elle ne ſemble être qu'un roc ſourcilleux, elle eſt réellement diviſée en trois parties qui forment comme trois montagnes. Deux choſes m'y ont paru dignes d'une

attention particuliere : le Volcan, & la montagne de Salaſes.

Le Volcan eſt à la cime d'un mont figuré en pain de ſucre. Au deſſous du ſommet, il y a un contour creux, où, comme dans un large baſſin, le Volcan vomit des torrens de machefer enflammé. Le baſſin étant une fois rempli, cette matiere en dégorge avec tant d'impetuoſité & d'abondance, qu'elle a forcé la mer à ſe retirer aſſez conſidérablement, mais les flots regagnent inſenſiblement leur terrain. Le feu continuel que cette montagne nourrit, ſe fait voir au voiſinage preſque toutes les nuits, & cauſe de tems en tems de petits tremblemens de terre, qui varient beaucoup quant au lieu. C'eſt, pour ainſi parler, un feu ambulant.

La montagne de Salaſes eſt

au milieu de l'Iſle, & elle domine ſur toutes celles qui l'environnent. La violence de la mer, ou telle autre cauſe que vous voudrez, éleve juſqu'à ſon ſommet par des voyes ſouterraines une ſi grande quantité d'eaux, que les trois plus grandes rivieres de l'Iſle en ſont formées. Ces rivieres ſe précipitent avec une extrême rapidité, & font ſur leur route un nombre prodigieux de bruïantes caſcades. Les autres Rivieres ſont auſſi fort impétueuſes, excepté celle qui porte le nom de ſainte Suzanne, qui eſt aſſez tranquille, mais elles ont leurs ſources ailleurs.

Les quartiers de ſainte Suzanne, de S. Denis, & de S. Paul, ſont les plus conſiderables de l'Iſle, & les plus habitez. A ſainte Suzanne le terrain eſt cultivé

juſqu'à la mer. C'eſt principalement là que croît le Tabac. Les pâturages ſont excellens à S. Denis, de nombreux troupeaux y paiſſent. On cultive le Caffé au quartier de S. Paul.

En general, l'Iſle de Bourbon eſt ſi féconde qu'elle eſt, pour ainſi-dire, inépuiſable en rafraîchiſſemens. Les beſtiaux & les volailles y multiplient à l'infini. La terre n'y éxige point de labour ; il ſuffit d'y répandre le bled, & les autres ſemences. Elle n'a beſoin d'aucun repos. Le Ris, le Maïs, les cannes de ſucre y viennent ſucceſſivement, & ſans relâche. Tous les oiſeaux ſont bons à manger dans cette Iſle, ſur tout les Merles. Il n'y naît aucun animal dangereux. Le Poiſſon de riviere y ſent un peu la vaſe, mais celui de mer eſt d'un gout exquis. Le vin

du Payïs eſt le ſuc exprimé des cannes de ſucre. Il eſt très-agréable à boire, après qu'il a fermenté trois ou quatre jours dans les bouteilles. L'air y eſt en tout tems ſi pur & ſi doux, & les eaux y ſont ſi ſaines, que les malades qui y débarquent, recouvrent en peu de jours leur ſanté. On prétend qu'il n'y a dans l'Iſle de Bourbon aucune plante qui ne ſoit ſalutaire. Malgré tout cela, on n'y a encore trouvé aucun remede pour la crampe, mal vif & mortel, qui enleve très-ſoudainement ceux à qui il arrive quelque froiſſement ou lézion de nerfs.

Les habitans de l'Iſle de Bourbon ont pour Paſteurs des Miſſionnaires de S. Lazare, Prêtres d'une vie irréprochable, & qui s'acquittent de leurs fonctions avec une régularité qui merite

votre

votre approbation, & celle de votre Compagnie.

Notre passage de cette Isle à Pondicheri a été aussi heureux que tout le reste du voïage. Me voici donc, Monsieur, dans le Carnate, je touche au bord de la sainte carriere que le Ciel me destine. Que le progrès que la Religion fait tous les jours dans cette Ville même, est encourageant ! Il y a 25 ans qu'on ne voïoit à Pondicheri aucun Malabare chrétien, & on y en compte aujourd'huy trois mille. J'y ai trouvé que depuis le 12 Octobre 1724, jusqu'au 12 Octobre 1725, il s'est fait six cens un Baptêmes, de Choutres pour la plûpart, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus difficile à convertir. Voilà l'ouvrage d'un seul Missionnaire le P. Turpin. Il y a 12 à 13 ans que le P. Bouchet n'a-

voit qu'un seul Chrétien à *Arian-coupan*, il en a aujourd'huy près de quatre cens, & de grandes esperances de gagner bien-tôt à Jesus-Christ plusieurs familles considerables par leurs castes.

Je voudrois pouvoir vous décrire ici les saints éxercices qui se pratiquent dans le lieu que je viens de nommer, qui n'est qu'à une petite lieue de Pondicheri, & où nous avons une belle Eglise consacrée à Jesus-Christ, sous l'invocation de sa sainte Mere. On ne peut parler de ce saint édifice, Monsieur, ni y répandre devant Dieu son cœur, & ses vœux, sans se souvenir de vos soins obligeans, & des bontez de votre Compagnie. Le P. Orry ne les a pas laissé ignorer. Pendant toute l'année il y a dans cette Eglise un concours édifiant de Fideles qui y viennent rem-

plir les devoirs ſolides du Chriſtianiſme, mais ce concours devient preſque immenſe pendant les huit jours qui précedent la Fête de la Nativité de la ſainte Vierge. J'ai eû le bonheur cette année de coopérer de mon mieux au ſalut de ce grand nombre de Fideles François & Malabares, & je vous aſſure que les exemples touchans de pieté, dont j'ai été témoin, m'ont ſouvent attendri juſqu'aux l'armes.

La veille de la Fête qui termine toûjours la neuvaine, la jeuneſſe Malabare a repreſenté cette année-ci dans une Tragedie le *Martyre de ſainte Agnès*. On a dans ces climats une fureur extrême pour le Theâtre. Les bons Poëtes ſont en grande vénération chez ces Peuples, qui n'ont rien de barbare. La Poëſie joüit dans l'Inde de la faveur

des Grands. Ils accordent à ſes nourriſſons le Palanquin, diſtinction très-honorable.

Le Theâtre dreſſé dans une plaine près de notre Egliſe, étoit vaſte. Je n'y allai d'abord que dans le deſſein de n'y reſter qu'un moment Mais les Acteurs ſçûrent m'attacher je ne ſçai comment, & j'y demeurai juſqu'à la fin de la piéce avec mon Interprête. Sûrement je n'y vis pas nos Regles ni d'Horace, ni de Boileau, miſes en œuvre, mais je fus agréablement ſurpris d'y remarquer des Actes diſtingués, & variés par des intermedes, des Scenes bien liées, de l'invention dans les Machines, beaucoup d'art dans la conduite de la piéce, du goût, & de la bienſéance dans les habillemens, de la juſteſſe dans les danſes, & une Muſique fort har-

monieuse, quoiqu'un peu bizarre. Les Acteurs faisoient paroître une grande liberté, & beaucoup de dignité dans leur déclamation. Aussi avoient-ils été tirez d'une caste supérieure. Leur Memoire fut fidele, il n'y avoit point là de souffleurs. Ce qui m'édifia le plus, c'est que la Piéce commença par une profession autentique du Christianisme, & que dans toute la suite, les dérisions, & les invectives les plus sanglantes contre les Divinités du Payïs, ne furent point épargnées. On en use de la sorte dans les Tragédies Chrétiennes, qu'on opose ici aux Tragédies prophanes des Idolâtres, & elles sont pour cette raison un excellent moyen de conversion.

L'auditoire étoit au moins de vingt mille ames, qui écoutoient

dans un ſilence profond. On a mis au jour le Theatre François, le Theatre Anglois, le Theatre Italien, le Theatre Eſpagnol. Je ne deſeſpere pas que quelqu'un n'y mette auſſi le Theatre Indien. Le caractere qui diſtingue le plus ce dernier, c'eſt l'action vive & perpetuelle qui y regne, & le ſoin qu'on y a d'éviter dans les rôles les longueurs non entrecoupées.

Je me tiens actuellement à *Ariancoupan* parmi nos Neophytes qui m'apprennent à begayer leur langue. Je m'y accoutume peu à peu au genre de vie que les Miſſionnaires ſont obligez de ſuivre dans les terres, pour ſe rendre utiles au ſalut des ames. Que la moiſſon ſeroit grande, Monſieur, s'il y avoit beaucoup d'ouvriers ! Plus on s'éloigne des côtes, plus on trou-

ve de Chrétiens. Je ne vous parlerai ni de l'ancien Maduré, ni de Maissour, où il y a des millions d'ames qui adorent Jesus-Christ. Dans la seule Mission du Carnate, que les Jesuites François ont fondée, & qu'ils cultivent seuls depuis environ trente ans; on a déja élevé à la gloire du vrai Dieu onze Temples. Entre la premiere Eglise qui est à *Pinéipondi*, jusqu'à la derniere, il y a plus de cent lieues. Nous y comptons huit à neuf mille Chrétiens, partie *Choutres*, partie *Parias*, & cette Chrétienté n'est desservie que par quatre Missionnaires. Encore n'y en a-t-il maintenant que trois; car le Pere Aubert qui résidoit à l'entrée de la Mission, vient de nous rejoindre, pour se rétablir d'une maladie qui l'a mis à deux doigts de la mort. Les Peres Gargan

& du Champ demeurent à l'autre extrêmité, & le P. le Gac qui eſt Superieur, fait ſes excurſions de l'un à l'autre bout, pour voir, animer, regler tout ; ainſi que dans le reſte de l'Inde, les Brames ſont nos plus cruels ennemis, & nous ne pourrions réſiſter à leur fureur, ſi nous n'étions protegez comme nous le ſommes, par le Nabab ou Viceroy du Carnate, & par le Grand Mogol même, qui a donné des ordres trés-favorables à la Religion. Je compte vous envoyer dans la ſuite l'Hiſtoire de cette Miſſion, & la Carte du Royaume.

Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DU P. PARENNIN MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P*** de la même Compagnie.*

A Pekin ce 20 Juillet 1725.

MON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

Je ne doute point que vous n'aïez été édifié du détail que je

vous envoiai l'année derniere, ſur le progrès que la Religion a fait dans une nombreuſe famille du Sang Impérial; & ſur la generoſité toute Chrétienne avec laquelle ces Princes encore nouveaux dans la Foy, ſe ſont vûs dépoüillés de leur dignité, & condamnés à un pénible exil. Mais, peut-être, êtes vous en peine de ſçavoir s'ils ſe ſont ſoutenus dans la même ferveur qu'ils ont fait paroître au commencement de leur diſgrace, & ſi la continuité de leurs ſouffrances, n'a point à la fin ébranlé leur courage. Non, mon R. P. la vertu de ces illuſtres Neophytes n'a point chancellé; leurs maux qui croiſſent chaque jour, ne ſervent qu'à augmenter leur patience, & ils nous donnent de continuels exemples d'une conſtance, & d'une fermeté heroïque.

Je ne vous rapporterai que ce que j'ai appris, soit des Chrétiens qui sont venus du lieu de leur exil, soit de quelques Lettres que ces Seigneurs m'ont écrites; mais j'ignore plusieurs traits particuliers de vertu, que leur humilité a pris grand soin de nous cacher.

Au reste il est bon de vous avertir; 1°. Qu'en parlant du lieu de leur exil que les Chinois nomment *Yeou ouée*, je ne me servirai que du nom Tartare qui est *Fourdane*, & qui signifie en general place de guerre, bâtie dans les passages de la grande muraille, ou ailleurs dans des gorges de Montagnes, pour fermer aux ennemis l'entrée du Roiaume 2°. Que quand je parlerai du vieux Regulo pere des Princes Chrétiens, je l'appellerai desormais de son nom ho-

norable *Sourniama*, & non pas *Sou nou*, dont je me ſuis ſervi dans ma permiere Lettre. *Sou-nou* eſt ſon petit nom qui n'eſt emploié que par l'Empereur, ou par ceux qui parlent de lui à Sa Majeſté. Ses enfans ont auſſi des noms Tartares, mais comme je ne parlerai gueres que de ceux qui ſont Chrétiens, je continuerai à leur donner le nom du Saint qu'ils ont reçû au Baptême.

Les Mantcheoux entretiennent dans *Fourdane* quatre mille hommes de garniſon avec un General, & grand nombre d'Officiers ſubalternes. Ce General eſt en même-tems Gouverneur de la Ville, & de toutes les petites places d'alentour, où il y a garniſon. On compte dans *Fourdane* cinquante mille habitans. Ce ſont tous ou des ouvriers, ou des Négocians qui commer-

cent avec les *Montgoux*. La Police y eſt adminiſtrée par des Mandarins de Lettres.

Il y a encore deux choſes que je vous prie d'obſerver, la premiere, que parmi les Domeſtiques qui ſuivirent ces Princes dans leur exil, il y en avoit de deux ſortes; les uns ſont proprement eſclaves de leur maiſon; les autres ſont des Tartares ou Chinois Tartariſés, que l'Empereur donne en grand ou petit nombre, à proportion de la dignité dont il honore les Princes de ſon Sang. Ces derniers font l'équipage du Regulo, & on les appelle communément les gens de ſa porte. Il y a parmi eux des Mandarins conſiderables, des Vice-rois & des *Tſongtou*; * quoiqu'ils ne ſoient

* Nom d'un grand Mandarin, qui a la ſurintendance de deux Provinces & qui eſt au-deſſus des Vice rois.

pas Eſclaves comme les premiers, ils ſont preſque également ſoumis aux volontés du Regulo, tant qu'il conſerve ſa dignité; ils paſſent après ſa mort au ſervice de ſes enfans, s'ils ſont honorés de la même dignité. Si le pere pendant ſa vie vient à décheoir de ſon rang, ou ſi le conſervant juſqu'à la mort, il ne paſſe point à d'autres de ſes enfans, cette eſpece de Domeſtiques eſt miſe en reſerve, & on les donne à quelque autre Prince du Sang lorſqu'on fait ſa maiſon, & qu'on l'éleve à la même dignité.

La ſeconde que c'eſt une coûtume établie parmi les *Mantcheoux*, que lorſqu'un Domeſtique prend la fuite, en quelque endroit que ſoit ſon Maître, ſoit en ſon Palais, ſoit à la guerre, ou même en exil, il eſt obligé

d'en informer le Tribunal, & de designer le nom, l'âge, la figure, & les traits du visage du fugitif; sans quoi il seroit responsable des mauvaises actions dont il se rendroit coupable. Le Tribunal chargé de cette sorte d'affaire, fait les perquisitions les plus exactes des deserteurs, & les punit severement. On leur imprime à la jouë une marque ineffaçable, & on les rend à leurs Maîtres.

Ce petit éclaircissement m'a paru nécessaire pour l'intelligence de ce que j'ai à vous dire dans la suite de cette Lettre. Aussitôt donc que ces illustres exilez furent arrivés au *Fourdane*, chacun d'eux songea à se loger avec sa famille: les habitans du lieu persuadés que ces Princes étoient fort riches, & abusant de la nécessité pressante où ils se trou-

voient, mirent le loüage de leurs maiſons à un prix exceſſif, enſorte que le Prince Paul, & un de ſes freres jugeant bien qu'ils feroient là un long ſéjour, prirent le parti d'acheter un terrain, & de ſe bâtir des maiſons, plûtôt que de ſe mettre en ſi gros frais pour un ſimple loüage. Un Licentié habitant de *Fourdane* qui avoit reçû autre-fois des graces de *Sourniama*, lui offrit ſa maiſon. Le Prince accepta ſon offre, & l'acheta dans la ſuite.

Cependant toute communication avec Pekin étoit abſolument interdite à *Sourniama*. L'Empereur lui avoit défendu d'y envoïer aucun de ſes Domeſtiques. Ce n'étoit que de là néanmoins que lui, & les Princes ſes enfans pouvoient tirer les ſecours néceſſaires à leur ſubſiſtance. Le Licentié fut tou-

ché de voir des perſonnes de ce rang éloignées de leur patrie, dans un délaiſſement general, ſans amis, ſans ſupport. Comme il n'étoit pas leur Domeſtique, il crut pouvoir ſans aucun riſque faire le voïage de Pekin, & procurer quelque aſſiſtance à ces Princes abandonnés.

L'Empereur qui a par tout des eſpions, fut bien-tôt informé, & du plaiſir que le Licentié avoit fait à *Sourniama* en lui vendant ſa maiſon, & de ſon arrivée à Pekin. Il y eut ordre de l'arrêter. On le mit en priſon, on l'appliqua à la queſtion, & la violence des tourmens tira de lui les Lettres adreſſées aux Princes amis de *Sourniama*, dont il étoit le porteur. On mit auſſitôt la main ſur ces Princes, & on les conduiſit en priſon avec l'Intendant de *Sourniama*, Do-

meſtique de ſa porte, qu'il avoit laiſſé à Pekin pour veiller au ſoin de ſes affaires, & lui fournir peu à peu l'argent qui lui étoit néceſſaire.

Les réponſes que firent les priſonniers dans les interrogatoires qu'ils ſubirent, impliquerent pluſieurs autres perſonnes dans la même affaire. On les empriſonna ſur le champ, & on donna ordre au General de *Fourdane* de ſe rendre inceſſament à la Cour.

Cet ordre auquel il n'étoit pas naturel de s'attendre, & les empriſonnemens qui le precederent, effraïerent les Domeſtiques de *Sourniama*. Pluſieurs d'entre eux renoncerent au ſoin de ſes affaires pour ne penſer qu'à leur propre ſûreté; d'autres s'enrichirent aux dépens de leurs Maîtres qui les avoient comblez

de bienfaits, & qui les honoroient encore de leur confiance; tels furent quelques Domestiques de la porte, qui chargés de percevoir les revenus des Terres & des Maisons de ces Seigneurs, refuserent de s'en dessaisir sous le spécieux prétexte que ces biens seroient infailliblement confisqués; qu'on leur demanderoit compte des fonds & des rentes échües depuis le départ de *Sourniama*; & qu'après ce compte rendu, on les feroit Domestiques d'une autre Maison.

Cependant le General de *Fourdane* arriva à Pekin. Il étoit créature de *Sourniama*, & c'étoit à sa protection qu'il devoit sa fortune; aussi eut-il pour son bienfaicteur tous les égards que le devoir de sa Charge, & la fidelité à son Prince lui permi-

rent. Dès qu'il parut à la Cour, l'Empereur le fit venir en ſa preſence, & eut avec lui de longs entretiens, dont on n'auroit rien appris, ſi le tems n'en eût découvert une partie.

Il fut bien-tôt renvoïé à ſon poſte. Quand il approcha du *Fourdane*, tous les Officiers de la place vinrent au-devant de lui ſelon la coûtume: *Sourniama* s'y trouva auſſi, mais le General fit ſemblant de ne le pas appercevoir, & affecta de détourner la tête. Ce fut pour le vieillard un triſte augure des nouveaux malheurs dont il étoit menacé. En effet le lendemain il lui vint de la part du General un ordre qui lui preſcrivoit de ſortir de la Ville, lui, ſa famille, & tous ſes gens, & d'aller demeurer au milieu d'une campagne qu'il lui aſſigna à deux

lieuës de la place, avec défense d'y remettre le pied.

Cette nouvelle que nous n'apprîmes que d'une maniere confuse, nous affligea sensiblement, & nous commençâmes à croire, comme beaucoup d'autres, que le dessein étoit de laisser languir ces Princes, & se consumer peu à peu dans ce désert; tout ce que nous pûmes faire dans de si tristes conjonctures, fut de redoubler auprès de Dieu nos prieres, afin de leur obtenir la force de suporter patiemment de si rudes épreuves.

Je cherchois inutilement le moyen de faire passer quelques mots de consolation à ces illustres affligés; tous les passages m'étoient fermés. Si quelque Domestique fidele se hazardoit de venir à Pekin, il le faisoit très-secretement, & nous n'en avions

nulle connoiſſance. Enfin vers les Fêtes de Noël ſix mois après le départ de ces Princes, deux hommes inconnus, qui ſe diſoient Chrêtiens, vinrent dans notre maiſon & demanderent à me parler. Je les fis entrer dans ma chambre; le plus ancien me fit ſigne de faire retirer un Domeſtique qui étoit préſent. Il me dit qu'il s'appelloit *Marc Ki*, qu'il étoit le chef de cinq ou ſix familles Chrêtiennes établies au *Fourdane*, que les Princes exilés n'oſant envoyer ici aucun Domeſtique, il s'étoit chargé de venir de leur part me ſaluer moi & les autres Peres, & nous aſſûrer qu'ils joüiſſoient d'une parfaite ſanté, & qu'ils étoient contens de leur ſort.

Vous jugerez aiſément mon R. P. quelle fut l'impreſſion de joye que ce diſcours produiſit

dans mon cœur. Je regardois ce zelé Chrêtien comme un Ange du Ciel, que Dieu avoit placé là pour être la consolation de ses serviteurs; je le priai de me faire le détail de ce qui s'étoit passé au *Fourdane* depuis l'arrivée des Princes jusqu'à son départ; il acquiesça volontiers à ma priere, & je ne puis mieux faire que de vous rapporter simplement ce qu'il me raconta. Il commença d'abord par l'histoire de sa vie, afin de me donner une connoissance plus entiere de ce qui le regardoit, & de ce qui concernoit les Princes.

J'ay porté, dit-il, les armes « toute ma vie; au retour de la « derniere guerre contre les *Eluths:* « les fatigues que j'avois essuyées, « & mon grand âge me porterent « à demander la permission de me « demettre de mon emploi en fa- «

» veur d'un fils qui eſt auſſi Chrê-
» tien. Cette grace me fut accor-
» dée. Nous demeurons enſemble
» au *Fourdane*, & nous y vivons
» de la paye annuelle de mon fils,
« & du risqu'il reçoit chaque Lune:
» je fais d'ailleurs un petit com-
» merce, dont le gain ſupplée à ce
» qui nous manque. Nous avons-
» là pluſieurs Chrêtiens dont les
» uns ſont gens de mêtier, & les
» autres ſont ſoldats. Ceux-ci
» m'ont dit qu'ils ont reçû de vous
» le ſaint Baptême il y a plus de
» 20 ans au paſſage de la grande
» muraille appellée *Tcham hia*
» *keou*, où ils étoient en garniſon.
» J'aſſemble ces Chrêtiens dans
» ma maiſon les jours de Fêtes,
» nous faiſons enſemble la priere,
» & je les avertis des jours d'abſ-
» tinence, & de jeûne; tous aſ-
» pirent au bonheur de voir un
» Miſſionnaire, afin de pouvoir
entendre

entendre une Messe, & de par- «
ticiper aux Sacremens : la plû- «
part n'en ont point vû depuis «
douze ans. «

Quand j'appris qu'une foule «
de Princes exilés arrivoit au «
Fourdane, dont plusieurs avoient «
embrassé la Foi, j'appellai tous «
les Chrêtiens, & je leur défen- «
dis de rôder autour des maisons «
de ces Seigneurs, & de s'infor- «
mer s'il y avoit parmi eux des «
Chrêtiens. Je leur fis entendre «
que cette curiosité qui pourroit «
être loüable en toute autre con- «
jonCture, deviendroit funeste «
& à ces Princes, & à eux mêmes, «
sur tout dans les commence- «
mens d'un nouveau regne si con »
traire au Christianisme. Je les «
priai de se reposer sur moi du «
soin de cette sorte d'informa- «
tion, en les assûrant que je ne «
leur laisserois rien ignorer de ce «

» qui viendroit à ma connoiſſance.
» Ils convinrent que cette pré-
» caution étoit ſage, & ils s'y con-
» formerent.
» Auſſi-tôt que les Princes fu-
» rent arrivés, ils ſe logerent ſe-
» parément, les uns dans des mai-
» ſons, les autres dans des Hôtel-
» leries que leurs Domeſtiques
» avoient eû ſoin de retenir. Je
» m'adreſſai à un de nos Chrêtiens
» homme ſage, que ſa profeſſion
» de Barbier autoriſoit à parcourir
» les ruës ſans donner aucun om-
» brage. Je lui recommandai de
» tournoyer autour des maiſons
» de ces nouveaux-venus, en fai-
» ſant du bruit de ſa ſonnette, &
» ſupoſé, comme je n'en doutois
» pas, que quelqu'un l'appellât,
» d'uſer de toute ſon adreſſe pour
» découvrir s'il étoit Chrêtien.
» En effet il fut bien-tôt appellé
» par un de ces Princes, qui tout

couvert encore de la poussiere « du voyage, vouloit se faire ra- « ser les cheveux C.omme ce Prin- « ce est populaire, il fit diverses « questions au Barbier tandis qu'il « le rasoit; il lui demanda d'abord « s'il étoit de *Fourdane*, & com- « ment il n'alloit pas à Pekin, où « des gens de sa profession trou- « voient bien plus à gagner, que « dans un lieu aussi misérable « que *Fourdane*. Il répondit qu'il « étoit de la Province de *Chen-* « *si*, qu'il avoit demeuré quel- « ques années à *Pekin*, mais qu'il « n'y faisoit pas fortune à cause de « la quantité de gens de sa profes- « sion qu'on y trouve. Et en quel « quartier demeuriez-vous, dit le « Prince, qu'y avez vous trouvé « de remarquable? Je demeurois, « dit le Barbier, près de la porte « de *Chun Tchi men*, & j'y ay vû « avec plaisir une Eglise bâtie à «

» l'Europeanne qui eſt proch ede
» cette porte. Eſtes-vous entré
» dans cette Egliſe, reprit le Prin-
» ce, & connoiſſez-vous ceux qui
» y logent ? Que font-ils-là ? J'y
» ſuis entré pluſieurs fois, répon-
» dit le Barbier, ce ſont des Eu-
» ropéans qui y réſident, & qui
» prêchent la Loi de Dieu ;
» mais repliqua le Prince, quel
» étoit votre deſſein? Vouliez-vous
» vous faire Chrêtien ? Je le ſuis
» dès ma jeuneſſe, dit le Barbier.
» A cette parole le Prince ſe leva,
» & l'embraſſant tendrement, hé !
» que ne vous expliquiez-vous
» plûtôt, lui dit-il, je ſuis Chrêtien
» comme vous, Paul eſt mon nom
» de Baptême. Il s'informa enſuite
» de tous ceux qui étoient Chrê-
» tiens dans ce lieu-là, & de moi
» en particulier qu'ils regardent
» comme leur chef ; il me fit don-
» ner quelques inſtructions, &

ajoûta que je pouvois m'adresser « à François *Tcheou* Domestique « de la porte du Prince Jean. Je le « fis, & je rendis secrettement à « ces illustres Exilés tous les ser- « vices dont j'étois capable. «

Tout fut assez paisible jus- « qu'au retour du Général qui ap- « porta l'ordre de les chasser de la « Ville, & de les confiner dans un « désert ; on leur assigna une plaine « de sable appellée *Sin pou tse*, « c'est-à-dire, nouvel hameau, par- « ce que sur un petit tertre qui s'y « trouve, de pauvres gens venus « d'assez loin y ont bâti sept ou « huit cabanes, pour cultiver quel- « ques morceaux de terre qui sont « au de-là du sable. «

Ce fut un spectacle bien tou- « chant de voir la triste situation « de ces Princes. Les pluïes con- « tinuelles avoient ruiné leur équi- « page : les uns avoient été forcés «

» de payer d'avance pour un an
» le loyer de leurs maiſons, par-
» ce que l'on en uſe ainſi avec les
» exilés ; les autres avoient preſ-
» que achevé d'en bâtir à leurs
» propres dépens, & cependant on
» les obligeoit de tout abandon-
» ner. Il leur fallut ſortir bruſque-
» ment, les uns à pied, les autres
» à cheval, les femmes & les en-
» fans ſur de méchantes charettes,
» pour ſe tranſporter dans un dé-
» ſert, où l'on ne trouvoit ni pâ-
» turages pour les beſtiaux, ni bois
» pour le chauffage : tout infertile,
» & ſablonneux qu'étoit ce terroir,
» les propriétaires leur vendirent
» très-cher l'emplacement néceſ-
» ſaire pour y conſtruire des caba-
» nes : car on ne peut gueres ap-
» peller autrement des maiſons
» faites de bois & de terre, & cou-
» vertes de chaume : encore fal-
» lut-il faire venir ces materiaux

d'ailleurs, & ces nouveaux frais « absorberent le peu d'argent qui « leur restoit. «

Pendant que ceux qui étoient « témoins d'un traitement si dur, « murmuroient hautement, les « Princes étoient les seuls qui ne « laissoient échaper aucune plainte; ils paroissoient aussi tranquilles que s'ils eussent été dans l'abondance; je parle des Chrêtiens, car je n'avois aucun commerce avec les autres. «

Pour moi j'étois vivement « touché de me voir gêné dans « les services que je voulois leur « rendre: Le Général du *Fourdane* « avoit fait afficher des placards à « toutes les portes de la Ville, qui « portoient défense à tous les *Mantcheoux*, *Mongous* & Chinois « Tartarisés d'aller à *Sin pout se*, « sous peine d'être livrés au Tribunal des crimes à Pekin, & d'ê-«

» tre jugés, & punis comme re-
» belles.
» Cet ordre arrêta tout court
» ceux qui étoient portés d'incli-
» nation à assister ces Princes in-
» fortunés. Ils n'étoient secourus
» que par quelques Domestiques
» qui venoient secretement à la
» Ville, pour acheter les choses les
» plus nécessaires, & qui s'en re-
» tournoient très-promptement
» Enfin après quelque tems je
» risquai d'aller les voir. Depuis
» que j'ai quitté la profession des
» armes, on me regarde assez com-
» munément comme un homme
» du simple peuple ; d'ailleurs je
» sçais le mêtier de Colleur, &
» François *Tcheou* étant encore au
» *Fourdane* m'avoit donné à coller
» une Image qu'il vouloit placer
» dans un Oratoire. Ce fut pour
» moi un prétextede l'aller trou-
» ver, pour apprendre de lui ce qui

se passoit, & ce que je pourrois « faire en faveur de ces Seigneurs. « Je ne trouvai pas un seul hom- « me dans toute ma route, mais « quand j'approchai d'une espece « de Village, qui étoit celui où les « Princes sont relegués, un jeune « homme à cheval qui étoit pla- « cé comme en sentinelle, vint à « moi, m'arrêta, & me demanda « d'où je venois, où j'allois, & si j'i- « gnorois les défenses qui avoient « été faites; je repondis que j'étois « Colleur, & qu'ayant appris « qu'on bâtissoit, dans ce Village, « j'étois venu y chercher de l'oc- « cupation; si tu es ouvrier, dit- « il, montre moi tes instrumens; « ce n'est pas la coutume, répon- « dis-je, d'en porter avant que d'a- « voir vû ce qu'il y a à faire, & « d'être convenu du prix. Com- « me il m'examinoit avec atten- « tion, il s'apperçût que j'avois »

» dans le ſein un rouleau de pa-
» pier ; il demanda ce que c'étoit,
» c'eſt une peinture, lui répondis-
» je. Il la voulut voir, & auſſi-tôt
» il s'écria ah ! c'eſt la Sainte Vier-
» ge, tu es donc Chrêtien ? à qui
» veux tu parler ? Quand je lui
» eus répondu que c'étoit à Fran-
» çois *Tcheou* ; ſuis moi, dit-il, je
» te conduirai chez lui ; effective-
» ment il me montra ſa porte,
» & alla avertir ſon pere de l'ar-
» rivée d'un Chrêtien. Je ſçûs en-
» ſuite que c'étoit le Prince Mi-
» chel fils du Prince Paul, & que
» ces jeunes Princes faiſoient tour
» à tour une eſpece de garde hors
» du Village, pour ſe précaution-
» ner contre la ſurpriſe des eſ-
» pions, & d'autres gens ſans aveu,
» qui voudroient obſerver leurs
» démarches.
» François *Tcheou* ne ſe poſſe-
» da pas de joye quand il me vit,

Nous passâmes le reste du jour, « & une partie de la nuit à déli- « berer ensemble, & enfin nous « convînmes que j'irois à Pekin « avec ce jeune homme que vous « voyez, qui est Chrêtien, & mon « parent. Les Princes Paul & Fran- « çois me vinrent voir chés ce « Domestique, & s'opposerent à « notre résolution, dans la crainte « que cette démarche ne leur at- « tirât quelque nouvelle persécu- « tion. «

Mais *Tcheou* les rassûra : soïez « tranquilles, leur dit-il, je me « charge de tous les évenemens. « Le pis qui puisse arriver, c'est « que mon dessein soit découvert ; « en ce cas j'irai hardiment trou- « ver le Général, & je lui dirai « que n'étant pas exilé nommé- « ment, & ne vous ayant suivi « qu'en qualité d'homme de la « porte, j'ai crû ne rien faire con- «

» tre les Ordres de l'Empereur,
» en envoyant à votre insçû
» chercher chés moi dequoi vi-
» vre, puisqu'enfin je ne suis pas
» condamné à mourir de faim.
» Ces Seigneurs n'eurent rien à
» répondre, & le laisserent suivre
» son projet. Je partis donc, &
» graces à Dieu, je suis arrivé ici,
» comme vous voyés sans aucun
» accident.

Voilà à peu près tout ce que je pus apprendre de ce zelé Chrêtien; il me remit une lettre du Prince François qui contenoit la liste de différentes choses qu'il me demandoit pour entretenir sa pieté, & celle de ses freres, & entr'autres des Crucifix, & plusieurs Estampes de dévotion. Je lui donnai sur le champ tout ce qui m'en restoit entre les mains, & il se retira pour aller terminer d'autres affaires beau-

coup plus difficiles dont il s'étoit chargé.

Pendant qu'on chassoit les Princes du Fourdane, *Ha peylé* Regulo du troisiéme Ordre, propre neveu de *Sourniama*, augmenta le nombre de ses persécuteurs. Poussé par une inimitié de famille, il fit sçavoir à l'Empereur que contre ses Ordres, le neuviéme fils de Sourniama avoit laissé sa femme à *Pekin*, sous prétexte de quelques incommodités. Sur quoi le Général du *Fourdane* reçût ordre de charger de chaînes ce neuviéme fils, & de l'enfermer dans une étroite prison. L'Empereur chargea ensuite cet indigne delateur, de faire partir incessamment la Dame & les Princesses épouses des Princes Loüis & Joseph, qui avoient été envoyez à la guerre, ainsi que je l'ai marqué

dans ma premiere lettre.

Le cinquiéme fils de *Sourniama* étoit mort depuis longtems avec la dignité de Comte, ſa veuve ne s'étoit pas crû obligée de ſuivre ſon beau-pere, & étoit reſtée à Pekin; on l'obligea de partir avec les autres; ce neveu dénaturé exécuta ces ordres avec une extrême dureté. Il précipita leur départ, & à peine leur laiſſa-t-il un équipage; il ôta leurs ſuivantes, & ſubſtitua en leur place d'autres vieilles femmes inconnuës, & incapables de leur rendre le moindre ſervice durant le voyage, encore eurent-elles ordre de s'en revenir auſſi-tôt que les Princeſſes ſeroient arrivées à *Sin poutſe*. Le barbare qui viſita leurs balots, ne leur laiſſa pas même emporter l'argent & les habits néceſſaires, pour ſe rendre au lieu de leur

exil. La seule épouse du Prince Joseph étoit Chrétienne. Les deux autres ont dans leur infortune ouvert les yeux aux lumieres de la Foi, comme je le dirai dans la suite.

Après cette triste expédition, le Regulo prit le titre de chef de la famille. Il fit assembler tous les Domestiques qui gardoient les Hôtels des Princes, & il leur défendit sous les peines les plus severes d'aller aux Eglises, ou de recevoir des visites des Chrétiens. Ces menaces refroidissent la pieté de quelques-uns, & les autres ne viennent à l'Eglise qu'avec de grandes précautions.

Le Tribunal des Princes eut ordre de son côté de dresser un état des Domestiques, des Terres, & des Maisons de *Sourniama*, & de ses enfans; ce qui fit croire que leurs biens alloient être adjugées au fisc. Ceux de

leurs Domeſtiques qui avoient fait paroître peu de bonne volonté, en devinrent plus inſolens. Ce fut dans de ſi fâcheuſes circonſtances que *Marc Ki* arriva. Il n'en trouva preſque aucun qui fût diſpoſé à fournir aux beſoins de leurs maîtres, & le pouvoir manquoit à d'autres qui avoient encore pour eux quelque reſte d'affection. Le Prince Jean avoit laiſſé mille taels * en garde à ſon beau-pere, qui étoit un Mandarin des plus diſtingués, comptant trouver cette ſomme toûjours prête au premier beſoin qu'il en auroit. Le Mandarin qui regardoit ce beſoin comme éloigné, l'employa à des uſages particuliers.

Cependant *Marc Ki* arrive; & rend au Mandarin la lettre du Prince. Il mandoit que des dé-

* Un tael vaut environ cinq livres de notre monnoye.

penſes imprevuës l'obligeoient d'avoir recours à lui plûtôt qu'il n'avoit crû, & qu'il le ſuplioit de remettre au porteur de ſon billet homme ſûr & fidele, le dépôt qu'il lui avoit confié. Le Mandarin ſe trouvant fort embaraſſé, lui fit dire d'attendre encore quelques jours, juſqu'à ce qu'il eût emprunté une ſomme qu'il vouloit lui donner.

Pendant ce tems-là ſes Domeſtiques ſçûrent le tirer d'intrigue par une indigne ſupercherie, dont ils uſerent pour éloigner ce vieillard, qui étoit ſi fort à charge à leur maître. Ils ſubornerent quelques gens de la lie du peuple. Ceux-ci ſelon les inſtructions qu'on leur donna, ſe rendirent un jour de Fête à l'Egliſe des PP. Portugais, où ils ſçavoient que *Marc* devoit être. Ils dirent qu'ils étoient envoyés

par le dix-ſeptiéme Regulo frere de l'Empereur, pour arrêter un certain homme nommé *Ki*, arrivé tout recemment du *Fourdane*. Les Chrétiens qui ſe trouverent à la porte, donnerent d'autant plus aiſément dans ce piége, qu'en effet le dix-ſeptiéme Regulo, par ordre de l'Empereur avoit déja fait arrêter beaucoup de monde. Ils répondirent qu'il n'étoit pas à l'Egliſe, mais qu'on alloit s'informer de ſa demeure: leur deſſein étoit de donner à *Marc* le tems de s'évader, & c'eſt juſtement ce que prétendoient les Domeſtiques du Mandarin, qui ne ſe donnerent plus de mouvemens, dès qu'ils virent que leur ruſe avoit reuſſi.

Aux premieres nouvelles qui vinrent à ce bon vieillard qu'on le recherchoit, il fut ſaiſi d'une telle frayeur, qu'il prit auſſi-tôt la

fuite avec son compagnon, encore plus pauvre qu'il n'étoit venu, & laissant à Pekin tout ce qu'on lui avoit donné pour les Princes.

Comme je sçavois le besoin que ces Seigneurs avoient d'un prompt secours, le départ precipité de *Marc* m'affligea sensiblement. J'ignorois alors que Dieu qui n'abandonne jamais ses serviteurs, leur préparoit une autre ressource dont je parlerai en son lieu. Peu de tems après le départ de *Marc*, un Eunuque de *Sourniama* ne pouvant soutenir la vie dure qu'on menoit dans ce desert, s'enfuit, & prit la route de Pekin pour y chercher dequoi vivre. *Sourniama* ne manqua pas, comme il y étoit obligé, d'informer le Général du *Fourdane* de sa fuite : celui-ci en donna avis au Tribunal des crimes à Pekin. On chercha le

fugitif, & on l'arrêta. Il fut mis à la queſtion par ordre de l'Empereur, & il eût à ſubir un interogatoire peu ordinaire.

„ Nous ſçavons, lui dit-on, que „ tu n'es pas fugitif, que c'eſt ton „ maître qui a employé cet arti„ fice pour t'envoyer porter de ſes „ nouvelles à Pekin, & pour exa„ miner ce qui ſe paſſe à la Cour. L'Eunuque repondit, que *Sourniama* manquant de pain & de ris, il s'étoit vû réduit à vivre de millet cuit à l'eau, qu'il mouroit de faim, & que comme il y avoit au *Fourdane* plus de Domeſtiques qu'on n'en pouvoit nourrir, il s'étoit déterminé à venir à l'inſçû de ſon maître chercher quelque ſecours chez ſes parens & ſes amis. On lui demanda enſuite ſi *Sourniama* étoit Chrétien, & le nom de ceux de ſes enfans qui avoient em-

braſſé cette loi ; enfin on lui fit pluſieurs autres queſtions qui ne ſont point venues à ma connoiſſance : je ſçais ſeulement que les Mandarins ont coûtume d'en faire en grand nombre, même d'inutiles, afin d'être en état de répondre à celles que l'Empereur pourroit leur faire.

L'Eunuque fut renvoïé lié & garotté au General du *Fourdane*, mais on ne croit pas qu'il ait été rendu à ſon Maître; car on apprit bientôt que *Sourniama* étoit mort d'ennui, & de miſere. Selon l'avis que le General du *Fourdane* en donna au Tribunal des Princes, ce vieillard mourut le 19 de la onziéme lune, c'eſt-à-dire, le deuxiéme de Janvier de l'année 1725. Le Préſident de ce Tribunal ſeiziéme frere de l'Empereur differa, je ne ſçais pour quelle

raiſon, d'en informer l'Empereur par un mémorial ; c'eſt un uſage auquel on ne manque point ; alors Sa Majeſté marque elle-même ſur le mémorial, & la ſomme qu'elle deſtine aux funerailles, & les perſonnes qui doivent aſſiſter de ſa part aux ceremonies funebres.

Ce Préſident ne ſe preſſa pas d'informer l'Empereur de cette mort ; il ne lui en parla que quelques jours après qu'il en eût reçû la nouvelle, & il ne lui en parla que par occaſion en traitant d'autres affaires de ſon Tribunal.

L'Empereur parut indigné de » cette négligence. Eſt-ce donc, » dit-il, qu'on veut m'empêcher » de faire du bien à ce deffunt, » qu'on ne m'a pas preſenté de » mémorial ? je vois bien que vous » n'êtes gueres attentif aux devoirs

de votre Charge ; puis rejettant la faute sur les assesseurs, qui n'avoient pas instruit le Président, il les abaissa de quelques degrés, & destitua son frere de la Charge de Président des Princes, lui laissant néanmoins la dignité de Regulo qu'il lui avoit donnée depuis peu de tems. Cette démarche fit croire que la colere de l'Empereur finiroit avec la vie de cet infortuné vieillard, & que ses enfans étoient sur le point de recouvrer leur liberté ; mais on fut bientôt desabusé par deux évenemens auxquels on ne s'attendoit pas.

Le premier est que l'Empereur donna différens ordres au General du *Fourdane*, entre autres d'ôter les chaînes au neuviéme fils de *Sourniama*, & de les lui remettre aussi-tôt que

les cent jours du deüil de ſon pere ſeroient écoulés ; de rappeller le quatriéme fils qui étoit depuis ſept ans à la guerre, de même que le ſixiéme & le douziéme ; c'eſt-à-dire les Princes Louis, & Joſeph, qui étoient avec le neuviéme frere de l'Empereur, afin que tous trois portaſſent le deüil de leur pere à *Sin pout ſe*, après quoi Sa Majeſté lui feroit connoître ſes intentions à l'égard de ces Princes.

Le ſecond eſt que l'Empereur avoit envoïé au *Fourdane*, deux Mandarins, pour dégrader tous les fils de *Sourniama* de la qualité de Princes du ſang, en leur ôtant la ceinture jaune qui en eſt la marque, & les mettant au rang du ſimple peuple.

Ces triſtes nouvelles m'accablerent de douleur, & j'étois dans

dans l'impatience de voir quelqu'un qui revint du *Fourdane*. Enfin au commencement du mois d'Avril un jeune homme qui étoit Chrétien & Médecin de profession vint me voir. Après m'avoir fait signe de renvoïer les Domestiques, il me dit qu'il venoit de la part des Princes Jean, Paul, François, Michel, & des autres s'informer de l'état de ma santé, & me prier de ne point prendre d'inquiétude à leur sujet; qu'ils étoient contens de leur destinée, & qu'ils n'avoient besoin que du secours de mes prieres. Il me fit ensuite l'histoire de son voïage, & de la situation de ces Princes, telle que je vais vous la raporter.

Je m'apelle Thomas *Tem*, « me dit-il, & bien que je sois de « la Province de *Kiangsi*, je me « suis établi à Pekin, où j'exerce «

» avec quelque réputation la Mé-
» decine : ma profeſſion me don-
» na autrefois entrée chez les
» Princes Chrétiens ; le Prince
» Paul m'avoit fait l'amitié de me
» loger près de ſon Hôtel, &
» quand j'avois quelque loiſir, il
» me faiſoit l'honneur de m'apel-
» ler. Son entretien rouloit toû-
» jours ſur des matieres de Reli-
» gion & de pieté. C'eſt lui qui
» m'introduiſit chez les Princes
» ſes freres, & je vous avouë que
» je ſortois toûjours de leur Hô-
» tel infiniment édifié, de voir des
» perſonnes de ce rang ſi humbles
» & ſi exacts obſervateurs de la
» Loy de Dieu. Ils me parloient
» avec une bonté dont j'étois con-
» fus ; tout élevés qu'ils étoient
» par leur naiſſance & leurs digni-
» tés, ils ſembloient oublier leur
» grandeur, & me traitoient com-
» me leur égal. Leur diſgrace me

pénétra de la plus vive douleur, « & je ne pus voir sans indigna- « tion que tout le monde leur « tournât le dos, & que par une « lâche timidité leurs parents, « leurs amis, leurs serviteurs mê- « me les abandonnassent. «

Quoique ma fortune soit des « plus médiocres, je pris la reso- « lution de faire le voïage, & de « leur procurer quelques secours: « & parce que le secret étoit ab- « solument néceſſaire, je ne con- « fiai mon dessein qu'à Jean *Tchao* « homme sage & fidele. C'est un « de ceux que le Prince Paul a « laissé à *Pekin* pour l'administra- « tion de ses biens, mais com- « me il n'a qu'une autorité parta- « gée, il n'est pas le Maître, & ses « ajoints au même ministere, le « gênent infiniment. Dès que je « lui eûs fait la confidence de mon « voïage, il fut transporté de joïe, «

» & ſans perdre de tems, il ramaſ-
» ſa comme il pût deux cens Taels,
» & des rafraichiſſemens, au-
» tant qu'un mulet en pouvoit
» porter. La veille de mon départ
» j'affectai de paroître devant les
» perſonnes dont j'avois lieu de
» me défier, & le lendemain ma-
» tin je montai à Cheval ſuivi de
» mon valet; j'avois pris la pré-
» caution de dire dans ma famille,
» que j'allois chez mon beau-
» pere, chez qui effectivement je
» paſſai; & que de-là j'irois viſi-
» ter pluſieurs malades à la cam-
» pagne, afin qu'on ne s'étonnât
» pas de ma longue abſence.
» Je joignis le muletier au lieu
» que je lui avois marqué hors de
» la Ville; il s'étoit engagé de me
» méner juſqu'à *Cha hou keou*, qui
» eſt au-delà du *Fourdane*, que je
» ne voulois pas nommer.
» Mon voïage fut aſſez heureux;

la langue Tartare que j'ai ap-« priſe, & ma profeſſion de Me-« decin aidoient à éloigner les« ſoupçons. Après dix jours de« marche & à quelques lieuës du« *Fourdane*, je fis mettre la char-« ge de la Mule ſur le Cheval de« mon valet, & je congediai le« Muletier. Comme je ne voulois« point entrer dans le *Fourdane*,« où j'aurois pû être reconnû des« Domeſtiques du Général, chez« qui j'ai ſouvent traité des Ma-« lades quand il étoit à Pekin, je« pris une route detournée, &« j'arrivai enfin à un petit chemin« qui ſe terminoit à la plaine de« ſable, au milieu de laquelle je« crûs voir le Village tel qu'on me« l'avoit depeint. «

Je pouvois y arriver avant le« coucher du Soleil, ſi j'euſſe dou-« blé le pas. Mais c'eſt ce qui n'é-« toit pas poſſible, à moins que«

» d'abandonner mon valet qui » étoit à pied conduiſant le Che- » val qui portoit les ſecours, dont » les Princes avoient un beſoin » preſſant.

» Cependant le Ciel ſe couvrit » tout à coup, & le Village diſ- » parut; la neige tomboit à gros » flocons, & à peine voiois-je la » tête de mon Cheval. Mon va- » let avoit peine à me ſuivre : la » peur me ſaiſit; car je me croiois » perdu ſi je paſſois la nuit dans » ce deſert. Je me recommandai » à Dieu, qui ſçavoit à quelle in- » tention j'avois entrepris ce voia- » ge, & puis je continuai de mar- » cher au hazard, ſans ſçavoir la » route que je tenois.

» Enfin après quelque-tems » j'arrivai à une eſpece de tertre, » où je fis attendre mon valet » accablé de laſſitude, tandis que » j'irois chercher l'entrée du Vil-

lage. Je ne faisois pas reflexion « que je pouvois m'égarer de plus « en plus, car la neige tomboit « toûjours en abondance, & la « nuit étoit des plus obscures ; je « marchois néanmoins sans trop « sçavoir si j'avançois, où si je re- « culois, jusqu'à ce qu'enfin mon « Cheval donna assez rudement « contre une espece de mur, & « il s'en fallut peu que cette se- « cousse imprevue ne me fit tom- « ber. A ce bruit on me deman- « da qui j'étois, & où jallois. « Dans l'étonnement où je me « trouvai, je repondis que c'étoit « moi, comme si l'on eût dû con- « noître ma voix. On me fit une « seconde fois la même demande, « & je fis la même réponse. Mais « enfin ayant repris mes esprits, « je dis assez bas que j'étois le « Medecin appellé *Tem.* Alors je « vis paroître un homme qui m'ai- «

» da à deſcendre de Cheval, car
» j'étois tranſi de froid & à de-
» mi mort, & qui me fit entrer
» dans ſa maiſon. Je reconnus le
» Prince Jean-Baptiſte, lequel en
» m'embraſſant, ah ! mon ami, me
» dit-il, d'où venez vous ? avant
» toute choſe je le priai d'envoier
» chercher mon valet que j'avois
» laiſſé ſur un tertre peu éloigné.
» Il envoïa de ſes gens qui l'eu-
» rent bien tôt trouvé, & en mê-
» me-tems il fit avertir ſes freres
» Chrétiens de mon arrivée. Ils
» ſe hâterent de venir, ils m'em-
» braſſerent, en me diſant que j'é-
» tois un Ange venu du Ciel pour
» les conſoler. Enfin je ne puis
» vous exprimer quelle fut la joïe
» reciproque de cette entrevuë ;
» Ils ne pouvoient aſſez remercier
» Dieu de cette neige épaiſſe qui
» m'avoit ſi fort incommodé, &
» dont je me plaignois ; c'eſt une

faveur de la Providence, me« disoient-ils, qui a voulu vous« rendre invisible à ceux qu'il eût« été dangereux & pour vous,« & pour nous de rencontrer. Ils« s'empresserent de me faire sou-« per, & tout ce que des gens« qui souhaitoient de me bien« regaler purent faire, me fit con-« noître le malheureux état où« ils étoient reduits. Cependant il« n'en paroissoit rien ni dans leurs« discours, ni sur leur visage : au« milieu d'une extreme disette ils« avoient l'air gai, & content.« Deux jours entiers suffirent à« peine à répondre à toutes les« questions qu'ils me firent. «

Quand je les vis dans leurs« habits de grand deüil, je ne dou-« tai point que *Sourniam* leur pere« ne fût mort: je leur demandai« s'il avoit enfin ouvert les yeux« à la verité. Helas ! me repon-«

» dirent-ils en soupirant, le Re-
» gulo notre Pere, & sa seconde
» femme mere du Prince François
» sont morts l'un & l'autre, mais
» d'une maniere bien differente.
» A la onziéme Lune derniere
» la Princesse se sentit fort mal,
» & jugea elle-même que sa der-
» niere heure approchoit. Elle
» étoit Chrétienne dans le cœur,
» & elle en auroit fait il y a long-
» tems une profession ouverte, si
» le Regulo son mari ne s'étoit
» point opposé constamment à son
» dessein. Elle lui demanda la per-
» mission de se faire transporter
» chez son fils, sous prétexte
» qu'elle y seroit mieux soignée
» par sa belle-fille qu'elle aimoit
« tendrement. Le Regulo y con-
« sentit.
« Dès qu'elle y fut arrivée elle
« demanda le Baptême, tous ses
» entretiens étoient de Dieu, &

de la vive douleur qu'elle ressen-« toit de l'avoir offensé. Comme« elle étoit parfaitement instruite« de nos saintes verités, après lui« avoir fait faire des Actes de con-« trition & d'amour de Dieu, le« Prince Paul la baptisa. Dès ce« moment elle parut si tranquille,« qu'on eût dit qu'elle n'attendoit« que cette grace pour sortir de« cette vie. Le Regulo qui sçut« le danger où elle étoit, vint la« voir, quoiqu'il fut malade lui-« même, mais elle ferma les yeux,« & ne voulut ni le regarder ni« lui répondre : ce qui l'obligea« de se retirer. «

Elle parla ensuite avec un« grand sens, & enjoignit à son« fils le Prince François d'écrire« aux PP. de Pekin, & de les prier« de sa part d'offrir le Saint Sa-« crifice de la Messe pour le repos« de son ame : elle lui donna mê-«

» me à cette intention trente Taels,
» qu'on n'eut garde de recevoir,
» & qui furent emploïés aux frais
» de ſes obſeques. Nous ne la
» quittâmes point, afin de l'aider
» à finir ſaintement ſes jours. En-
» fin le quinziéme de la même
» Lune, c'eſt-à-dire, le vingt-neu-
» viéme de Décembre 1724, que
» nous environnions ſon lit tous
» à genoux & recitant les prieres
» des agoniſans, elle expira dou-
» cement, & rendit ſon ame au
» Seigneur.

» Le Regulo notre pere avoit
» pluſieurs maladies compliquées,
» & entre autres depuis long-tems
» il étoit tourmenté d'une toux
» ſeche, qui jointe à l'age, aux
» chagrins, & à la vie dure qu'il
» menoit dans ce deſert, dimi-
» nua inſenſiblement ſes forces,
» & ruïna entierement le reſte de
» ſanté dont il joüiſſoit. Nous al-

lions chez lui à tout moment, « mais nous n'étions pas admis « jusques dans sa chambre, & « nous n'y pouvions pénétrer qu'il « ne nous y appellât. Enfin le 19 « de la onziéme Lune, c'est-à- « dire le 2 Janvier 1725, il nous « fit entrer, & il commença une « longue apologie de sa conduite, « pour nous persuader que son « exil étoit injuste. «

L'Empereur, dit-il, m'a fait « quatre reproches également « faux, & qui n'ont aucun fon- « dement. Le premier, que mes « ancêtres étoient les ennemis de « sa famille ; quelle inique sup- « position ! *Ergatou Peylé* mon « grand pere endossa la cuirasse à « l'age de dix sept ans, & mou- « rut à vingt-trois les armes à la « main pour la famille de l'Em- « pereur. *Toumen Peylé* mon pere « a combattu toute sa vie pour «

»ſes interêts ; & moi qui n'avois »pas hérité de leur dignité, j'y »ſuis parvenu par de longs & de »dangereux ſervices : eſt-ce ainſi »qu'en agiſſent les ennemis de la »famille Imperiale ?

» Le ſecond, c'eſt qu'à la mort »du beau-pere de ſon neuviéme »frere je ſoupirai, & temoignai »de la triſteſſe ; il eſt vrai, c'étoit »mon parent & mon ami, nous »avions été enſemble chefs de »Bannieres & camarades de ca»ſaque, mais nous n'avions ni »liaiſon ni deſſeins contraires au »ſervice de l'Empereur.

» Le troiſiéme, c'eſt que quand »il ſe fâcha contre ceux de mes »enfans qu'il envoïa à la guerre, »je ne me donnai aucun mou»vement, je n'allai point m'hu»milier au Palais, & demander »grace : hé ! quelle eſt donc la »deſtinée des *Mantcheoux* ? n'eſt-

ce pas de porter les armes ? si « j'eusse alors fait la moindre de- « marche, quel reproche n'auroit- « il pas eu droit de me faire, & « qu'aurois-je pû lui repondre ? «

Le quatriéme, c'est que mes « enfans se sont faits Chrétiens, « & que je ne les ai point punis. « Je les ai maltraitez plusieurs fois « pour ce sujet, mais ne voïant « rien dans la Loi Chrétienne qui « fût contraire à la droite raison, « devois-je sévir contre des en- « fans que je chérissois, & que je « ne croiois pas coupables ? «

Après ce discours il nous fit « retirer, & peu d'heures après, « étoufé par un cathare, il expira « entre les bras d'un domestique « infidele; les cris de ce Domes- « tique nous annoncerent sa mort. « Que de larmes nous repandî- « mes ! que nous poussâmes de « cris & de gemissemens inutiles! «

» Comme je vis qu'ils s'attendriſ-
» ſoient, je changai de diſcours ;
» le lendemain matin le ſecond
» fils du défunt me vint voir. Il
» me fit ſes plaintes de ce que
» je n'avois pas donné avis à ſes
» parens de mon départ Je m'en
» ſuis bien donné de garde, lui
» repondis-je, leur meſintelligen-
» ce auroit trahi mon deſſein, &
» rompu mon voïage. En vou-
» lant ſervir tout le monde, je
» n'aurois ſervi perſonne. Il parut
» content de ma réponſe.
» Ce Prince en partant de *Pekin*
» avoit permis à ſon fils de re-
» cevoir le baptême, & promet-
» toit de le recevoir auſſi lui mê-
» me au *Fourdane*, dès qu'il ſe ver-
» roit debarraſſé des affaires qui
» agitoient ſon eſprit. Je l'ai trou-
» vé tel qu'il étoit parti De fauſ-
» ſes craintes, & de vaines eſpe-
» rances le retiennent encore dans

» infidelité. Il me conseilla de ne «
» point partir en plein jour, & de «
» m'en retourner le plûtôt que je «
» pourrois. Cependant sur le soir «
» j'allai chez le Prince Jean pour «
» lui dire adieu, & recevoir ses «
» ordres. Il me reçût avec sa bon- «
» té ordinaire, & pour me faire «
» honneur il rassembla toute sa «
» famille, voulant, disoit-il, leur «
» faire voir un ami Chrêtien ve- «
» nu tout recemment de *Pekin*. «

Comme je devois partir le «
» lendemain matin, il m'offrit de «
» l'argent pour les frais de mon «
» voïage, & me pressa de l'accep- «
» ter : mais je le refusai constam- «
» ment. Il me fit en le quittant «
» une petite exhortation que j'au- «
» rai toûjours presente à l'esprit ; «
» les paroles des saints sont des «
» traits de feu, qui pénétrent jus- «
» ques dans le fonds de l'ame. «

Ne perdez pas, me dit-il d'un «

» air aimable, le fruit de la cha-
» rité que vous avez pour nous,
» en negligeant certains défauts
» qui, quoique legers, peuvent être
» d'une conſequence dangereuſe
» pour le ſalut. Je m'apperçois
» que vous ne vous êtes pas en-
» core corrigé de votre humeur
» impatiente, & de vos vivacitez
» naturelles. Je crains qu'un or-
» gueil ſecret ne vous domine en-
» core, & n'infecte de ſon venin
» vos actions les plus vertueuſes;
» faites y attention, mais ſur tout
» profitez de la facilité que vous
» avez d'approcher des Sacre-
» mens; la privation de ce ſecours
» eſt la ſeule choſe qui nous cha-
» grine dans notre exil. Ne negli-
» gez donc point un moïen ſi uti-
» le de vous ſanctifier, & faites moi
» l'amitié d'aſſiſter ſouvent au S.
» Sacrifice de l'Autel, & d'enten-
» dre quelques Meſſes à mon in-
»tention.

Je fus tellement attendri à « ces dernieres paroles, que je le « quittai ſans preſque pouvoir par- « ler, je ne les oublierai jamais ; « elles ont fait de trop fortes im- « preſſions dans mon cœur : voilà mon R. P. un précis de ce que me raconta ce charitable Méde- cin.

Sept ou huit jours après ſa vi- ſite le P. Suarès m'envoïa une lettre, que le Prince François m'écrivoit de ſa propre main en langue *Mantcheou* ; en voici la traduction.

Je vous regarde comme mon « pere ſpirituel ; il y a près d'un « an que je ſuis privé du plaiſir de « vous voir, & de recevoir vos « ſalutaires inſtructions. Toutes « ſortes de malheurs ſont venus « nous aſſaillir depuis ce tems-là ; « mais celui que j'ai le plus de « peine à ſuporter, c'eſt de me «

» voir fruſtré de mes eſperances ;
» & de la choſe que je deſirois le
» plus. Graces à Dieu nous ſom-
» mes en aſſez bonne ſanté. Je ne
» ſcai ſi je m'abuſe, mais je me
» flatte toûjours que nous verrons
» finir notre exil. Je ne le ſouhai-
» te que pour revoir nos Peres en
» J. C. & tâcher de profiter de
» leurs inſtructions & de leurs
» exemples. Vous avez eu la bon-
» té de m'envoïer des médailles,
» des reliquaires, des bagues: nous
» les avons reçûes avec joïe &
» avec reconnoiſſance ; ſi vous en
» avez encore, ne nous en laiſſez
» pas manquer, je vous prie, ſur-
» tout de celles où il y a des in-
» dulgences attachées : joignez-y
» des eſtampes de Saint Michel,
» de l'Ange Gardien, de Saint
» Jean &c.

Pour l'intelligence de cette lettre, il eſt bon d'obſerver. 1°.

Que quand ce Prince partit pour son exil, loin d'être affligé de sa disgrace, il en témoigna au contraire de la joïe dans l'esperance d'enseigner les véritez de la foi aux peuples du *Fourdane*, & d'en gagner un grand nombre à J. C. mais depuis qu'il se vit relegué dans un désert, il soupiroit sans cesse, & se sentoit comme étouffé des différens mouvemens, & de zele pour la conversion de tant de peuples qui vivent dans l'infidelité, & de douleur de s'en voir si près sans pouvoir les entretenir de nos saintes verités. J'en ai une « peine, disoit-il quelque fois, « qui me presse, & m'agite nuit « & jour. Je vous le demande, « mon R. Pere, trouveroit on en Europe beaucoup de grands Seigneurs animés du même zele, & également portés à concourir au salut des ames?

2°. Les bagues, dont ce Prince parle, n'étoient que de cuivre. Dans le chaton de chaque bague, on avoit enchaſſé ſur un fond rouge un Crucifix doré, qui étoit couvert d'un criſtal convexe. J'en avois envoïé deux douzaines qui m'étoient venuës d'Europe au Prince Jean, pour les partager entre les Dames Chrétiennes. Comme ce nombre n'étoit pas ſuffiſant, il chargea la Princeſſe Thereſe ſa belle-ſœur, de les diſtribuer ſelon qu'elle jugeroit à propos. Le Prince Paul ayant appris qu'une des Princeſſes avoit reçû une de ces bagues, & que ſa ſuivante ancienne Chrétienne en avoit été privée, lui en fit »des reproches : vous ne faites »pas réflexion, lui dit-il, que »vous étes ſa cadette au ſervice »de Dieu : quoique par la naiſ-

sance elle vous soit beaucoup in- « ferieure, & qu'elle vous doive « l'obéïssance & la soumission, « cependant son ancienneté dans « le Christianisme lui donne sur « vous une sorte de superiorité « dans les choses qui concernent « le culte de Dieu, & c'est ici une « occasion où vous devez lui ce- » der. La Dame sans rien dire, tira sa bague à l'instant, & la donna à sa suivante. Tous les Princes applaudirent à sa modestie & à son humilité. Ce trait, quelque peu considerable qu'il paroisse, ne laisse pas de faire connoître la grande idée que ces Princes se sont formés de notre sainte Religion.

Le 13 du mois de May je fus agréablement surpris de voir reparoître le Medecin, qui étoit déja de retour. Il me dit que les trois Princes étoient arrivés à

Sin pout ſe pluſieurs jours avant lui : que le Général du *Fourdane* en avoit donné avis à la Cour, & qu'on attendoit les ordres de l'Empereur. Il me donna enſuite des lettres de quelques-uns de ces Princes, & une entre autres du Prince Paul. Il me propoſoit des difficultés qui marquoient la délicateſſe de ſa conſcience, & ſur leſquelles il me demandoit une promte déciſion.

Je ſouhaitois fort de ſçavoir comment s'étoit faite la dégradation de ces Princes, de quelle maniere ils avoient reçû ce coup accablant, & quelles étoient leurs occupations ordinaires dans le lieu de leur exil. Le Médecin me ſatisfit pleinement ſur ces trois articles.

Il me dit d'abord que des Mandarins venus exprès de la Cour avoient raſſemblés tous les

les Princes au *Fourdane*, & que les ayant fait mettre à genoux, ils leur signifierent l'ordre de l'Empereur qui les dépoüilloit du rang, & des prérogatives de Princes du sang : qu'aussi-tôt après on leur ôta la ceinture jaune, & qu'on les renvoïa à leur village confondus avec le simple peuple.

En second lieu, que les Princes qui sont Chrétiens, témoignerent beaucoup de joïe, de se voir debarassés d'une dignité qui leur devenoit onereuse, & qui les gênoit dans la pratique des devoirs du Christianisme. En effet depuis leur dégradation, ils joüissent d'une plus grande liberté. Comme ils sont au rang du peuple, le General se croit déchargé de toute inspection sur leurs demarches; & les Mandarins du peuple n'aïant point

reçû d'ordre exprès de veiller à leur conduite, prennent volontiers ce prétexte de les laiſſer tranquilles, jugeant bien que ces Princes, comme il arrive quelque fois, pourroient être un jour rétablis dans leurs premiers honneurs, & ſe ſouviendroient de la maniere dont ils auroient été traités : ainſi perſonne ne les inquiete maintenant. Il leur eſt ſeulement défendu de ſortir du deſert où ils ſont relegués.

Il me dit en troiſiéme lieu, que ces Princes s'aſſemblent pluſieurs fois tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, qu'ils liſent enſemble des livres de pieté, qu'ils recitent en commun leurs prieres, & qu'ils s'exhortent mutuellement à la pratique des vertus Chrétiennes, & ſurtout à la conſtance dans les différentes afflictions dont leur foi eſt éprou-

vée. Les Dames de leur côté se comportent de la même maniere. On les entend de la ruë chanter à pleine voix les prieres qu'on a coutume de réciter dans l'Eglise. Il m'ajoûta que quand le Prince Loüis arriva, la Princesse sa femme fut si surprise de son changement, & si touchée des discours qu'il lui tint sur la Religion, qu'elle prit le dessein d'être Chrétienne, & qu'actuellement elle se fait instruire, & se dispose au Baptême; que la veuve du cinquiéme Prince qui avoit fait paroître à Pekin tant d'éloignement pour le Christianisme, demandoit aussi avec instance le baptême; enfin qu'il avoit été infiniment édifié de leur douceur & de leur patience, & qu'il n'avoit pû voir sans admiration, qu'au milieu de tant de souffrances il ne leur échap-

pât ni plaintes ni murmures. Après avoir satisfait ainsi ma curiosité, il me quitta pour retourner à *Sin pout se*, où il étoit pressé de se rendre.

Peu de jours après son départ j'appris qu'on avoit fait la recherche des biens de *Sourniama*; que la liste des gens de sa porte étoit dressée; & que la Sentence du Tribunal des Princes, qui ne pouvoit pas manquer d'être confirmée par l'Empereur, portoit qu'on les mettroit en reserve; qu'on avoit pareillement dressé un état de leurs maisons & de leurs terres, qu'elles couroient risque d'être confisquées: mais que comme ces biens sont éloignés, & que pour observer les formalités, on avoit à entendre le témoignage d'un grand nombre d'Officiers, cette affaire devoit traîner en longueur.

Presque en même-tems un bruit sourd se repandit, qu'un ordre étoit parti de la Cour, pour faire conduire à Pekin les Princes Loüis, & Joseph chargés chacun de neuf chaînes. Ce fut pour moi un nouveau sujet d'inquiétude. Tout ce que je pus faire, fut de m'adresser au Dieu de toute consolation, & de le prier de fortifier & de soutenir de sa main puissante ces illustres affligés.

Le second de Juin je fus un peu consolé, lorsque sur le soir je vis entrer dans ma chambre le Médecin. Il étoit si fatigué d'avoir couru nuit & jour, qu'à peine pouvoit-il se soutenir. Après m'avoir remis deux lettres de ces Seigneurs, il m'instruisit en peu de mots de leur situation presente.

» Je suis arrivé, me dit-il, à

« *Sin pout ſe* un jour plûtôt que je
» ne l'avois promis ; vos lettres
» ont comblé de joïe ces genereux
» Chrétiens : elles ont été luës
» avec avidité. Mais à peine
» avoient-ils achevé de les lire,
» qu'on vit arriver un Officier de
» la part du General, qui enjoignoit
» aux trois Princes venus recem-
» ment de la guerre, ſçavoir le
» quatriéme, le ſixiéme & le
» douziéme de ſe rendre au *Four-*
» *dane*, pour y recevoir les ordres
» de l'Empereur. Ces trois Sei-
» gneurs monterent à cheval ſans
» faire paroître la moindre émo-
» tion., & ſuivirent l'Officier.
» Les Princes leurs freres en-
» voïerent à leur ſuite pluſieurs
» Domeſtiques à cheval, pour être
» promtement informés de ce que
» portoient ces nouveaux ordres.
» L'un d'eux revint à bride aba-
» tue, pour nous dire que ſes maî-

tres étant entrés dans le Tribu- «
nal, le General les avoit fait «
mettre à genoux, & portant d'a- «
bord la parole au quatriéme «
Prince, vous avez eu permission, «
lui a-t-il dit, de revenir de la «
guerre pour porter le deuil de «
votre pere ; pourquoi n'y êtes «
vous pas retourné aussi-tôt que «
le deüil a été fini ? partez incess- «
samment, & ne revenez pas que «
la guerre ne soit terminée : pour «
lors vous vous rendrez à *Sin* «
pout se. «

Puis s'addressant aux Princes «
Loüis, & Joseph, j'ai ordre, «
leur a-t-il dit, de vous mettre «
à chacun neuf chaînes, & de «
vous envoïer à Pekin pour y être «
enfermés, & confiés à la garde «
du troisiéme Regulo frere de «
l'Empereur. Les autres Domes- «
tiques vinrent les uns après les «
autres apporter la même nou- «

» velle, & préparer des charettes
» pour tranſporter leurs maîtres,
» leſquels accablés de la peſanteur
» de leurs chaînes, ne pouvoient
» pas monter à cheval; le dernier
» que je vis arriver étoit Domeſ-
» tique du Prince Joſeph, il l'en-
» voioit au Prince Jean ſon frere,
» avec ordre de lui dire qu'il ne
» plaignît pas ſon ſort, que ſes
» ſouffrances étoient legeres, &
» que la plus grande marque d'a-
» mitié qu'il pût lui donner, étoit
» de prier Dieu d'augmenter ſes
» peines.

» Le Prince Jean parut d'abord
» interdit de l'étonnement que lui
» cauſa ce diſcours. Puis revenant
» de ſa ſurpriſe, je n'ai garde, dit-
» il, de demander à Dieu qu'il
» augmente les peines de mon
» frere, mais je le prierai avec
» toute l'ardeur dont je ſuis capa-
» ble de lui donner la force de

les supporter : il semble, conti- «
nua le Medecin, que cet enchaî- «
nement de disgraces devoit «
consterner ces Seigneurs, mais «
j'étois plus affligé qu'eux tous, «
& ils me consoloient par la fer- «
meté de leur courage, & par «
leur parfaite resignation aux or- «
dres du Seigneur. Je dois retour- «
ner demain à *Sin pout se*, me «
dit-il, en prenant congé de moi, «
les momens sont chers, & je «
n'ai pas le loisir de vous en dire «
davantage; mais on rappelle à «
Pekin tous les Domestiques de «
leur porte, & ils pourront aise- «
ment vous informer de tout ce «
que ces Princes ont à souffrir, «
& des vertus qu'ils font éclater «
au milieu de tant de souffrances. «
Dès qu'il m'eut quitté, je lus la lettre que m'écrivoit le Prince Jean, elle étoit conçuë en ces termes.

JEAN TROISIE'ME DE LA FAMILLE, *au Pere Parrenin, pour m'informer de l'état de ſa ſanté, & de celle des autres Peres.*

» J'ai reçû votre lettre, & je « l'ai luë avec autant d'attention, » que ſi je vous avois écouté, & » que vous m'euſſiez parlé en per- » ſonne vous même. Les inſtruc- » tions qu'elle contient me con- » ſolent ; & me tranquilliſent je » les porte gravées dans le cœur. » Nous ſommes pleins de recon- » noiſſance de ce que vous, & les » autres Peres, vouliez bien vous » reſſouvenir de nous au Saint » Sacrifice de la Meſſe. Ce que » nous ſouhaitons maintenant, & » ce que vous devez demander à » Dieu pour nous, c'eſt que par » le ſecours de ſa grace, il nous » aide à nous corriger de nos dé- » fauts, à pratiquer la vertu, à » nous conformer à ſa ſainte vo-

lonté, & à perſeverer juſqu'à la « fin dans ſon ſaint ſervice. Voilà « le ſeul objet de nos deſirs, nous « comptons le reſte pour rien. Mes « deux freres Loüis & Joſeph vous « rendent mille graces. Comme « ils ne peuvent s'acquitter par « eux-mêmes de ce devoir de re- « connoiſſance, ils m'ont chargé « de le faire, & de vous deman- « der pour eux le ſecours de vos « prieres. Nous ſommes tous preſ- « ſés du déſir de vous voir com- « me d'une ſoif violente : quand « viendra ce bien heureux jour ! « helas ! il eſt encore bien éloi- « gné ; en attendant ne laiſſez paſ- « ſer aucune occaſion de nous con- « ſoler par vos lettres, & de nous « fortifier par vos inſtructions. «

Si ces Princes ſouhaitent ſi fort d'avoir un des Miſſionnaires, nous le ſouhaitons encore plus qu'eux, & j'oſe dire que ce

qui nous afflige le plus dans le triſte état où cette Miſſion eſt reduite, c'eſt de n'avoir pas la liberté d'aller ſecourir hors de Pekin, où nous ſommes très gênés, non ſeulement ces Seigneurs, mais encore tant d'autres qui implorent notre ſecours, & qui ne ſont qu'à quelques journées de cette capitale; ces Princes ne l'ignorent pas, auſſi ſoupirent-ils après un tems qu'ils regardent encore avec raiſon comme bien éloigné.

Le ſeptiéme de Juin les deux priſonniers arriverent au Tribunal des Princes; on ne leur fit point ſubir d'interrogatoire, mais on les livra ſur le champ au troiſiéme Regulo pour les enfermer, & les garder ſéparément. J'appris les circonſtances de leur empriſonnement par un ſerviteur du Prince Joſeph nommé Jean *Ou.*

Dès que j'eus connoissance, « me dit-il, que mon maître étoit « amené prisonnier, j'allai au de- « vant de lui à une journée de la « Ville, & l'aïant apperçu chargé « de neuf chaînes sur une charette « couverte d'une mauvaise natte, « je ne pus retenir mes larmes. « Mon maître m'en fit une severe « reprimande : vous ne connoissez « pas le prix des souffrances, me « dit-il, & cependant vous êtes « Chrétien ! apprenez qu'elles « sont le gage d'une éternité bien- « heureuse ; ne vous découragez « donc point, & quoiqu'il en coû- « te, soiez toûjours ferme dans la « foi, & n'abandonnez jamais le « service de Dieu. «

Je suivis, continua le Domes- « tique, la charette jusqu'au Tribu- « nal, & delà à la prison. On m'y « laissa entrer avec quelques au- « tres, pour transporter le peu de «

» meubles qu'on lui avoit permis
» de garder: ils consistoient en trois
» coussins, & trois manteaux : on
» ne voulut point laisser entrer au-
» tre chose. Je vis là trois petites
» chambres de plein pied toutes
» dégarnies, sans chaises, sans ta-
» bles, sans armoires, sans livres,
» ni papier à écrire ; ces chambres
» sont entre deux petites cours, &
» le tout est enfermé de quatre
» murailles isolées dont on peut
» faire le tour par dehors. On nous
» fit tous sortir au plus vîte, à la
» reserve d'un jeune garçon qu'on
» y laissa pour aider à soulever les
» chaînes ; je crois même qu'on
» le changera de tems en tems ;
» on ferma aussi-tôt la porte, où
» l'on plaça des gardes. Il ne reste
» plus de communication qu'un
» tour à hauteur d'appui dans le
» mur, par où on lui fait passer
» à manger : nous avons loüé près

delà une chambre pour faire la « cuisine; des soldats viennent « prendre les plats, & nous les « rapportent, sans qu'il soit permis « à qui que ce soit d'approcher du « tour. «

Le Prince Loüis est logé de « la même maniere dans une au- « tre maison separée. Entre les « prisons des deux Princes, il y en « a une troisiéme où depuis deux « mois on a resserré un autre « Prince qui étoit Chef de Ban- « niere. «

Le troisiéme Regulo avoit « fait construire autrefois ces petits « bâtimens pour différens ou- « vriers qu'il emploioit, il en a « changé la destination par ordre « de l'Empereur, & il y a enfer- « mé les Princes dont on lui a « confié la garde. «

Voilà tout ce que j'ai pû ap-prendre de ce fidele Domesti-

que : mais sur la fin de Juin François *Tcheou*, ce fervent Chrétien, & si affectionné au service de son maître, vint me voir, & me confirma tout ce qu'on m'avoit déja rapporté. Je lui fis plusieurs questions, auxquelles il me fit des réponses que je vous raconterai simplement, & sans garder aucun ordre. Ce fut donc ainsi qu'il me parla.

» 1°. Les Domestiques de nos » Princes, me dit il, hommes & » femmes, fideles & infideles, sont » tous rappellés à Pekin. Ces Sei- » gneurs avoient à leur suite les » plus honnêtes gens de leur mai- » son. C'est parmi eux qu'on choi- » sissoit les Secretaires, les Inten- » dans, les Maîtres d'Hôtel, & les » autres personnes de confiance. » Il ne leur reste plus maintenant » que des Esclaves qu'ils ont ache- » tés, ou quelques Domestiques

qui leur furent donnés par les« parens des Princesses qu'ils épou-« serent. «

2°. Depuis que je suis arrivé« de *Sinpout se*, j'ai évité d'aller à« l'Hôtel de mon Maître, je m'en« tiens bien éloigné pour le mieux« servir ; je sçais que le trouble &« la confusion regnent dans sa« maison ; en attendant que le« calme y renaisse, je fais des ef-« forts pour avoir des habits & un« peu d'argent que je puisse lui« envoïer. Des voleurs ayant fait« une ouverture sous le seuil de« sa porte, ont emporté durant« son sommeil, ses habits, & tout« l'argent qu'il avoit. «

3°. Les haras que *Sourniama*« avoit en Tartarie qui montoient« à plusieurs milliers de Chevaux,« ont été dissipés par des Tartares« *Mongous* ses Domestiques, auf-« quels il les avoit confiés, com-«

» me font les autres Princes ; un
» ſeul plus fidele que les autres en
» amena deux cens à *Sin pout ſe.*
» Mais il apprit en arrivant que
» ſon Maître venoit de mourir.
» Ses enfans partagerent les Che-
» vaux, & comme un ſi grand
» nombre ne leur étoit pas neceſ-
» ſaire, & que d'ailleurs ils avoient
» des beſoins plus preſſans, ils les
» vendirent ; mais ils ne purent
» retirer que trois ou quatre Taels
» pour chaque cheval.

» 4°. Les raiſons pour leſquel-
» les l'Empereur maltraite ainſi
» les Princes Loüis & Joſeph,
» ſont les mêmes qu'il prétexta il
» y a deux ans, quand il les en-
» voïa à la guerre avec ſon neu-
» viéme frere. On ne reprochoit
» autre choſe au Prince Joſeph,
» que d'avoir accompagné le Prin-
» ce Loüis au Palais, lorſqu'il
» alla demander des inſtructions

avant son départ ; il a fallu trou- «
ver quelque nouvelle raison de «
l'empriſonner. Voicy celle que «
l'Empereur a alleguée ; quand «
j'envoiai, dit il, *Lessihin* à la «
guerre, son frere *Ourt chen me* «
regarda de travers, & avec des «
yeux menaçants ; il ne faudroit «
pas le laiſſer vivre, cependant «
qu'on l'enferme de même que «
son frere. «

5°. Lorſqu'on interrogea l'Eu- «
nuque au Tribunal ſur la Reli- «
gion de ſon Maître, un des «
Mandarins trouva cette queſtion «
ridicule. Vous n'êtes pas au fait, «
répondirent les autres, c'eſt-là «
un point eſſentiel. Cette répon- «
ſe fait croire, que la principale «
raiſon pour laquelle on a chaſſé «
les Princes du *Fourdane*, c'eſt «
que la garniſon de cette place «
étant compoſée de *Mantcheoux* «
& de Chinois Tartariſés, dont «

» les uns ſont de leurs amis, & » les autres ont été leurs créatu- » res, on craignoit que pluſieurs » touchés de leur exemple & de » leurs diſcours, ne ſe fiſſent auſſi » Chrétiens.

» 6o. La premiere femme titrée » de *Sourniama* a reçû le baptême, » & s'appelle Anne; la veuve du » cinquiéme qui eſt Comte, & la » femme du Prince Loüis ont » auſſi été baptiſées. La même » grace a été accordée à la belle- » fille du Prince Paul. Le dernier » fils de *Sourniama* âgé de dix- » huit ans a des ſentimens pleins » de foy & de Religion, quoi- » qu'il ne ſoit pas encore Chré- » tien, mais il ſe met en état de » le devenir par le ſoin qu'il prend » de ſe faire inſtruire, & de ſe » diſpoſer au Baptême. La Prin- » ceſſe Thereſe eſt toûjours la » même, pleine de vertu & de zele.

Lorſque j'allai prendre congé « d'elle, & que je lui offris mes « ſervices; tout ce que je vous « demande, me dit-elle, c'eſt « d'aller voir ſouvent ma fille qui « eſt mariée à Pekin, & de lui « dire de ma part qu'elle ne me « plaigne point, que je ſuis con- « tente de ma deſtinée, & que je « lui recommande ſur toutes cho- « ſes de conſerver toûjours la « crainte de Dieu, & d'approcher « tous les mois des Sacremens. « Je vous recommande la même « choſe à vous même, m'ajoûta- « t-elle, n'oubliez jamais ce que « vous avez promis à Dieu. «

La Princeſſe Agnès s'occupe « des plus vils miniſteres de ſa « maiſon, elle la tient propre, elle « prepare à manger, elle prend « ſoin des malades & des enfans, « ah! qu'elle eſt differente de ce « que je l'ai vuë autrefois, lorſ- «

» qu'elle étoit à la Cour !
» 7°. Comme il n'y a point d'en-
» droit commode pour s'aſſembler
» & que chaque maiſon particu-
» liere eſt trop petite, ils ſe ſont
» tous cotiſez à proportion du bien
» qui leur reſte, pour bâtir une
» Chapelle. Les bois étoient déja
« achetez quand je ſuis parti. Ici
finit l'entretien de ce fidele ſer-
viteur.

Il me fit comprendre que ſi leurs biens leurs étoient conſervés, ils pourroient ſuffire nonobſtant la mauvaiſe adminiſtration, à entretenir pendant quelques années cette nombreuſe famille; mais que s'ils venoient à être confiſqués comme on le publioit, elle ſe trouveroit ſans nulle reſſource. Parens, amis, alliés, tous abandonnent ces Seigneurs, parce que l'Empereur attaque encore la mé-

mo:re du vieux Regulo, & ceux qui ont épousé ses filles.

L'Empereur dit il y a peu de jours, & la Gazette a pris soin de le publier dans tout l'Empire, que *Sou nou* pendant huit ans qu'il avoit été General dans la Province de *Leaotong*, en avoit perverti les plus sages Coûtumes : qu'il donnoit toute liberté au peuple, afin de se concilier les cœurs, & de se mettre en réputation d'homme affable & populaire ; & qu'il avoit porté la connivence à un tel excès, que quandmême on pileroit maintenant ses os, le mal ne pourroit se reparer.

Tchabina qui est *Tsongtou* des Provinces de *Kiang nan*, & *Kiang si*, dont le fils a épousé la fille de *Sourniama*, avoit eu ordre il y a quelques mois, de faire le choix de gens capables d'être Manda-

rins de guerre, & de les envoïer à la Cour. Il en fit partir ſix à l'inſtant, dont il fit à peu près le même portrait. L'Empereur blâma hautement ſa conduite. Comment ſe peut-il faire, dit-il, que ſix perſonnes ſoient ſi ſemblables, qu'il ne ſe trouve preſque point entre elles de différence? ce n'eſt pas, ajoûta-t-il, que *Tchabina* manque d'eſprit, ni de talents, c'eſt qu'étant fâché de ce que j'ai puni *Sou nou* ſon allié, il fait peu d'attention à mes ordres; qu'on l'en avertiſſe, & qu'il reponde. Le *Tſong tou* s'eſt parfaitement bien juſtifié, mais il eſt à craindre que ſes raiſons ne ſoient pas écoutées, & c'eſt ce qui intimide tous les Mandarins, & les Seigneurs de la Cour.

Telle eſt, mon R. P. la ſituation preſente de cette illuſtre famille;

famille: je ne doute point que plusieurs personnes de pieté qui s'interessent en Europe aux progrès de la Religion parmi les Nations infideles, ne soient touchées des souffrances de tant d'illustres persecutés, & édifiés de leur attachement à la foi. Je les conjure de redoubler leurs prieres auprès du Seigneur, afin de leur obtenir la grace de perseverer dans cet esprit de ferveur qui les a soutenus jusqu'ici dans les fers, & au milieu des plus affligeantes disgraces. Je les recommande aussi à vos Saints Sacrifices, en vous priant de n'y pas oublier votre très-humble, &c.

Je suis avec respect, &c.

RELATION ABREGE'E.

De la perſécution élevée dans le Royaume de Tonkin, & de la mort que deux Miſſionnaires Jeſuites, & neuf Tonkinois Chrétiens y ont enduré pour la Foy.

Tirée de deux mémoires, l'un Italien, & l'autre Portugais.

LA perſécution qui s'alluma dans le Tonkin en l'année 1721, eſt une des plus cruelles que le Chriſtianiſme ait eu à ſouffrir dans ce Royaume. On en juge-

ra par la ſuite de cette relation, où l'on verra la Religion proſcrite, les Miſſionnaires & les Chrétiens recherchez, empriſonnez, mis à la torture, expirans ſous le fer des bourreaux, & cela uniquement par le refus qu'ils font de renoncer à leur foy, & de fouler aux pieds l'image adorable de Jeſus crucifié.

Tel eſt le ſpectacle qui a attiré ces dernieres années toute l'attention d'un grand peuple, & qui a procuré à de genereux Confeſſeurs de J. C. une couronne immortelle dûë à leur conſtance & à leur fidelité.

On ne rapportera ici que ce qu'on a pu apprendre par la voix publique, & dont des perſonnes dignes de foy ont été témoins oculaires. On omet pluſieurs circonſtances édifiantes

de la mort de ces illuſtres Néophytes, parce que les Miſſionnaires obligés de ſe cacher, pour ſe dérober aux recherches des ſoldats, n'ont pas eu la liberté de s'en inſtruire avec aſſez de certitude.

La Miſſion du Tonkin l'une des plus floriſſantes de l'Orient a été juſqu'ici, & eſt encore la plus perſécutée. Cependant elle paroiſſoit aſſez paiſible depuis quelques années; les ouvriers Evangeliques trouvoient moins de contradiction dans leurs travaux, & le fruit qu'ils en retiroient répondoit à l'ardeur de leur zele. Une infinité d'ames étoient enlevées au Démon, & entroient en foule dans le bercail de J. C. Ce calme ne dura pas long tems; l'eſprit de tenebres ne put voir d'un œil tranquille tant de conquêtes arrachées à l'Enfer.

L'instrument dont il se servit, fut une Chrétienne, dont la foi étoit déja bien alterée par la corruption de son cœur. Elle demeuroit dans une bourgade nommée *Kesat*, où il y avoit une Chrétienté nombreuse & fervente. Son libertinage outré, & le déreglement de sa vie y causoient un énorme scandale. Les avis, les reproches, les menaces, dont on usa tour à tour pour la faire rentrer dans la voie du salut, furent inutiles. Enfin ses désordres monterent à un tel excez, que les Chrétiens ne voulurent plus avoir de communication avec elle, & que les Missionnaires la priverent de l'usage des Sacremens, jusqu'à ce qu'elle eut repris un train de vie plus édifiante. Cette malheureuse tournant en poison le remede qui devoit la guerir,

mit le comble à ſes crimes par l'apoſtaſie, & par la reſolution qu'elle prit de tout entreprendre pour détruire abſolument le Chriſtianiſme.

Elle communiqua ſon deſſein à un Apoſtat, & à un autre de ſes amis infidele, qui déteſtoit le nom Chrétien. L'un & l'autre n'eurent pas de peine à ſeconder ſa paſſion; ils convinrent de préſenter une Requête au Regent du Royaume, nommé *Chua*, qui contenoit les accuſations ſuivantes.

1°. Qu'Emmanuel *Phuoc* Chrétien, & ſes parens, contre l'obéiſſance duë à l'Edit du Roy qui proſcrit la loy des Portugais, (c'eſt ainſi qu'ils appellent la loy Chrétienne) étoient les protecteurs déclarez de deux Européans, qui enſeignent cette loy, & qu'ils les tenoient ca-

chez dans leurs maisons, & dans leur village.

2°. Que ces Européans avoient érigé dans leur village une Eglise, où ils enseignent leur loy aux Peuples.

3°. Que les Peuples accouroient par milliers de tout le Royaume à cette Eglise.

4°. Que les Européans avoient des Eglises dans plusieurs autres Bourgades, & que quand les Mandarins y faisoient leur visite, ils fermoient les yeux sur ce désordre.

Cette Requête fut suivie d'une seconde, dont on n'a pû avoir de copie. Tout ce qu'on sçait, c'est qu'elle étoit pleine d'invectives contre la Religion Chrétienne, & de calomnies contre les Missionnaires & leurs Néophytes.

Les Chrétiens de *Kesat* eurent

un ſécret preſſentiment des accuſations calomnieuſes qu'on avoit portées contre eux à la Cour. C'eſt pourquoi à tout évenement, ils ſongerent à mettre en ſûreté les vaſes ſacrez, les ornemens de l'Egliſe, & les meubles les plus précieux qu'ils avoient dans leurs maiſons. Emmanuel *Phuoc* qui prévoioit que ce ſeroit ſur lui d'abord que tomberoit la foudre qui commençoit à gronder, ne perdit point de tems, & mit à couvert une bonne partie de ce qui pouvoit être profané ou enlevé par les infideles. Les autres Chrétiens qui ne croioient pas que l'orage fut ſi prêt d'éclater, uſerent de plus de lenteur, & ſe trouverent ſurpris.

Le P. Buccharelli réſidoit à *Keſat*: ayant appris que la Cour avoit fait partir trois Mandarins,

& une centaine de soldats pour s'assûrer de cette Bourgade, il en donna avis aux Chrétiens. A cette nouvelle la consternation fut générale. L'approche de leurs persécuteurs, & la fraïeur dont ils furent saisis, ne leur laisserent gueres la liberté de prendre les mesures convenables dans de pareilles conjonctures. Les uns quitterent leurs maisons, d'autres y resterent ne sçachant quel parti prendre.

Le P. Buccharelli, & ses Cathechistes n'eurent que le tems de sortir de la Bourgade; ils n'en étoient pas éloignés que les soldats arriverent, & l'investirent. En même-tems les Mandarins firent publier de tous côtés à haute voix une défense sous peine de mort de sortir du Village. Ainsi les Chrétiens se trouverent assiégez toute la nuit.

Le jour ne commençoit qu'à paroître, lorſque les Mandarins entrerent dans la Bourgade, & s'aſſemblerent dans la maiſon où ſe tient le conſeil. Ils ordonnerent à tous les habitans de s'y rendre. On appella ceux qui avoient été dénoncez comme Chrétiens. On commença par Emmanuel qui avoit diſparu. On nomma enſuite les ſix Néophytes ſes parens; & à meſure qu'ils paroiſſoient, ils étoient liez & garottez par les ſoldats. On leur donna d'abord pour priſon la chambre même du Conſeil, & on congédia les autres. Après cette expédition les Mandarins ſuivis de leur ſoldateſque, allerent tout ſaccager dans l'Egliſe, & dans les maiſons des Chrétiens.

La premiere maiſon où ils entrerent, fut celle d'Emmanuel:

comme il avoit la réputation d'être riche, ils se flatterent d'y trouver dequoi contenter leur avarice. Mais la précaution qu'il avoit prise, trompa leur espérance, & ils en sortirent les mains vuides.

Delà ils allerent dans nôtre Eglise, où ils trouverent encore des ornemens, & des images qu'on n'avoit pas eu le loisir de mettre à couvert. Ils les transporterent dans la maison voisine d'un bon Chrétien nommé Luc *Thu*, qui eut le bonheur dans la suite de donner sa vie pour J. C. Comme on le prit pour un des prédicateurs de la loy Chrétienne, on le maltraita cruellement, & on l'enferma dans une rude prison. Ils continuerent leur pillage dans l'Eglise des RR.PP. Dominicains, & dans les autres maisons des

Chrétiens qu'ils avoient empriſonnez.

Etant retournez à la chambre du Conſeil où l'on avoit arrêté les ſix Chrétiens, ils leur mirent les fers aux pieds, & les firent traîner dans les priſons. Trois jours après ils ſe retirerent de *Keſat*, & conduiſirent à la Cour les ſix priſonniers. On laiſſe à juger quelle fut la déſolation des Chrétiens, de voir la profanation de leurs Egliſes, le ſaccagement de leurs maiſons, & les cruels traitemens qu'on venoit d'exercer ſur une troupe de Néophytes, qui n'avoient d'autre crime que leur attachement à la foy.

Dès qu'ils furent arrivés à la Cour, les priſonniers furent préſentez au Tribunal. On étala à leurs yeux des chaines d'une peſanteur énorme, & tous les inſ-

trumens de leur supplice. Le Mandarin jetta par terre un Crucifix, & leur déclara que le seul moïen de sauver leur vie, & leur liberté, étoit de le fouler aux pieds. Trois Néophytes effraiez par ce spectacle de terreur, racheterent leur vie par une lâche & criminelle obéïssance aux ordres du Mandarin. Les autres plus fermes dans la foy, fremirent à cette proposition impie, & s'offrirent généreusement aux tortures & à la mort. Aussi-tôt on leur attacha des chaînes de fer au col, aux pieds, & aux mains, & on les empriſonna. De-là les Mandarins allerent faire leur rapport au Regent de l'expédition de *Kesat*, & lui préſenterent tout ce qu'ils y avoient trouvé qui servoit au culte Divin.

A cette vûë le Regent entra

en une eſpece de rage, & dans ce premier accez de fureur, il ordonna à un de ſes Eunuques, & à un Mandarin de confiance, d'aller à *Keſat*, & d'y faire de nouvelles recherches de tous les meubles conſacrez au ſervice des Autels

Ces deux Officiers exécuterent ponctuellement les ordres du Regent, mais ils ne trouverent preſque rien dans les Egliſes, ni dans les maiſons, parce qu'on avoit eu le loiſir de cacher ſûrement tout ce qui avoit échapé à l'avidité du ſoldat. Ils ſe contenterent de mener priſonnier à la Cour un Néophyte qui étoit au ſervice des Miſſionnaires.

En rendant compte de leur commiſſion au Regent, ils lui firent une deſcription exacte de la forme & de la grandeur des

Egliſes où les fideles s'aſſembloient. Ce barbare depêcha ſur l'heure d'autres Mandarins à *Keſat*, pour y dreſſer le plan de ces Egliſes, & le lui apporter.

Ce fut à cette occaſion que les ſoldats ſe croïant autoriſez, n'épargnerent ni les inſultes, ni les violences, ni les mauvais traitemens. Ils ſe répandirent dans toutes les maiſons comme des furies, & ils y pillerent tout ce qui tomba ſous leurs mains, frappant à droite & à gauche ceux qui ſe rencontroient ſur leur paſſage.

Toute la Bourgade fut conſternée à un point, qu'une femme ſaiſie de fraïeur accoucha avant terme, & qu'une autre de crainte & de deſeſpoir ſe donna la mort à elle-même. Tout le peuple en mouvement vint porter ſes plaintes aux Manda-

rins, en leur remettant devant les yeux ces deux triſtes évenemens. Ils en furent frappez, & leur autorité modéra à l'inſtant la fureur & l'avidité du ſoldat.

Cependant ils dreſſerent le plan des deux Egliſes, & ils le porterent à la Cour. Le tyran après l'avoir conſideré, envoïa pour la quatriéme fois des Mandarins à *Keſat* avec ordre d'abattre les Egliſes, & d'en faire tranſporter les materiaux à la Cour, pour être emploïez à conſtruire ou à réparer les Pagodes.* Ces nouveaux Mandarins gagnez par une ſomme d'argent qu'on leur donna, uſerent de modération dans l'exécution de leurs ordres: cependant notre Egliſe fut entierement démolie, & il n'y reſta pas pierre ſur pierre.

* On donne au Tonkin le nom de Pagode & aux Idoles, & aux Temples.

La désolation fut d'autant plus grande, que la Bourgade de *Kesat* a toûjours été tranquille, dans le tems même des plus rudes persécutions ; que d'ailleurs il n'y a que six familles Idolatres ; qu'elle renferme dans ses murs plus de deux mille Chrétiens, dont dix-sept cens sont sous la conduite des Missionnaires Jesuites ; qu'aux grandes fêtes on voïoit dans notre Eglise jusqu'à cinq à six mille Néophytes, qui y accouroient de trente & quarante lieuës, attirez par la dévotion, & par la pompe des cérémonies, avec lesquelles on solemnisoit ces saints jours ; qu'enfin c'est de *Kesat* que les Missionnaires qui y résidoient comme dans un azile assûré, partoient plusieurs fois durant le cours de l'année, pour se répandre dans les diverses Provinces

du Royaume, & y cultiver cette Eglise naissante.

La persécution qui avoit pris naissance dans la Bourgade de *Kesat*, s'étendit bien-tôt dans les autres Provinces. Presque au même tems dans la Province du Sud, un Apostat cherchant à se vanger d'un Gentil qui favorisoit notre sainte Religion, & dont la femme & les enfans étoient Chrétiens, imita l'exemple que lui avoit donné le Renegat de *Kesat*, & par une Requête remplie d'invectives & de calomnies contre la Loy Chrétienne, il dénonça les Néophytes aux Mandarins de la Cour.

A l'instant on dépécha un Mandarin avec quarante soldats, pour entrer à l'improviste dans la Bourgade appellée *Koumay*, où le P. François de Chaves

faiſoit ſa réſidence. Le Mandarin groſſit ſa troupe en chemin des ſoldats de pluſieurs peuplades voiſines, & une nuit qu'on ne s'attendoit à rien moins, la Bourgade fut inveſtie.

Le bruit des tambours & de la mouſqueterie, apprirent au Miſſionnaire le péril où il ſe trouvoit. Il ſe ſauva comme il put, & il paſſa dans une autre Province. Mais il n'eſt pas concevable ce qu'il eut à ſouffrir en chemin; il étoit demi-nud, ſans nulle proviſion pour ſubſiſter, & ſouvent obligé de s'enfoncer juſqu'au col dans les rivieres ou dans la fange des marais, pour n'être point aperçû des Infideles.

Cependant les ſoldats entrerent dans la maiſon du Miſſionnaire, & prirent quatre Néophytes qui l'accompagnoient ordinairement dans ſes courſes

Apoſtoliques, & qui n'avoient pas eu le tems de s'évader. Ils y pillerent tout ce qui n'avoit pû être caché, ſe ſaiſirent de quelques autres Chrétiens, & les conduiſirent aux priſons de la Cour.

La même exécution ſe fit dans la Province du Couchant : notre Egliſe fut pillée, & les priſons furent remplies de Chrétiens.

Dans la Province de *Nghe yen* étoit un Chrétien appellé Thadée *Tho* qui avoit eu quelques accez de démence, mais qui fit bien voir dans la ſuite, par le courage avec lequel il donna ſon ſang pour J. C. que cette aliénation d'eſprit n'étoit que paſſagere. Ce Néophyte pouſſé d'un zele peu diſcret entra dans la ſale de Confucius que ces Peuples révérent comme leur Docteur, renverſa ſa ſtatuë, &

a foula aux pieds : quelques Gentils se jetterent à l'instant sur lui, l'accablerent de coups, & le traînerent au Tribunal du Gouverneur, auquel ils demanderent justice de l'outrage fait à leur Maître. Ils accuserent aussi les Chrétiens, d'avoir été les instigateurs de cette action, qui deshonoroit le premier de leurs sages. Le Gouverneur écouta leurs plaintes, & fit arrêter ceux qu'on lui déféroit comme coupables. Mais après s'être fait informer de la vérité du fait, il ne punit que légerement ce Néophyte, qu'il regarda comme un esprit foible ; & relâcha les Chrétiens dont il reconnut l'innocence.

Les Infideles indignez de cette indulgence, en porterent leurs plaintes au Tribunal du Regent. A la premiere lecture

de la Requête, le tyran entra dans ſes accez ordinaires de fureur, & ordonna que ſans délai, on amenât dans les priſons de la Cour tous les Chrétiens dont on lui avoit donné la liſte. L'ordre s'exécuta avec une extrême diligence.

En même-tems il porta un nouvel Edit, qui proſcrivoit la Religion Chrétienne dans tout le Royaume, avec ordre de le publier inceſſament dans l'étenduë de chaque Juriſdiction, & de le faire exactement obſerver. Ce fut là comme le ſignal de la perſécution générale. Dans chaque Province on renverſa les Egliſes: les Chrétiens eux-mêmes en ruïnerent quelques unes, pour ne les pas expoſer à la profanation des Infideles. Les Miniſtres de l'Evangile erroient de Province en Province, fuïant

de tous côtez par des chemins détournez & impratiquables, sans trouver nulle part ni repos ni sûreté. Les Néophytes consternez étoient poursuivis de toutes parts; & s'ils échapoient aux recherches des Mandarins, ils tomboient entre les mains des soldats & des Gentils, qui entroient à main armée dans leurs maisons, & y mettoient tout au pillage. Grand nombre de Chrétiens chargez de chaînes étoient envoïez par les Gouverneurs aux prisons de la Cour. Enfin on n'épargnoit ni la réputation, ni les biens, ni la vie de ceux qui avoient embrassé la foy.

Quelques mois s'étant écoulez, ont fit comparoître les prisonniers devant les Juges, qui leur donnerent le choix, ou de la mort, ou de renoncer à leur

foi, & de fouler aux pieds le Crucifix. La vûë des tortures, & des ſupplices ébranla la conſtance de quelques uns ; mais pluſieurs autres en qui la crainte & l'amour de Dieu prévalurent, conſidererent d'un œil intrepide ce formidable appareil, & proteſterent qu'ils préfereroient toûjours leur foi à la conſervation d'une vie fragile.

Un d'eux ſe diſtingua. C'étoit un bon vieillard appellé *Luc Thu* bien plus vénérable par ſa vertu exemplaire, que par ſon grand âge. Lorſqu'on lui commanda de fouler aux pieds l'image du Sauveur, il ſe proſterna auſſi-tôt devant elle, il la prit entre les mains, & l'élevant au deſſus de ſa tête par reſpect, puis la ſerrant étroitement dans ſon ſein, & élevant ſon cœur à Jeſus-Chriſt ; mon Seigneur, & mon

mon Dieu, dit-il d'un ton de « voix ferme & affectueux, vous « qui sondez les cœurs, vous con- « noissez les sentimens du mien : « mais ce n'est pas assez, je veux « les manifester à ceux qui croïent « m'épouvanter par leurs mena- « ces. Qu'ils sçachent donc que « ni les plus affreux tourmens, ni « la mort la plus cruelle, ne pour- « ront jamais me séparer de votre « amour. «

Il semble que la fermeté de ce vieillard, eût fait passer dans l'ame des Mandarins, la fraïeur qu'ils avoient voulu lui inspirer. Sans le questionner d'avantage, ils le renvoïerent en prison avec les autres Chrétiens. Là il mit par écrit sa confession de foi mêlée de reflexions, par lesquelles il prouvoit qu'il n'y avoit point de véritable Loi que celle de J. C. & qu'il falloit né-

ceſſairement la ſuivre pour ſauver ſon ame, & mériter la béatitude éternelle.

Cet écrit fut porté au Tribunal des Mandarins. Ils le lurent, & ne purent s'empêcher d'avoüer qu'il ne contenoit rien que de conforme à la droite raiſon. Ils jugerent même que ce bon vieillard devoit être traité avec moins de rigueur. En effet ſa vertu & ſon zele le rendoient reſpectable juſques dans les fers; & quoiqu'accablé du poids de ſes infirmitez, & des incommoditez d'une affreuſe priſon, ſe ſoutenant toûjours par ſon courage, il ne ceſſoit de conſoler ſes compagnons, & d'animer leur ferveur. A l'égard des autres Chrétiens, qu'il n'étoit pas aporté d'entretenir, il leur écrivoit des lettres remplies de l'Eſprit de Dieu pour les exhorter à

la constance dans les tourmens, & à la persévérance dans la Foy.

Le Tyran *Chua* n'étoit qu'à demi satisfait, parce que nonobstant ses ordres, & la ponctualité avec laquelle on les exécutoit, on n'avoit pû encore depuis un an que duroit la persécution, se saisir d'aucun Missionnaire. Enfin il eut lieu d'être content, & ce fut pour lui un sujet de triomphe, d'aprendre que le P. François-Marie Buccharelli, & le P. Jean-Baptiste Messari étoient arrêtés. Voici comme la chose arriva.

Les fatigues & les travaux que ces deux hommes Apostoliques avoient à souffrir, leur causerent une maladie lente, qui les consumoit insensiblement. le P. Joseph Pires Provincial du Japon, qui fut informé du triste état où ils se trouvoient, leur ordonna

de paſſer à la Chine. Ils étoient déja arrivez ſur les confins de cet Empire, dans un lieu qu'on apelle *Lofeu*, qui eſt tributaire des deux Couronnes.

Quelque ſoin qu'ils priſſent de ſe cacher, les infidéles furent bien-tôt inſtruits de leur arrivée; c'eſt ce qui porta les Miſſionnaires à ſe retirer ailleurs. Ils allerent à trois lieuës de-là, où ils croïoient s'être dérobez à leurs recherches. On les y pourſuivit encore. Enfin pour éviter plus ſûrement des perſécuteurs ſi acharnez, ils ſe réfugierent dans un bois, que d'épaiſſes broſſailles rendoient preſque impénétrable. Il ſembloit qu'ils étoient-là en ſûreté, & qu'ils n'avoient d'autres ennemis à craindre que les bêtes feroces; mais les Gentils aprirent qu'un Chrétien avoit connoiſ-

ſance du lieu de leur retraite, ils le contraignirent à force de tourmens de le manifeſter ; & auſſitôt les Mandarins s'y tranſporterent avec une troupe de ſoldats. Ils ſçûrent ſi bien ſe partager dans le bois, qu'ils n'y laiſſerent aucune iſſuë propre à s'évader. Ils ſaiſirent donc les deux Peres, trois Catéchiſtes qui les accompagnoient, & un jeune enfant qui étoit à leur ſervice, & ils les conduiſirent en un lieu qu'on apelle *Anloam*.

Ils y furent détenus pendant quelques jours, & durant ce tems-là on mit leur patience à de continuelles épreuves. Quelques petits Mandarins cherchant à ſe divertir à leurs dépens, n'épargnerent ni les termes mépriſans, ni les railleries ameres, ni les inſultes & les affronts. Les Miſſionnaires n'opoſerent

à ces outrages qu'un modeſte ſilence, tant qu'il n'y eut que leur perſonnes qui y furent intéreſſées. Mais lorſque les Mandarins porterent l'inſolence juſqu'à attaquer la Loy de J. C. & à vouloir contraindre les Peres & les Catéchiſtes à ſe proſterner devant leurs Idoles; ce fut alors que les Miſſionnaires rompirent ce ſilence, & que leur zele s'enflamma.

Le Pere Meſſari prit la parole, & avec un air grave, mais » plein de feu. » Oſez-vous bien, » leur dit-il, viles & mépriſables » créatures que vous êtes, inſulter » à l'Auteur de votre être, & tranſ» porter aux Démons un culte » & des adorations, qui ne ſont » dûs qu'à Dieu ſeul? L'Enfer qui » eſt leur partage ſera auſſi le vô» tre. Pour nous qui ſommes les » Miniſtres du Souverain Maître

de l'Univers, nous enseignons « aux hommes le chemin du Ciel, « & nous esperons d'y arriver un « jour, tandis que vous autres, si « vous ne renoncez à vos Idoles « pour suivre la Loi du vray Dieu, « vous serez en proïe aux feux éter- « nels. « Des vérités si salutaires « auroient pû faire impression sur des cœurs dociles; mais les Mandarins étoient engagés trop avant dans l'idolâtrie.

Pour causer un nouveau chagrin aux Peres, ils prirent le barbare dessein de faire donner en leur présence la bastonnade au jeune homme qui étoit à leur suite; mais le P. Messari arrêta leur bras, & les couvrit de confusion.

Qu'a fait de mal cet enfant, « leur dit-il? La foiblesse de son « âge ne prouve-t'elle pas suffi- « samment son innocence? Si c'est « un crime, selon vous, de pra- «

» tiquer la Loy de J. C. c'eſt moi
» qui la lui ai enſeignée, je ſuis
» le ſeul coupable.

On perſécutoit pendant ce tems-là les Chrétiens de *Lofeu*, & on ne faiſoit grace qu'à ceux qui pouvoient par argent ſe délivrer des priſons.

Nous avions une Egliſe à *Vannim* à deux lieuës de diſtance de *Lofeu* : *Chua* lui-même nous en avoit accordé le terrain pour nous ſervir de ſépulture ; c'eſt-là que repoſent les cendres du P. Jean de Seghiera & du Pere François de Noghiera. Cette Egliſe fut détruite. On ſe donna de grands mouvemens pour découvrir les Catéchiſtes qui y réſidoient, mais ils s'étoient refugiez dans les bois où ils ſouffrirent beaucoup, n'ayant pour nourriture que des fruits ſauvages, & étant dans un danger continuel d'être dévorez des

Tigres, qu'on trouve à foiſon dans cette contrée.

Cependant on traîna à la Cour les priſonniers chargez de fers. A leur arrivée ils comparurent devant les Mandarins. On n'a rien apris de ce qui ſe paſſa dans cette audience : on ſçait ſeulement que du Tribunal on les mena dans deux priſons ſéparées, qu'ils y furent gardés nuit & jour par des ſoldats, & qu'entre les durs traitemens qu'ils eſſuïerent, on les laiſſa manquer des choſes les plus néceſſaires.

Tel fut le ſoulagement qu'on procura à ces deux Confeſſeurs de J. C. ſi fort affoiblis, & par les maladies précedentes dont ils n'avoient pû ſe rétablir, & par les fatigues d'un long & pénible voïage qu'on leur avoit fait faire ſous un climât brûlant, & dans une ſaiſon où les châleurs ſont exceſſives.

Ces exécutions tyranniques, & ſi peu méritées de la part des Chrétiens, émûrent de compaſſion juſqu'aux infidéles mêmes. Un Mandarin de lettres, Préſident du ſecond Tribunal de la Cour, traitant de quelque affaire d'Etat avec le Regent, fit tomber adroitement le diſcours ſur la perſécution préſente, & ſe ſervant à propos de la liberté
» qu'il paroiſſoit lui donner; Sei-
» gneur, lui dit-il, l'Edit que vo-
» tre Alteſſe a publié contre la
» Loy Chrétienne, aporte un
» grand préjudice au Roïaume. Il
» ſert de prétexte aux plus violen-
» tes extorſions. Les petits com-
» me les grands s'en prévalent
» pour opprimer un peuple nom-
» breux. Je connois à fonds ces
» Chrétiens qu'on vexe d'une ma-
» niere ſi étrange. Ce ſont des eſ-
» prits doux, paiſibles, ennemis

de toute dissension, exacts à païer « le tribut. Que leur demandez-« vous d'avantage? J'entrerois vo-« lontiers dans un accord avec vo-« tre Alteſſe. Je lui donne trois « ans pour faire la guerre à feu & « à ſang aux Chrétiens, & je m'en-« gage à perdre la tête ſur un écha-« faut, ſi ce terme expiré, elle « vient à bout de détruire le Chriſ-« tianiſme. D'un autre côté je « conſens à ſubir la même peine, « ſi les laiſſant vivre en paix, & « leur accordant le libre exercice « de leur Religion, elle entend « dire qu'ils aïent excité le moin-« dre trouble, & qu'on ait apperçû « parmi eux la plus légere étin-« celle de révolte. Ce raiſonne-« ment ſi plauſible ne fit qu'ef-fleurer l'eſprit du Tyran, & il n'y répondit que par un ſilence affecté.

Une autrefois le même Man-

darin ſe trouvant au Conſeil avec les autres Officiers de ſon Tribunal, l'affaire des Chrétiens fut miſe ſur le tapis. Un de ces Officiers ennemi capital du nom Chrétien, s'aviſa de dire que le Régent s'y prenoit mal, & qu'il ne réüſſiroit jamais à proſcrire cette Loy étrangere, qu'il n'eût fait ſauter les têtes d'un bon nombre de ſes ſectateurs. Le Mandarin jettant ſur lui un re-
» gard ſevere, vous croïez donc,
» lui dit-il, que c'eſt un crime di-
» gne de mort que d'être Chrê-
» tien? A ces mots l'Officier rougit, & changea de diſcours.

Le Tyran eût à eſſuïer de pareilles remontrances d'un autre Mandarin ſon gendre, & Général des troupes dans la Province
» du Sud. Je ne puis pas vous diſ-
» ſimuler, Seigneur, lui dit ce
» Mandarin, que tout eſt en con-

fusion dans ma Province & « qu'on trouve de l'embarras à « percevoir les tributs. Les Offi- « ciers de différents Mandarins, « d'autres qui prennent ce titre « sans l'être, parcourent les mai- « sons comme des furieux, & met- « tent tout au pillage. La crainte « de tomber en des mains bar- « bares, disperse de tous côtés « ce pauvre peuple. Vous m'a- « vouërez que c'est un triste spec- « tacle de voir des vieillards, des « femmes, des enfans errer com- « me des Etrangers dans le sein « même de leur patrie. Pour se- « soustraire à une si cruelle op- « pression, les uns se font des de- « meures souteraines, où ils s'en- « terrent tout vivans avec leurs « effets ; les autres courent cher- « cher un asile dans le fond des « forêts parmi les bêtes sauvages. « Des familles entieres fugitives «

»& dépoüillées de tout ce qu'el-
»les poſſedoient, ſont réduites à
»perir de faim & de miſere. Les
»priſons de la Cour & des Pro-
»vinces ſont remplies de Chrê-
»tiens; ceux qui ont pû échaper
»aux plus exactes perquiſitions,
»n'oſent paroître dans les mar-
»chés publics, & le commerce
»déperit inſenſiblement. Ah!
»Seigneur, laiſſez attendrir votre
»cœur à tant de calamitez: un
»mot de votre bouche arrêtera
»le cours de ces injuſtices, & ré-
»tablira le calme dans nos Pro-
»vinces. Après tout ces Chrétiens
»qu'on opprime, ſont irrépro-
»chables dans leur conduite, ils
»ſont fidéles au Roy, zelés pour
»ſon ſervice, & des plus ardens
»à fournir aux dépenſes de l'Etat.

Tel fut le diſcours du Mandarin. Le Régent lui répondit que ce n'étoit pas de ſon pro-

pre mouvement qu'il avoit entrepris d'abolir le Christianisme, & qu'il persécutoit les Chrétiens; qu'il y avoit été forcé par les plaintes des Tribunaux, & que ces plaintes étoient de nature à ne pouvoir se dispenser, pour l'exemple & la manutention des Loix, d'user de sévérité.

Il n'y eût pas jusqu'au menu peuple, qui ne fût touché de l'oppression où étoient les Chrétiens. Les Gentils d'une Bourgade convinrent ensemble de retirer chez eux quelqu'un des Missionnaires, supposant que leurs maisons seroient pour lui l'azile le plus sûr, & qu'on n'auroit garde de le rechercher dans un village, qu'on sçavoit n'être composé que d'infidéles. Ces offres furent reçûës avec reconnoissance, mais on ne crût pas

que, dans des conjonctures ſi délicates, il fut prudent de les accepter.

Il y avoit déja plus de ſix mois que les deux Peres languiſſoient dans les fers : les incommoditez du lieu, la diſette, & les autres miſeres inſéparables de leurs priſons étoient devenuës extrêmes. Les Mandarins qui les appelloient ſouvent à leur Tribunal, où on les traînoit les fers aux pieds parmi les huées de la populace, ne pouvoient ignorer leurs ſouffrances : elles étoient peintes ſur leur viſage have, & extenué. Mais ces Juges barbares qui regardoient les Miniſtres de J. C. comme des victimes deſtinées à la mort, ſe mettoient peu en peine de leur procurer du ſoulagement. Cependant il s'en falloit bien que les forces du corps égalaſſent leur coura-

ge ; à la fin ils ſuccomberent à tant de maux, & furent attaquez l'un & l'autre d'une maladie violente. Elle enleva le P. Meſſari. L'heure étoit venuë, où il plût à Dieu de couronner ſon invincible patience, & ſon zele infatigable pour la converſion des infidéles.

Ce n'eſt pas ici le lieu de décrire en détail toutes les vertus de l'homme Apoſtolique : un volume entier n'y ſuffiroit pas. On pourra quelque jour donner l'hiſtoire édifiante de ſa vie & de ſes travaux. Tout ce que je puis dire, pour me contenir dans les bornes d'une courte relation, c'eſt qu'il a pouſſé juſqu'à l'héroïſme la fermeté dans les plus grands perils, & la patience dans l'accablement de toute ſorte de maux. Il eſſuïa une infinité de dangers ſur mer & ſur terre pour porter

le nom de J. C. aux différens peuples de cet Orient. Dans un de ces longs voïages, des voleurs le dépoüillerent, & le laiſſerent étendu à terre & à demi mort, des coups dont ils le chargerent. Quand il fut revenu à lui, il ſe trouva ſeul dans des lieux déſerts & inhabitez, ſans vêtement, ſans nourriture, couvert de bleſſures, & deſtitué de tout ſecours humain. C'eſt dans de pareilles occaſions que par ſon courage il s'élevoit au-deſſus de lui-même, & il avoit coûtume de dire que les hommes Apoſtoliques ſont nez pour ſouffrir, & que les grands travaux ſont leur aliment journalier.

Dans un autre voïage qu'il fit pour ſe rendre à la *Cochinchine*, il arriva à une Bourgade nommée *Tum Ke* qui confine avec ce Royaume. Le Gouverneur

Chinois avoit été autrefois Chrétien, mais depuis plusieurs années, il n'étoit plus qu'un indigne apostat. A peine le Pere parut-il dans cette Bourgade, que les Gentils conspirerent contre sa vie. Ils allerent en foule chez le Gouverneur, & le dépeignirent avec les plus noires couleurs. « C'est un homme détes- « table, lui dirent-ils ; il prend les « ossemens des morts, il en com- « pose une certaine eau dont les « effets sont pernicieux, il la verse « sur la tête des peuples. Ceux à « qui ce malheur arrive ne sont « plus maîtres d'eux-mêmes, & « par la vertu de cette eau en- « chantée, ils sont forcez de se « faire Chrétiens. «

Cette ridicule accusation frappa l'esprit credule du Gouverneur. Il fit empriſonner le Pere, & peu de jours après il le con-

damna à avoir la tête tranchée. La Sentence étoit sur le point de s'exécuter, lorsqu'un Bonze fit comprendre au Gouverneur, qu'il alloit s'attirer la plus fâcheuse affaire ; & que le Roy de la Cochinchine s'offenseroit vivement, s'il faisoit mourir un des freres du P. Antoine *Arnedo*, que ce Prince honoroit de son estime & de son amitié.

Cette remontrance eut son effet. Le Gouverneur suspendit l'exécution de sa Sentence, & après y avoir fait des attentions sérieuses, il rendit la liberté au Pere en lui ordonnant de sortir au plûtôt des terres de son district. Le Pere obeït, mais il fut doublement affligé, & d'être à la porte de sa chere Mission, après laquelle il soupiroit depuis long-tems sans pouvoir y entrer ; & encore plus de se voir

arracher la couronne du martyre qu'il tenoit presque entre les mains.

Il lui fallut retourner pour la seconde fois à *Macao*, mais il n'y demeura pas long-tems, & il fit tant d'instance auprès de ses Supérieurs, qu'il obtint la permission d'entrer dans le Roïaume du *Tonkin*. C'est-là que des travaux immenses l'attendoient : la conversion d'un grand nombre d'infidéles en fut le fruit, & une mort glorieuse en a été la récompense. Elle arriva le 15 de Juin de l'année 1723. Ce Pere qui étoit âgé de cinquante ans, laisse à sa Compagnie les plus grands exemples de toutes les vertus Religieuses & Apostoliques, & la gloire de voir augmenter le nombre de tant d'autres de ses enfans, qui ont eû le bonheur de souffrir

la mort pour la cauſe de J. C.

Le Regent aïant appris la mort du P. Meſſari, ordonna que ſon corps fut porté hors de la Ville. Ce Pere le troiſiéme jour de ſon décès fut enterré avec les mêmes fers, qu'on lui avoit mis aux pieds lorſqu'on l'arrêta priſonnier. Sept mois après le P. Staniſlas *Machado* le fit transferer dans l'Egliſe de *Ke ne*, qui avoit échapée aux profanations des infidéles, & c'eſt-là qu'on conſerve ce précieux dépôt.

Cependant la maladie du P. *Buccharelli* devenoit de jour en jour plus dangereuſe, & l'on commençoit à déſeſperer de ſa vie. Le Mandarin qui étoit prépoſé pour ſa garde, ſoit par un mouvement de compaſſion naturelle, ſoit qu'il craignît de s'attirer des reproches du Regent,

le tira de sa prison, pour le mettre dans une autre moins incommode, & fit venir un Médecin pour le soigner, ou plûtôt pour empêcher que la mort ne le derobât au suplice qui lui étoit préparé.

Enfin après une année de la plus douloureuse détention, le Pere & les Néophytes prisonniers apprirent que le Tribunal venoit de les juger, & de les condamner à mort. Transportés de joïe à cette nouvelle, & pour rendre publique leur réjoüissance, ils se vêtirent tous d'habits neufs. Les Chrétiens accoururent en foule aux prisons, & baisant respectueusement les pieds de ces illustres Confesseurs de J. C. les félicitèrent de leur bonheur, & leur dirent les derniers adieux, avec ces tendres sentimens que la

foi & la vraïe charité inſpirent. Tous ſe confeſſerent, & reçûrent N. S. de la main d'un Prêtre Tonkinois, qui depuis pluſieurs années étoit détenu dans la même priſon en haine de la foy.

Le onziéme jour d'Octobre fut le jour de leur triomphe. Les priſons furent ouvertes, & les priſonniers conduits dans une place vis à vis le Palais du Tyran. On les rangea ſur une même ligne. Le P. Buccharelli à la tête; ſuivoient les Chrétiens; puis les Gentils accuſez de divers crimes. Un Officier de la Cour ſortit du Palais, & publia à haute voix, que ſon Alteſſe, par un effet de ſa haute pieté, faiſoit grace à ceux qui étant fils uniques pourroient racheter leur vie par une ſomme d'argent. Il écrivit enſuite les noms de ceux qui étoient en état de financer, & en

en porta la liste au Regent.

Un moment après il revint pour la seconde fois, tenant à la main la sentence de mort contre chacun de ceux qui composoient cette troupe. Il commença par le P. *Buccharelli*, & s'approchant de lui : vous, Etranger, lui dit-il, parce que vous « avez prêché aux Peuples la Loy « Chrétienne, qui est proscrite dans « ce Royaume ; son Alteſſe vous « condamne à avoir la tête tranchée. Le Pere baissa modestement la tête, & dit d'un air content ; Dieu soit beni.

L'Officier adressa ensuite la parole à Thadée *Tho* : vous êtes « condamné au même supplice, lui « dit-il, parce que vous êtes Disciple de cet Etranger, & que « vous suivez la Loy de J. C. & « de plus votre tête sera pendant « trois jours exposée sur un pieu «

» aux yeux du public. Il continua de lire à tous les autres leur ſentence, qui étoit conçûë en mêmes termes, & motivée de la même maniere.

Après avoir lû aux Gentils leur condamnation, & les différens crimes pour leſquels ils devoient perdre la vie, il finit par la lecture de la ſentence qui condamnoit pluſieurs autres Chrétiens à avoir ſoin des Elephans, les uns pendant toute leur vie, les autres pendant un certain nombre d'années, alleguant toûjours pour cauſe de leur condamnation la profeſſion qu'ils faiſoient du Chriſtianiſme.

Auſſi-tôt que ces ſentences furent prononcées, on remena dans les priſons ceux qui s'étoient engagez à fournir de l'argent, & les autres qu'on avoit

condamnés à prendre soin des Eléphans. Au regard de ceux qui étoient sentenciez à mort, on ne leur donna point de tréve. Sur le champ ils furent conduits par une nombreuse escorte de soldats au lieu du supplice, éloigné d'une grande lieuë de la Ville Ils furent suivis d'une multitude innombrable de peuples, que la curiosité attiroit à ce spectacle. le P. *Buccharelli* marchoit à la tête, & ses Néophytes le suivoient immédiatement.

A peine eurent-ils fait quelques pas, que l'un d'eux entonna les Prieres qui se chantent dans l'Eglise, & les Litanies de la Sainte-Vierge; les autres lui répondirent sur le même ton, & avec les mêmes sentimens de pieté. Jusqu'au terme ils ne cesserent de chanter les loüanges de Dieu. Elles n'étoient inter-

rompuës que par de courtes exhortations, que leur faiſoit de tems en tems leur cher Paſteur, pour ſoûtenir & animer leur » conſtance. » Encore quelques » heures, leur diſoit-il, nous ſe» rons délivrez de ce malheureux » exil, & nous poſſederons Dieu » dans le Ciel. » c'eſt ainſi qu'ils ſanctifioient cette marche pénible & ignominieuſe.

Cependant le P. Buccharelli qui n'étoit pas rétabli de ſa maladie, & qui marchoit à jeun, & ſous la peſanteur de ſes chaînes, ne pût réſiſter à cette fatigue. Il tomba en défaillance, & il falut le ſoutenir le reſte du voïage.

Dès qu'ils furent arrivez au lieu deſtiné à leur ſupplice, le P. Buccharelli ſe proſterna pluſieurs fois, baiſant avec reſpect cette terre qui alloit être arroſée de

son sang, & offrant à Dieu sa vie en sacrifice. Les Bourreaux se saisirent des prisonniers, & les attacherent chacun à un poteau, les mains liées derriere le dos.

Dans ce tems-là parut en l'air une sorte d'oiseaux tout blancs qu'on n'avoit jamais vû dans le Payïs, & qui attirerent les regards, & causerent la surprise de ce grand peuple assemblé. Ces oiseaux voltigeoient sans cesse sur la tête des Chrétiens, & plus souvent sur celle du P. Buccharelli, se joüant ensemble avec leurs aîles, & faisant en l'air comme une espece de fête. Les Gentils eux-mêmes remarquerent que ces animaux affectoient de ne point voltiger sur la tête des infidéles. Plusieurs d'entr'eux furent frappez de la nouveauté du spectacle ; d'autres

s'écrierent en se mocquant, que si le Dieu des Chrétiens étoit si puissant, il n'avoit qu'à ordonner à ces oiseaux d'élever en l'air ses adorateurs, & de les arracher des mains de leurs bourreaux.

Enfin tout étant disposé, & les Confesseurs de J. C. étant liés aux différens poteaux, on leur trancha la tête. Celle du P. Buccharelli tomba la premiere, parce que c'est par lui que commença l'exécution. Il n'étoit âgé que de trente-sept ans; il en avoit passé vingt-deux dans la Compagnie, dont il en emploïa sept dans les fonctions laborieuses de cette Mission. Lorsqu'on le fit prisonnier, le Mandarin Chinois vouloit à force ouverte l'enlever à ses persécuteurs: le Pere qui en fut informé, le conjura de n'en rien

faire, & pour l'en détourner plus efficacement, il lui représenta que toute la Mission ressentiroit le contre-coup de cette violence.

Quand on lui eût mis les fers aux mains & aux pieds, il les baisa avec respect, & loin de se plaindre de leur pesanteur, il les regardoit souvent avec complaisance, & plûtôt comme une marque de décoration, que comme un symbole de captivité. Dans les différens interrogatoires qu'il eût à subir, il ne répondoit à ses Juges qu'autant qu'il étoit nécessaire; du reste il gardoit un profond silence : mais quand il leur arrivoit de parler avec mépris de la Loy de J. C. alors il prenoit un visage severe, & s'étendoit fort au long sur l'excellence & la sainteté de cette Loy. Il mon-

troit la néceſſité de la ſuivre pour mériter les récompenſes du Ciel, & éviter les peines de l'Enfer. Il leur reprochoit hardiment l'injuſtice criante dont ils ſe rendoient coupables, en traitant ſi cruellement une troupe d'innocens, à qui on faiſoit un crime de l'avoir embraſſée. Dans une de ces occaſions un de ſes Juges lui demanda s'il faiſoit reflexion qu'il parloit à des Mandarins, qui étoient les maîtres de ſon ſort, & qui avoient » ſa vie entre leurs mains. » Je ne » crains point la mort, leur répon- » dit-il d'un ton ferme, je ne crains » que Dieu.

La nuit ſuivante les Chrétiens vinrent rendre les honneurs funébres à leur cher Pere en J. C. Ils enfermerent ſon corps dans un cercuëil, & l'inhumerent au lieu même où il avoit répandu

ſon ſang pour la Foy. Mais quelques mois après le Frere Thomas Borgia le transfera dans notre Egliſe de *Dam gia*, où il eſt maintenant en dépôt. On raporte pluſieurs guériſons miraculeuſes qui ſe ſont opérées par les mérites du Serviteur de Dieu; je n'en dirai rien, parce que juſqu'ici on n'a pas été en état d'en tirer des témoignages autentiques.

Pierre *Frieu* fut le ſecond à qui on coupa la tête; c'étoit un zelé Catéchiſte. Il avoit fait vœu de pauvreté, de chaſteté, & d'obéïſſance entre les mains du Pere Supérieur de cette Miſſion. C'eſt dans l'Egliſe *d'Antap* qu'il fut arrêté priſonnier. Le refus conſtant qu'il fit d'abjurer la Foy, & de marcher ſur le Crucifix, & la ſainte liberté avec laquelle il annonçoit à ſes Juges

les véritez de la Religion, l'exposerent à diverſes tortures très-cruelles, qu'on lui fit ſouffrir dans le cours de ſa captivité.

On nomme le troiſiéme Ambroiſe *Dao*, c'étoit un de ceux qui accompagnoient les deux Peres, quand ils furent arrêtez ſur les confins de la Chine. Comme il ſervoit de premier Catéchiſte au P. Buccharelli, pluſieurs fois à force de tourmens, on voulut l'obliger à nommer les Bourgades, où les Miſſionnaires alloient adminiſtrer les Sacremens. Sous les coups redoublez, & au milieu des plus vives douleurs, il ne fit point d'autre réponſe que celle-ci: » » je ſçai que mon maître eſt un » grand homme de bien; ce n'eſt » que ſa haute vertu qui m'a at- » taché à ſon ſervice; je n'ai rien » autre choſe à vous dire, & quand

vous me tuëriez, vous n'en ſçau- «
rez pas d'avantage. Lorſque les «
Chrétiens alloient le viſiter dans
ſa priſon, il les charmoit par
ſes diſcours édifians. Tout pé- «
cheur que je ſuis, leur diſoit-il, «
je ſçai que Dieu m'appelle à «
la gloire de verſer mon ſang «
pour ſon Saint Nom. «

Le quatriéme & le cinquié-
me auſquels ont fit ſouffrir le
même ſupplice, s'appellent Em-
manuel *Dien*, & Philippe *Mi*,
deux fervens Catéchiſtes, dont
la conſtance a été éprouvée par
les rigueurs d'une longue pri-
ſon, par les divers tourmens
qu'on leur fit endurer, & enfin
par la mort qu'ils reçûrent avec
joïe, & dont Dieu couronna
leur zele.

Ce Luc *Thu* dont nous avons
déja parlé, & qui embraſſa avec
une dévotion ſi tendre le Cru-

cifix qu'on lui ordonnoit de fouler aux pieds, fut le ſixiéme qui eut la tête tranchée. Dès les premiers commencemens de la perſécution qui s'éleva dans la Bourgade de *Keſat*, preſſé de l'extrême déſir de ſouffrir pour J. C. il alla ſe préſenter aux Mandarins, & leur déclarer qu'il étoit Chrétien. Dans les priſons, dans les Tribunaux, il ne ceſſa de confeſſer ſa foy, & lorſque les Juges, pour lui impoſer ſilence, le menaçoient de la » mort : » c'eſt l'unique objet de » mes vœux, leur répondoit-il ; » de grace prononcez au plûtôt » ma ſentence, donnez-là moi que » je la baiſe. » Il fut mis deux fois à de violentes tortures. Il ſembloit qu'il y prît de nouvelles forces: il en ſortoit toûjours avec un viſage gai & content.

Sa gaïeté ne l'abandonna pas

pendant les deux ans qu'il fut detenu prisonnier. Mais elle augmenta beaucoup lorsqu'on lui aporta la nouvelle de sa condamnation. Sa femme étant venu le voir, prenez part à ma« joïe, lui dit-il, en l'embrassant« tendrement, je vais donner ma« vie pour J. C. aureste ne vous« avisez pas de prendre le deüil« après ma mort: des vêtemens« lugubres ne conviennent point« à un jour de triomphe; puis lui« donnant une robe d'écarlate, voilà l'habit don je vous ordon-« ne de vous revêtir, au moment« que ma tête sera séparée de mon« corps. La pieuse Chrétienne ne« crût pas devoir se conformer à ses désirs, de peur d'aigrir sans raison les Gentils, & d'exciter de nouveaux murmures.

Comme on étoit prêt de lui couper la tête, un Mandarin

touché de compaſſion éleva la voix, & dit que ce vieillard n'aïant qu'un ſeul frere, étoit du nombre de ceux à qui le Regent faiſoit grace, moïennant une ſomme d'argent. Luc prenant auſſi-tôt la parole, & montrant des yeux & de la main les Catéchiſtes; » vous n'y penſez pas, » lui dit-il, tous ceux que vous » voïez-là, ſont mes freres. » Il finit ainſi glorieuſement ſes jours, à l'âge de près de ſoixante ans.

Luc *Mai* eſt le nom du ſeptiéme. Il étoit attaché au ſervice de notre Egliſe de *Keban*, & il rempliſſoit cette fonction avec un grand zele. Sa conſtance fut égale dans les tourmens. C'eſt lui, qui comme nous l'avons dit, entonna les Litanies de la Sainte-Vierge, & les autres prieres, lorſque cette bienheureuſe troupe de Confeſſeurs

marchoient au lieu du supplice.

Thadée *Tho* fut le huitiéme: on l'exécuta dans un lieu séparé, & en compagnie de quatre scelerats Gentils, dont les têtes, comme la sienne, devoient être suspenduës à un pieu, & exposées pendant trois jours à la vûë publique. Ces trois jours écoulez, le Catéchiste de la Ville Roïale alla lui donner la sépulture. Il fut étrangement surpris de voir la tête auprès de son corps aussi fraîche, que si elle eût été coupée tout recemment; au lieu que les corps des Gentils étoient noirs, défigurez, à demi pourris, & répandoient au loin une odeur qui empestoit.

Paul *Noi* Catéchiste qui avoit imité ses compagnons dans leur constance au milieu des tourmens, eut part à leur couronne par une mort également glorieuse.

Enfin le dernier de tous fut François *Kam*, celui-là même qui saisi de fraïeur à la vûë des tourmens qu'on lui préparoit, s'en délivra par une lâche apostasie. Son crime se présenta bientôt à ses yeux dans toute son énormité. Honteux de sa foiblesse, il en conçût un repentir amer, il en demanda pardon avec larmes aux Chrétiens, il s'en confessa avec de vifs sentimens de douleur, & pour en faire une réparation autentique, il alla trouver ses Juges. Il protesta en leur présence contre tout ce qu'il avoit fait, & il leur fit une profession publique de la Foy Chrétienne, dans laquelle il leur déclara qu'il vouloit vivre & mourir. La prison, les tourmens, & enfin la mort soufferte pour J. C. couronnerent une pénitence si sincere & si genereuse,

La mort du Pasteur, & de ses Disciples, n'a pas mis fin à la persécution; elle duroit encore en l'année 1725, quoique cependant elle s'étoit un peu ralentie. Mais de si grands exemples de fermeté Chrétienne ont produit les plus admirables effets. On voit la ferveur des Fidéles se ranimer, & rien n'est plus commun parmi eux que le désir de sceller de leur sang les saintes véritez qu'ils croïent. Ceux qui avoient scandalisé l'Eglise par leur chute, sont allez généreusement confesser leur foy devant les Juges, & sont entrez avec joïe dans ces prisons, dont la seule image les avoit effraïez. De ce nombre on en compte déja trente, qui y sont péris de pure misere.

Les autres Chrétiens au nombre de cent cinquante-trois con-

damnez à avoir ſoin des Eléphans, à la vûë du ſang de leurs Freres verſé pour J. C. ſe ſentent un nouveau courage dans les fonctions humiliantes & pénibles auſquelles ils ont été dévoüez en haine de la Foy. Une multitude d'Infidéles qui ont vû ou qui ont appris par la voix publique, la tranquillité & la joïe que les Néophytes ont fait éclater au milieu des tourmens, & ſous le fer des bourreaux, demandent avec empreſſement le Baptême.

Quelque attention qu'on ait à obſerver les Miſſionnaires, ils ne laiſſent pas de parcourir en cachette les Bourgades; de fortifier les Fidéles par le fréquent uſage des Sacremens; d'admettre au Baptême ceux qu'ils en jugent dignes; & ce n'eſt pas pour eux une petite conſolation

de voir leur Troupeau s'accroître de plus en plus, par les mêmes moïens qu'on emploïe à le détruire : enſorte que la reflexion que faiſoit Tertullien au tems des perſécutions de la primitive Egliſe, ſe vérifie à la lettre dans la Chrétienté de ce Roïaume : vous nous multipliez, diſoit-il, à meſure que vous nous moiſſonnez : le ſang répandu des Fidéles, eſt une ſemence féconde qui produit au centuple. *Plures efficimur quoties metimur à vobis, ſemen eſt Sanguis Chriſtianorum.*

LETTRE
DU P. JEAN ANTOINE CANTOVA, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au R. P. GUILLAUME DAUBENTON, *de la même Compagnie, Confesseur de Sa Majesté Catholique.*

TRADUITE DE L'ESPAGNOL.

A Agadna. Ce 20 de Mars 1722.

MON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

JE me fais un devoir & un plaisir de rendre compte à V. R.

XVIII. Recüil Paa. 123
Philippines
Pointe de Guiguan
Tinan
Aguiguan
Rota
Guahan
Isles Marianes
Banc de la Rose
Egôi o Lumululutu
Fahuou
Farroilep
Feis
Yap
Petunjarai
Tolfay
Laddo
Isles de Palaos ou Palaos
Isles de St. André
Sonrol
Codocopuai
Termek
Falalmeloch
Olagup
Faladilep
Burrupue
Marian
Vlee
Faluit
Pic
Toas
Vlur
Banc de Paliby
Olutel
Elato
Satawal
Lamurrek
Pulap
Puluwat
Tomotem
Schoug
Flimarau
Magur
Vlalu
Vloul
Torres
Hogoleu
Lamil
Falalu
Scheug
Pata
Poule
Capucins
Cuop
Nouvelle Description des Isles Carolines. au R.P. Daubenton de la Compagnie de Jesus Confesseur de Sa Majesté Catholique
Ligne Equinoxiale

Philippines
au R P Daubenton
de la Compagnie de Jesus
Confesseur de
sa Majeste
Catholique
Alios in
Dulcia
J.B. Scotin Sculp.

de la découverte qu'on vient de faire d'un nouvel Archipel habité par un grand peuple d'Infidéles, qui s'offrent en foule au zele des Ouvriers Evangéliques. C'eſt le ſeul moyen que j'aye, de partager avec tant de Miſſionnaires, la reconnoiſſance qu'ils vous doivent de la protection dont vous les honorez.

Preſqu'au même-tems qu'on ſe mit en poſſeſſion des Iſles Marianes, ont eut connoiſſance de quelques-unes des Iſles dont j'ay l'honneur de vous entretenir, auſquelles on donna dès-lors le nom d'Iſles Carolines. On regardoit l'Iſle de *Guahan* la plus grande des Marianes, comme la porte qui devoit ouvrir l'entrée d'une multitude innombrable d'Iſles Auſtrales tout à fait inconnuës ; & parce que les Iſles qu'on apelle Carolines, ſont,

pour ainſi-dire, à la tête de ces Iſles Auſtrales, il n'y a point de tentatives que les Gouverneurs de *Guahan* n'aïent faites, pour réüſſir dans une ſi importante découverte : mais les mouvemens qu'ils ſe donnerent en divers tems, furent toûjoûrs inutiles.

Cependant le P. Bauvens l'un des Miſſionnaires des Iſles Marianes, loin de ſe décourager de ce peu de ſuccès, ſe portoit encore avec plus d'ardeur à une ſi utile entrepriſe. Il en parloit un jour au P. Loüis de Sanvitores, qu'on peut juſtement appeller l'Apôtre des Marianes, puiſque c'eſt lui qui le premier y a porté les lumieres de la Foy, & qui l'a cimentée de ſon ſang, en expirant ſous le fer des Idolâtres. »Ne vous impatientez point, répondit l'Homme Apoſtoli-

que, attendez que la moisson « soit meure. Alors on verra les « Habitans des Carolines venir « eux-mêmes chercher les Moissonneurs pour la recüeillir. « Il « semble que l'accompliſſement de cette prédiction ait été reservée à ces derniers tems. Vous en jugerez par le recit que je vais faire.

Le 19 de Juin de l'année derniere on apperçût une Barque étrangere peu différente des Barques Marianoises, mais plus haute, enſorte qu'un ſoldat Eſpagnol qui la vit de loin voguer à pleines voiles, la prit pour une Fregate. Cette Barque aborda à une Terre déſerte de l'Iſle de *Guahan* du côté de l'Eſt, qu'on appelle *Tarofofo*. Il y avoit vingt-quatre perſonnes, onze hommes, ſept femmes, & ſix enfans. Quelques-uns mirent pied à ter-

re comme en tremblant, & ſe gliſſant ſous les palmiers, y firent leurs proviſions de cocos.

Un Indien Marianois, qui pêchoit aux environs de cette côte, les aïant apperçûs, alla en donner avis au Pere Muſcati Vice Provincial, qui étoit pour lors dans la Bourgade de *Inarahan*. Auſſi-tôt le Pere, le Chef de la Bourgade, & quelques Marianois ſe mirent dans des Canots, & allerent au ſecours de ces pauvres Inſulaires, qui ne ſçavoient ni en quel Payïs ils étoient, ni à quelle Nation ils avoient affaire ; le Chef de la Bourgade avoit l'épée au côté. Cet objet frappa les Inſulaires, & les fit pâmer d'effroy, s'imaginant que c'étoit fait de leur vie. Les femmes ſaiſies de la même fraïeur, pouſſerent des cris lamentables. On avoit beau

leur

leur témoigner par des signes qu'ils n'avoient rien à craindre, il n'étoit pas possible de les rassûrer.

Cependant l'un d'eux plus hardi que les autres, aïant apperçû le P. Muscati sur le rivage, dit en sa langue deux ou trois mots à ses compagnons, & sautant à terre, il alla droit vers le Missionnaire, & lui offrit quelques bagatelles de son Isle. C'étoient quelques morceaux de *Carai* dont ces Insulaires se font des bracelets, & une sorte de pâte de couleur jaune ou incarnate, dont ils se peignent le corps. Le Pere embrassa tendrement l'Insulaire, & reçût son présent avec bonté.

Ces démonstrations d'amitié dissiperent tout ombrage: la confiance succeda à la fraïeur, & ceux qui étoient restés dans la

Barque, se promettant un traitement plus doux & plus humain qu'ils ne l'avoient espéré, ne firent plus difficulté de mettre pied à terre. Ils y trouverent abondamment dequoi appaiser leur faim, & se refaire des fatigues qu'ils avoient souffertes. Le Missionnaire leur fit donner des habits, afin qu'ils parussent avec plus de décence, & les engagea à venir passer quelques jours à *Inarahan*, jusqu'àce qu'il eût reçû des nouvelles du Gouverneur Général des Marianes, à qui il avoit fait part de l'arrivée de ces nouveaux hôtes.

La Barque de ces Insulaires, est d'une construction remarquable: elle a pour toute voile un fin tissu de feüilles de palmiers: la prouë & la pouppe sont semblables pour la figure, & se terminent l'une & l'autre en une pointe élevée de la forme d'une

queuë de Dauphin. On y voit quatre petites chambres pour la commodité des passagers : l'une est à la prouë, la seconde à la pouppe, les deux autres aux deux côtés du mât où est attachée la voile, mais qui débordent en dehors de la Barque, & y forment comme deux aîles. Ces chambres ont un toit fait de feüilles de palmiers, de la figure d'une impérialle de carosse, propre à garantir de la pluïe & des ardeurs du soleil. Au dedans du corps de la Barque, sont différens compartimens, où se mettent la cargaison & les provisions de bouche. Ce qu'il y a de surprenant dans ce bâtiment, c'est qu'on n'y voit aucun clou, & que les planches sont si bien jointes les unes aux autres par une espece de fiscelle qu'ils y emploïent, que l'eau ne peut s'y insinuer.

Le 21 une nouvelle Barque étrangere, quoique ſemblable à celles des Iſles Marianes, aborda à la pointe de *Orote* qui eſt à l'Oüeſt de l'Iſle de *Guahan*. Elle ne contenoit que quatre hommes, une femme, & un enfant; on leur donna des vêtemens, & on les conduiſit à *Umatag* où étoit pour lors le Gouverneur Général Dom Loüis Sanchez, pour les confronter aux autres Inſulaires, & voir s'ils étoient de la même nation. Leur joïe fut inexprimable dès qu'ils ſe virent, & ils ſe la témoignerent par de tendres, & de continuels embraſſemens.

On a ſçû depuis que ces deux Barques étoient parties en compagnie de quatre autres, de l'Iſle de *Farroilep* pour ſe rendre à celle d'*Ulée*; que dans cette traverſée ils avoient été ſurpris d'un

vent d'Oüest qui les avoit dispersés de côté & d'autre ; que pendant vingt jours ils avoient erré au gré des vents dans un risque continuel de faire naufrage ; qu'ils avoient beaucoup souffert de la faim, de la soif, & des efforts extraordinaires qu'il leur avoit fallu faire pour résister à la violence impétueuse des courans. Ils étoient effectivement tout languissans, & leurs mains étoient écorchées à force de tirer à la rame. Un d'eux encore jeune, & d'une complexion très-forte en apparence, ne survecût pas pas longtems à tant de fatigues. On l'instruisit autant qu'il fut possible des principaux Mysteres de la Foy, & on lui conféra le Baptême à l'article de la mort.

Les Insulaires ont pour tout vêtement une piéce de toile ou

d'étoffe dont ils s'enveloppent les reins, & qu'ils paſſent entre les jambes. Leurs Chefs qu'ils apellent *Tamoles*, ont une eſpece de robe fenduë par les côtés, qui leur couvrent les épaules & la poitrine, & qui leur tombe juſqu'aux genoux. Les femmes, outre la piéce de toile dont elles ſe ceignent de même que les hommes, ont encore une ſorte de juppe qui leur deſcend depuis la ceinture juſqu'à mi-jambe. Les nobles ſe peignent le corps, & ſe percent le lobe des oreilles, où ils attachent des fleurs, des herbes aromatiques, des grains de coco, ou même de verre, quand ils en peuvent attraper.

Ces peuples ſont bien pris dans leur taille: ils l'ont haute, & d'une groſſeur proportionnée. La plûpart ont les cheveux crê-

pus, le nez gros, de grands yeux & très-perçans, & la barbe assez épaisse. Pour ce qui est de la couleur du visage, il y a entre eux de la différence. Les uns l'ont semblable à celle des purs Indiens : on ne peut douter que d'autres ne soient des Mestices nés d'Espagnols & d'Indiennes.

J'en ai vû un qui m'a paru être Mulastre, c'est-à-dire, fils d'un Negre & d'une Indienne. Il n'est pas aisé d'expliquer d'où peut venir ce mélange du sang, & la diversité de leur couleur. C'est surquoi je hazarderai quelques conjectures dans la suite de cette Lettre.

Le 28 Juin Dom Sanchez fit conduire ces Insulaires dans la Ville *d'Agdana* qui est la capitale des Isles Marianes, & la demeure fixe des Gouverneurs. Comme ils étoient toûjours fort

affoiblis, & qu'ils ne pouvoient ſe remettre de leurs fatigues paſſées, on s'appliqua d'abord au rétabliſſement de leur ſanté; & on y réüſſit par les ſoins du F. Chavarri notre Apoticaire; qui joint à beaucoup d'habileté & d'expérience, une douceur & une charité que rien ne rebute.

On ſongea enſuite à les inſtruire des Myſteres de la Foy. La choſe n'étoit pas facile: leur langage nous étoit tout à fait inconnu, & nous manquions d'interprete pour nous faire entendre. Cependant comme quelques-uns demeuroient dans notre maiſon, à force de les fréquenter, & de les faire parler ſur les choſes que je leur indiquois par ſignes, en moins de deux mois je fus en état de traduire en leur langue le ſigne de

la Croix, l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu, & un abregé du Catéchisme. Ils les apprirent par cœur, & les répetoient souvent en présence de leurs compatriotes : je leur faisois ensuite une instruction, qui se terminoit par un petit repas que je leur avois fait préparer. C'étoit une innocente amorce qui les attiroit plus volontiers à l'Eglise.

Le jour qu'on célebroit la Fête des glorieux Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, un vertueux Espagnol m'apporta entre ses bras un de ces petits Carolins d'environ quatre ans, qui étoit à l'extrémité, afin que je lui donnasse le Baptême. A peine l'eût-il reçû qu'il commença à se mieux porter, & peu de jours après il se trouva dans une santé

parfaite. Cet enfant m'a charmé dans la ſuite par ſa promtitude à apprendre la Doctrine Chrétienne, & par ſa facilité à imiter les manieres polies & civiles d'Europe.

J'adminiſtrai encore le Baptême à quatre autres de ces enfans, le jour qu'on célebre la Fête de S. Michel. Cette cérémonie ſe fit avec plus de ſolemnité, & avec un grand concours de peuple. Leurs parens y avoient donné leur conſentement, & s'étoient engagés à les laiſſer à *Agdana*, & à les confier à nos ſoins, ſuppoſé qu'ils retournaſſent dans leurs Iſles ſans être accompagnés de quelque Miſſionnaire. Nous avons pris ces précautions pour prévenir le danger où ils auroient été de retomber dans l'infidélité, ſi dans un âge ſi tendre, ils

avoient été abandonnés à eux-mêmes, & à la conduite de leurs parens, qui n'avoient pas encore embrassé la Foi.

Les Carolins adultes s'étant convaincus de la nécessité du Baptême pour aller au Ciel, & éviter les peines éternelles de l'Enfer, me témoignerent plusieurs fois le désir qu'ils avoient d'être Chrétiens. Comme ils ne perdoient point de vûë leur patrie, où ils prétendoient retourner incessamment, & qu'il étoit moralement impossible que destitués de Pasteurs, & au milieu d'une terre infidéle, ils ne se pervertissent de nouveau, & ne se replongeassent dans leur premiere infidélité, on ne crût pas devoir si-tôt leur accorder cette grace.

Il y avoit quatre mois qu'ils demeuroient dans l'Isle de *Guaban*. Ils y avoient ramassé tout

ce qu'ils avoient pû de cloux, de haches, & d'autres instrumens de fer, qui leur paroissoient d'un prix infini. L'envie de porter ce trésor dans leur Payïs, & le désir de revoir leurs femmes & leurs enfans, dont ils étoient séparés, augmentoient leur impatience naturelle, & ils sollicitoient leur départ avec la derniere vivacité.

M. notre Gouverneur songeoit à les satisfaire, mais son dessein étoit de garder en ôtatage les principaux d'entr'eux, & de renvoïer les autres, par le moïen desquels on pourroit établir un commerce reglé entre les Marianes, & les Carolines. Il me communiqua ses vûës, & aussi tôt j'écrivis au R. P. Provincial, & lui demandai la permission d'accompagner ces Insulaires, pour prendre connoissance de leur Payïs, de leur gênie,

& de leurs coûtumes, & juger par moi-même de la disposition qu'ils auroient à recevoir la Doctrine Chrétienne. M. le Gouverneur me promettoit un Bâtiment pour ce voïage, & de plus il donnoit aux Espagnols & aux Philippinois la permission de me suivre. Plusieurs s'étoient déja offerts, & me demandoient la préférence.

La réponse du P. Provincial ne se trouva pas conforme à mes désirs, c'est ce qui me détermina à aller le trouver à *Inarahan* où ils résidoit pour lors. Je lui représentai que ces Isles Australes étoient peu éloignées de l'Isle de *Guahan*, qu'il étoit très-facile d'y aller, & d'en revenir, sur-tout ayant leurs propres habitans pour guides; qu'il y avoit toute sûreté pour les Ministres Evangéliques, non-seule-

ment parce que ces peuples ſont d'un naturel doux, traitable, & ennemi de toute cruauté, mais encore parce qu'on auroit ſoin de conſerver des ôtages de leur Nation, qui répondroient de leur conduite. Tout ce que je pus dire, ne fit nulle impreſſion ſur l'eſprit du R. P. Provincial, qui craignoit que cette entrepriſe ne fût pas goûtée à Manille, & qu'on ne le blamât d'y avoir donné les mains. Je retournai donc à *Agaana* avec une parfaite réſignation aux ordres de la Providence.

J'y trouvai nos Inſulaires qui preſſoient plus que jamais le retour dans leur Terre natale. Ils étoient ſans ceſſe autour du Gouverneur, & le ſupplioient encore plus par leurs larmes que par leurs paroles, de leur laiſſer la liberté de retourner dans leur pa-

trie. Ils tâchoient d'émouvoir sa compassion en l'assûrant que leur mort étoit certaine, si leur départ étoit plus long-tems differé: qu'ils étoient accablés d'amertume & d'ennui; que l'éloignement de leurs parens, & le désir de les revoir, leur ôtoit l'appétit & le sommeil; qu'enfin la vie leur devenoit insupportable. C'est leurs propres termes que je rapporte, car je leur servois d'interpréte. M. le Gouverneur qui avoit changé de dessein, les consoloit par de bonnes paroles, & tâchoit de les amuser jusqu'à l'entrée de l'hyver, que la mer n'est plus tenable: sa vûë étoit de ne les renvoïer qu'au Printemps, afin d'avoir le loisir de préparer tout ce qui étoit nécessaire pour aller reconnoître leurs Isles.

Cependant une de ces sept

femmes mit un enfant au monde, que ſon pere m'apporta pour lui conférer le Baptême. Ce fut le jour de S. André que je le baptiſai : M. le Gouverneur le tint ſur les Fonts, & lui donna le nom de Loüis-Philippe.

Comme le départ de nos Inſulaires étoit retardé, & que j'avois acquis une ſuffiſante connoiſſance de leur langue, je profitai de leur ſéjour à *Guahan*, pour m'inſtruire plus en détail du nombre & de la ſituation de leurs Iſles, de leur Religion & de leur créance, de leurs mœurs, de leurs coûtumes, & de leur gouvernement.

Je n'oſe pas me promettre de marquer avec la derniere juſteſſe la ſituation de ces nouvelles Iſles, puiſque je ne le fais que ſur le rapport des Indiens : cependant s'il y a quelque erreur,

je croi qu'elle n'eſt pas conſidérable, vû les précautions que j'ai priſes. J'ai entretenu à diverſes fois, ceux de ces Inſulaires qui ont le plus d'expérience, & comme ils ſe ſervent d'une bouſſole qui a douze aires de vent, je me ſuis exactement informé quelle route de vent ils ſuivent, quand ils navigent d'une Iſle à une autre: & combien de tems ils mettent dans leur traverſée. J'ai fait en même-tems attention à la conſtruction de leurs Barques, qui n'ont pas la légereté de celles des Marianes; & après avoir bien examiné toutes choſes, je croi ne pas me tromper en diſant que toutes ces Iſles, dont ils ont pû me donner connoiſſance, ſont entre le ſixiéme & le onziéme degré de latitude ſeptentrionale, & courent par les trente degrez de longi-

tude à l'Eſt du Cap du Saint-Eſprit.

Les Iſles de cet Archipel ſe partagent en cinq Provinces qui ont chacune leur langue particuliere ; mais toutes ces langues quoique différentes entr'elles, paroiſſent tirer leur origine d'une ſeule, & à en juger par la reſſemblance des termes, il eſt vrai-ſemblable que cette langue matrice dont elles dérivent, eſt la langue Arabique.

La premiere Province qui eſt à l'Eſt, s'appelle *Cittac. Torres* ou *Hogoleu* eſt l'Iſle principale : elle a beaucoup plus d'étenduë que l'Iſle de *Guahan*. Ses habitans ſont negres, mulaſtres & blancs. Elle eſt gouvernée par un petit Roy qui ſe nomme *Tahulucapit*. Ce Seigneur a ſous ſa domination un grand nombre d'Iſles, les unes aſſez grandes ;

& les autres plus petites, mais qui sont toutes très-peuplées, & qui ne sont éloignées les unes des autres que de huit, quinze ou trente lieuës. Voici le nom de celles qui s'étendent du Nord-est à l'Oüest: *Etal*, *Ruao*, *Pis*, *Lameil*, *Falalu*, *Ualu*, *Magur*, *Vlou*, *Pullep*, *Le'guischel*, *Temetem*, *Schoug*. Celles qui courent du Sud-est au Sud-Oüest, sont *Cuop*, *Capeugeug*, *Foup*, *Peule*, *Pat*, *Schoug*. On y compte encore un grand nombre de petites Isles.

La seconde Province commence à quatre degrez & demi à l'Est du Méridien de *Guahan*. Elle contient environ vingt-six Isles un peu considérables, dont quatorze sont fort peuplées. Elles sont situées entre le 8 & le 9 degré de latitude Septentrionale. Les noms de ces Isles

ſont *Ulée*, *Lamurrec*, *Seteoel*, *Ifeluc*, *Eurrupuc*, *Farroilep*, & les autres qui ſont marquées diſtinctement dans la Carte. En 1696 le Pilote Jean Rodriguez ſe trouvant échoüé ſur le banc de Sainte-Roſe, découvrit l'Iſle de *Farroilep* avec ſes deux petites Iſles collateralles, & jugea qu'elle n'étoit gueres éloignée que de quarante-cinq lieuës de l'Iſle de *Guahan*, & qu'elle étoit ſituée entre le dixiéme & le onziéme degré de latitude Septentrionale.

Cette Province ſe partage en deux Principautés, celle d'*Ulée*, dont le Seigneur ſe nomme *Gofalu*, & celle de *Lamurrec* qui a pour Seigneur un nommé *Mattuſon*. Les Indiens que la tempête vient de pouſſer dans l'Iſle de *Guahan*, & qui me donnent la connoiſſance de ce que

j'ai l'honneur de vous mander, sont tous nés dans cette Province, & la plûpart sont des Isles d'*Ulée* & de *Farroilep*.

A deux degrez à l'Oüest de l'Isle de *Guahan* commence la troisiéme Province. L'Isle de *Feis* qui est à la tête, & qui est très-peuplée & très-fertile, a environ six lieuës de tour. Elle est gouvernée par un Seigneur particulier qu'on appelle *Meirang*. A un degré plus loin à l'Oüest est un amas d'Isles qui composent la Province. Elles occupent vingt-cinq lieuës en longueur, & quinze en largeur. En 1712 elles furent découvertes par le Capitaine D. Bernard de Eguy. Ces Isles sont *Falalep* qui a cinq lieuës de tour, *Oiescur*, *Mogmog*, & les autres qu'on peut voir dans la Carte. C'est à *Mogmog* que réside le Seigneur

de toutes ces Isles. Il s'appelle *Caſchattel*. Quand les Barques navigent dans ce golfe, auſſitôt qu'elles ſont à la vûë de *Mogmog*, on amene les voiles, & c'eſt-là une des marques que ces Inſulaires donnent à leur Seigneur de leur reſpect, & de leur ſoumiſſion. L'Isle de *Zaraol* qui eſt à quinze lieuë de cet aſſemblage d'Isles appartient à la même Province. On donne le nom de *Lumululutu* aux Isles qui ſont à l'Eſt, & on apelle *Egoy* toutes celles qui ſont à l'Oüeſt. Ces Inſulaires vivent de cocos, de la pêche qui y eſt abondante, & de ſix ou ſept ſortes de racines ſemblables à celles qui croiſſent dans les Isles Marianes.

La quatriéme Province eſt à l'Oüeſt de la troiſiéme, environ à trente lieuës de diſtance.

Yap qui en est l'Isle principale à plus de quarante lieuës de tour. Elle est fort peuplée, & également fertile. Outre les diverses racines qui tiennent lieu de pain aux habitans de l'Isle, on y trouve des *Patates* qu'ils nomment *Camotes*, & qui leur sont venuës des Philippines; ainsi que me l'a rapporté un de nos Indiens des Carolines natif de cette Isle, lequel se nomme *Caïal*. Il raconte que son pere nommé *Coorr* qui tenoit un des premiers rangs dans l'Isle, trois de ses freres, & lui qui n'avoit alors que vingt-cinq ans, furent jettés par la tempête dans une des Provinces des Philippines qu'on apelle *Bisaias*; qu'un Missionnaire de notre Compagnie les recüeillit avec amitié, leur donna des vêtemens, & des morceaux de fer, qu'ils estiment

plus que toute choſe ; que s'en retournant dans leurs Iſles, ils y porterent des ſemences de pluſieurs plantes, & entr'autres de *Patates* ; qu'elles s'y ſont ſi fort multipliées qu'ils ont eû dequoi en fournir les autres Iſles de cet Archipel.

Ces Inſulaires font une pâte odoriférante de couleur jaune, & incarnate, dont ils ſe peignent le corps dans leurs jours de Fête & de réjoüiſſance. C'eſt ſelon leur idée, une magnifique parure. Le même Indien m'ajoûta, ce que j'ai peine à croire, qu'il y a dans ſon Iſle des mines d'argent, mais qu'on n'en tire qu'en petite quantité, faute d'inſtrumens de fer propres à creuſer la terre où elles ſe trouvent : que quand il tombe ſous la main quelque morceau d'argent vierge, on travaille à l'arrondir,

rondir, & on en fait un préſent au Seigneur de l'Iſle; qu'il en a chez lui d'une grandeur propre à lui ſervir de ſiége. Ce Seigneur s'appelle *Teguir*. A ſix ou huit lieuës de diſtance, ſont trois autres petites Iſles qui forment un triangle; ſçavoir *Ngolii*, *Laddo*, & *Petangaras*.

La cinquiéme Province eſt environ à quarante-cinq lieuës de l'Iſle *d'Yap*: elle contient un certain nombre d'Iſles, auſquelles on donne communément le nom de *Palaos*; & que nos Indiens nomment *Panleu*. Ils aſſûrent qu'elles ſont en grand nombre, mais ils n'en comptent que ſept principales ſituées du Nord au Sud; ſçavoir *Pelilieu*, *Coaengal*, *Tagaleteu*, *Cogeal*, *Yalap*, *Mogulibec*, & *Nagarrol*. Ils diſent que le Seigneur de toutes ces Iſles s'appelle *Yaray*,

& tient ſa Cour à *Yalap* ; que ces Iſles ſont habitées par un Peuple nombreux, mais inhumain & barbare ; que les hommes & les femmes y ſont entierement nus, & ſe repaiſſent de chair humaine ; que les Indiens des Carolines regardent cette nation avec horreur, comme l'ennemie du genre humain, & avec laquelle il eſt dangereux d'avoir le moindre commerce. Ce rapport me paroît fidele, & eſt très-conforme à ce que nous en a appris le P. Bernard Meſſia, comme on le peut voir dans ſa relation.

Au Sud-Oüeſt de la derniere de ces Iſles, environ à vingt-cinq lieuës de diſtance, ſont les deux Iſles de S. André, que les naturels du Payïs appellent *Sonrrol*, *Cadocopuei*. Elles ſont ſituées à cinq degrez & quelques mi-

nutes de Latitude Septentrionale. *Sonrrol* est l'Isle où resterent en l'année 1710 les Peres Duberon, & Cortil avec quatorze autres personnes, & entr'autres un Indien appellé *Moac* qui leur servoit d'interprete, sa femme, & deux de ses enfans. On n'a eu depuis ce tems-là aucune nouvelle de ces deux Peres, quelque soin qu'on ait pris de s'en informer. Je questionnai fort nos Indiens des Carolines, croïant tirer d'eux quelques lumieres de ce qui leur étoit arrivé; mais ils n'en avoient nulle connoissance. Il n'y eut que quand je prononçai le nom de *Moac*, que des Indiens d'*Ulée* témoignerent par un mouvement de joye, le désir qu'ils avoient d'aprendre ce qu'il étoit devenu : ils me demanderent avec empressement s'il vivoit

encore, & ſi je ſçavois où il » étoit. » Il y a pluſieurs années, » me dirent-ils, qu'il a diſparu, » nous avons demandé inutile- » ment de ſes nouvelles dans tou- » tes nos Iſles, & nous ne dou- » tons point qu'il n'ait peri ſur » mer.

Ils m'ajoûterent qu'à l'Eſt de toutes ces Iſles que je viens de nommer, il y en a un grand nombre d'autres, & une ſur-tout très-étenduë, qu'on nomme *Falupet*, dont les habitans adorent le Tiburon, eſpece de poiſſon cetacée extrêmement vorace; que ces Inſulaires ſont Negres pour la plûpart, & de mœurs ſauvages & barbares. C'eſt tout ce qu'ils en ſçavent, encore n'ont-ils ces connoiſſances que par quelques habitans de ces Iſles, que la tempête avoit jettés ſur leurs côtes.

Voilà comme vous voïez, mon R. P. un grand Archipel, dont les habitans ſont bien dignes de compaſſion : ils n'ont preſque aucune idée de Religion, ils vivent ſans culte, & dépourvûs de la plûpart des connoiſſances les plus propres de l'homme raiſonnable. Je leur ai demandé, qui avoit fait le Ciel & la Terre, & toutes les choſes viſibles ; ils m'ont répondu qu'ils n'en ſçavoient rien. Cette ignorance peut néanmoins leur devenir avantageuſe, & leur converſion ſera, peut-être, plus facile : n'aïant point l'eſprit préoccupé des ſyſtêmes fabuleux de tant de ſectes, les vérités de l'Evangile trouveront des eſprits vuides de tous préjugés, & par-là plus dociles à recevoir ces ſaintes vérités.

Ils reconnoiſſent néanmoins

de bons & de mauvais eſprits ; mais, ſelon leur maniere de penſer toute materielle, ils donnent à ces prétendus eſprits un corps, & juſqu'à deux ou trois femmes. Ce ſont, ſelon eux, des ſubſtances celeſtes d'une eſpece differente de celles qui habitent la Terre.

Voici en peu de mots le ridicule ſyſtême que leurs peres leur ont tranſmis par une eſpece de tradition. Les plus anciens de ces eſprits celeſtes, ſont un nommé *Sabucour*, dont la femme s'appelloit *Halmelul*. Ils eurent de ce mariage un fils, auſquels ils donnent le nom de *Eliulep*, qui ſignifie en leur langue *le grand Eſprit*, & une fille nommée *Ligobuud*. Le premier épouſa *Leteuhieul*, qui étoit née dans l'Iſle d'*Ulée*. Elle mourut à la fleur de ſon âge, & ſon ame

s'envola auſſi-tôt au Ciel. *Eliulep* avoit eu d'elle un fils nommé *Lugueileng*, ce qui veut dire le *milieu du Ciel*. On le revere comme le Grand Seigneur du Ciel dont il eſt l'héritier préſomptif.

Cependant *Eliulep* peu ſatisfait de n'avoir eu pour tout fruit de ſon mariage qu'un ſeul enfant, adopta *Reſchahuileng* jeune homme très accompli, qui étoit de *Lamurrec*. Ils diſent que ſe dégoûtant de la Terre, il monta au Ciel pour y joüir des délices de ſon pere; qu'il a encore ſa mere à *Lamurrec* dans un âge decrepit; qu'enfin il eſt deſcendu du Ciel juſqu'à la moïenne region de l'air pour entretenir ſa mere, & lui faire part des myſteres celeſtes. Autant de fables groſſieres inventées par les habitans de *Lamurrec*, pour s'attirer plus de conſidération &

de reſpect dans les Iſles circonvoiſines.

Ligobuud ſœur *d'Eliulep* ſe trouvant enceinte au milieu de l'air, deſcendit ſur la Terre, où elle mit au monde trois enfans. Elle fut bien étonnée de voir la Terre aride, & infertile. A l'inſtant, de ſa voix puiſſante, elle la couvrit d'herbes, de fleurs, d'arbres fruitiers. Elle l'enrichit de toute ſorte de verdure, & la peupla d'hommes raiſonnables.

Dans ces commencemens, on ne connoiſſoit point la mort; c'étoit un court ſommeil. Les hommes quittoient la vie le dernier jour du declin de la Lune, & dès qu'elle commençoit à reparoître ſur l'Horiſon, ils reſſuſcitoient comme s'ils ſe fuſſent reveillés après un ſommeil paiſible. Mais un certain *Erigiregers* eſprit mal intentionné, &

qui ſe faiſoit un ſupplice du bonheur des humains, leur procura un genre de mort contre lequel il n'y eut plus de reſſource : quand on étoit une fois mort, on l'étoit pour toûjours. Ainſi l'appellent-ils *Elus Melabut*, c'eſt-à-dire, *mauvais eſprit*, *eſprit mal-faiſant*. Au lieu qu'ils appellent les autres eſprits *Elus Melafirs*, qui ſignifie *bons eſprits*, *eſprits bien-faiſans*. Ils mettent au rang des mauvais eſprits un certain *Morogrog* qui aïant été chaſſé du Ciel pour ſes manieres groſſieres & inciviles, apporta ſur la Terre le feu qui avoit été inconnu juſqu'alors. Cette fable, comme vous voïez, a beaucoup de rapport à celle de Promethée.

Luqueileng fils *d'Eliulep* eut deux femmes, l'une celeſte, qui lui donna deux enfans *Carrer* &

Meliliau; l'autre terreſtre née à *Falalu* de la Province *d'Huogoleu*. Il eut de celle-ci un fils appellé *Oulefat*. Ce jeune homme aïant ſçû que ſon pere étoit un eſprit celeſte, dans l'impatience de le voir, prit ſon vol vers le Ciel comme un nouvel *Icare*. Mais à peine ſe fut-il élevé dans les airs, qu'il retomba ſur la Terre. Cette chute le déſola, il pleura amerement ſa malheureuſe deſtinée; mais il ne déſiſta pas pour cela de ſon premier deſſein. Il alluma un grand feu, & à l'aide de la fumée, il fut porté une ſeconde fois en l'air, & parvint juſqu'aux embraſſemens de ſon pere celeſte.

Les mêmes Indiens m'ont dit que dans l'Iſle de *Falalu* il y a un petit étang d'eau douce, où leurs Dieux viennent ſe baigner, & que par reſpect pour ce bain

sacré, il n'est point d'Insulaires qui osent en approcher, de crainte d'encourir l'indignation de leurs Divinitez. Idée assez semblable à ce que la fable rapporte de Diane & d'Acteon, qui s'attira le ressentiment de cette Déesse, par l'imprudence qu'il eut de la voir dans le bain. Ils donnent une ame raisonnable au Soleil, à la Lune, & aux Etoiles, où ils croïent qu'habite une nombreuse Nation celeste. Autres restes fabuleux de la poësie d'Homere, & des erreurs des Origenistes.

Telle est la doctrine des habitans des Isles Carolines, dont néanmoins ils ne paroissent pas être fort entêtés: car bien qu'ils reconnoissent toutes ces fabuleuses Divinités; on ne voit parmi eux ni Temple, ni Idole, ni sacrifice, ni offrande, ni au-

cun autre culte extérieur. Il n'y a qu'à quelques-uns de leurs deffunts, qu'ils rendent un culte superstitieux. Leur coûtume est de jetter les cadavres le plus loin qu'ils peuvent dans la mer, pour y servir de pâture aux Tiburons, & aux Baleines. Mais lorsqu'il meurt quelque personne d'un rang distingué, ou qui leur est chere par d'autres endroits, ses obseques se font avec pompe, & avec de grandes démonstrations de douleur.

Au moment que le malade expire, on lui peint tout le corps de couleur jaune: ses parens & ses amis s'assemblent autour du cadavre, pour pleurer de concert la perte commune. Alors leur douleur s'exhale en des cris aigus, & on n'entend plus que des lamentations & des gémissemens. A ces cris succede un

morne & profond ſilence ; & c'eſt pour lors qu'une femme éleve une voix entrecoupée de ſanglots & de ſoupirs, & prononce l'éloge funebre du deffunt. Elle vante dans les plus beaux termes ſa beauté, ſa nobleſſe, ſon agilité à la danſe, ſon adreſſe à la pêche, & toutes les autres qualités qui l'ont rendu recommandable. Ceux qui veulent donner des marques plus ſenſibles de douleur, ſe coupent les cheveux & la barbe, & les jettent ſur le cadavre. Ils obſervent tout ce jour-là un jeûne rigoureux, dont ils ne manquent pas de ſe dédommager la nuit ſuivante.

Il y en a qui renferment le corps du deffunt dans un petit édifice de pierre, qu'ils gardent au dedans de leurs maiſons. D'autres les enterrent loin de

leurs habitations, & ils environnent la ſépulture d'un mur de pierre. Ils mettent auprès du cadavre diverſes ſortes d'alimens, dans la perſuaſion où il ſont que l'ame du deffunt les ſuce, & s'en nourrit.

Ils croïent qu'il y a un Paradis où les gens de bien ſont récompenſés, & un Enfer où les méchants ſont punis. Ils diſent que les ames qui vont au Ciel retournent le quatriéme jour ſur la Terre, & demeurent inviſibles au milieu de leurs parens.

Il y a parmi eux des Prêtres, & des Prêtreſſes qui prétendent avoir commerce avec les ames des deffunts. Ce ſont ces Prêtres qui de leur pleine authorité déclarent ceux qui vont au Ciel, & ceux dont le partage eſt l'Enfer. On honore les premiers comme des eſprits bien-faiſans,

& on leur donne le nom de *Tahutup* qui signifie Saint Patron. Chaque famille a son *Tahutup* auquel on s'adresse dans ses besoins : s'ils sont malades, s'ils entreprennent un voïage, s'ils vont à la pêche, s'ils travaillent à la culture de leurs terres, ils invoquent leur *Tahutup*. C'est à lui qu'ils demandent le rétablissement de leur santé, le succès de leurs voïages, l'abondance de la pêche, & la fécondité de leurs terres. Ils lui font des présens qu'ils suspendent dans la maison de leurs *Tamoles* ; soit par intérêt, pour obtenir de lui les graces qu'ils lui demandent ; soit par gratitude, pour le remercier des faveurs qu'ils ont reçûës de sa main libérale.

Les habitans de l'Isle d'*Yap* ont un culte plus grossier & plus barbare. Une espece de cro-

codile eſt l'objet de leur vénération. C'eſt ſous cette figure que le Démon exerce ſur ces peuples une tyrannie cruelle. Il y a parmi eux des eſpeces d'enchanteurs, qui ont communication avec le malin eſprit, & qui par ſon ſecours procurent des maladies, & la mort même, à ceux dont ils ont interêt de ſe défaire.

La pluralité des femmes eſt non-ſeulement permiſe à tous ces Inſulaires, elle eſt encore une marque d'honneur & de diſtinction. Ils diſent que le *Tamol* de l'Iſle d'*Huogoleu* en a neuf. Ils ont horreur de l'adultere comme d'un grand peché : mais celui qui en eſt coupable, obtient aiſément la rémiſſion de ſon crime. Il lui ſuffit de faire quelque riche préſent au mari de celle, avec qui il a eû un commerce illicite.

Le mari peut répudier sa femme lorsqu'elle a violé la Foy conjugale, & la femme a le même pouvoir de répudier son mari, lorsqu'il cesse de lui plaire. Dans ce cas ils ont certaines loix qu'ils observent pour la disposition de la dote. Lorsque quelqu'un d'eux meurt sans postérité, la veuve épouse le frere de son mari défunt. Usage conforme à ce qui avoit été ordonné aux Hebreux dans la Loy ancienne. Deuter. ch. 25.

Lorsqu'ils vont à la pêche, ils ne portent nulle provision dans leurs barques. Leurs *Tamoles* s'assemblent dans une maison au mois de Février, & là ils jugent par la voïe du sort, si la navigation doit être heureuse, & la pêche abondante. Ce sort consiste en des nœuds qu'ils font à des feüilles de palmier. Ils les

comptent l'un après l'autre, & le nombre pair ou impair décide du bon ou du mauvais succès de leur entrepriſe.

Au milieu de la rudeſſe & de la barbarie où vivent ces Inſulaires, il ne laiſſe pas d'y avoir parmi eux une certaine police, qui donne à connoître qu'ils ſont plus raiſonnables, que la plûpart des autres Indiens, en qui on ne voit gueres que la forme humaine. L'autorité du gouvernement ſe partage entre pluſieurs familles nobles, dont les chefs s'appellent *Tamoles*. Il y a outre cela dans chaque Province un principal *Tamol*, auquel tous les autres ſont ſoumis.

Ces *Tamoles* laiſſent croître leur barbe fort longue, pour ſe concilier plus de reſpect, ils commandent avec empire, parlent peu, & affectent un air

grave & sérieux. Lorsqu'un *Tamol* donne audience, il paroît assis sur une table élevée: les Peuples s'inclinent devant lui jusqu'à terre, & du plus loin qu'ils arrivent, ils marchent le corps tout courbé, & la tête presqu'entre les genoux, jusqu'à ce qu'ils soient auprès de sa personne : alors ils s'asseïent à plate terre, & les yeux baissés ils reçoivent ses ordres avec le plus profond respect.

Quand le *Tamol* les congédie, ils se retirent en se courbant le corps de la même maniere que quand ils sont venus, & ne se relevent que lorsqu'ils sont hors de sa présence. Ses paroles sont autant d'oracles qu'on revere : on rend à ses ordres une obeïssance aveugle, enfin on lui baise les mains & les pieds, quand on lui demande quel-

que grace : les maiſons ordinaires des Inſulaires ne ſont que de petites hutes fort baſſes, & couvertes de feüilles de Palmiers. Celles des *Tamoles* ſont conſtruites de bois, & ornées de peintures telles qu'ils ſçavent les faire.

On ne punit point les criminels, ſoit par la priſon, ſoit par des peines afflictives. On ſe contente de les exiler dans une autre Iſle. Il y a dans chaque peuplade deux maiſons deſtinées, l'une à l'éducation des garçons, & l'autre à l'éducation des filles. Mais tout ce qu'on y apprend ſe réduit à quelques principes vagues d'aſtronomie. La plûpart s'y appliquent à cauſe de ſon utilité pour la navigation. Le Maître a une ſphere où ſont tracés les principaux aſtres, & il enſeigne à ſes Diſciples le rumb

de vent qu'ils doivent ſuivre, ſelon les diverſes routes qu'ils ont à tenir ſur la mer.

La principale occupation des hommes eſt de conſtruire des Barques, de pêcher, & de cultiver la terre. L'affaire des femmes eſt de faire la cuiſine, d'aider leurs maris lorſqu'ils enſemencent les terres, & de mettre en œuvre une eſpece de Plane ſauvage, & un autre arbre qui s'appelle *Balibago* pour en faire de la toile. Comme ils manquent de fer, ils ſe ſervent de coignées, & de haches de pierre, pour couper le bois. Si par hazard un vaiſſeau étranger laiſſe dans leurs Iſles quelques vieux morceaux de fer, ils appartiennent de droit aux *Tamoles*, qui en font faire des outils le mieux qu'il eſt poſſible. Ces outils ſont un fonds dont le *Ta-*

mol tire un revenu conſidérable, car il les donne à loüage, & ce loüage ſe païe aſſez cher.

Ils ſont accoûtumez à ſe baigner trois fois le jour, le matin, à midi, & ſur le ſoir. Ils prennent leur repos dès que le Soleil eſt couché, & ils ſe levent avec l'Aurore. Le *Tamol* ne s'endort qu'au bruit d'un concert de muſique, que forme une troupe de jeunes gens qui s'aſſemblent le ſoir autour de ſa maiſon, & qui chantent à leur maniere certaines poëſies, juſqu'à ce qu'on les avertiſſe de ceſſer.

Pendant la nuit au clair de la Lune, ils s'aſſemblent de tems en tems pour chanter & danſer devant la maiſon de leur *Tamol*. Leurs danſes ſe font au ſon de la voix, car ils n'ont point d'inſtrument de muſique. La beauté de la danſe conſiſte dans l'e-

xacte uniformité des mouvemens du corps. Les hommes ſeparez des femmes ſe poſtent vis-à-vis les uns des autres ; après quoi ils remuent la tête, les bras, les mains, les pieds en cadence. Les ornemens dont ils ont ſoin de ſe parer, donnent ſelon eux un nouvel agrément à cette ſorte de danſe. Leur tête eſt couverte de plumes ou de fleurs ; des herbes aromatiques pendent de leurs narines ; & l'on voit attachées à leurs oreilles des feüilles de palmier tiſſuës avec aſſez d'art. Ils ont aux bras, aux mains, & aux pieds d'autres ornemens qui leur ſont propres.

Les femmes de leur côté ſe donnent une eſpece de divertiſſement plus convenable à leur ſexe. Elles demeurent aſſiſes, & ſe regardant les unes les autres,

elles commencent un chant pathetique & langoureux, accompagnant le ſon de leur voix du mouvement cadencé de la tête & des bras. C'eſt pourquoi ce divertiſſement s'appelle en leur langue *Tanger*, *ifaifil*, qui veut dire, *la plainte des femmes.*

A la fin de la danſe le *Tamol*, quand il ſe pique de liberalité, tient en l'air une piéce de toile qu'il montre aux danſeurs, & qui appartient à celui qui a l'adreſſe de s'en ſaiſir le premier.

Outre le divertiſſement de la danſe, ils ont pluſieurs autres jeux où ils donnent des preuves de leur adreſſe & de leur force, en s'exerçant à manier la lance, à jetter des pierres, & à pouſſer des balles en l'air. Chaque ſaiſon a une ſorte de divertiſſement qui lui eſt propre.

La pêche de la baleine, ſelon

lon la description que m'en a faite un Indien de l'Isle d'*Ulée*, est pour ces peuples un spectacle charmant. Dix ou douze de leurs Isles disposées enmaniere de cercle, forment une espece de port, où la mer joüit d'un calme perpetuel. Quand une baleine paroît dans ce golfe, les Insulaires se mettent aussitôt dans leurs canots, & se tenant du côté de la mer, ils avancent peu à peu en effraïant l'animal, & le poussant devant eux jusqu'à ce qu'ils l'aïent conduit sur des bas fonds non loin des terres. Alors les plus adroits se jettent dans la mer. Quelques-uns d'eux dardent la baleine de leurs lances, & les autres l'amarrent avec de gros cables, dont les bouts sont attachez aux rivages. Aussi-tôt s'éleve un grand cri de joïe par-

mi un Peuple nombreux, que la curioſité a attiré ſur les bords de la mer : on tire à terre la baleine, & la pêche ſe termine par un grand feſtin.

Quand il y a des inimitiés entre ces Inſulaires, elles s'appaiſent d'ordinaire par quelque préſent. C'eſt ainſi que les particuliers finiſſent leurs querelles. Mais quand les inimitiés ſont publiques, & entre deux Bourgades, il n'y a que la guerre qui les termine. Ils n'ont d'autres armes que des pierres, & des lances armées d'os de poiſſon. Leur maniere de faire la guerre reſſemble aux combats ſinguliers, chacun d'eux n'aïant affaire qu'à l'ennemi qu'il a en tête.

Lorſque deux peuplades ennemies ont reſolu d'en venir à une action déciſive, on s'aſſemble de part & d'autre dans une raſe

campagne, & au moment que les troupes sont en présence, chacun des deux partis forme un escadron de trois rangs. Les jeunes gens occupent le premier rang. Le second est de ceux qui sont d'une plus haute taille; & les plus âgez forment le troisiéme. Ce combat commence par le premier rang, où chacun combat d'homme à homme à coups de pierre, & de la lance. Quand quelqu'un est blessé & hors de combat, il est aussi-tôt remplacé par un combattant du second rang, & enfin par un autre du troisiéme. La guerre se termine par des cris de triomphe de la part des victorieux qui insultent aux vaincus.

Les habitans de l'Isle d'*Ulée* & des Isles voisines, m'ont paru plus civilisez & plus raisonnables que les autres. Leur air

& leurs manieres ſont plus reſpectueuſes. Ils ont de la gaïeté dans l'eſprit, ils ſont retenus & circonſpects dans leurs paroles, & ils s'attendriſſent aiſément ſur les infirmités & les miſeres d'autrui. Cette retenuë, & cette ſenſibilité naturelle me font juger que leurs eſprits ſe rendroient aiſément dociles à nos inſtructions, & que la ſemence de l'Evangile fructifieroit dans leurs cœurs.

Il y a parmi eux beaucoup de Meſtices, & quelques Négres ou Mulâtres qui leur ſervent de Domeſtiques. Il eſt vrai-ſemblable que les Négres viennent de la nouvelle Guinée, où ces Inſulaires ont pû aller par le côté du Sud. Pour ce qui eſt des Blancs, ſans m'arrêter aux moïens dont la divine Providence a pû ſe ſervir pour les conduire dans

ces Isles, je vous rapporterai simplement mes conjectures fondées sur ce que nous apprend le P. Collin Jesuite au chapitre 20 de son Histoire des Isles Philippines.

Il raconte que Martin Lopez Pilote du premier vaisseau qui passa de la nouvelle Espagne au secours des Philippines en l'année 1566, complota avec vingt-huit autres de jetter le reste de l'équipage dans une Isle déserte, de s'emparer du vaisseau, & d'aller pirater sur les côtes de la Chine; que le complot fut découvert; que pour prévenir leur mauvais dessein, on les abandonna eux-mêmes dans une Isle de barbares située à l'Est des Marianes. Il est à croire que ces rebelles furent jettés dans une des Isles Carolines; qu'ils y ont épousé des Indiennes d'où sont

venus des Meſtices, qui ſe ſont extrêmement multipliez dans toutes ces Iſles.

Ces Inſulaires ont pour tout aliment des fruits, des racines, & les poiſſons qu'ils peuvent pêcher. Ils ont neanmoins des poules, & d'autres oiſeaux; mais on n'y voit aucun animal à quatre pieds. La terre n'y produit ni ris, ni froment, ni orge, ni bled d'Inde. On y trouve quantité de bois très-propre à conſtruire des barques.

Au moment que je finis cette Lettre, je reçois la permiſſion d'aller reconnoître ces terres infideles, & de monter une des barques que M. notre Gouverneur y doit envoïer immédiatement après les Fêtes de Pâques. Ainſi, mon Reverend Pere, mes vœux ſont enfin accomplis: daigne le Seigneur benir cette

entrepriſe, & n'avoir point d'égard à mon indignité, afin que mes péchez n'arrêtent point le cours de ſes miſéricordes ſur ce grand Peuple. Demandez pour moi cette grace dans vos ſaints ſacrifices, en la participation deſquels je ſuis avec un profond reſpect, &c.

AUTRE LETTRE DU P. PARENNIN MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P*** de la même Compagnie.*

A Peking ce 24 Août 1726.

MON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

APRES les Lettres que j'eûs l'honneur de vous écrire le 20 d'Août de l'année 1724,* & le

* Elle se trouve dans le dix-septiéme Recuëil. p. 1.

20 de Juillet de l'année suivante, sur la pieté & la ferveur des Princes Chrétiens exilés au *Fourdane*, il me sembloit que vous n'aviez plus rien à désirer, & qu'il seroit inutile de vous en parler d'avantage. Mais le changement de leur destinée, & les exemples tout recens qu'ils viennent de donner de leur courage & de leur fermeté dans la Foy, ne me permettent pas de vous laisser ignorer des faits si interessans, & si capables d'instruire & d'édifier ceux à qui vous en ferez part.

Depuis la fin du mois de Juillet de l'année passée, jusqu'au mois de Novembre, les Domestiques de ces Seigneurs qui venoient de *Sin pou tsé* à Peking, ne cessoient de nous dire, que le triste état où ils étoient réduits, ne leur faisoit nulle pei-

ne, qu'ils étoient contents de leur ſort, & qu'ils paſſoient preſque toute la journée, ou à prier Dieu dans la Chapelle commune, ou bien à inſtruire ceux qui avoient nouvellement reçû le Baptême, ou qui ſe diſpoſoient à le recevoir.

Ce fut vers ce tems-là qu'ils nous écrivirent pluſieurs lettres, où ils nous preſſoient en des termes que la ſeule pieté inſpire, de leur envoïer du moins le Pere Loüis *Fan* Jeſuite Chinois, puiſque dans les affligeantes conjonctures où l'on ſe trouvoit, la Religion courroit trop de riſque, ſi un Miſſionnaire Européan entreprenoit ce voïage; quoiqu'il y eût du danger à leur envoïer même un Chinois, on ne put cependant leur refuſer cette conſolation, & après avoir pris toutes les précautions que

demandoit la prudence, on leur accorda ce qu'ils désiroient avec tant d'ardeur.

Aussi-tôt qu'ils en eurent connoissance, ils dépêcherent à Peking un homme de confiance pour accompagner le Pere, qui partit en équipage de petit Marchand, & arriva heureusement à *Sin pou tsé*. Il n'y demeura que sept ou huit jours, c'est-à-dire, autant de tems qu'il étoit nécessaire pour leur administrer les Sacremens; car ils n'avoient besoin ni d'instructions, ni d'exhortations, pour s'affermir dans les verités de la Foy, ou pour suporter constamment leurs disgraces.

En retournant à Peking, le P. Loüis visita nos Chrétientés du Nord, comme on l'en avoit prié; sçavoir celle du *Suen hoa fou*, de *Ta tong keou*, & *Sa tching*,

& il nous en rapporta des choſes très-édifiantes, dont je pourrai vous faire part dans la ſuite.

Je le priai quelques jours après ſon arrivée, de me raconter en détail ce qui s'étoit paſſé pendant ſon ſéjour à *Sin pou tſé*. »

» Que puis-je vous dire, répondit ce Pere? Ne connoiſſez-vous » pas ces Seigneurs auſſi-bien que » moi? leur zele, leur ferveur, » leur fermeté, leur humilité, & » leur mortification m'ont fait » cent fois rougir. Leur ſoin eſt de » cacher ce qu'ils ſouffrent, & d'en » dérober la connoiſſance par des » dehors agréables & remplis d'u» ne ſainte gaïeté. A les entendre, » rien ne leur manque, & ils au» roient tort de s'échapper en la » moindre plainte.

» Certainement il faut bien ai» mer les ſouffrances, pour être » content de l'état d'indigence où

ils se trouvent. Ils assûrent néanmoins que s'ils pouvoient avoir de tems en tems parmi eux un Missionnaire, ils n'auroient rien à désirer. Je trouvai leur Chapelle fort propre, & je fus surpris qu'ils eussent pû si bien l'orner dans un lieu si désert & si solitaire : je commençai d'abord par entendre leurs confessions, & par les fortifier de la Sainte Eucharistie, que je leur distribuai à chaque Messe, à mesure qu'ils s'y étoient disposés : après quoi je baptisai les Catéchumenes que ces Seigneurs avoient très-bien instruits : Je suppléai ensuite les cérémonies à ceux qui avoient été baptisés avant mon arrivée : il y avoit en tout plus de quarante personnes en comptant les maîtres, les maîtresses, & les domestiques. De plus le treiziéme & dernier fils de *Sour-*

» *niama* me demanda instamment
» le Baptême, & quoiqu'il ne dé-
» pende point de ses freres, je
» jugeai pourtant qu'il feroit sage-
» ment d'en dire un mot à son se-
» cond frere, qui depuis la mort
» de *Sourniama* leur pere, & du
» Prince Xavier, étoit devenu le
» chef de la famille.

» Cette démarche lui fit de la
» peine, parce que, disoit-il, son
» frere qu'une fausse politique
» avoit empêché de recevoir le
» Baptême, pourroit difficilement
» se résoudre à lui accorder une
» pareille permission ; aïez pour
» lui cette déférence, lui répli-
» quai-je, nous ferons de notre
» côté ce que nous croirons être
» devant Dieu le plus à propos
» pour sa gloire, & pour le salut
» de votre ame.

» Son frere le reçût avec amitié,
» mais en même-tems il se plai-

gnit amérement, de ce qu'il ve- «
noit le consulter sur une affaire «
dans laquelle il ne vouloit point «
entrer. N'êtes vous pas le maître «
de vos actions, lui dit-il ? si je «
consens à ce que vous deman- «
dez, je me rends responsable des «
suites ; si je le refuse, je me char- «
ge d'un grand peché ; faites donc «
ce qu'il vous plaira, & ne m'en «
parlez point. «

Ce Prince vint aussi tôt me «
trouver pour me demander le «
Baptême ; il choisit le Prince «
Jean pour son parrain ; celui-ci lui «
donna son nom, & y ajoûta ce- «
lui de Stanislas, comme vous le «
lui aviez recommandé, en lui «
envoïant le portrait de ce Saint, «
& sa vie écrite par le P. Dor- «
leans, que vous aviez traduite «
en langue Chinoise. Son épouse «
reçût aussi le Baptême, & dans «
les transports de sa joïe, elle en- «

» voïa à Peking un Domeſtique ;
» pour preſſer ſon pere de ſe faire
» inſtruire dans la Religion Chré-
» tienne par un Catéchiſte qu'elle
» nommoit. Elle pria en même-
» tems les Peres de lui envoïer ce
» Catéchiſte.

» Une des veuves de *Sourniama*
» a reçû la même grace. Je ſup-
» pléai les cérémonies de l'Egliſe
» aux autres Dames qui avoient
» été baptiſées par le Prince Paul.
» Tous ces Seigneurs m'aſſié-
» geoient de tous côtez pour avoir
» des Crucifix, des Chapelets, des
» Médailles, &c. Je n'avois pas
» dequoi leur en fournir à tous ;
» mais j'apporte une liſte de ce
» qu'ils demandent avec le plus
» d'inſtance.

Voilà une partie de ce que me raconta le P. Loüis, qui finit ſon entretien en me diſant que le Prince Jean, le Prince

Paul, & le Prince François sont des modeles de la plus haute vertu, & qu'ils ont un zele & un talent admirable pour prêcher J. C. & toucher le cœur des Infidéles.

Un mois ou environ après le retour du P. Loüis *Fan*, Thomas *Tem*, ce zélé Medecin dont je vous ai parlé dans ma derniere Lettre, fit encore deux voïages à *Sin pou tsé*, pour porter au Prince Paul des secours qui ne pouvoient guere se confier à d'autres. A son retour, il ne manqua pas de venir me saluer de la part de ces Seigneurs, & d'appuïer leur demande des plus vives sollicitations. « Si « vous ne faites pas un effort pour « contenter leur pieté, me disoit-« il, avec sa franchise naturelle, « ils se plaindront de moi, ils di-« ront ou que je n'ai pas eu le ta-«

»lent de perſuader, ou que mes »ſollicitations ont été trop foi- »bles.

Voici quelques Lettres de ces Princes que j'ai traduites, & dont je vous envoïe les Originaux, que vous pourrez conſerver comme des monumens de leur pieté ; je commence par celle que m'ecrivit le Prince Paul.

» Vous êtes mon pere ſpirituel, & »je vous ſalue avec reſpect. C'eſt »par un effet de la bonté divine, »& de la charité que vous avez »pour nous, que le P. Loüis *Fan* »a daigné venir ici nous délivrer »du fardeau énorme de nos pé- »chez : je n'en ai caché aucun ſe- »lon que la Loy de Dieu me l'or- »donne, & j'ai reçû deux fois le »Corps adorable de J. C. Si ce- »pendant ou par oubli, ou faute »d'avoir aſſez bien examiné ma »conſcience, j'avois omis quel-

que peché que je n'euſſe pas con- «
nu, je vous prie de demander «
à Dieu au Saint Sacrifice de la «
Meſſe, qu'il les pardonne à Paul «
malheureux pécheur ; qu'il me «
faſſe la grace d'étoufer les mau- «
vais déſirs qui s'élevent dans «
mon cœur ; qu'il en déracine «
l'orgüeil ; qu'il augmente en «
moi la foy, l'eſpérance, & la «
charité ; qu'il me donne l'eſprit «
de componction, & un vif ſen- «
timent de douleur de mes fau «
tes paſſées ; enfin qu'il me pro- «
cure une ſainte vie, qui ſoit cou- «
ronnée d'une mort également «
ſainte, & qu'un jour il me faſ- «
ſe joüir de ſes libérales récom- «
penſes. «

J'ai une autre grace à vous «
demander, ne me la refuſez pas, «
je vous en conjure ; envoïez- «
moi un morceau du bois pré- «
cieux de la vraïe Croix, quel- «

» ques Images de J. C. crucifié,
» de la très-Sainte Trinité, de la
» très-Sainte Vierge portant Jesus
» entre ses bras, de Saint Joseph,
» de Saint Antoine, &c.

N'êtes-vous pas édifié, mon R. P. de voir que ces Princes, dans un Payïs où ils manquent de toutes choses, ne font nulle attention à ce qu'ils souffrent, pour ne penser qu'à ce qui peut entretenir leur pieté. Le Prince Jean & le Prince François nous écrivirent aussi des lettres de remerciemens, & nous envoïerent une liste des Estampes de dévotion qu'ils demandoient, pour les distribuer aux nouveaux Chrétiens. Je ramassai tout ce que j'avois pû tirer de nos Missionnaires exilés à Canton; entr'autres, j'envoïai au Prince Paul un reliquaire du feu Pere Cazier; un morceau de la vraïe

Croix s'y trouvoit au milieu de plusieurs autres reliques ; mais ce présent engagea le Prince François à me faire de nouvelles demandes qui m'embarasserent. « Vous m'avez répondu « plusieurs fois, m'écrivit-il, que « le seul morceau de la vraïe Croix « que vous aviez, étoit destiné à « mon frere Paul ; je ne me rebute « point pour cela, & je continuerai toûjours de vous renou- « veller mes instantes prieres : l'E- « criture m'apprend qu'il faut frapper jusqu'à ce qu'on ouvre ; je « vous importunerai si souvent, « que vous serez obligé d'en faire venir de près ou de loin pour « contenter mes désirs. «

Le R. P. d'Entrecolles Supérieur de cette Maison, fut si touché des sentimens de ce Prince, qu'il se priva de son propre reliquaire pour le lui envoïer. Fran-

çois *Tcham* Domeſtique du Prince Jean en fut le porteur, & à ſon retour à Peking il me remit la réponſe ſuivante.

» Quand François *Tcham* arri-
» va ici avec le bois précieux de
» la Sainte Croix, & qu'il me ren-
» dit votre lettre remplie d'inſ-
» tructions ſi touchantes, je fus
» tranſporté de joïe & de vénéra-
» tion, je reçûs à genoux ce ſa-
» cré bois, & je l'arroſai de mes
» larmes, faiſant réflexion qu'un
» auſſi grand pécheur que moi,
» ne méritoit pas de poſſeder un
» ſi grand tréſor. Cependant c'eſt
» pour les pécheurs que Jeſus-
» Chriſt eſt mort ſur cette Croix,
» & c'eſt ce qui me conſole, &
» ce qui ranime mon eſpéran-
» ce. Je conſerverai toute ma vie
» un ſouvenir reſpectueux de la
» charité que Dieu vous inſpire
» pour nous.

La Princeſſe ma belle * ſœur, « & la Princeſſe mon épouſe en- « vient mon bonheur, & ſouhaitent « ardemment que vous leur pro- « curiez la même conſolation. El- « les me preſſent de vous deman- « der cette grace, j'oſe vous dire « que ces deux Dames méritent « votre attention. «

Lorſque Jean *Tchao* s'en re- « tourna à Peking, je lui recom- « mandai de vous demander le « livre qui contient une inſtruc- « tion ſur le Sacrement de la Pé- « nitence. Ne l'oubliez pas, je « vous en ſupplie. «

Vous vous recommandez à « nos priéres, c'eſt un devoir des « enfans à l'égard de leurs peres « ſpirituels; mais qu'eſt-ce qu'une « goutte d'eau peut ajoûter à la « mer? Nous le ferons cepen- « dant pour vous donner une lé- «

* C'eſt l'Epouſe du Prince Loüis. «

» gere preuve de nos ſentimens
» pleins de la plus vive reconnoiſ-
» ſance. Ne laiſſez paſſer, je vous
» prie, aucune occaſion ſans nous
» faire ſçavoir de vos nouvelles,
» & de celles de tous les autres
» Peres. Pour ce qui eſt de nous,
» la grace de Dieu, & la protec-
» tion de ſa ſainte Mere, nous main-
» tiennent dans une paix & dans
» une tranquilité d'eſprit, que nous
» n'avons jamais goutée.

Je reçûs par la même voïe la lettre du Prince Paul, c'eſt ainſi qu'il s'explique.

» J'ai reçû à genoux, & les
» larmes aux yeux le ſacré bois
» de la Croix que vous avez eu la
» bonté de m'envoïer : depuis que
» j'ai embraſſé la Loi du vrai Dieu,
» j'ai honte de me voir ſi dépour-
» vû de mérites. Bien plus ! que
» de fautes n'ai-je pas fait, ſoit
» par orgueïl, ſoit par légéreté, &

par

par négligence ! A peine fus-je « baptisé que j'allai à la guerre, « où j'offensai souvent le Seigneur, « qui néanmoins a eu pitié de moi, « & m'a délivré de plusieurs dan- « gers. Je retournai à la Cour, où « j'eûs la liberté de me confesser, « d'entendre la Sainte Messe, & « d'être favorisé d'une infinité de « graces par la fréquentation des « Sacremens. J'y reçûs trente- « deux fois le Corps adorable de « J. C. Cependant mes vieilles ha- « bitudes se reveillerent, je fis en- « core des fautes : depuis que nous « sommes ici, j'en ai fait de nou- « velles, qui me couvrent de con- « fusion. L'arrivée du Pere Loüis « m'a comblé de joïe : elle m'a « procuré le bonheur de me con- « fesser, & de communier deux « fois. «

Dans le moment que je pleu- « rois mes pechez qui s'accumu- «

» lent chaque jour, le bois ſacré
» eſt deſcendu juſqu'à moi. En vé-
» rité Paul pécheur ne peut ſup-
» porter la grandeur d'un tel bien-
» fait: c'eſt le cœur qui vous parle,
» oſerois-je uſer avec vous d'arti-
» fice & de déguiſement? Comp-
» tez qu'il m'eſt impoſſible de vous
» exprimer ce que je ſens de joïe
» & de reconnoiſſance au fond du
» cœur.

» Vous nous faites entendre que
» le P. Loüis *Fan* retournera en-
» core ici: faites en ſorte, je vous
» prie, que ce ſoit au plûtôt.

Les autres Princes & entr'autres le Prince Staniſlas nouvellement baptiſé, m'écrivoient de ſemblables lettres, mais comme elles contiennent à peu près les mêmes choſes; je ne veux pas vous fatiguer par des redites ennuïeuſes.

Au commencement du mois

d'Avril de cette année, l'Empereur donna un ordre qui faisoit espérer qu'on alloit fixer l'état de ces illustres exilés ; il dit au Président du Tribunal des Princes, que puisque *Sounou* leur pere étoit mort, il falloit délibérer sur le traitement qu'on devoit faire à ses enfans, & il ne s'expliqua pas d'avantage. C'est la coûtume des Tribunaux de prononcer des sentences séveres, afin de donner lieu à l'Empereur d'user de clémence. Le Président & ses Assesseurs décideront qu'il falloit envoïer ces Princes disgraciés auprès de la quatriéme sœur de Sa Majesté, qui est mariée à un Prince *Kalka* au Payïs des Mongoux. L'Empereur qui ne fut pas de cet avis, prononça qu'il falloit les distribuer parmi les huit Bannieres. Mais parce qu'il y a aussi

au *Fourdane* des soldats des huit Bannieres de Peking ; le Tribunal proposa de les y incorporer, & de leur donner des places de cavaliers à mesure qu'elles vacqueroient. Cette proposition fut goûtée de l'Empereur, & l'ordre en fut envoïée au Général du *Fourdane*, qui est Prince lui-même ; car son Prédecesseur a été rappellé à Peking pour un autre emploi. Ce Général fit aussi-tôt signifier l'ordre aux Princes exilés à *Sin pou tsé*, & leur assigna dans les casernes, qui sont hors du *Fourdane*, autant de bâtiment qu'il étoit nécessaire, pour loger commodément chaque chef de famille avec toute sa maison.

Ce changement de fortune ne déplût point à ces infortunés Princes : ils crurent que la colere de l'Empereur commençoit

à se radoucir, & d'ailleurs ils se voïoient enfin dans un état fixe, & en quelque sorte à l'abri de nouvelles disgraces. Les Chrétiens en remercierent Dieu, les Infidéles ne parurent pas même être mécontents ; car bien que ce poste soit beaucoup au-dessous de leur naissance, ils se consoloient en se disant les uns aux autres, que tout *Mantcheou* naît soldat ; & d'ailleurs ils avoient devant les yeux l'exemple assez recent des petits fils de l'Empereur *Canghi*, qui aïant eu le malheur de déplaire à Sa Majesté, avoient été dégradez, & réduits à la condition de simples Cavaliers.

Néanmoins leur état qu'ils regardoient comme fixe & arrêté, ne fut que de peu de durée ; voici comment la chose arriva. Au même tems qu'on distribuoit

les Princes exilés dans les différentes Bannieres, l'Empereur faisoit faire le procès à quatre de ses freres, au huitiéme, au neuviéme, au dixiéme, & au quatorziéme : cette affaire n'est pas encore finie, & je ne vous en dirai ici que ce qui a rapport à mon sujet.

Comme la disgrace des Grands entraîne d'ordinaire celle de beaucoup d'autres personnes, *Tsiché* beau-pere du neuviéme frere de l'Empereur, s'y trouva mêlé, sans qu'on sçache qu'il fût coupable d'autre faute, que de celle d'être allié à un Prince disgracié. Il fut exilé il y a deux ans avec sa fille au même lieu où étoit le Prince son gendre ; mais il mourut en chemin de maladie & de vieillesse.

Il y a environ deux mois qu'on donna ordre de déterrer ses os, de les brûler, & de les jetter au

vent, on confisqua ses biens, on empriſonna ſes enfans, & parcequ'il y en avoit deux qui avoient épouſé les filles de *Sounou*, dont le nom honorable, comme je l'ai dit, eſt *Sourniama*; on prétendit que ce dernier avoit été lié d'une amitié étroite avec *Tſiché*, ſur quoi il eut ordre de lui faire auſſi ſon procès, quoiqu'il fut déja mort.

Cela ſe paſſa au mois de Juin, & la déciſion du Tribunal des Princes, fut que les os de *Sounou* ſeroient pareillement déterrés, brûlés, & jettés au vent; que ſes fils & ſes petits fils audeſſus de l'âge de quinze ans ſeroient mis à mort, & que les autres qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quinze ans, ſeroient diſperſés dans les Provinces, de même que les gens du peuple condamnez au banniſſement.

L'Empereur confirma le premier article de la ſentence. Pour ce qui eſt du ſecond article, il prononça qu'il falloit en choiſir quelques-uns pour les mettre à mort, & diſperſer les autres dans les Provinces.

Il fallut donc encore délibérer ſur le choix de ceux qu'on feroit mourir. Cependant on dépêcha un courier pour porter cet ordre de l'Empereur au Général du *Fourdane*, qui le reçût à l'entrée de la nuit, le cinquiéme de la ſixiéme Lune, c'eſt à-dire, le 4 de Juillet. A l'inſtant, il envoïa un Officier appeller ces Seigneurs qui étoient fort tranquilles dans les caſernes, & qui ne s'attendoient à rien de ſemblable. Néanmoins ils ne s'inquiéterent point, dans la perſuaſion où ils étoient, que quelque Courrier étoit venu de

l'armée, & que le dessein étoit de les y envoïer. Un moment après arriva un autre Officier de la part du Général, avec ordre de conduire au *Fourdane*, non-seulement les Princes, mais encore tous leurs enfans mâles, quand mêmes ils seroient à la mammelle; ce fut pour lors qu'ils ne douterent point qu'on ne voulût éteindre leur famille.

Je vous laisse à penser, mon R. P. quelle fut dans ce moment la désolation des Princesses. Elle s'augmentoit à mesure qu'elles entendoient les cris de leurs enfans, qu'on arrachoit de leur sein : l'image que vous vous en formerés sera sans doute plus vive, que tout ce que j'entreprendrois de vous dire.

L'ordre pressoit, & il fallut partir brusquement. Il n'y eut dans cette confusion que quel-

ques Domeſtiques qui ſuivirent leurs Maîtres juſqu'au Tribunal du Général. Ils n'y furent pas plûtôt arrivés au nombre de trente-ſix, qu'on leur fit mettre des chaînes, & parce qu'il n'y en avoit pas un nombre ſuffiſant pour en mettre neuf à chacun, deux ou trois furent attachés à la même chaîne : après quoi on les enferma tous dans un cabaret gardé par des ſoldats.

C'eſt à cette nouvelle épreuve que Dieu attendoit le ſecond fils de *Sourniama* : l'eſpérance chimérique de ſe voir rétabli dans ſa premiere ſplendeur, l'avoit empêché juſques-là d'embraſſer la Foy. Quand il ſe vit chargé de fer, il alla ſe jetter aux pieds de ſon frere le Prince Paul, & lui demanda avec inſtance le Baptême ; le tems preſſe, mon cher frere, lui dit-il,

si vous attendez à demain, il sera trop tard. Il venoit d'apprendre le traitement qu'on devoit faire à leur pere, & il n'espéroit pas un meilleur sort. Le Prince Paul qui sçavoit que son frere étoit parfaitement instruit, lui fit faire des actes de contrition, & le baptisa. Le septiéme Prince & ses deux fils suivirent cet exemple, & reçûrent la même grace. Ils passerent le reste de la nuit en priéres, & comme ils récitoient leur chapelet à haute voix, les gardes les en reprirent : parce que, disoient-ils, les voisins pouvoient les entendre : y a-t-il quelqu'un, répondirent ces Seigneurs, qui ignore que nous sommes Chrétiens, & doit-on être surpris que nous invoquions le Dieu que nous adorons. Plût à Dieu, ajoûterent-ils, que ce fût-là la seule

» raiſon pour laquelle on nous » traite ſi rudement, & que ce ne » fût pas pour les fautes préten- » duës de notre pere.

Les chaînes que le Général avoit commandé, étant achevées, on en mit neuf à chacun de ces Princes, & même aux plus petits enfans, pour qui on en avoit de conformes à leur âge; comme on repréſentoit au Général qu'il pouvoit uſer de modération à leur égard; il répondit que la Loy étoit préciſe, & qu'il falloit s'y ſoumettre.

Les Domeſtiques des priſonniers, & les Nourrices des enfans qu'on laiſſoit entrer dans la priſon deux fois le jour, apporterent du linge & de la ſoïe pour entourer les chaînes dans l'endroit du col & des bras qu'elles écorchoient. Un Chrétien Domeſtique du Prince François

aïant voulu lui rendre ce service, le Prince le repoussa ; puis il se leva, & marchant assez vîte en traînant ses fers, qui pesoient dit-on, environ soixante-dix livres « Quoi donc, lui dit-il, « d'un ton sévere, avez vous appris que la nuit de la Passion de « N. S. on se fut mis en devoir « de desserrer les cordes dont il « étoit lié, & de mettre entr'elles « & la chair du linge ou des étoffes pour le soulager ? C'étoit un « homme Dieu, ajoûta-t-il : « quelle grandeur ! quelle majesté ! quelle innocence ? il souffroit pour nous qui sommes pécheurs, nous ne souffrons pas « pour les autres, mais pour nous « mêmes. «

Pendant que ces tristes scênes se passoient au *Fourdane*, on délibéroit au Tribunal des Princes sur le choix de ceux qui devoient

être punis de mort. On désigna le second Prince, le quatriéme, le neuviéme, le dixiéme, le treiziéme, le fils aîné du Prince Xavier, & à la tête de tous, les deux Princes qui sont détenus dans la prison de Peking depuis plus d'un an, sçavoir le Prince Joseph, & le Prince Loüis. On ne fit aucune mention du troisiéme appellé le Prince Jean qui avoit été Comte ; la raison est qu'avant la délibération, l'Empereur aïant demandé au Regulo qui préside à ce tribunal, ce qu'il pensoit de ce Seigneur, & comment il se comportoit, le Président répondit que c'étoit un homme d'une candeur & d'une simplicité admirable, d'un esprit doux & paisible, tout à fait incapable de remuer dans l'Etat, & que pendant sa jeunesse il avoit servi avec

zele. Cette réponse tranquilisa l'Empereur. Lorsqu'on lui présenta la liste des huit Princes que le Tribunal condamnoit à la mort, il répondit que le sixiéme & le douziéme, c'est-à-dire, les Princes Loüis & Joseph attendroient dans leur prison la sentence, qu'on devoit porter contre le huitiéme & le neuviéme Regulo, freres de Sa Majesté, & qu'elle leur seroit commune; que le second Prince, le quatriéme, le neuviéme, le dixiéme, le treiziéme, & le fils aîné du Prince Xavier seroient exilés dans les Provinces, & séparés les uns des autres, & de leur famille; que les Mandarins les feroient garder étroitement dans un coin de leurs Tribunaux; que pour ce qui est des autres, ils resteroient au *Fourdane* en qualité de simples Cavaliers.

Le Général du *Fourdane* qui n'avoit pas encore reçû cet ordre, croïoit que la choſe tourneroit encore plus mal, & ſongeant bien plus à maintenir ſa fortune, & à ſe conſerver dans ſon poſte, qu'à ſecourir des parens malheureux ; il s'imagina qu'il ſe rendroit coupable, s'il ne les accuſoit pas à ſon tour. La difficulté étoit de trouver une accuſation, car ces Princes vivoient de maniere à ne pas donner la moindre priſe. Enfin après avoir bien rêvé, il crut que la Religion Chrétienne qu'ils profeſſoient, étoit la principale cauſe de leur diſgrace ; il les accuſa donc d'avoir conſtruit une Egliſe à *Sin pou tſé*, & de s'y aſſembler pluſieurs fois le jour pour y faire leurs priéres. L'Empereur lut ſon mémorial, ſans le communiquer au Tribunal

nal selon la coûtume, soit parce qu'il avoit déja terminé cette affaire, soit qu'il ne voulût pas que le motif de la Religion parût y entrer.

Ainsi pendant que le Général attendoit la réponse de son accusation, il reçut le 16 de Juillet le dernier ordre dont je viens de parler; il fit ôter les chaînes aux prisonniers qui étoient absous, & les renvoïa libres aux casernes; à l'égard des autres, on leur laissa les chaînes, & on ne leur donna que vingt quatre heures de tems pour se disposer à partir, & à se rendre aux prisons de Peking, d'où ils devoient être conduits au lieu de leur exil; cette peine parut à quelques-uns d'eux plus difficile à supporter qu'un arrêt de mort, lequel en terminant leur vie, eût mis fin à leurs disgraces.

Rien en effet n'étoit plus triſte pour ces Princes, que de ſe voir à jamais ſeparés de leurs femmes, de leurs enfans, & même de leurs Domeſtiques ; car on ne leur permit pas d'en prendre un ſeul avec eux. On les mit ſur de méchantes charettes loüées à leurs dépens, & deux Mandarins à la tête d'une troupe de ſoldats les accompagnerent.

Pour ſurcroît d'affliction, dès la ſeconde journée ils rencontrerent deux littieres qui venoient à eux ; ils reconnurent que c'étoit leur ſeiziéme ſœur mariée à Peking au fils unique de *Tchabina*, *Tſongtou* de *Nan king*, dont j'ai parlé dans ma lettre précédente. Un ordre ſecret avoit fait répudier cette Dame, & on la renvoïoit à ſes parens au *Fourdane*, bien qu'on n'eût à lui reprocher d'autres fautes que

celle d'être née d'un tel pere.

La tristesse fut grande de part & d'autre : elle ne s'expliqua que par les gémissemens & les larmes ; mais comme il n'étoit pas libre aux prisonniers de s'arrêter long-tems, le Prince Paul qui sçavoit qu'un de ses gens le suivoit de loin, le fit approcher & lui ordonna d'accompagner sa sœur jusqu'au *Fourdane* ; puis il continua sa route avec ses freres vers Peking.

Quand l'on apprit à Peking que ces Princes étoient sur le point d'arriver, quelques-uns de leurs gens allerent au devant d'eux : les Gardes firent difficulté de les laisser approcher ; mais après s'être assurés qu'il n'y avoit parmi eux que des Domestiques, ils leur permirent de monter sur les charettes pour parler à leurs maîtres.

Les Princes Chrétiens me dépêcherent d'abord un de ces Domeſtiques, avec une lettre qu'ils écrivoient au P. Suarès & à moi, pour nous prier d'envoïer un Miſſionnaire au devant d'eux dans un logis qu'ils indiquoient, afin que pendant la nuit ils puſſent ſe confeſſer; nous aurons, diſoient-ils, cette facilité avec nos Gardes: ils ferment les yeux ſur beaucoup de choſes, & ne cherchent point à nous chagriner; il n'en ſera pas de même à Peking où l'on nous traitera avec la derniere rigueur.

Quand nous reçûmes cette lettre nous eûmes une vraïe douleur que le Pere Loüis *Fan*, ne fût pas encore de retour de la Miſſion du *Leao tong* où il eſt allé depuis quatre mois; il étoit le ſeul qui pût aller trouver ces Seigneurs ſans aucun riſque;

nous leur envoïâmes deux Chrétiens, dont l'un avoit été de leur porte : c'étoit François *Tcheou* que j'ai fait assez connoître dans ma seconde lettre. Ils étoient chargés de témoigner à ces Seigneurs que le danger étoit trop grand ; non pas par rapport à nos personnes, puisque nous n'aurions pas abandonné notre patrie, si de semblables périls eussent pû nous effraïer ; mais par rapport à toute la Chrétienté de la Chine, & sur-tout à celle de Peking ; qu'au reste lorsqu'ils sortiroient de Peking, pour aller au lieu de leur exil, il leur falloit necessairement passer par un Village, & devant la porte d'une Eglise de notre Compagnie ; qu'ils pouvoient y descendre sous prétexte de prendre du thé, ou de s'y délasser quelques momens, comme cela se pratique

d'ordinaire, & qu'un Miſſionnaire les y attendroit.

Cette réponſe ne les tranquiliſa pas, le Prince Jean demandoit qu'un de nous allât lui ſuppléer les céremonies du Baptême, ou le rebaptiſer ſous condition, ainſi qu'il eſt preſcrit par les Evêques, à l'égard de ceux qui ont été baptiſés par des Chinois non Prêtres. Nous ne le jugeâmes pas néceſſaire, parce que nous étions bien ſûrs que le Prince Paul eſt parfaitement inſtruit de ce qu'il faut obſerver pour adminiſtrer le Baptême.

Ils arriverent le 30 de Juillet veille de Saint Ignace aux priſons du Tribunal des crimes, où l'on ne permit l'entrée qu'à Jean *Tchao* Domeſtique du Prince Paul qui leur portoit à manger. Le lendemain matin François *Tcheou* s'alla préſenter à la

porte pour entrer ; à quoi pen- «
sez-vous, lui dit le Mandarin de « garde ? Vous n'êtes plus dans la « dépendance de ces Seigneurs ; « êtes-vous sage de venir de gaïe- « té de cœur vous jetter dans le « précipice ? Que ne demeurez- « vous tranquille dans votre nou- « veau poste ? *Tcheou* lui répondit, « que son pere & lui avoient reçû tant de graces de ces Princes, qu'ils étoient prêts à tout souffrir pour leur service : le Mandarin touché de cette réponse, lui permit d'entrer ; François en profita pendant deux jours de suite, après quoi il vint me faire le récit de tout ce qui s'étoit passé au *Fourdane*, & de-là à Peking, comme il l'avoit appris du Prince Paul & de ses autres freres. Thomas *Tem*, ce bon Medecin dont j'ai parlé, étoit allé à pied, & avec un habit tout en lambeaux

au devant du Prince Paul. On le prit pour un Domeſtique, & en cette qualité il monta ſur la charette : à ſon retour il me confirma tout ce que François m'avoit rapporté.

Il y a tant de naïveté dans ce que François *Tcheou* continua de me dire, que vous ſerez bien aiſe de l'entendre parler lui-même. « Comme j'étois dans la » priſon avec ces Seigneurs, m'a» jouta-t-il, le neuviéme Prince, » & le fils aîné du Prince Xavier » qui étoient encore Infidéles, me » demanderent comment j'avois » eu le courage de courir tant de » riſques pour venir les voir, tan» dis que ceux qui étoient encore » à leur ſervice, n'oſoient le faire. » Ils n'oſent, lui répondis-je, » parce qu'étant Infidéles à Dieu, » ils ne peuvent pas être fidéles » aux hommes. Croïez-moi, ſi je

n'étois

n'étois pas Chrétien, je ferois « comme eux, & c'eſt ce qui doit « vous convaincre de l'excellen- « ce de la Religion Chrétienne, « qui inſpire de ſi généreux ſen- « timens. «

Tu nous prêches toûjours, « me dirent-ils, mais c'eſt encore « trop tôt, nous nous reverrons « bien-tôt dans un état plus tran- « quille; je n'en ſçai rien, leur re- « pliquai-je, je m'apperçois depuis « long-tems que vous prenez plai- « ſir à vous abuſer vous mêmes « par trop de confiance. «

Le Prince Paul qui étoit ra- « vi que je leur tins ce langage, « appuïa ma réponſe, & y applau- « dit: mais comme d'un diſcours « à l'autre, ce Seigneur vint de « ſon côté à me dire qu'il auroit « ſouhaité qu'on l'eût fait mourir « au *Fourdane*; & vous même, « lui dis-je, il me ſemble que vous «

» voudriez toûjours gagner avec
» Dieu, & en être quitte au meil-
» leur marché qu'il ſe pourroit.
» Tu ne comprends point ma pen-
» ſée, répondit le Prince Paul ;
» ce que je veux dire, c'eſt que
» je fais continuellement des fau-
» tes, & que je n'aurai plus d'oc-
» caſion de me confeſſer.
» Voulez-vous, lui repliquai-
» je, que je vous parle franche-
» ment, c'eſt ce que juſqu'ici je
» n'ai jamais oſé faire ; peut-être
» que nous ne nous reverrons plus
» en cette vie. Mon ami François,
» répondit le Prince, dis moi har-
» diment tout ce qu'il te plaira,
» je t'écouterai avec plaiſir.
» Hé bien, continuai-je, quand
» vous étiez libre dans votre Hô-
» tel, vous aſſiſtiez à la Meſſe,
» vous vous confeſſiez, vous com-
» muniez ; mais auſſi il ne vous
» manquoit aucune des commo-

dités de la vie, que celles que« vous ne vouliez pas prendre ;« vous étiés bien logé, bien nour-« ri, bien vêtu, bien monté, vous« ne fréquentiez que de grands« Seigneurs, une infinité de per-« sonnes venoient un genou en« terre s'informer de l'état de vo-« tre santé, & recevoir vos or-« dres, vous traitant de *Ouang Ye* *« comme votre pere. Pour lors je« disois en moi même, voilà le« chameau de l'Evangile qui au-« ra de la peine à passer par le« trou de l'aiguille. A ce mot les« Princes se mirent à sourire, par-« ce qu'en effet le Prince Paul est« fort replet. Je les laissai rire, &« je poursuivis ainsi. Maintenant« que vous êtes habillé de toile,« chargé de chaînes, que vous« n'avez d'autre aliment que ce-« lui des pauvres, que personne« ne fait de cas de vous, vous«

* Regulus

» voilà dans le droit chemin du
» Ciel, où vous arriverez bien-
» tôt pour peu que cela dure.
» A ces mots le Prince Paul se
» frappant les bras de ses chaînes,
» François, me dit-il, je haïs ce
» corps depuis long-tems, & je
» ne m'embarasse pas de ce qui
» peut lui arriver, mais c'est l'é-
» tat de mon ame qui m'inquiete.
» Si vous avez raison de craindre,
» repris-je, hélas que deviendrai-
» je, moi, qui commets plus de
» péchés que vous, & dont les
» souffrances comparées aux vô-
» tres sont très-légeres.

Charmé de la franchise de ce bon Néophyte, je ne pouvois me lasser de l'entendre. Comme il songeoit à me quitter, je lui demandai si ces Seigneurs étoient si fort dépourvûs de tout secours, & si on ne leur avoit pas permis de porter ce qui leur étoit

nécessaire pour se soulager dans la route ? Presque rien, me répondit-il, ils ont chacun un *Talien* * où sont leurs habits & le petit lit qu'ils étendent sur leur charette, & qui leur sert de matelas pour prendre leur repos. Le Prince Paul conserve dans son sein un petit paquet où est son Crucifix, son Reliquaire, le Chapelet, un livre de priéres, & quelques Images ; le Prince Jean & le Prince Staniſlas ont la même chose. Ils portent outre cela sous leurs habits une ceinture, où ils ont serré de l'argent pour acheter en chemin ce qui leur est absolument nécessaire, & pour adoucir la sévérité de leurs gardes.

Il me demanda ensuite différentes choses qui feroient plai-

* C'est une longue & large besace de grosse toile forte, où le petit Peuple, lorsqu'il est en voiage, met son lit & ses habits.

sir à ces Seigneurs, & que je lui donnai, entr'autres une petite boëte de baume apoplectique. »
» Ce sera, lui dis-je, une marque
» qui les assûrera que vous êtes ve-
» nus me voir de leur part; dites
» leur que nous ne cessons point
» de prier le Seigneur qu'il les sou-
» tienne dans leurs afflictions.

Deux jours après François revint me voir; il me dit qu'on avoit eu beaucoup de peine à lui permettre de parler à ces Seigneurs; mais qu'enfin on s'étoit rendu à ses importunités, qu'ils m'étoient infiniment obligés de mon souvenir; sur-tout que les deux Princes qui sont encore infidéles, admiroient que j'eusse daigné penser à eux comme aux
» autres. » Je suis pressé, m'ajoû-
» ta-t-il, il faut me rendre auprès
» de mon Mandarin; comme je
» ne parois pas depuis quelques-

jours, on lui a dit malignement « que sans doute j'avois pris la « fuite ; il seroit homme à en- « voïer mon nom au Tribunal, « & l'on ne manqueroit pas de « m'arrêter comme déserteur ; ce- « pendant je ne puis m'empêcher « de vous rapporter encore deux « traits assez singuliers. «

Le premier, regarde le Prin- « ce François ; vous sçavez quel « est son zéle pour gagner les In- « fidéles à J. C. Il a trouvé un bon « moïen de le satisfaire : il s'est « fait Médecin, & il passe pour « très-habile dans cette profession. « Comme sa surdité l'a séparé de- « puis plusieurs années de tout « commerce avec les hommes, « il s'est amusé à la lecture des li- « vres de Médecine : il essaïa d'a- « bord ses remedes sur ses Do « mestiques. Le succès qu'ils eu- « rent, le fit bien-tôt connoître au «

» dehors : on venoit le conſulter ;
» & ſa réputation augmentant cha-
» que jour, on l'invitoit de tous
» côtés à venir viſiter les mala-
» des. Les ſoins qu'il en prenoit
» gratuitement, l'ont encore plus
» accrédité. Il a ſçû profiter de
» l'accès que cette profeſſion lui
» donnoit dans toutes les maiſons
» au *Fourdane*, pour exhorter les
» grands à ſe convertir, & pour
» baptiſer les enfans qu'il trouvoit
» en danger de mort. Ses occupa-
» tions auſquelles il ne pouvoit ſuf-
» fire, n'ont été interrompuës que
» pendant le peu de jours, qu'il a
» été enchaîné avec les autres au
» *Fourdane*.

» Le ſecond trait regarde le Prin-
» ce Jean : pendant qu'il étoit char-
» gé de chaînes dans ce cabaret,
» dont je vous ai parlé, il eut la
» conſolation de voir ſon fils uni-
» que le Prince Ignace guéri tout

à coup d'une maladie bien ex- «
traordinaire. «

Il y a trois ans qu'il en fut « attaqué, & les plus habiles Mé- « decins n'y pouvoient rien con- « noître : elle fut ſuivie d'une eſ- « pece de ſtupidité qui lui faiſoit « garder un ſilence opiniâtre ; peu « à peu elle degénéra en folie, « en ſorte qu'on eut beaucoup de « peine à le conduire juſqu'au lieu « de l'exil ; il devint dans la ſuite « tout à fait intraitable. «

Sa principale folie étoit de ne « vouloir ni reſpecter, ni même « voir aucun de ceux qui étoient « au-deſſus de lui, ſoit par la naiſ- « ſance, ſoit par l'âge & l'auto- « rité ; tandis qu'il étoit doux, « honnête, & affable à l'égard de « tous les autres, & même de ſes « Domeſtiques. «

Enfin au mois de Juin un peu « avant que l'ordre vint d'arrêter «

» les Princes, le Général du *Four-*
» *dane* envoïa un Mandarin de
» guerre pour examiner ceux qui
» étoient en état de porter les ar-
» mes; le Prince Jean s'excusa de
» faire paroître son fils, à cause
» de sa maladie, qui le portoit à
» faire & à dire beaucoup de fo-
» lies. Le Mandarin rejetta cette
» excuse, & voulut absolument
» qu'il parût en sa présence, afin
» de pouvoir rendre un compte
» plus exact de sa commission.
» Ignace parut, & accabla ce
» Mandarin d'injures, le traitant
» de vil esclave, & se donnant à
» lui-même le titre de Seigneur:
» le Mandarin n'en demanda pas
» davantage, & se retira au plus
» vîte, en disant qu'il falloit avoir
» compassion d'un malade: ce-
» pendant dans le compte qu'il
» rendit au Général, il n'oublia
» pas les injures qu'Ignace lui

avoit dites. Aussi-tôt il y eut or- «
dre de se saisir de sa personne, « de le garotter, de le frapper d'u- « ne maniere cruelle, & de le lier « à la porte du Tribunal. «

Ce mauvais traitement ne fit « point plier Ignace, comme on « le prétendoit : cependant sa ma- « ladie devint sérieuse, & le troi- « siéme jour il fut réduit à l'ex- « tremité. Les Princes son pere & « ses oncles priérent qu'on le re- « mit entre leurs mains pour le « soigner, ce qui leur fut accor- « dé : mais peu après arriva l'or- « dre du 4 Juillet : Ignace fut char- « gé de chaînes comme les au- « tres, & sans qu'on eût égard à « sa maladie, on le traita avec la « même rigueur. «

Un jour qu'il étoit étendu par « terre, & qu'on croïoit qu'il al- « loit expirer de foiblesse, il se « mit tout à coup sur son séant, «

» & aïant regardé tous ceux qui » l'environnoient. » Par la miſé- » ricorde de Dieu, dit-il, je ſuis » guéri : graces infinies lui en » ſoient renduës : me voilà dans » un état où je puis déſormais ſouf- » frir avec mérite. Enſuite il exhor- » ta ſes freres à perſévérer dans la » Foy, & à ſupporter conſtam- » ment des peines de peu de du- » rée, & qui devoient être ſuivies » d'une éternité de bonheur. Que » n'ai-je une meilleure mémoire, » pourſuivit *Tcheou* ! je vous ra- » conterois une infinité de cho- » ſes édifiantes d'Ignace que je n'ai » pû retenir.

Je ne vous avois point parlé de ce Seigneur dans les deux Lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'attendois ſa guériſon, & je ne doutois pas que Dieu ne l'accordât enfin aux ferventes priéres d'un pere, d'une

mere, & d'une épouse qui sollicitoient sans cesse le rétablissement de sa santé avec une entiere confiance en la miséricorde du Seigneur. Ils avoient raison de s'intéresser si fort pour ce jeune Prince ; c'étoit celui de tous les petits fils de *Sourniama*, qui se distinguoit le plus par toutes les perfections de l'esprit & du corps. Son air doux & honnête, ses manieres aisées & prévenantes le rendoient aimable à tout le monde, & sur-tout au vieux Regulo son grand pere, qui ne le prit en aversion que quand il sçût qu'il vouloit absolument embrasser la Religion Chrétienne ; il eut le bonheur de recevoir le Baptême environ le même-tems que le Prince Jean son pere. On remarqua aussi-tôt en lui une exactitude scrupuleuse à remplir toutes les obligations

du Chriſtianiſme, une ferveur, une mortification, & un recuëillement extraordinaires, ne s'appliquant qu'à étudier la Loy divine, & évitant avec ſoin tout frivole amuſement juſqu'aux converſations inutiles qui ne le portoient point à Dieu. Digne fils d'un pere qui étoit lui-même un modele de vertu. Je ne doute point que Dieu ne l'ait conſervé, pour être au *Fourdane* la conſolation de tant de Princeſſes abandonnées par l'exil de leurs maris & de leurs freres.

Le ſeiziéme de la ſeptiéme Lune, c'eſt-à-dire le 13 du mois d'Août le département de nos priſonniers fut réglé, & on le leur ſignifia de la maniere ſuivante. Le Prince Jean fut exilé à *Tſi nan fou* dans la province de *Chantong*, le neuviéme Prince à *Tai yuen fou* dans la pro-

vince de *Chansi*, le Prince Paul à *Nan King*, le Prince Stanislas à *Sout cheou* dans la Province de *Kiangnan*, le fils aîné du Prince Xavier à *Hang tcheou* dans la Province de *Tche kiang*, & quand le quatriéme arrivera de la guerre, il doit aller à *Cai fong fou* dans la Province de *Honan*.

L'ordre donné aux Mandarins de ces Provinces, porte qu'on les renferme avec leurs chaînes, sans leur permettre la moindre communication au dehors. Le même jour on les mit en des charettes dans le même équipage qu'ils étoient venus à Peking. Il y eut ordre d'arrêter tous ceux de leurs anciens Domestiques qui oseroient les approcher: Quatre Cavaliers commandés par autant d'Officiers marchoient autour de chaque charette,

Quelque ſoin qu'on eût d'obſerver les Princes Chrétiens, ils trouverent le moïen de faire avertir le P. Suarès qu'ils devoient paſſer immédiatement devant la porte de ſon Egliſe. Ils l'aſſuroient qu'ils s'étoient diſpoſez à recevoir l'Abſolution, & que ne ſçachant pas ce qui devoit leur arriver dans la route, ils le prioient de la leur donner au paſſage.

Il étoit près de cinq heures du ſoir; ceux qui devoient accompagner ces Seigneurs juſqu'à la premiere poſte, les preſſoient fort, & vouloient qu'ils marchaſſent toute la nuit, afin d'être plûtôt de retour; quelque argent qu'on leur donna les rendit plus indulgens & plus traitables.

Il eſt à croire qu'à meſure qu'ils s'éloigneront de Peking,

ils seront traités avec moins de rigueur ; mais dès qu'ils seront arrivés au terme, si on observe la coûtume, on ne manquera pas de leur donner la bastonnade avant que de les emprisonner : on exécutera aussi au pied de la lettre les ordres donnés à leur sujet, sur-tout dans ces premiers commencemens ; mais dans la suite, à moins qu'il ne vienne de nouveaux ordres de la Cour, on se relâchera peu à peu de cette sévérité : on en use d'ordinaire ainsi dans les Provinces.

Il n'en est pas de même à Peking où les Princes Loüis & Joseph qui furent mis en prison l'année derniere, y sont encore dans le même état que le premier jour qu'on les y enferma ; il n'a jamais été permis aux Domestiques qui leur préparent à

manger au dehors, d'avoir avec eux le moindre entretien. Ainſi nous n'avons pû rien apprendre de l'état où ils ſe trouvent. Tout ce que j'ai pû ſçavoir, c'eſt que le Prince Joſeph dit une fois à ſes gardes; qu'il falloit avertir le troiſiéme Regulo frere de l'Empereur, qui eſt prépoſé à leur garde, qu'un anneau d'une des trois chaînes qu'il avoit au col étoit rompu. Le Regulo ſe mit à ſourire, & ſans faire d'autre réponſe, il entra ſeul chez chacun de ſes priſonniers. On n'a rien appris de ce qui s'étoit paſſé dans cette entrevûë : on ſçait ſeulement qu'il a permis aux Domeſtiques de leur apporter des habits propres de la ſaiſon.

On a remarqué auſſi qu'ils s'étoient trompés en ſupputant les jours de la Lune, & qu'ils n'a-

voient pû bien diſtinguer les jours de jeûne ou d'abſtinence, d'avec ceux où il eſt permis de manger de la viande. Dès le commencement de leur priſon, leurs Domeſtiques ont eu ſoin de les ſervir tous les jours en gras & en maigre. Au bout de deux ou trois Lunes, ils reconnurent par la deſſerte, que leurs maîtres faiſoient maigre le Dimanche, & gras le Vendredi, & qu'ils avoient commencé le Carême chacun dans des tems différens.

Vous ſerez, peut-être, ſurpris de ne point voir reparoître ſur la ſcêne *Marc ki*, ce zélé Néophyte, qui par pure charité fit l'an paſſé trois voïages à Peking pour le ſervice de ces illuſtres exilés; je l'ai été moi-même, & m'étant informé de ce qui le regarde, on m'a ap-

pris les choſes ſuivantes. Quoiqu'il ait remis à ſon fils ſon emploi de ſoldat, il n'eſt pas pour cela rentré dans le rang du ſimple peuple, il demeure toûjours ſous la Banniere où il eſt né, & eſt ſoumis à ceux qui la commandent.

Le Mandarin de qui il dépend immédiatement, & qui eſt Maure de Religion, fut informé des fréquens voïages que *Marc* faiſoit à Peking pour le ſoulagement des Princes exilés; il en craignit les ſuites pour lui-même, car les Mandarins répondent de leurs gens; ſur quoi il fit appeller *Marc*, & après lui avoir fait donner quarante coups » de bâton: Ecoute, lui dit-il froi» dement, ce n'eſt pas pour t'o» bliger à changer de Religion, ni » à adorer les Idoles que je t'ai » fait donner cet enſeignement,

mais c'est pour t'apprendre à ne te « pas ingérer dans les affaires qui « ne te regardent pas, comprends- « le bien. Helas! répondit *Marc*, « je l'aurois compris à merveille « dès le premier coup que vous « m'avez fait donner, si vous vous « fussiez expliqué plûtôt. «

Dès que Marc ne fut plus sous les yeux du Mandarin, il dit aux Chrétiens qu'il trouva, que puisqu'il y avoit assez de gens libres, & même de Domestiques qui pouvoient aller & venir sans aucun risque, il se tiendroit désormais en repos; mais que cependant, comme il étoit sur l'âge, il ne vouloit pas laisser passer l'année sans venir à Peking, pour s'y confesser, & communier; qu'il retourneroit ensuite à son poste, pour attendre tranquillement la mort dans sa maison.

Un fervent Chrétien nommé Paul *Su* eſt reſté à *Sin pou tſé* pour garder la Chapelle, & avoir ſoin de quelques Domeſtiques qu'on y a laiſſés.

L'Empereur n'a pas fait confiſquer les maiſons, ni les terres de ces Princes, mais ce qui revient preſque au même, tous leurs biens ſont entre les mains de mauvais Domeſtiques, qui les diſſipent ſous différens prétextes, ſans que les maîtres, dans le triſte état où ils ſont, oſent s'en plaindre : leurs parens qui pourroient y mettre ordre, ſe tiennent à l'écart, & évitent juſqu'au ſoupçon d'avoir la moindre liaiſon avec ces infortunés Princes ; mais s'ils ſont abandonnés des hommes, Dieu ſans doute ſera leur appui & leur protecteur, & leur donnera la

force de soutenir tant d'afflictions & de disgraces. Je les recommande à vos Saints Sacrifices, en vous suppliant de n'y pas oublier votre très-humble, &c.

LETTRE
DU P. CROSSARD
SUPERIEUR DES MISSIONS DE LA COMPAGNIE DE JESUS.
En l'Isle de Cayenne.

Au P. DE LA NEUVILLLE, *de la même Compagnie, Procureur des Missions de l'Amerique.*

De l'Isle de Cayenne. Ce 10 Novembe 1726.

MON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

NOUS avons appris avec une joïe sensible que la Providence vous

vous avoit chargé du soin de nos Missions de l'Amérique Méridionale. La Guyanne, dont l'endroit le plus connu est l'Isle de Cayenne, en est une portion qui doit vous être chere. Vous y avez travaillé pendant quelques années, & le zéle que vous y avez fait paroître, nous répond de l'attention, & des mouvemens que vous vous donnerez, pour avancer l'œuvre de Dieu dans ces terres éloignées.

Vous n'ignorez pas, mon R. P. qu'il y a environ dix-huit ans que le Pere Lombard & le P. Ramette se consacrerent à cette Mission, & qu'aïant appris à leur arrivée que le continent voisin étoit peuplé de quantité de Nations sauvages, qui n'avoient jamais entendu parler de Jesus-Christ, ils demanderent avec instance la permission de

leur porter les lumieres de la Foy. A peine leur fut-elle accordée, qu'à l'inſtant ſans, autre guide que leur zéle, ſans autre interpréte que le Saint-Eſprit, ils pénétrerent dans la Guyanne, & ſe répandirent parmi ces Indiens.

Ils mirent plus de deux ans à parcourir les différentes Nations éparſes dans cette vaſte étenduë de terres. Comme ils ignoroient tant de langues diverſes, ils étoient hors d'état de ſe faire entendre; tout ce qu'ils pûrent faire dans ces premiers commencemens, fut d'apprivoiſer peu à peu ces Peuples, & de s'inſinuer dans leurs eſprits en leur rendant les ſervices les plus humilians : ils prenoient ſoin de leurs enfans, ils étoient aſſidus auprès des malades, & leur diſtribuoient des remedes

dont Dieu béniſſoit d'ordinaire la vertu ; ils partageoient leurs travaux, & prévenoient juſqu'à leurs moindres déſirs ; ils leur faiſoient des préſens qui étoient le plus de leur goût, tels que ſont des miroirs, des couteaux, des hameçons, des grains de verre coloré, &c.

Ces bons offices gagnerent peu à peu le cœur d'un Peuple, qui eſt naturellement doux & ſenſible à l'amitié. Pendant ce tems-là les Miſſionnaires apprirent les langues différentes de ces Nations: ils s'y rendirent ſi habiles, & en prirent ſi bien le génie, qu'ils ſe trouverent en état de prêcher les véritez Chrétiennes, même avec quelque forte d'éloquence.

Ils ne retirerent néanmoins que peu de fruit de leurs premieres prédications. L'attache-

ment de ces Peuples pour leurs anciens uſages, l'inconſtance & la légéreté de leur eſprit, la facilité avec laquelle ils oublient les vérités qu'on leur a enſeignées, à moins qu'on ne les leur rebatte ſans ceſſe; la difficulté qu'il y avoit que deux ſeuls Miſſionnaires ſe trouvaſſent continuellement avec pluſieurs Nations différentes, qui occupent près de deux cens lieuës de terrain; tout cela mettoit à leur converſion un obſtacle preſque inſurmontable. D'ailleurs les fatigues continuelles auſquelles ils ſe livroient, & les alimens extraordinaires dont ils étoient obligés de ſe nourrir, dérangerent tout à fait le tempérament du P. Ramette : de longues & de fréquentes maladies le réduiſirent à l'extrémité, & m'obligerent de le rappeller dans l'Iſle de Cayenne.

Cette séparation fut pour le P. Lombard une rude épreuve, & la matiere d'un grand sacrifice. Son zéle néanmoins loin de se rallentir, se ranima, & prit de nouveaux accroissemens; une sainte opiniâtreté le retint au milieu d'une si abondante moisson: il résolut d'en soutenir le travail, & d'en porter lui seul tout le poids. Il sentit bien que son entreprise étoit au-dessus des forces humaines; il y suppléa par une invention que son ingénieuse charité lui suggéra. Il forma le dessein d'établir une habitation fixe dans un lieu, qui fût comme le centre, d'où il pût avoir communication avec tous ces Peuples. Pour cela il parcourut les diverses contrées, & enfin il s'arrêta sur les bords d'une grande riviere où se jettent les autres rivieres qui ar-

roſent preſque tous les cantons habités par les différentes Nations des Indiens.

Ce fut-là qu'à la tête de deux Eſclaves Négres qu'il avoit amenés de Cayenne, & de deux Sauvages qui s'étoient attachés à lui, la hache à la main, il ſe mit à défricher un terrain ſpacieux. Il y planta du manioc, du bled d'Inde, du maïs, & différentes autres racines du Payïs, autant qu'il en falloit pour la ſubſiſtance de ceux qu'il vouloit attirer auprès de lui. Enſuite avec le ſecours de trois autres Indiens qu'il ſçut gagner, il abbatit le bois dont il avoit beſoin pour conſtruire une Chapelle, & une grande caſe propre à loger commodément une vingtaine de perſonnes.

Auſſi-tôt qu'il eut achevé ces deux bâtimens, il viſita toutes

les différentes Nations, & pressa chacune d'elle de lui confier un de leurs enfans. Il s'étoit rendu si aimable à ces Peuples, & il avoit pris un tel ascendant sur leurs esprits, qu'ils ne pûrent le refuser. Comme il connoissoit la plûpart de ces enfans, il fit choix de ceux en qui il trouva plus d'esprit & de docilité, un plus beau naturel, & des dispositions plus propres au projet qu'il avoit formé. Il conduisit comme en triomphe ces jeunes Indiens dans son habitation, qui devint pour lors un Séminaire de Catéchistes destinés à prêcher la Loy de J. C.

Le Pere Lombard s'appliqua avec soin à cultiver ces jeunes plantes, & se livra tout entier à une éducation, qui devoit être la source de la sanctification de tant de peuples. Il leur

apprit d'abord la langue françoiſe, & leur enſeigna à lire & à écrire. Deux fois le jour, il leur faiſoit des inſtructions ſur la Religion, & le ſoir étoit deſtiné à rendre compte de ce qu'ils avoient retenu. A meſure que leur eſprit ſe développoit, les inſtructions devenoient plus fortes. Enfin quand ils avoient atteint l'âge de dix-ſept à dix-huit ans, & qu'il les trouvoit parfaitement inſtruits des véritez Chrétiennes, capables de les enſeigner aux autres, fermes dans la vertu, & pleins du zéle qu'il leur avoit inſpiré pour le ſalut des ames, il les renvoïoit les uns après les autres, chacun dans leur propre nation, d'où il faiſoit venir d'autres enfans qui remplaçoient les premiers.

Quand ces jeunes Néophytes parurent au milieu de leurs com-

patriotes, ils s'attirerent aussitôt leur admiration, leur amour, & toute leur confiance. Chacun s'empressoit de les voir, & de les entendre. Ils profiterent en habiles Catéchistes de ces dispositions favorables pour civiliser les Peuples qui formoient leur Nation, & travailler ensuite plus efficacement à leur conversion.

Aprés quelques mois d'instructions purement morales, ils entamerent insensiblement les matieres de la Religion. Les jours entiers, & une partie des nuits se passoient dans ce saint exercice, & ce fut avec un tel succès, qu'ils en gagnerent plusieurs à Jesus-Christ, & qu'il ne se trouvât aucun d'eux, qui n'eût une connoissance suffisante de la Loy Chrétienne, & qui ne fût persuadé de l'obligation indispensable de la suivre.

Toutes les fois que ces jeunes Catéchiſtes faiſoient quelque conquête, ils ne manquoient pas d'en donner avis à leur pere commun. Ils lui rendoient compte tous les mois du ſuccès de leurs petites Miſſions, & lui marquoient le tems auquel il devoit ſe rendre dans leurs quartiers, pour conférer le Baptême à un certain nombre d'adultes qu'ils avoient diſpoſés à le recevoir. Pour ce qui eſt des enfans, des vieillards, & des malades qui étoient en danger d'une mort prochaine, ils les baptiſoient eux-mêmes, & on ne peut dire de combien d'ames ils ont peuplé le Ciel, après les avoir ainſi purifiées dans les eaux du Baptême.

Je vous laiſſe à juger, mon R. P. quell étoit la joïe du Miſſionnaire, lorſqu'il recevoit ces

consolantes nouvelles. Il visitoit plusieurs fois l'année ces différentes Nations, & il retournoit toûjours à son petit Séminaire chargé de nombreuses dépoüilles, qu'il avoit remportées sur la gentilité, par le ministere de ses chers enfans.

Le P. Lombard passa environ quinze ans dans ces travaux, toûjours occupé ou à former d'habiles Catéchistes, ou à aller recuëillir les fruits qu'ils faisoient, ou à visiter les Chrétientez naissantes. Cependant comme ces Chrétientés devenoient de jour en jour plus nombreuses par les soins des jeunes Indiens qu'il avoit formés, il ne lui étoit pas possible de les cultiver, & d'entretenir en même-tems son Séminaire : il falloit renoncer à l'un ou à l'autre de ces soins.

Dans l'embarras où il se trouva, il prit le dessein de réünir tous les Chrétiens dans une même Bourgade. C'étoit une entreprise d'une exécution très-difficile. Une demeure fixe est entierement contraire au génie de ces Peuples ; l'inclination qui les porte à mener une vie errante & vagabonde, est née avec eux, & est entretenuë par l'habitude que forme l'éducation. Cependant leur penchant naturel céda à la douce éloquence du Missionnaire. Toutes les familles véritablement converties abandonnerent leur Nation, & vinrent s'établir avec lui dans cette agréable plaine qu'il avoit choisie sur les bords de la mer du Nord à l'embouchure de la riviere de *Korou*. Cette nouvelle colonie est actuellement occupée à bâtir une Eglise, à for-

mer un grand Village, & à défricher le terrain qui a été assigné à chaque Nation.

La difficulté étoit de dresser le plan de cette Eglise, & de diriger les ouvriers qui y devoient travailler. Le P. Lombard fit venir de *Cayenne* un habile Charpentier, qui pouvoit servir d'Architecte dans le besoin. On convint avec lui de la somme de 1500 liv. Toute modique que paroît cette somme, elle étoit excessive pour un Missionnaire destitué de tout secours, & ne trouvant que de la bonne volonté dans une troupe de Néophytes, qui sont sans argent & sans négoce. Son zéle toûjours ingénieux lui fournit une nouvelle ressource.

Les Indiens qui devoient former la peuplade, étoient partagés en cinq compagnies, qui

avoient chacune leur Chef, & leurs Officiers ſubalternes. Le Pere les aſſembla, & leur propoſa le moïen que Dieu lui avoit inſpiré pour procurer la promte exécution de leur entrepriſe. Ce moïen étoit que chaque compagnie s'engageât à faire une *Pyrogue* (c'eſt un grand Bateau qui peut contenir environ cinq cens hommes) l'Entrepreneur conſentoit de prendre ces *Pyrogues* ſur le pied de 200 livres chacune.

Quoique ces Indiens ſoient naturellement indolens & ennemis de tout exercice pénible, ils ſe porterent à ce travail avec une extrême activité, & en peu de tems les *Pyrogues* furent achevées. Il reſtoit encore 500 liv. à païer à l'Entrepreneur. Le Pere trouva dequoi ſuppléer à cette ſomme parmi les femmes In-

diennes. Elles voulurent contribuer aussi de leur part à une œuvre si sainte, & elles s'engagerent de filer autant de coton qu'il en falloit pour faire huit *Hamacs* (ce sont des especes de lits portatifs qu'on suspend à des arbres) l'Architecte les prit en païement du reste de la somme qui lui étoit duë.

Tandis que les femmes filoient le coton, leurs maris étoient occupés à abbattre le bois néceſſaire à la conſtruction de l'Egliſe. C'eſt ce qui s'exécuta avec une promptitude étonnante. Ils avoient déja équari & raſſemblé les piéces de bois, ſelon la proportion que leur avoit marqué l'Architecte, lorſqu'il ſurvint un nouvel embarras. Il s'agiſſoit de couvrir l'édifice, & pour cela il falloit des planches & des bardeaux : mais nos Sau-

vages n'avoient nul uſage de la ſcie. La ferveur des Néophytes leva bien-tôt cette difficulté. Au nombre de vingt ils allerent trouver un François habitant de Cayenne, qui avoit deux Negres très-habiles à manier la ſcie : ils lui demanderent ces deux Eſclaves, & ils s'offrirent de le ſervir pendant tout le tems qu'ils ſeroient occupés à faire le toît de l'Egliſe. Cette offre étoit trop avantageuſe pour n'être pas acceptée ; les Sauvages ſervirent le François en l'abſence des Négres, & les Négres finirent ce qui reſtoit à faire pour l'entiere conſtruction de l'Egliſe.

Telle eſt, mon R. P. la ſituation de cette Chrétienté naiſſante : elle donne, comme vous voïez, de grandes eſpérances : mais ce qu'il y a de triſte & d'affligeant, c'eſt qu'une ſi grande

étenduë de payïs demanderoit au moins dix Miſſionnaires, & que le Pere Lombard ſe trouve ſeul; que bien qu'il ſoit d'un âge peu avancé, il a une ſanté uſée de fatigues qui nous fait craindre à tout moment de le perdre; & que s'il venoit à nous manquer, ſans avoir eu le tems de former d'autres Miſſionnaires, & de leur apprendre les langues du Payïs, que lui ſeul poſſede, cet ouvrage qui lui a coûté tant de ſueurs & de travaux, & qui intéreſſe ſi fort la gloire de Dieu, courroit riſque d'être entierement ruiné. Vous êtes en état, mon Réverend Pere, de prévenir ce malheur, vous en connoiſſez l'importance, & nous ſommes aſſûrez de votre zéle. Ainſi nous eſpérons que vous nous procu-

rerez au plû-tôt un nombre d'ouvriers Apoſtoliques, capables par leurs talens, par leur patience, & par leur vertu de recuëillir une moiſſon ſi fertile.

Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DU P. MARGAT MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P*** de la même Compagnie.*

A Noſtre-Dame de la petite Anſe, côte de Saint Domingue, dépendante du Cap. Ce 27 Février 1725.

MON REVEREND PERE ;

La Paix de N. S.

J'AY reçû la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'é-

crire, & je ne puis la lire que mon cœur ne s'attendriſſe : je vous avouërai même que les grands ſentimens dont elle eſt remplie, ne contribuent pas peu à ranimer mon zéle, & à me ſoutenir dans les peines attachées au Saint Miniſtere, auquel Dieu par ſon infinie miſéricorde a daigné m'appeller.

Il y a long-tems, me dites-vous, que vous ſoupirez après les Miſſions : votre attrait ſeroit pour les plus laborieuſes, & pour celles où il y a le plus à ſouffrir : une ſeule difficulté vous arrête, c'eſt le peu de diſpoſition que vous vous ſentez à apprendre des langues étrangeres. Cet obſtacle, m'ajoûtez-vous, ne ſe trouve point dans nos Miſſions de l'Amérique Méridionale, & c'eſt ce qui vous les feroit choiſir préférablement aux autres. Mais

vous êtes bien aise de sçavoir à quels travaux elles engagent, le bien qu'il y a à faire pour avancer la gloire de Dieu, & procurer le salut des ames; & enfin ce qu'on y trouve à souffrir dans l'exercice de nos fonctions. C'est sur quoi je vais vous satisfaire sans vous rien déguiser, & avec toute la sincérité que vous me connoissez.

Quand nous n'aurions d'autre occupation, que celle d'être chargés de la conduite spirituelle des François, que la richesse du commerce attire ici de toutes les Provinces, il y auroit, ce me semble, dequoi contenter le zéle d'un homme Apostolique: prêcher, confesser, catéchiser, administrer les Sacremens, visiter les malades, assister les moribonds, entretenir la paix & l'union dans les famil-

les, voilà à quoi engage notre miniſtere: mais ce n'en eſt qu'une partie : les Négres eſclaves ne ſont pas un moindre objet de notre zéle ; nous pouvons même les regarder comme notre couronne, & notre gloire.

En effet il ſemble que la Providence ne les ait tiré de leur Payïs, que pour leur faire trouver ici une véritable terre de promiſſion, & qu'il ait voulu récompenſer la ſervitude temporelle, à laquelle le malheur de leur condition les aſſujetit, par la véritable liberté des enfans de Dieu, où nous les mettons avec un ſuccès, qui ne peut s'attribuer qu'à la grace & aux bénédictions du Seigneur.

Vous ne ſerez pas fâché de connoître le caractere & le génie d'une Nation, à la converſion de laquelle vous travaillerez

peut-être un jour. L'idée que je vais vous en donner, ne ſera pas tout à fait conforme à celle que ſe forment quelques-uns de nos commerçans, qui croient leur faire beaucoup d'honneur de les diſtinguer du commun des bêtes, & qui ont de la peine à s'imaginer, que des Peuples d'une couleur ſi différente de la leur, puiſſent être de la même eſpece que les Européans.

Il eſt vrai qu'à parler en général, ils ſont communément groſſiers, ſtupides, brutaux, plus ou moins ſelon la différence des lieux où ils ont pris naiſſance. Le commerce qu'ils ont avec les Européans & avec leurs compatriotes anciens dans la colonie, les civiliſe, & les rend dociles. Il s'en trouve même pluſieurs parmi eux qui ont de l'eſprit & du talent pour les arts

auſquels on les applique, & où ſouvent ils réüſſiſſent mieux que les François.

Leur ſimplicité naturelle les diſpoſe en quelque ſorte à mieux recevoir les vérités Chrétiennes. Ils ſont peu attachés aux ſuperſtitions de leur Payïs, & la plûpart arrivent ici ſans aucune teinture de Religion. Comme il n'y a point de préjugez à vaincre, leurs eſprits ſont plus capables des impreſſions du Chriſtianiſme, & c'eſt ce que l'expérience nous apprend tous les jours. Le Baptême, pour peu qu'il leur ſoit connu, devient l'objet de leurs déſirs. Ils le demandent avec des empreſſemens incroïables, & ils témoignent une vénération profonde pour tout ce qui y a du rapport. Le jour où ils ont le bonheur d'y être admis, eſt le

plus

plus sacré de leur vie. Ceux qu'ils ont choisis pour parreins & marreines, acquierent sur eux un droit, auquel ils se feroient un scrupule de n'être pas soumis.

A certains vices près, qui se ressentent du climat où ils sont nés, & qui sont fomentés par la licence de leur éducation, & par les mauvais exemples qu'ils ont souvent devant les yeux, on ne trouveroit presque point d'obstacle à leur parfaite conversion. Mais quand on les a une fois fixés par les engagemens d'un légitime mariage, cet obstacle cesse d'ordinaire, & ils deviennent d'excellens Chrétiens.

Ce sont ces pauvres esclaves au nombre d'environ cinquante mille, qui nous occupent continuellement dix-huit Missionnaires que nous sommes. Quand nous ne trouverions d'autre bien

à faire, que de baptiſer les enfans d'une Nation qui multiplie beaucoup, & qui s'accroît chaque année par la multitude des Vaiſſeaux, qui en tranſportent un grand nombre dans cette colonie, le zéle d'un ouvrier Evangélique auroit dequoi ſe ſatisfaire; il ne ſe paſſe gueres de ſemaines qu'on n'en apporte cinq ou ſix à l'Egliſe, & quelque fois davantage. Ces enfans nés dans le ſein de la Religion, en apprennent de bonne heure les principes & les maximes, ils n'ont preſque rien de la groſſiereté de leurs peres; ils ont plus d'eſprit, & parlent notre langue plus purement & avec plus de facilité, que la plûpart des payïſans & des artiſans de France. Quand ils ſont parvenus à un certain âge, & qu'on les a fixés par le mariage, il n'eſt pas rare

de trouver parmi eux de saintes familles, où regne la crainte de Dieu, l'attachement constant à leurs devoirs, l'assiduité à la priére & aux plus fervens exercices du Christianisme. On a vû de jeunes Esclaves donner des preuves éclatantes de leur fermeté, & s'exposer aux plus rigoureux traitemens, plûtôt que de consentir aux sollicitations de ceux qui cherchoient à les séduire.

Quoique les Négres nouvellement arrivés de Guinée, n'aïent pas généralement parlant d'aussi heureuses dispositions, on ne laisse pas de les tourner assez aisément au bien. Il est vrai que le caractere de leur dévotion est conforme à la grossiereté de leur génie, mais on y trouve cette précieuse simplicité si vantée dans l'Evangile :

croire un ſeul Dieu en trois perſonnes, le craindre & l'aimer, eſpérer le Ciel, appréhender l'Enfer, éviter le péché, réciter les priéres, ſe confeſſer de tems en tems, communier lorſqu'on les en juge capable. Voilà toute leur dévotion.

Du reſte ils ont une docilité entiere; ils nous écoutent avec attention, & pourvû que ce qu'on leur dit ſoit à leur portée, ils profitent inſenſiblement de nos inſtructions; ils en conférent enſemble à leur maniere, les plus ſçavans inſtruiſent leurs compatriotes nouveaux-venus, & leur donnent une grande idée du Baptême. Ce ſont des ſemences qui fructifient avec le tems. Ils les préſentent enſuite au Miſſionnaire afin qu'il les examine, ils leur font répéter en ſa préſence ce qu'ils leur ont appris;

& lorsqu'on les trouve suffisamment instruits, & que d'ailleurs on est informé de leur bonne conduite, on détermine le jour qu'on les admettra au Baptême.

On ne peut rien ajoûter à la confiance & au respect que ces pauvres gens ont pour les Missionnaires : ils nous regardent comme leurs peres en Jesus-Christ. C'est à nous qu'ils s'adressent dans toutes leurs peines ; c'est nous qui les dirigeons dans leurs établissemens, & qui les reconcilions dans leurs querelles ; c'est par notre intercession qu'ils obtiennent souvent de leurs maîtres le pardon des fautes, qui leur auroient attiré de séveres châtimens ; ils sont convaincus que nous avons leurs intérêts à cœur, & que nous nous emploïons à adoucir la rigueur de leur captivité, par tous

les moïens que la Religion & l'humanité nous ſuggérent, ils y ſont ſenſibles, & ils cherchent en toute occaſion à nous en marquer leur reconnoiſſance.

Si nous étions un plus grand nombre d'ouvriers, nous pourrions parcourir plus ſouvent pendant l'année les diverſes habitations, qui ſont quelques fois éloignées de quatre ou cinq lieuës de l'Egliſe ; nos inſtructions plus fréquentes produiroient de plus grands fruits, & ranimeroient la ferveur de ces bonnes gens ; mais comme nous ſommes ſeuls dans chaque diſtrict, il ne nous eſt gueres poſſible de nous éloigner de notre Egliſe, de crainte que pendant notre abſence, on ne vienne nous chercher pour des malades, qui ſont toûjours en grand nombre.

Voilà, mon R. P. une légere idée de ce qui se peut faire ici d'avantageux pour la gloire de Dieu, & le salut des ames : venons aux peines attachées à notre ministere. On n'en manque point, & ceux qui se consacrent à ces Missions, doivent s'attendre à diverses épreuves. Il y en a que cause l'intemperie du climat, d'autres qui sont attachées à la nature des emplois. Il y en a de particulieres pour les nouveaux venus, d'autres qui sont le fruit des travaux & du long séjour. Il y en a enfin qui crucifient le corps & altérent la santé, & d'autres qui tourmentent l'esprit & affligent l'ame. Dans les unes & les autres on trouve de quoi exercer la patience.

Je ne vous dissimulerai pas que cette Isle présente d'abord

un coup d'œil charmant à un Miſſionnaire nouvellement débarqué. Une vaſte plaine, de vertes prairies, des habitations bien cultivées, des jardins plantés les uns d'indigo, & les autres de cannes à ſucre, rangés avec art & ſymetrie ; l'Horiſon borné ou par la mer, ou par des montagnes couvertes de bois, qui s'élevant en amphitéatre forment une perſpective variée d'une infinité d'objets différens. Des chemins tirés au cordeau, bordés des deux côtez par des hayes vives de citronniers & d'orangers ; mille fleurs qui réjoüiſſent la vuë, & parfument l'air. Ce ſpectacle perſuade à un nouveau venu, qu'il a trouvé une de ces Iſles enchantées qui ne ſubſiſtent que dans l'imagination des Poëtes. Mais toute riante qu'eſt cette image, mettez-vous dans

l'esprit qu'il n'y a qu'une grande envie de faire fortune, ou un zéle ardent de travailler au salut des ames, qui puisse faire trouver quelque agrément dans ce séjour.

Je regarde comme une des plus grandes incommodités de cette Isle la chaleur excessive du climat, dont j'attribuë en partie la cause à la situation même de l'Isle. Ses côtes sont assez basses, & comme elle est partagée dans toute sa longueur par une chaîne de hautes montagnes, elle reçoit par réflexion tous les raïons du Soleil qui l'échauffent extrêmement. Cette conjecture me paroît d'autant mieux fondée, que plus la plaine s'élargit, moins la chaleur est sensible. Au contraire dans les ansses, & dans les autres endroits plus serrés, tels que sont le Cap, le

petit Goave, &c. les chaleurs y ſont preſque inſuportables.

Il eſt vrai que par une diſpoſition admirable de la Providence, cette violente chaleur eſt moderée par deux ſortes de vens qui s'élevent régulierement chaque jour; l'un qu'on appelle *Briſe*, s'éleve vers les dix heures du matin, & ſouffle de l'Eſt à l'Oüeſt juſqu'à quatre ou cinq heures du ſoir. L'autre qu'on nomme vent de terre, s'éleve de l'Oüeſt ſur les ſix ou ſept heures du ſoir, & dure juſqu'à huit heures du matin. Mais comme l'action de ces vents eſt ſouvent arrêtée ou interrompuë par diverſes cauſes, il reſte toûjours aſſez de chaleur pour fatiguer extraordinairement ceux que leurs affaires appellent hors de la maiſon, ſur-tout depuis neuf heures du matin juſqu'à quatre heures

du soir de l'été, qui dure presque neuf mois entiers.

C'est dans ce tems-là qu'on est exposé à recevoir ces violens coups de Soleil, qui causent des fiévres accompagnées de transports & de douleurs de tête inconcevables : elles mettent le sang & les esprits dans un très-grand mouvement : j'en ai vû à qui l'on avoit mis sur la tête des bouteilles d'étain remplies d'eau ; l'agitation des esprits la faisoit boüillonner, comme si la bouteille avoit été sur le feu. Si l'impression du Soleil se fait sur la main ou sur la jambe, elle y cause une inflammation semblable à une eréſipele.

Nos habitans ont la précaution de ne sortir que rarement dans ces heures critiques, ou bien ils ne voïagent qu'en chaise : c'est une voiture qui est de-

venuë très-commune, & ce n'eſt plus une diſtinction de s'en ſervir. On nous a ſouvent preſſé d'en uſer comme font d'autres Religieux qui ont leurs Miſſions dans cette partie de l'Iſle qui dépend de *Leogane* : mais nous n'avons pas crû juſqu'ici devoir nous procurer cette commodité, & nous nous contentons de quelques chevaux ſouvent aſſez mauvais, à cauſe de la rareté des bons, & du prix exceſſif où les fait monter la quantité des chaiſes roulantes.

Cependant notre miniſtere nous engage à de fréquens & pénibles voïages : il nous eſt même impoſſible de garder certaines meſures que la prudence ſembleroit exiger, pour être en état de rendre de plus longs ſervices. On nous vient chercher à toute heure, & le jour & la

nuit, quelque fois pour pluſieurs endroits éloignés les uns des autres, ſoit pour confeſſer, ſoit pour adminiſtrer le Baptême. A peine eſt-on de retour d'un quartier, qu'on nous appelle dans un autre. Souvent après une courſe fatiguante, lorſqu'on croit prendre un peu de repos, on vient au milieu de la nuit interrompre notre ſommeil, pour courir à un prétendu moribond, qui ſe porte quelque fois mieux que nous.

Encore eſt-on heureux, lorſque pendant ces courſes, on n'eſt point accuëilli de ces orages ſoudains & violens, qui ſe forment preſque toutes les après-dinées depuis le mois d'Avril juſqu'au mois de Novembre. Les raïons du Soleil élevant le matin les vapeurs de la terre, les ramaſſent, & en forment le ſoir des

eſpéces d'ouragans toûjours accompagnés d'éclairs, de tonnere, & d'un vent impetueux. La pluïe tombe alors ſi abondamment, qu'en un inſtant on eſt tout percé. Ce ne ſeroit ailleurs qu'un rafraichiſſement : mais ici ces ſortes d'accidens ſont ſuivis d'ordinaire de quelques accès de fiévre, ou de quelqu'autre fâcheuſe incommodité.

Quoique les chaleurs ſoient moins vives dans les maiſons, on ne laiſſe pas d'en ſouffrir beaucoup ; elles vous jettent dans l'abbattement, & vous ôtent les forces & l'appétit. Une quantité prodigieuſe de mouches achevent de vous déſoler. Il faut porter à tout moment le mouchoir au viſage pour les chaſſer, ou pour en eſſuïer la ſueur qui découle en abondance.

Peut-être croirez-vous qu'on

se sent soulagé, lorsque le Soleil est sur son déclin : point du tout. Le vent qui tombe tout à coup avec le soleil, vous laisse respirer un air étouffant produit par les vapeurs de la terre échaufée, qui ne sont plus dissipées par la bise. Si vous voulez sortir pour joüir de la fraîcheur des soirées, vous vous trouvez investi d'une armée de *Maringouins*, qui vous obligent de rentrer au plusvîte dans la maison, & de vous y renferrme. Il y a des tems où quelques précautions qu'on prenne, on en est tourmenté pendant toute la nuit. Le bruit importun de leurs bourdonnemens, & la pointe aiguë de leur trompe vous agitent sans cesse, & vous causent de longues & dedangereuses insomnies.

Ce qu'il y a d'extraordinaire,

c'eſt que vers le minuit le tems change & que le vent de terre qui ſouffle pour lors avec plus de force, améne la fraîcheur. On feroit tenté d'en joüir ; mais il faut bien s'en donner de garde, il faut même avoir ſoin de ſe couvrir, ſi l'on ne veut s'expoſer à de fâcheuſes maladies.

Ce n'eſt pas à dire que le Soleil ait la même force pendant toute l'année : les vents du Nord qui ſoufflent depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Mars, modérent les chaleurs, & aménent des pluïes, qui rafraichiſſent l'air : mais ces pluïes ſont ſi abondantes, que les rivieres débordent, que les chemins ſe rompent & deviennent preſque impraticables. Comme l'air humide & groſſier cauſe dans cette ſaiſon une infinité de maladies, c'eſt le tems où un

Missionnaire est le plus occupé au dehors. Il est obligé de passer des rivieres à la nâge, de se traîner dans les bouës, de grimper des montagnes, de traverser des forêts, de s'exposer à mille incommoditez, dont la moindre est d'avoir toute la journée la pluïe sur le corps.

Ce fut dans une semblable saison que nous perdîmes le P. Vanhove. Ce Missionnaire que son zéle entraînoit au-de-là de ses forces, étant appellé pour un malade, s'obstina à vouloir passer une riviere que l'orage avoit grossie. La violence des eaux l'emporta, & ce ne fut que le lendemain qu'on trouva son corps fort loin de l'endroit où il étoit tombé. C'est ainsi que victime de sa charité il couronna une vie sainte, par une mort que nous avons regardée com-

me une eſpece de martyre.

Il eſt difficile qu'un air toûjours embraſé, ou épaiſſi par des vapeurs malignes, ne cauſe de fréquentes maladies: mais c'eſt principalement aux nouveaux-venus qu'il eſt contraire. On n'en voit gueres qui à leur arrivée ne païent le tribut. Il y en a qui s'en défendent, les uns trois mois, les autres ſix, quelques-uns un an & même deux ans; mais il y en a peu qui s'en exemptent. L'attaque eſt vive & bruſque les huit premiers jours que la maladie ſe déclare, ſi elle traîne en longueur, c'eſt un ſigne certain de guériſon. Le défaut de ſoins & de ménagement, eſt plus à craindre que la malignité du mal. Si la maladie du Payïs s'y mêle, le malade tombe dans une mélancholie profonde, dont on a bien de la peine à le tirer.

Ajoûtez les chaleurs excessives, qui étant si fâcheuses aux personnes saines, ne peuvent être qu'insupportables à celles que le poids du mal accable. J'ai passé par cette épreuve, & je crus un tems que je deviendrois absolument inutile à cette Mission: mais graces à Dieu ma santé s'est affermie, & je suis plus en état que personne d'en supporter les travaux.

Il ne faut que considérer le petit nombre de Missionnaires que nous sommes, pour comprendre qu'il n'est pas possible de ménager la santé des convalescens, autant qu'il seroit nécessaire pour leur parfait rétablissement. Lorsque j'arrivai ici accompagné de plusieurs autres Missionnaires, on ne songea d'abord qu'à profiter d'un secours attendu depuis long-tems.

A peine fûmes nous débarquez ; qu'on deſtina les uns à remplir les poſtes vacans, & les autres à deſſervir les quartiers nouvellement établis. Le diſtrict qui m'échût en partage, étoit le plus étendu de toute la Miſſion. Je ne tardai gueres à être attaqué de la maladie ordinaire. L'éloignement où j'étois du centre de la Miſſion, fit que je m'obſtinai à continuer mes fonctions plus long-tems que la violence du mal ne le permettoit. Je me traînois le mieux qu'il m'étoit poſſible en allant aſſiſter les malades, & quand je ne pouvois ſouffrir le cheval ni marcher à pied, je me faiſois porter dans un *Hamac*, & ſouvent il arrivoit qu'en adminiſtrant les Sactemens je tombois en foibleſſe. Enfin il fallut me tranſporter à notre maiſon du Cap, où ma

vie fut quelque tems en danger. Le P. de la Veroüillere étant parti pour remplir le poste que je laissois vuide, fut pris de la même maladie, & en mourut. Mes forces n'étoient pas encore bien rétablies, qu'il me fallut le remplacer. Ce retour précipité produisit plusieurs rechutes qui reculerent ma guérison.

C'est cette complication de travail & de maladie qui a mis au tombeau le P. de Baste, le P. Leix, le P. Allain, & le P. Michel. Si l'on eût pû ménager les nouveaux-venus, & leur laisser essuïer les premieres maladies dans notre maison du Cap, où l'on ne manque d'aucun secours nécessaire, nous n'aurions pas perdu d'excellens sujets que la mort a enlevés à la fleur de l'âge.

Mais cette sorte d'épreuve ne

regarde point les perſonnes d'un âge avancé : au contraire ce climat eſt favorable pour les vieillards, & ils y trouvent dequoi réchauffer les glaces de l'âge. Nous en avons quelques-uns qui ſont venus fort âgés dans cette Iſle. Ils s'y ſont ſentis comme renaître, & ils ſoutiennent encore aujourd'hui tout le poids du travail avec plus de courage & de vigueur, que les plus jeunes d'entre nous.

Une autre épreuve qui peut étonner un nouveau Miſſionnaire accoûtumé au tumulte des Villes d'Europe, & à la vie ſociable de nos Maiſons, c'eſt la ſolitude : elle eſt extrême, lorſque ſon miniſtere ne l'appelle point au dehors : il ſe trouve ſeul dans une maiſon iſolée & environnée de bois & de montagnes, loin des ſecours dont

on peut avoir beſoin à toute heure, livré à la merci de deux Négres, dont toute l'attention eſt quelque fois de nuire à leur maître. Dans le tems des grandes pluïes & des débordemens de rivieres très-fréquens, on paſſe quelque fois juſqu'à huit jours entiers ſans voir perſonne.

C'eſt alors, mon R. P. que le don de la priére & de l'étude eſt abſolument néceſſaire, pour n'être pas livré à l'ennui. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe trouver de l'occupation ſans ſortir de chez ſoi: la décoration & l'entretien de ſon Egliſe en peuvent fournir: on peut auſſi s'appliquer avec agrément & utilité à la culture d'un petit jardin. Les légumes de France y viennent bien communément. Un pareil amuſement ôte à un déſert cet air triſte & ſauvage qui en rendroit le

ſéjour moins ſupportable. C'eſt de plus l'unique reſſource qu'on aît pendant le cours de l'année, pour ſubſiſter le Carême & les jours d'abſtinence, le poiſſon étant ici fort rare, moins par la ſtérilité des rivieres ou de la mer, que par la négligence des habitans.

Mais, me direz-vous, nos Maiſons ſont elles ſi éloignées les unes des autres qu'on ne puiſſe ſe voir de tems en tems? Je vous répondrai que ceux qui demeurent dans la plaine, aïant des voiſins à trois ou quatre lieuës, peuvent avoir quelque commerce enſemble, ſoit en ſe voïant chez eux, ſoit en ſe rendant au Cap où eſt la Maiſon principale. Mais ce plaiſir, le ſeul que nous puiſſions goûter, eſt bien modéré par la peine du voïage, & par l'appréhenſion continuelle

continuelle où l'on eſt que pendant notre abſence on ne vienne nous demander pour quelque malade. Il y en a d'autres en grand nombre dont le département eſt dans des lieux de difficile accès, dans de doubles montagnes ſouvent environnées de rivieres dangereuſes : ceux-là ne ſortent que rarement, & il y en a tel que je n'ai pû voir qu'une fois depuis ſix ans que je ſuis dans cette Miſſion.

Il eſt vrai qu'on pourroit égaïer ſa ſolitude, par le commerce qu'on entretiendroit avec quelques-uns des habitans : mais pour de bonnes raiſons, nous nous ſommes mis ſur le pied de ne ſortir de chez nous, que lorſque la bienſéance ou la charité nous appelle au dehors.

Enfin, mon R. P. ſans parler de beaucoup d'autres incom-

modités particulieres à ces Isles, telles que sont une multitude d'insectes de toute espece, dont les uns sont venimeux, & les autres très-importuns, je m'arrête aux seules peines attachées à notre emploi. Ce n'en est pas une petite, que le dégoût causé par notre assiduité continuelle auprès des Négres. On en confesse quelque fois plus de cent en une matinée. L'odeur du tabac en fumée dont ils ne peuvent se passer, jointe à celle de l'eau-de-vie de cannes dont ils sont très-friands, compose un parfum, qui fait soulever le cœur à ceux qui n'y sont pas encore accoûtumés.

Il en coûte encore plus à la nature, lorsqu'on les assiste dans leurs maladies. On les trouve dans leurs cabanes étendus par terre sur un méchant cuir qu

leur sert de lit, au milieu de la fange & de l'ordure, souvent couverts d'ulcères depuis la tête jusqu'aux pieds. La chaleur étoufante de ces réduits fermés de tous côtez, & où il y a toûjours du feu, la fumée épaisse, & la mauvaise odeur qui y regnent, sont un rude exercice pour un Missionnaire obligé d'y passer des heures entieres, afin de les disposer à recevoir les Sacremens, & de les aider à mourir saintement. D'ailleurs comme ils sont la plûpart extrêmement grossiers, ils demandent une application infinie, & ce n'est qu'à force de leur rebattre les principes de la Religion, qu'on peut les instruire.

C'est sur-tout dans l'exercice de la confession qu'on a le plus à travailler. La plûpart s'y présentent comme des statuës qui

ne disent rien, à moins qu'on ne les interroge. D'autres vous accablent par le détail ennuïeux de mille inutilités, qu'on est obligé d'écouter avec patience pour ne les pas rebuter. La discussion de leurs intérêts est une autre source d'embarras : nous sommes les juges nés de leurs différends, & il faut une extrême patience pour les écouter, & les mettre d'accord. Je ne vous dirai rien de ce qu'on a à souffrir de la part de leurs maîtres : s'il y a ici, comme en Europe, des personnes d'une vie exemplaire & édifiante, il y en a d'autres, dont la conduite peu reglée est une source d'inquiétude & d'affliction, pour ceux à qui Dieu a confié le soin de leurs ames.

Voilà, mon R. P. un exposé fidéle des travaux & des souf-

frances que cette Mission présente à ceux qui s'y consacrent. Je me flatte que vous viendrez bien-tôt les partager avec nous, & que l'exemple d'un zéle aussi ardent que le vôtre, ranimera notre ferveur, & nous aidera à soûtenir avec plus de courage les peines attachées à notre ministere.

Je suis avec respect, &c.

LETTRE DU P. BARBIER MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P. *** de la même Compagnie.*

A Pinnepondi dans la Mission de Carnate. Ce 15 Janvier 1723.

MON REVEREND PERE ;

La paix de N. S.

LORSQUE Dieu eût appellé à lui Monseigneur notre Evêque

le R. P. François Laynes, j'eus l'honneur de vous mander quelques circonstances de sa sainte mort. Vous eûtes soin de les rendre publiques dans la Lettre préliminaire du douziéme Recuëil des Lettres édifiantes & curieuses ; surquoi vous me témoignâtes que je vous obligerois de vous faire part de quelques particularités du voïage, que j'avois fait avec ce digne Prélat, lorsque je l'accompagnai dans la visite de son Diocése, qui comprend toutes les Provinces, depuis le Cap Comorin jusqu'aux confins de la Chine. Je le fais d'autant plus volontiers, mon R. P. que j'ai toûjours présent à l'esprit le zéle de ce saint Evêque, qui ne regarda sa dignité que comme un nouvel engagement à remplir avec plus d'éclat les fonctions de Missionnaire,

qu'il avoit exercées pendant près de vingt-cinq ans.

Il avoit été envoyé en Portugal en l'année 1705 pour des affaires qui concernoient le bien de cette Miſſion. Il apprit en arrivant qu'il étoit nommé Evêque de Saint Thomé : ce fut pour lui un coup très-ſenſible ; il fit tous ſes efforts pour faire changer cette deſtination, & il ſe défendit long-tems de l'accepter. Mais le Roy de Portugal qui avoit conçû une haute idée de ſa perſonne, & de ſon mérite, perſiſta dans ſon choix ; Sa Majeſté réïtera ſes inſtances auprès de N. S. Pere le Pape Clement XI. & il fallut enfin que l'humilité Religieuſe du Pere cedât à l'obéïſſance. Il fut ſacré à Liſbonne par le Grand Aumônier de Portugal. Il s'embarqua preſque auſſi-tôt ; mais la

navigation fut longue, & il ne put prendre possession de son Evêché qu'en l'année 1710.

Il pensa aussi-tôt à faire la visite de ce vaste Diocèse; il commença par la côte de Coromandel, où il éprouva de grandes contradictions; c'est l'apanage ordinaire du zéle & de la vertu; mais son courage lui fit surmonter tout ce qui s'opposoit à l'établissement de l'œuvre de Dieu. Quand il eut fini cette visite, les Missionnaires de Maduré l'inviterent à pénétrer dans les terres, pour y administrer le Sacrement de la Confirmation. Il possédoit la langue du Payïs, il étoit fait aux usages de ces Peuples, c'est ce qui lui donnoit un avantage que nul autre Prélat ne pouvoit avoir.

Il emploïa trois mois à ce saint ministere, & consola toute

cette Chrétienté par sa présence. Etant revenu à la côte, il se prépara à passer au Roïaume de Bengale. Ce fut alors qu'aïant demandé un Missionnaire, qui l'accompagnât dans ses courses Apostoliques, j'y fus destiné par mes Supérieurs, & je m'embarquai avec lui.

Le Payïs de Bengale situé au fonds du golfe qui porte son nom, est comme le berceau de toutes les superstitions Indiennes. On y parle toûjours d'une célebre Académie de *Nudia*, où un grand nombre de Brames s'occupent aux moïens d'accréditer le systême ridicule de leur Religion. Vous pouvez bien croire que le Démon ne voïoit pas tranquillement les fruits, que devoit opérer la venuë du Prélat parmi des Chrétiens, qui jusqu'alors n'avoient jamais vû leur

Evêque. Aussi eut-il a essuïer beaucoup de traverses dans tout ce qu'il entreprit pour le bien des ames.

Pendant huit jours de navigation depuis notre sortie de *Madraspatan*, nous rengeâmes la côte de Coromandel & d'Orixa environ deux cens-cinquante lieuës, & nous nous trouvâmes le 9 de Juin de l'année 1712, en rade de *Balassor* à l'embouchure du Gange. Nous y fûmes accuëillis d'une violente tempête. Le tonnere tomba sur notre vaisseau, le mât d'avant alla en éclats, & se brisa en mille piéces; deux hommes furent jettés roide-morts; dix ou douze autres demeurerent quelque tems étendus sur le Tillac, deux ou trois perdirent pour quelques jours l'usage de la vuë. La fraïeur & la consternation fut générale.

Pour moi j'éprouvai visiblement que dans ces sortes d'occasions Dieu fortifie un Missionnaire ; un signe de Croix que je fis pour me recommander à N. S. me mit en état d'aller sans la moindre fraïeur de l'avant à l'arriere du vaisseau, pour assister ces pauvres gens : ce ne fut que le soir que je ressentis tout ce qu'on peut imaginer de la foiblesse humaine : jamais nuit ne me fut plus pénible.

De cette rade on a coûtume d'envoïer à terre chercher un Pilote Côtier pour passer avec la marée les bancs de sable qui ferment le Gange. Pendant qu'on alloit chercher le Pilote, le Ciel se couvrit de nouveau, & nous menaçoit d'une tempête encore » plus dangereuse » Prions Dieu, » me dit alors le Capitaine, nous » ne sçavons pas ce qu'il nous pré-

pare. « Nous nous mîmes tous en priéres, & le Prélat donna la bénédiction. A l'instant la nuée se sépara passant à droite & à gauche de notre vaisseau, & nous en fûmes quittes pour quelques goutes de pluïe.

Après avoir échapé ce danger, nous remontâmes la riviere environ soixante lieuës. Nous fîmes les vingt premieres au travers de forêts immenses; ensuite on découvre un Païs assez peuplé. Les Européans de différentes Nations y ont ménagé divers endroits propres à recevoir les vaisseaux Le confluent des rivieres y assemble d'espace en espace un bon nombre de bateaux qui servent au commerce; *Coulpy* est un assez bon moüillage. Les vaisseaux François & Anglois y restent d'ordinaire. Les Hollandois montent jusqu'à

Folta quinze lieuës plus haut ; les uns & les autres, de même que les Danois & les Portugais, lorſque la ſaiſon & le courant le permettent, conduiſent leurs vaiſſeaux juſques devant leurs Comptoirs.

Nous étions ſur un vaiſſeau Arménien, fretté par la Compagnie de France, & commandé par M. Boutet, ancien Officier de la même Compagnie. La marée nous portoit en haut, & le vent nous repouſſoit, de ſorte que gardant ſeulement une voile pour gouverner, le vaiſſeau alloit en arriere, & ſuivoit l'impreſſion du flot. Mais à un détour nous nous trouvâmes aculés dans une anſe ; pour l'éviter on jetta une ancre, mais elle ne prit point, & le vaiſſeau approcha de la terre & échoüa. La pente étoit ſi roide en cet

endroit, que d'un côté du Navire il n'y avoit qu'une braſſe & demie d'eau, & de l'autre on filoit ſix braſſes de corde. La mer baiſſoit, & nous mettoit en danger de périr. On mit auſſitôt en œuvre tout ce que l'art peut ſuggérer en de pareilles circonſtances. Dieu bénit nos travaux. A la faveur d'un cable attaché à terre qui ſaiſiſſoit la tête du mât, le Navire gliſſa, ſur la vaſe, & ſe trouva à flot avant la fin de la marée. Après quoi il ſe toüa ſur une autre ancre, que l'on avoit porté au milieu de la riviere.

Ce fut alors que nous abandonnâmes notre vaiſſeau pour entrer dans un *Bazeras* (c'eſt une barque de cette contrée, qui ſuivant la grandeur comporte depuis ſix juſqu'à quarante rameurs, avec une ou deux

chambres sur l'arriere :) cette maniere de naviger sur le Gange est absolument nécessaire, à cause des inondations qui viennent régulierement en certains mois de l'année, & qui forment ensuite une multitude prodigieuse de canaux dont tout le Payïs est entrecoupé. Le *Bazeras* étoit envoïé par M. Rouxel parent de l'Amiral de ce nom, & Gouverneur de *Collicuta*, qui est une des plus célebres colonies, que la Compagnie d'Angleterre ait dans les Indes. On y voit une Eglise ouverte aux Catholiques, & qui y a été construite avant que les Anglois donnassent à cette habitation la forme de Ville. Elle est desservie, comme toutes celles de Bengale, par un R. P. Augustin. Car c'est à ces Peres que le Roy de Portugal a confié le soin de ces

Chrétientés. Les Papes ont accordé à ce Prince, comme grand Maître de l'Ordre de Christ, la nomination de tous les Bénéfices des Indes.

Nous mîmes pied à terre, & M. Rouxel, quoique protestant, témoigna par une salve d'artillerie, & par d'autres marques d'honneur, la considération & le respect qu'il avoit pour le Prélat. Le lendemain nous passâmes sur le *Bazeras* de la Compagnie de France. Le Pere Tachard & un Officier envoïé par M. d'Hardancourt étoient venus au devant de M. l'Evêque. Nous montâmes huit lieuës plus haut à *Chandernagor* Comptoir de la Compagnie. Le Prélat après avoir passé par le gouvernement, & y avoir reçû les honneurs dûs à son caractere, vint loger à notre maison; mais il n'y demeura

que trois jours, & il se rendit ensuite au Couvent des RR. PP. Augustins, qui est deux lieuës plus haut dans le Bandel ou habitation des Portugais. Il y a un Collége de notre Compagnie qui dépend de la Province de Malabar.

Comme cette Eglise est la matrice de toutes les autres Eglises de Bengale, le dessein de M. l'Evêque étoit d'y prendre les connoissances nécessaires pour le reste de sa visite. Il y séjourna trois mois, mais ses fonctions furent fort interrompuës par la guerre qui survint entre un Seigneur More, & le Gouverneur de la fortereſſe d'*Ougli* dépendante du Mogol, qui n'est éloignée que d'un quart de lieuë. Ce voisinage obligeoit les Chrétiens d'être sans cesse sur leurs gardes, & de faire de leur habi-

tation une espece de place d'armes ; ce qui ne leur laissoit pas la liberté de venir à l'Eglise, pour y entendre les instructions de leur Prélat.

Il revint à *Chandernager*. Là il nous fallut païer le tribut que les nouveaux-venus païent à *Bengale*, c'est-à-dire, que pendant quatre mois, de vingt personnes que nous étions dans la maison, il y en eut toûjours quatre ou cinq de dangereusement malades. Le Pere Tachard fut attaqué le premier, & mourut après un mois de maladie ; je n'en fus pas plus exemt que les autres : enfin M. l'Evêque eut son tour, & nous craignîmes de le perdre. Le cinquiéme accès de fiévre mit sa vie dans un extrême danger. Comme nous nous trouvâmes beaucoup de Prêtres dans son anti-chambre,

nous promîmes chacun de dire pluſieurs Meſſes pour ſon rétabliſſement. Dieu exauça nos vœux, & il fut ſoulagé dans le moment. Trois groſſes heures d'un friſſon violent menaçoient pour le moins d'un accès de trente heures ; cependant au bout d'une heure ou deux le Prélat ſe trouva ſans fiévre, & l'accès diminua chaque jour. Il ſe rétablit en peu de tems : durant ſa maladie, il ne penſa qu'aux moïens de pénétrer dans les terres, pour ne laiſſer aucun lieu qu'il n'eût viſité par lui-même ; pour cela il deſcendit le long du Gange environ quarante lieuës, & il prit la route de *Chatigan* vers la mi-Janvier 1713.

Avant que de vous faire la deſcription de ce Payïs, il eſt bon de vous dire, mon R. P. qu'il faut diſtinguer dans Ben-

gale trois sortes de Chrétientés. La premiere est composée d'Européans de différentes Nations, qui y ont établis des Comptoirs, où se trouvent leurs Agens, leurs Domestiques, & d'autres qui se rangent sous leur pavillon. Ils sont établis le long du principal cours du Gange qui passe au pied de la Forteresse d'*Ougli*.

La seconde est formée par le Mogol lui-même. Ce Prince, pour défendre ses frontieres contre les incursions de ses voisins, & pour tenir en respect des Peuples nouvellement conquis, outre la garnison More qu'il a mis dans ses Fortereſſes, a voulu avoir encore une garnison de gens à chapeau dans les lieux circonvoisins : (car c'est ainsi qu'il appelle quelques Portugais anciennement venus de *Goa* qu'il a soudoïés, & attachés à son ser-

vice.) Comme ils se sont multipliés à l'infini, cette Chrétienté est devenuë très-nombreuse à *Ougli*, à *Pipli*, à *Chatigan*, à *Daca*, à *Ossumpur*, à *Rangamaty* & ailleurs; & ce grand nombre de Chrétiens est compris sous le nom de gens à chapeau, ce n'est pas à dire que tous en portent, car il n'y a que le Chef de chaque famille qui s'en serve, & encore n'est-ce qu'aux jours de grande fête; mais c'est le nom qu'on leur donne.

Enfin un nombre d'Infidéles convertis par le zéle des Missionnaires, & de leurs Catéchistes, & répandus en différentes habitations, forment la troisiéme espece de Chrétiens.

Chatigan est une de ces Chrétientés la plus nombreuse, tant à cause de la bonté du climat, où il est rare qu'on soit malade,

qu'à cause de la nécessité où est le Mogol, de se mettre à couvert de ce côté-là de l'irruption des Peuples d'*Aracan*, & du *Pegu* avec lesquels il confine. C'est ce qui porta le Prélat à commencer par-là sa visite.

Pour nous y rendre nous eûmes à tenir une route affreuse. huit jours entiers, quoiqu'on ramât dix-huit heures chaque jour, & que le courant, & souvent la marée étoient favorables, suffirent à peine pour nous faire trouver une habitation; jusques-là nous ne vîmes que des bois épais, des bras de riviere par où le Gange se dégorge, tantôt d'une étenduë prodigieuse, tantôt si étroits que l'on ne pouvoit ramer que d'un côté. Les bords garnis de grands arbres dont les branches s'avancent fort avant dans l'eau, & par dessus tout

l'appréhenſion continuelle où l'on eſt des tigres, dont on voit des veſtiges de tems en tems par des pieux plantés aux endroits, où il y a eu des perſonnes dévorées à terre, ou bien enlevées juſques dans leurs bateaux. Dans l'eau ſe trouvent des crocodiles longs de vingt & trente pieds qui engloutiſſent des hommes entiers. Enfin on y eſt ſouvent à la merci des voleurs, qui rodent inceſſamment dans ces parages montés ſur des *Panceaux*, c'eſt-à-dire, de petits bateaux qui vont comme un trait. C'eſt à travers ces dangers que nous nous rendîmes à la côte de *Chatigan*. Un dernier bras du Gange court le long de cette côte, & forme le golfe de *Bengale* du côté de l'Eſt, de même que la côte de Coromandel le forme du côté de l'Inde.

Les

Les premiers habitans que nous rencontrâmes, nous surprirent par la maniere extraordinaire dont ils étoient vêtus. Ils avoient un caleçon de toile raïée, à grands canons ; des pantoufles ; une chemise, ou un pourpoint de toile ; sur la tête une espéce de calote à oreille dont les bouts étoient retroussés ; & par dessus tout cela une robbe de chambre qui leur sert de couverture pendant la nuit, & qui est leur habit de cérémonie pendant le jour.

Ce fut dans cet équipage qu'à une demie lieuë de l'habitation où nous étions arrivés, ils se présenterent à nous portant chacun une arme à la main. Le Prélat leur demanda qui ils étoient, & l'un d'eux prenant la parole répondit, qu'ils étoient soldats de telle Compagnie, & qu'ils

venoient pour eſcorter ſa Seigneurie. Nous comprîmes alors que c'étoit-là leur habit d'ordonnance : le Prélat charmé de leur bonne volonté, leur donna ſa bénédiction. Ces ſoldats furent bientôt ſuivis des Capitaines & autres Officiers : c'étoient tous des gens bienfaits, & de haute taille. Ils baiſerent la main de M. l'Evêque, & l'eſcorterent dans leur *Bazeras* juſqu'à l'habitation.

Les Peuples reçûrent le Prélat avec toutes les marques de joïe & de reſpect ; ſalves, portiques, illuminations, cavalcades, rien ne fut oublié ; & il faut rendre ici la juſtice qui eſt duë aux RR. PP. Auguſtins : par tout où le Prélat s'eſt tranſporté, ils ont eu ſoin de rendre ſa préſence reſpectable aux Gentils & aux Mores, & d'inſpirer en cette contrée

une haute idée du chef de la Religion Chrétienne.

Le Prélat commença sa visite le jour de la Purification de l'année 1713. Voici l'ordre qu'il gardoit dans les visites de chaque Eglise. Après les premieres cérémonies, il déterminoit un nombre de jours pour disposer les Chrétiens aux Sacremens, par des exercices de pieté, par des exhortations & des instructions. Il prêchoit, & confessoit souvent des nuits entieres. Les Missionnaires l'aidoient dans les mêmes fonctions.

Mais comme la visite du temporel, les différends des particuliers, & les recherches qu'un Evêque est obligé de faire, les occupoient d'ailleurs beaucoup, je fus chargé du reste. Le Prelat voulut absolument que je fisse auprès de lui l'office de Théolo-

gal, & de Pénitencier ; & après tout ces fonctions ſont peu différentes de celles que doit remplir un Miſſionnaire.

Lorſque la Miſſion étoit ſur le point de finir, il indiquoit une Communion générale pour quelque jour de Fête, à laquelle il faiſoit publier une indulgence pléniere, ſuivant le privilége que N. S. Pere le Pape lui avoit accordé : enſuite il donnoit la Confirmation. Pendant la viſite qu'il a faite de *Chatigan*, il a adminiſtré ce Sacrement à plus de deux mille Chrétiens.

Vous jugez bien que parmi ce grand nombre, il eſt difficile que tous ſoient d'une égale ferveur. Il y a par tout des ames vertueuſes qui vont ſincerement à Dieu ; il y a des Chrétiens tiédes dont la pieté a beſoin d'être animée. Il s'en trouve auſſi qui par leur

insensibilité donnent à leurs Pasteurs une vraïe inquiétude de leur salut. Que faire alors ? S'édifier des uns, instruire, aider, fortifier les autres ; & gémir sur l'aveuglement des derniers. C'est aussi ce que faisoit le Prélat avec une égalité d'ame qui s'est soutenuë jusqu'à la fin. Mais Dieu qu'on ne mépriſe pas impunément, a fait redouter sa justice à ces Peuples. Quelques-uns ont fini leur vie par une mort si tragique, qu'elle a été regardée comme une punition visible du peu de déférence qu'ils avoient eu pour les remontrances paternelles de leur Evêque.

Les besoins de cette Chrétienté, & le débordement des eaux qui arrive régulierement aux mois de Juillet & d'Août, ne nous permirent pas de passer si-tôt ailleurs. Nous demeurâ-

mes à *Chatigan* juſqu'au mois de Novembre ſans y reſſentir aucune incommodité. Les vivres y ſont admirables, l'air bien-faiſant, & l'eau excellente : mais le Prélat ne profita gueres de ces avantages ; car il avoit réſolu de continuer juſqu'à la mort, l'abſtinence rigoureuſe qu'on obſerve dans la Miſſion de Maduré.

Les Chrétiens de *Chatigan* ſont partagés en trois peuplades à demie lieuë l'une de l'autre. Chacune a ſon Capitaine, ſon Egliſe, ſon Miſſionnaire ; il y auroit cependant dequoi en occuper pluſieurs. On y parle communément la langue Portugaiſe, mais les naturels du Payïs, dont la plûpart ſont eſclaves, & à qui on parle preſque toûjours leur langue, ont de la peine à apprendre dans une langue étran-

gere les choſes néceſſaires au ſalut : dans le deſſein de les inſtruire, de même que les Chrétiens du dedans des terres nommés *Boctos* qui viennent à *Chatigan* pour participer aux Sacremens, je me mis à étudier leur langue, & en peu de mois avec le ſecours d'un interpréte, je devins aſſez habile pour confeſſer, & dreſſer un petit Catéchiſme, qui m'a été d'une grande utilité dans le reſte du voïage. J'engageai pareillement un ancien Chrétien plein de vertu & de zéle de m'accompagner ; il a fait par tout les fonctions d'un excellent Catéchiſte.

Le reſpect que l'on a dans ce Payïs pour les Chrétiens, & un peu auſſi pour les armes qu'ils portent, car ils ſont tous ſoldats de profeſſion, leur donne une liberté entiere de célébrer

les Fêtes avec le même ordre, & la même ſolemnité qu'en Europe. Je fus charmé de leur voir faire les cérémonies de la Semaine Sainte. Le Repoſoir où fut placé le Saint Sacrement, occupoit toute la hauteur de l'Egliſe en forme de thrône à divers étages. Là ſans argenterie ni dorure, des fuëilles d'étain nouvellement fonduës, & taillées en fleurs & en feſtons, & appliquées ſur des piéces de décorations à fonds rouge, faiſoient un fort bel effet.

Il y a une autre cérémonie qui s'obſerve inviolablement parmi les Portugais. Ils choiſiſſent un Dimanche de Carême qu'ils nomment *Domingo da cruz*. On repréſente dans une Proceſſion N. S. portant ſa Croix. Cette cérémonie ſe fit avec un ordre admirable. La ſtatuë de N. S. étoit

faite au naturel, quoique de grandeur plus qu'humaine : elle étoit posée sur un brancard, & le Sauveur étoit représenté à genoux, & portant sa Croix. Vingt-quatre hommes portoient le brancard, & le Pere en chape tenant un Crucifix voilé sous un dais violet, terminoit la Procession. Les stations qu'on faisoit de tems en tems, joint au chant lugubre & pénitent, nous pénétrerent de dévotion. La Procession fit le tour du quartier par quatre ruës tirées au cordeau.

Mais ce qui m'édifia le plus, fut la démarche grave & modeste avec laquelle se fit la rencontre d'une autre statuë représentant la Sainte Vierge, & d'une troisiéme représentant Sainte Véronique avec son voile empreint de la sainte Face de N. S. Ces sortes de représentations ont

quelque choſe de majeſtueux & de touchant : elles frappent extraordinairement ces Peuples ; & moi-même je ne pus m'empêcher de répandre des larmes.

La Fête du Saint Sacrement ſe fit avec une magnificence égale, & l'on n'avoit encore rien vû de ſemblable dans ce Payïs. Le Prélat jugea à propos de ſéparer la cérémonie. Chacun dans ſon Egliſe entendit la Meſſe, & fit ſes dévotions le matin. M. l'Evêque célebra pontificalement dans celle où il réſidoit, & donna la Communion. Sur les trois heures on chanta Vêpres, durant leſquelles les Chrétiens des deux autres Egliſes arriverent avec leurs Croix, leurs Chaſſes, & l'habit de leurs Confrairie (ce ſont des eſpeces de ſurplis) alors la Proceſſion ſortit. Il étoit ſurprenant de voir

avec quel soin ces bonnes gens avoient orné les ruës ; des arcs de triomphe, des festons, des banderolles, des allées d'arbres plantés exprès tenoient lieu de tapisserie. Les pierriers, les boëtes, la mousqueterie se firent souvent entendre, & lorsque la Procession revint à l'entrée de la nuit, & qu'on voïoit chaque Chrétien tenant un cierge allumé, sans compter les torches qui étoient sans nombre, cette seule illumination accompagnée des feux d'artifices, auroit mérité l'attention des personnes du meilleur goût.

J'ai regretté plus d'une fois que les Européans voulant s'établir dans Bengale, n'aïent pas choisi *Chatigan* préférablement à *Ougli*, vû la sûreté du moüillage, la facilité d'y aborder, la bonté des vivres, & mille au-

tres commodités qui sembloient les y inviter; il est vrai que les Mores qui ont intérêt à les tenir comme enfermez dans le cœur de leur Payïs, s'y oppoſent autant qu'ils peuvent, & que quand malheureuſement quelqu'un eſt obligé d'y relâcher par la violence des tempêtes, comme il eſt arrivé de mon tems à un Navire Anglois, & à un autre Arménien, qui n'aïant pû prendre Balaſſor, furent contraints de ſe laiſſer dériver à *Chatigan*, ils les moleſtent par tant de véxations, qu'après avoir mangé une partie de leurs fonds, ils ſont obligés d'abandonner le reſte, & le Vaiſſeau même pour ſauver leurs perſonnes. Au reſte *Chatigan* eſt de quinze degrés plus à l'Eſt que *Pondicheri*: j'eus occaſion de le reconnoître à une éclipſe de Lune que j'obſervai

assez exactement ; pour ce qui est de la Latitude que j'ai observée plusieurs fois, elle m'a toûjours paru de 21 d. 20 ′.

Nous quittâmes *Chatigan* pour remonter le Gange, & nous rendre à *Daca* capitale de Bengale. A cinq journées de *Chatigan* nous nous détournâmes d'un jour, pour visiter une Chrétienté qu'on trouve dans un lieu nommé *Bouloüa*. Dieu la soutient & la dirige immédiatement par lui-même : car il est rare qu'aucun Missionnaire aille la visiter. Il y avoit cinq ans qu'aucun n'y avoit paru ; mais je puis vous dire qu'il n'y a point d'endroit où j'aïe eu plus de sujet d'être édifié. Le chef de ces Chrétiens est un vieillard qui a cinq garçons tous mariés. Leur famille, & les gens de travail qui se sont rangés auprès d'eux,

(car ils ont pris des terres à cultiver) forment une bourgade de trois à quatre cent personnes : la vie laborieuse qu'ils menent, jointe à la vigilance & à l'attention du chef, les conserve dans la plus grande innocence. Le Chef vint au bord de la riviere où M. l'Evêque s'étoit arrêté, & il témoigna autant qu'il le put avec le secours d'un interpréte la joïe qu'il avoit de son arrivée ; mais les larmes qu'il répandit en abondance, la témoignoient encore beaucoup mieux.

Le Missionnaire de *Chatigan* & moi, nous nous rendîmes à la peuplade à trois quarts de lieuës dans les terres. Nous disposâmes ces Peuples aux Sacremens durant trois ou quatre jours ; & après les avoir confessez, nous fîmes dresser un autel dans un lieu décent, afin que

M. l'Evêque y célébrât le Saint Sacrifice de la Messe.

A la vérité je doutois un peu que ces bonnes gens fussent suffisamment frappés de la grandeur de nos mysteres ; c'est pourquoi dans les dernieres exhortations, j'avois tâché de leur inspirer une juste crainte d'approcher de la sainte Table sans les dispositions requises ; j'avois même recommandé au Catéchiste de bien examiner chacun d'eux en particulier, & de donner un billet à ceux qu'il croiroit être en état de communier.

Sur les huit heures du matin nous revînmes à la peuplade. Ces bonnes gens & même les Gentils & les Mores d'alentour dont ils sont fort aimés, s'empresserent d'honorer l'entrée du Prélat. Comme nous disposions les ornemens pour commencer

la Meſſe, le Catéchiſte s'approcha de moi, & me dit à l'oreille qu'il n'y avoit que trois perſonnes qui euſſent pris le billet de la Communion, tous les autres ſe trouvant indignes de participer à un ſi redoutable myſtere. Je fus très-édifié de leur ſimplicité, mais comme je ſçavois qu'ils s'étoient diſpoſés la plûpart par une bonne confeſſion, je leur fis une nouvelle exhortation pour leur inſpirer de la confiance. Je reconciliai enſuite quelques-uns d'eux, après quoi on commença la Meſſe à laquelle ils communierent. Le Catéchiſte fut chargé de faire le Sermon, parce qu'aucun de nous ne ſçavoit aſſez bien la langue pour entreprendre de prêcher. Mais je fus charmé de voir avec quelle préciſion, & quelle onction il ſuivit & traita les points

qu'on lui avoit marquez. Quand le cœur parle, les paroles coulent de source.

La Communion & la Confirmation nous conduisirent jusques vers midi. Le Prélat fut conduit à son *Bazeras* : pour moi je restai encore quelques tems pour administrer le Baptême, & donner la Bénédiction nuptiale à plusieurs personnes qui ne l'avoient pas encore reçuë. Enfin le soir il fallut me séparer de ces bonnes gens pour rejoindre le *Bazeras*, & nous remettre en route avec la marée de la nuit suivante. Nous mîmes huit jours à nous rendre à *Daca*, & nous y arrivâmes sans aucun accident. A la verité le quatriéme jour, nous vîmes venir à nous un Bateau de ces voleurs qui courent la riviere : mais comme nous étions bien escortés, ils prirent le parti de se retirer.

Daca qui eſt, comme je l'ai dit, la capitale de Bengale eſt ſituée par les vingt-quatre degrez de latitude Nord; la commodité des rivieres rend cette Ville d'un très-grand commerce; les mouſſelines qu'on y brode de fil & de ſoïe, ſont fort eſtimées en Europe. Pour ce qui eſt de la Ville, rien de plus ſale, & de plus mal propre. Figurez-vous une prodigieuſe multitude de chaumines, qui occupent une plaine de demie-lieuë d'étenduë, & qui forment des ruës fort étroites pleines de fange & d'ordures, qui s'y raſſemblent à la moindre ondée, au milieu deſquelles quelques maiſons de briques bâties à la moreſque, & d'un aſſez mauvais goût, s'élevent d'eſpace en eſpace, à peu près comme les baliveaux dans nos bois taillis: c'eſt-là une peinture naturelle de *Daca*.

Les Chrétiens ont leur Egliſe dans un quartier un peu plus décent à l'Eſt de la Ville; cette Egliſe eſt de brique, & raiſonnablement grande. Nous nous y rendîmes le premier Dimanche de l'Avent. Le Miſſionnaire qui attendoit M. l'Evêque depuis long-tems, lui avoit fait préparer un appartement. Bien qu'il ne fût que de terre, il avoit je ne ſçais quel air de propreté qui me charma; mais je fus encore plus ſurpris à la propoſition que me fit ce Reverend Pere. « Je « vais, dit-il, vous faire conſtruire « un autre appartement ſéparé, & « qui ſera tel que vous le ſouhai- « terez. Il n'eſt pas néceſſaire, lui « répondis-je, le peu de tems que « nous avons à reſter ici, ne me « donnera pas le loiſir d'en profi- « ter. Vous y coucherez dès ce « ſoir, repliqua-t-il, car il ne faut «

»pour cela qu'envoïer à la Ville.

Cette réponſe m'étonna encore d'avantage, & j'étois dans l'impatience de voir la ſtructure de ces maiſons que l'on achetoit au marché. Une demie-heure étoit à peine écoulée, que je vis apporter quelques paquets de roſeaux, avec un certain nombre de nattes ou de claïes faites auſſi de roſeaux, une vingtaine de piquets fourchés, enfin deux grandes claïes de branches d'arbres entrelaſſées, & ſuffiſamment garnies de paille pour défendre de l'ardeur du Soleil; c'eſt ce qui devoit faire le toît. L'édifice fut dreſſé en peu de tems ſur deux fourches qui formoient l'enceinte, on y attacha des bois de traverſe, autant qu'il étoit néceſſaire pour fixer le Bâtiment, & le tout fut revêtu d'une double natte. La fenêtre dont

on fit l'ouverture en coupant les nattes, se fermoit par un volet de même matiere attaché par le haut en forme d'auvent. La porte étoit de même, de sorte que la maison fut achevée avant la nuit. Le lendemain il n'y eut plus qu'à couvrir le toît d'assez de paille, pour garentir de la pluïe. Enfin je me trouvai en peu d'heures assez agréablement logé.

Nous restâmes à *Daca* tout le mois de Décembre, ce qui nous donna le tems d'y célébrer la Fête de Noël. Elle se passa avec beaucoup d'appareil & de dévotion. Nous nous trouvâmes six Prêtres avec M. l'Evêque, ce qui est fort extraordinaire en cette contrée.

Après la Fête nous nous préparâmes au voïage de *Rangamati* qui est à l'extrémité des

Etats du Grand Mogol, & eſt ſituée par les vingt-ſept degrez Nord. L'on prétend que de-là on peut ſe rendre en quinze jours à la Province *d'Yunam* dans la Chine. Mais les chemins ne ſont nullement fraïez, & le milieu des terres eſt occupé, à ce qu'on aſſûre, par des Princes qui refuſent de donner paſſage aux Etrangers.

On nous faiſoit appréhender ce voïage, car c'eſt un proverbe commun à Bengale, que de deux perſonnes qui vont à *Rangamati*, il y en a toûjours une qui y reſte. Mais le courage de notre Prélat étoit à toute épreuve. » Que peut-il m'arriver, diſoit-il ? Mourir ? Eh ! bien je » mourrai en rempliſſant les fonc» tions de mon miniſtere.

Nous partîmes auſſi-tôt après la Fête des Rois pour *Rangama-*

ti, & nous fûmes trois ſemaines à nous y rendre, à cauſe de la violence des courans, qui nous obligerent de haler ſans ceſſe à la cordelle. L'eau étoit extrêmement claire ; auſſi ne navigions-nous plus ſur le Gange, dont l'eau eſt partout bourbeuſe ; mais ſur une riviere particuliere qui venant de l'Eſt, ſe jette dans le Gange au-deſſous de *Daca* ; on ne put me dire où elle prenoit ſa ſource.

Le cinquiéme ou ſixiéme jour, nous abordâmes à une Bourgade toute Chrétienne nommée *Oſſumpur*, où nous ne reſtâmes qu'un jour, parce que nous devions y repaſſer au retour. La route que nous continuâmes fut pénible. Nous trouvâmes un Payïs deſert, le climat très-froid, la riviere, comme il arrive en cette ſaiſon, couverte de conti-

nuels broüillards qui ne nous permettoient pas de voir à dix pas de nous, le courant rapide, des pierres à fleur d'eau, & en d'autres endroits des bancs de ſable ; mais enfin Dieu qui nous conduiſoit, ſçût nous préſerver de tous ces dangers, & nous arrivâmes heureuſement à *Rangamati.*

Les habitans nous reçûrent avec de grandes démonſtrations de joïe ; mais à les voir pâles, défigurés, & portant ſur leur viſage les indices de la fiévre qui les conſumoit au dedans, nous comprîmes qu'on nous avoit fait une peinture véritable de la malignité du climat. J'en fus quitte néanmoins pour un accès de fiévre. Pendant environ vingt cinq jours que nous y demeurâmes, M. l'Evêque donna la Confirmation à plus de mille perſonnes.

Dans

Dans les converſations que j'eûs avec les gens du Payïs, j'appris une particularité que je ne dois pas omettre. Ils me rapporterent que cette contrée avoit été infeſtée d'un monſtre épouvantable; c'étoit un ſerpent d'une groſſeur ſi prodigieuſe, qu'en rampant, il fraïoit un chemin de huit ou dix pieds de large. Il ſe retiroit d'ordinaire dans une montagne peu éloignée de *Rangamati* en remontant la riviere; de-là il découvroit aiſément le cours du fleuve, & auſſi-tôt qu'il appercevoit quelque bateau, il deſcendoit à tems, ſe plongeoit dans l'eau, renverſoit le bateau, & dévoroit à l'aiſe tous ceux qui y étoient.

Ce fleau dura juſqu'à ce qu'un criminel condamné à la mort

s'offrit de purger le Payïs de ce monſtre, pourvû qu'on lui accordât la vie. Son offre fut acceptée. Il trouva moïen de remonter la riviere juſqu'au-deſſus de l'endroit où réſidoit cet horrible Dragon. Il conſtruiſit pluſieurs figures d'hommes de paille, qu'il couvrit de vêtemens, dont le corps étoit rempli d'hameçons, de crocs, de harpons, qui tenoient à différentes cordes attachées à un même cable, lequel étoit fortement lié au pied d'un arbre. Il lança à l'eau ces hommes de paille plantés ſur des bananiers flottans, avec leſquels ils furent emportés par le courant. Le ſtratagême réüſſit, le Dragon les vit, & deſcendit pour les engloutir. Mais il y reſta déchiré par cette quantité de crocs, & de harpons qu'il avoit avalés.

Pour moi j'ai compté dans ce parage jusqu'à onze crocodiles étendus sur le sable, dont trois ou quatre me paroissoient avoir vingt-cinq ou trente pieds de longueur.

En quittant *Rangamati* nous eûmes lieu d'admirer un trait de la divine miséricorde, à l'égard d'un Chrétien qui avoit de la probité & de la Religion, mais dont la vie n'avoit pas été fort reglée. Dieu qui vouloit le sauver, permit qu'il tombât malade aussi-tôt après notre arrivée. Nous profitâmes de cette maladie pour le ramener à son devoir. Son cœur fut touché, & il reçût les Sacremens avec des marques d'une vraïe componction. La nuit suivante on vint m'avertir que le malade étoit à l'extrémité : je fus prié d'y aller. Je me transportai à sa

maiſon qui étoit éloignée d'une demie-lieuë, & je le trouvai effectivement très-oppreſſé, mais toûjours rempli des ſentimens de la plus tendre pieté. Je le confeſſai encore ; je lui adminiſtrai l'Extrême Onction, & je l'exhortai à diſpoſer inceſſamment de ſes biens. Il étoit deux heures après minuit lorſque je le quittai. Il n'eut que le tems de faire ſon teſtament, & ſur les quatre heures du matin, il rendit paiſiblement ſon ame au Seigneur. On m'apprit auſſi-tôt ſa mort, & j'allai faire la cérémonie de ſes obſeques. C'étoit juſtement un jour d'Autel privilégié, que M. l'Evêque avoit permiſſion d'accorder aux Prêtres de ſa compagnie. Je dis la Meſſe en béniſſant la conduite miſéricordieuſe de la Providence envers un homme, qui un jour plû-

tard auroit été privé de ces derniers secours. On l'enterra dans un lieu particulier, & en aïant demandé la raison, on me répondit que cette place étoit réservée à six personnes qui avoient fourni la somme nécessaire pour la construction de cette Eglise, en l'honneur de N. D. du Rosaire, & que le deffunt étoit du nombre. Je ne doutai plus alors que la Mere de Miséricorde n'eût récompensé d'une sainte mort le zéle d'un de ses serviteurs. Après le Service qui me conduisit jusqu'à midi, je me rendis à la riviere, où l'on n'attendoit que moi pour partir.

Les courans nous portoient, ainsi nous ne fûmes pas longtems à nous rendre à *Ossumpur*. Après avoir satisfait à la dévotion des Chrétiens, nous pénétrâmes dans les terres, à la fa-

veur des canaux dont le Payïs eſt entrecoupé. Ce fut dans la principale Egliſe dédiée à Saint Nicolas de Tolentin, que les Chrétiens reçûrent la Confirmation des mains de M. l'Evêque. Nous nous rendîmes pour la ſeconde fois à *Daca* vers le Dimanche de la Paſſion. Le devoir Paſchal, & les différens exercices par leſquels le Prélat diſpoſoit les Fidéles à la Confirmation, nous occuperent d'une maniere conſolante.

Après les Fêtes de Pâques nous ſongeâmes à repaſſer à *Ougly*. Ce dernier trajet qui dura environ vingt jours, nous fatigua plus que tout le voïage. Les Lunes d'Avril & d'Octobre ſont toûjours orageuſes en ces parages; nous tombions dans la premiere : auſſi du jour que nous partîmes de *Daca* juſqu'à notre

arrivée à *Ougly*, l'on eût dit que nous avions toûjours un orage attaché au gouvernail de notre Barque ; il falloit dès trois ou quatre heures du soir chercher quelque anse à l'abri, ou quelque bras de riviere enfoncé, pour nous préparer contre la tempête, qui pouvoit nous prendre à l'entrée de la nuit. Nous pensâmes être surpris en doublant une pointe nommé *Narsinga* peu éloignée de *Cassimbazar*, où nous essuïâmes une tempête si violente, que le lendemain on ne voïoit partout que des débris de bateaux, que cet orage avoit mis en piéces. Dieu nous fit pourtant la grace de gagner à tems un endroit, où le peu d'eau, & l'éloignement du courant firent notre sûreté. Quelques jours après nous abordâ-

mes à l'Egliſe de Saint Auguſtin du Couvent d'*Ougly*, où nous rendîmes graces à N. S. de nous avoir ramenés en ce lieu-là, même en meilleure ſanté que nous n'en étions partis.

Le Prélat, après avoir reçû les complimens de ſon heureux retour, voulut encore honorer de ſa préſence notre Maiſon de *Chandernagor*. Il ſe retira enſuite au Collége que les PP. Jéſuites Portugais ont au Bandel d'*Ougly*. A peine y eut-il demeuré neuf ou dix mois, que conſumé de travaux, il termina au milieu de ſes freres ſa pénible carriere le 11 de Juin de l'année 1715 pour aller recevoir la récompenſe d'une vie, dont tous les momens avoient été conſacrés à la converſion des Idolâtres. Certains projets de réforme qu'il avoit médités, & auſquels il

trouva de fortes oppositions, s'exécuterent heureusement quelque tems après son décès : ce qui fit dire aux personnes les plus indifférentes de Bengale, qu'on voïoit bien que Dom Francisco Laynes avoit plus de pouvoir à la Cour du Roy du Ciel, qu'il n'en avoit eu ici bas sur l'esprit de quelques uns de ses Diocésains.

Je vous laisse à penser, mon R. P. combien la perte de ce Prélat me fut sensible; elle causa un deüil universel. A la premiere nouvelle de sa mort, les avenuës du Collége furent remplies d'une multitude infinie de peuples : les Gentils même & les Mores témoignerent à l'envi leur regret par leurs cris, & leurs gémissemens. A la cérémonie de ses obseques, & lorsque le corps entra dans l'Eglise,

il s'éleva un cri général accompagné de lamentations qui durerent plus d'un quart d'heure, & que l'on eut bien de la peine à appaiſer, pour faire l'office avec l'ordre & la décence convenable.

Comme ce Saint Prélat m'avoit dit ſouvent que la Miſſion de Carnate étoit mon partage, & que j'y devois finir mes jours, je ne manquai pas quelque tems après ſa mort de m'y rendre avec la permiſſion de mes Supérieurs. Je n'ai pas encore eu le tems d'y exercer mes fonctions, mais j'en ai eu aſſez pour m'édifier des bénédictions que Dieu a répanduës ſur les travaux du Pere Aubert, qui ſeul a cultivé, maintenu, & augmenté les Chrétientés répanduës en deça des Montagnes du *Canavay* : c'eſt un territoire d'environ ſoi-

xante lieuës. Il penſa ſuccomber aux fatigues de la ſolemnité de Pâques ; car quelques jours après les Fêtes il tomba tout à coup en défaillance, & demeura quelques heures ſans pouls, preſque ſans reſpiration, & ſans nul mouvement ; mais N. S. daigna conſerver une ſanté ſi néceſſaire à ces peuples, & ſon rétabliſſement fut prompt.

Il a adminiſtré cette année les Sacremens à environ trois mille Chrétiens, & baptiſé plus de deux cens adultes, ce qui eſt d'autant plus extraordinaire, que la famine qui afflige cette contrée depuis trois ans, a obligé la plûpart des habitans à ſe retirer en d'autres Provinces. Une ſi longue diſette a fourni au Pere une nouvelle occaſion d'exercer ſon zéle. Un grand nombre de pauvres qu'il a aſſiſtés en ſe

rétranchant le néceſſaire, ſe ſont maintenus dans la ferveur du Chriſtianiſme, & pluſieurs Gentils ont trouvé avec la conſervation de la vie du corps, un gage de la vie éternelle de l'ame, par le Saint Baptême qu'ils ont reçû.

Ces œuvres de charité, & les meſures qu'il ſçait prendre pour accréditer notre ſainte Religion, lui ont attiré une eſtime générale. Les Princes & les Gouverneurs reçoivent avec diſtinction les viſites qu'il leur fait faire par ſes Catéchiſtes, & viennent le viſiter eux-mêmes. Le Gouverneurs de *Cangivaron* eſt venu tout récemment à *Vayaour*, où l'on célebroit la Fête de Noël, & s'eſt trouvé honoré de paſſer la nuit dans la pauvre cabane du Miſſionnaire. Vous ſçavez mieux que perſonne combien

ces sortes de protections contribuent à la propagation de la Foy. Plusieurs *Cramanis* * se font actuellement instruire, & j'ai été édifié de voir ceux de *Cavepondi* aussi désabusés de leurs ridicules superstitions, qu'ils en étoient entêtés auparavant. Le chef de ceux-ci reçût le Saint Baptême à Noël: il nous parut si transporté de joïe & si pénetré de consolation, qu'il ne trouvoit pas de terme pour s'exprimer. Il lui sembloit, disoit-il, qu'il n'étoit plus le même, tant il se trouvoit l'esprit éclairé, & le cœur tranquille. Les Gentils qui ont encore de l'attachement pour leur culte superstitieux, par une bisarrerie difficile à comprendre, mais qui pourra faciliter leur conversion, sollicitent le Missionnaire de faire une fête magnifique à la

* Chef de Peuplade.

Reine des Anges, & ils prétendent fournir à tous les frais : les Chrétiens qui ont assisté à celle de Noël, m'ont dit que j'aurois été charmé de l'empressement des Gentils à orner les ruës, à allumer des lampes, & à donner d'autres marques de réjoüissance, dans tous les endroits où la Procession devoit passer.

Ce fut vers ce tems-là que le *Cramani* de *Vailatour* fut attaqué d'une maladie, qui ne lui laissoit pas le moindre instant de repos. Il eut recours à tous les secrets de la médecine Indienne, & aux superstitions sans nombre qui regnent parmi ces Peuples. Comme il ne trouvoit aucun soulagement à son mal, il fit dire au Pere qu'il viendroit à l'Eglise de *Carvepondy*, parce qu'il n'y avoit que le Dieu des Chrétiens qui pût le guérir. Le

Pere y consentit, à condition qu'il se rendroit attentif aux instructions qu'on lui feroit sur les vérités Chrétiennes.

Le malade se fit transporter à l'Eglise, & s'étant arrêté sous le vestibule, allez, dit-il, faire sçavoir au *Saniasi* * que je suis « arrivé, & que je ne partirai pas « d'ici que le vrai Dieu ne m'aïe « rendu la santé; j'espere qu'il m'é- « xaucera. Au même instant ses douleurs diminuerent, & en moins de deux jours il se trouva parfaitement guéri.

Il semble que ce Gentil devoit renoncer sur l'heure à ses superstitions; il y pensoit sérieusement, lorsque des Brames vinrent lui dire qu'il falloit faire un sacrifice pour l'anniversaire de la mort de son pere. Il rejetta

* Nom qui se donne dans l'Inde aux Missionnaires.

d'abord la propoſition, & témoigna quelque fermeté, mais le reſpect humain l'emporta ſur les premieres impreſſions de la grace, & il a laiſſé échaper le moment favorable, qui peut-être ne ſe préſentera jamais.

Voici un autre trait plus particulier. Un Gentil qui n'avoit jamais entendu parler de la Religion Chrétienne, cherchoit en lui-même le moïen de faire des œuvres agréables aux Dieux. La nuit il vit en ſonge un *Sanias* revêtu de couleur jaune à la maniere des Miſſionnaires (il y en a qui préſument que ce fut le V. P. Jean de Britto) qui lui dit d'aller à un village éloigné de ſix lieuës nommé *Ayencoulan*, d'entrer dans une maiſon dont il lui repréſentoit la figure, & que-là on l'enſeigneroit à faire des actions véritablement vertueuſes.

Il part dès le lendemain, entre dans le village, sans trop sçavoir où il alloit, jusqu'à ce que passant dans une des ruës, il crût reconnoître la maison qu'il avoit vuë en songe, & entendit une voix intérieure qui lui ordonnoit d'entrer dans cette maison, & de parler au chef de la famille. C'étoit un Chrétien nommé Jean, presque le seul qui fût dans le village; il le prit à quartier, & lui raconta ce qui lui étoit arrivé. Le Chrétien le conduisit aussi-tôt au Missionnaire, qui jetta dans cette ame docile les premieres semences de la Foy. Il étoit dans l'impatience de faire part à sa femme de son bonheur, & tous deux ensemble ils viennent de se rendre à l'Eglise, où actuellement ils se disposent à recevoir le Saint Baptême.

Voilà, mon R. P. une partie des choſes dont j'ai été témoin en arrivant dans cette Miſſion, mais rien ne m'a plus édifié que le concours, la pieté, & l'innocence des Chrétiens qui venoient au nombre d'environ trois cens de dix à quinze lieuës pour participer à nos Saints Myſteres. J'ai été également conſolé de voir pluſieurs Gentils revenir inſenſiblement de leurs préjugés : dans les viſites que les principaux d'entr'eux m'ont renduës, ils ont paru goûter les vérités de la Foy que je leur annonçois, & ſe déprendre des erreurs & des ſuperſtitions, dans leſquelles ils ont été malheureuſement élevés. Après tout ce n'eſt *ni celui qui plante, ni celui qui arroſe qui eſt quelque choſe, mais c'eſt Dieu qui donne*

l'accroissement. Conservez moi quelque part dans vos Saints Sacrifices en l'union desquels Je suis avec respect, &c.

LETTRE
DU P. CONTANCIN
MISSIONNAIRE
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au P. ESTIENNE SOUCIET *de la même Compagnie.*

A Canton ce 2 Décemb. 1725.

MON REVEREND PERE ;

La Paix de N. S.

DANS le triste état où vous sçavez que cette Mission est ré-

duite, vous ne vous attendez pas sans doute que je vous mande rien de bien consolant: c'est pourquoi sans entrer dans le détail de nos souffrances, que vous ne pouvez ignorer, je ne vous entretiendrai que du nouvel Empereur, qui depuis trois ans occupe le Trône. Tout aliené qu'il paroît être de la Religion Chrétienne, on ne peut s'empêcher de loüer les qualitez qui le rendent digne de l'Empire, & qui en si peu de tems lui ont attiré le respect & l'amour de ses Peuples. Quelques traits que je vais vous rapporter, vous le feront suffisamment connoître.

Ce Prince est infatigable dans le travail; il pense nuit & jour à établir la forme d'un sage gouvernement, & à procurer le bonheur de ses Sujets. On ne peut mieux lui faire sa cour, que

de lui proposer, quelque dessein qui tende à l'utilité publique, & au soulagement des Peuples: il y entre avec plaisir, & l'exécute sans nul égard à la dépense.

Deux Villes de la Province de *Nan king*, *Sou tcheou*, & *Song kiang* gémissoient sous le poids du tribut qu'on exigeoit d'elles chaque année. On représenta à l'Empereur que ces Villes étoient trop chargées, & qu'il étoit à propos de les soulager. Aussi-tôt il diminua d'un million cinq cens mille livres le tribut annuel que *Sou tcheou* doit payer, & de sept cens-cinquante mille livres celui de la Ville de *Song kiang*. Il accorda la même grace à la Ville de *Nan tchang* capitale de *Kiang si*.

Une grande sécheresse désola l'année derniere la Province du *Tche kiang*. En plusieurs endroits

la récolte fut très-légere. L'Empereur fit diſtribuer cent quatre-vingt-ſeize mille boiſſeaux de ris. La centiéme partie d'un boiſſeau eſt pour un jour la nourriture ordinaire d'un homme.

Cette année au contraire les pluïes ont été trop abondantes, elles ont inondé la Province de Peking & les environs, le prix des vivres eſt devenu exceſſif. Le premier ſoin de l'Empereur a été de ſoulager les pauvres familles de ſoldats qui ſont à la Cour : il leur a fait diſtribuer 450000 livres. Egalement attentif aux beſoins du peuple, il a écrit de ſa propre main & du pinceau rouge, un avertiſſement dans lequel il parle ainſi aux Grands de l'Empire.

Cet Eſté les pluïes ont été ex- «
traordinaires : les Provinces de « *Peking*, de *Chantong*, & de «

» *Honan* en ont été inondées. Je
» ſuis très-ſenſible à l'affliction de
» mon Peuple : je le porte dans
» mon cœur, j'y penſe jour &
» nuit. Comment pourois-je goû-
» ter un ſommeil tranquille, ſça-
» chant que mon Peuple ſouffre ?
» Ceux qui faiſoient un petit
» commerce pour gagner leur
» vie, ſe trouvent ſans fonds :
» d'autres qui avoient une mai-
» ſon, l'ont vû renverſée par les
» pluïes, & n'ont plus où ſe reti-
» rer. Sur-tout à préſent que l'Au-
» tomne approche, je fais ré-
» flexion que les grains ayant été
» enſevelis ſous les eaux, il n'y
» aura point de moiſſon à recuëil-
» lir. C'eſt ce qui renouvelle &
» augmente ma douleur. Il faut
» ſecourir au plûtôt tant de pau-
» vres affligez : Vous, Grands
» de l'Empire, choiſiſſez des Of-
» ficiers fidéles, attentifs, capa-
bles

bles de seconder mes intentions, « & qui préferent le bien public » à leurs propres intérêts. Qu'ils « parcourent ces trois Provinces « pour y porter les effets de ma « compassion; qu'ils pénétrent jus- « ques dans les endroits les plus « obscurs & les plus reculez, pour « y découvrir le pauvre, afin qu'au- « cun de ces malheureux n'écha- « pe à leurs recherches, & à mes « bienfaits. Je sçai qu'il se commet « des injustices dans ces sortes de « distributions; mais j'y veillerai : « veillez y aussi. Je charge les *Tsong* « *tou* & les Vicerois des Provinces « d'y donner tous leurs soins : je « punirai séverement les coupa- « les: qu'on m'informe exacte- « ment. Regardez donc ces affli- « gez comme vos enfans, ou com- « me vos petits neveux; soyez é- « quitables & vigilans dans la dis- « tribution de mes bienfaits: Usez- «

» en comme vous feriez, ſi vous
» aviez à partager votre propre
» bien. Il ſuffit de vous dire que
» vous me ferez plaiſir, & que
» votre conduite ſera conforme à
» mes intentions. Qu'on reſpec-
» te cet Ordre.

Cette inſtruction Impériale fut inſerée dans la Gazette publique, & répanduë dans l'Empire, afin que les Mandarins & le Peuple même fuſſent informez des intentions de Sa Majeſté. Ce qui rend la Gazette de la Chine très-utile pour le gouvernement, c'eſt qu'au lieu de la remplir, comme on fait en certaines contrées de l'Europe, d'inutilitez, & ſouvent de médiſances, & de calomnies; on n'y met que ce qui a rapport à l'Empereur: & comme le gouvernement Chinois eſt parfaitement Monarchique, & que toutes les

affaires tant soit peu considérables de l'Empire lui sont rapportées; cette Gazette ne contient rien, qui ne puisse beaucoup servir à diriger les Mandarins dans l'exercice de leur charge, & à instruire les Lettrez & le Peuple.

On y lit, par exemple, le nom des Mandarins qui ont été destituez de leurs emplois, & pour quelle raison : l'un parce qu'il a été négligent à exiger le tribut Impérial, ou qu'il l'a dissipé : l'autre parce qu'il est ou trop indulgent, ou trop sévere dans ses châtimens. Celui-ci à cause de ses concussions; celui-là parce qu'il a peu de talent pour bien gouverner. Si quelqu'un des Mandarins a été élevé à quelque charge considérable, ou s'il a été abbaissé, ou bien si on l'a privé pour quel-

que faute de la penſion annuelle qu'il devoit recevoir de l'Empereur, la Gazette en fait auſſitôt mention.

Elle parle auſſi de toutes les affaires criminelles, qui vont à punir de mort le coupable. Il eſt à obſerver qu'à la réſerve de certains cas extraordinaires, qui ſont marquez dans le corps des Loix Chinoiſes, nul Mandarin, nul Tribunal ſupérieur ne peut prononcer définitivement un arrêt de mort. Tous les Jugemens de crimes dignes de mort doivent être examinez, décidez, & ſouſcrits par l'Empereur. Les Mandarins envoïent en Cour l'inſtruction du Procès, & leur déciſion, marquant l'article de la Loy qui les a déterminez à prononcer de la ſorte: par exemple, un tel eſt coupable de tel crime: la Loy porte qu'on étranglera ceux qui en ſo-

ront convaincus : ainſi je condamne un tel à être étranglé. Ces informations étant arrivées à la Cour, le Tribunal ſuperieur des affaires criminelles examine le fait, les circonſtances, & la déciſion. Si le fait n'eſt pas clairement expoſé, ou que le Tribunal ait beſoin de nouvelles informations, il préſente un Mémorial à l'Empereur, qui contient l'expoſé du crime, & la déciſion du Mandarin inférieur; & il ajoûte : pour juger ſainement, il paroît qu'il faut être encore inſtruit de telle circonſtance, ainſi nous opinons à renvoïer l'affaire à tel Mandarin, afin qu'il nous donne les éclairciſſemens que nous ſouhaittons. L'Empereur ordonne ce qui lui plaît, mais ſa clémence le porte toûjours à renvoïer l'affaire, afin que quand il s'agit de la

vie d'un homme, on ne décide point légerement & ſans avoir les preuves les plus convaincantes. Lorſque le Tribunal Supérieur a reçû les informations qu'il demandoit, il préſente de nouveau ſa délibération à l'Empereur. Alors l'Empereur ſouſcrit à la délibération du Tribunal, ou bien il diminuë la rigueur du châtiment; quelque fois même il renvoïe le Mémorial en écrivant ces paroles de
» ſa main : que le Tribunal déli-
» bere encore ſur cette affaire, &
» me faſſe ſon raport. Vous ſeriez ſurpris, mon R. P. ſi vous étiez témoin de l'attention ſcrupuleuſe qu'on apporte à la Chine, quand il s'agit de condamner un homme à la mort. Tout cela eſt marqué dans la Gazette.

On y voit encore le nom des Officiers qui remplacent les

Mandarins caſſez de leurs emplois, leur nom, leur payïs, les accuſations portées contre les Mandarins, & la réponſe de l'Empereur; les calamitez arrivées dans telle ou telle Province, & les ſecours donnez par les Mandarins du lieu, ou par l'ordre de l'Empereur; l'extrait des dépenſes faites pour la ſubſiſtance des ſoldats, pour les beſoins du Peuple, pour les ouvrages publics, & pour les bienfaits du Prince; les remontrances que les Grands de l'Empire ou les Tribunaux Supérieurs prennent la liberté de faire à Sa Majeſté ſur ſa propre conduite, ou ſur ſes déciſions. On y marque le jour que l'Empereur a labouré la terre, afin de réveiller dans l'eſprit des peuples, l'amour du travail & l'application à la culture des

campagnes : le jour qu'il doit assembler à Peking tous les Grands de la Cour & tous les premiers Mandarins des Tribunaux, pour leur faire l'instruction dont le sujet est toûjours tiré des Livres Canoniques : car, disent les Chinois, il est Empereur pour gouverner, Pontife pour sacrifier, & Maître pour enseigner. On y apprend les Loix ou les Coûtumes nouvelles qu'on établit. On y lit les loüanges que l'Empereur a données à un Mandarin, ou les ré-
» primandes qu'il lui a faites : par
» exemple, tel Mandarin n'est pas
» d'une réputation saine, s'il ne
» se corrige, je le punirai. Enfin, comme je l'ai déja dit, la Gazette Chinoise se fait de telle sorte, qu'elle est très-utile pour apprendre aux Mandarins la maniere de bien gouverner les Peuples. Aussi la lisent-ils exac-

tement ; la plûpart même mettent par écrit des obſervations ſur les choſes qui peuvent diriger leur conduite. Pardonnez-moi, mon R. P. cette digreſſion ſur la Gazette Chinoiſe, j'ai crû qu'elle ne vous ſeroit pas déſagréable. Je reviens à l'Empereur.

Aïant été informé par un Viceroy de Province, que la ſéchereſſe menaçoit ſon Gouvernement d'une ſtérilité générale, il s'enferma dans ſon Palais, il jeûna, il pria, juſqu'à ce qu'il eût appris que la pluïe y étoit tombé en abondance : après quoi il porta un Edit, où témoignant combien il étoit touché des miſeres de ſon Peuple, il ordonna à tous les Grands Mandarins, de l'informer avec ſoin des calamitez, dont les Peuples de leur diſtrict ſeroient

affligez : puis il conclut par ces
» paroles. » Il y a entre le *Tien* *
» & l'homme une correſpondan-
» ce de fautes & de punitions, de
» prieres & de bienfaits ; rempliſ-
» ſez vos devoirs, évitez les fau-
» tes, car c'eſt à cauſe de nos pé-
» chez que le *Tien* nous punit.
» Quand le *Tien* envoïe quelque
» calamité, ſoïons attentifs ſur
» nous-mêmes, mortifions nous,
» corrigeons nous, prions : c'eſt
» en priant & en nous-corrigeant
» que nous fléchiſſons le *Tien*. Si
» je porte cet ordre, ce n'eſt pas
» que je me croïe capable de tou-
» cher le *Tien*, mais c'eſt pour
» vous mieux perſuader qu'il y a,
» comme je viens de le dire, en-
» tre le *Tien* & l'homme, une cor-
» reſpondance de fautes & de pu-
» nitions, de priéres & de bien-
» faits.

* Le Ciel.

Cette année le fleuve *Hoang ho* a inondé les campagnes, & causé de grands ravages : les Mandarins supérieurs ne manquerent pas, selon la coûtume, d'attribuer la cause de ce malheur à la négligence des Mandarins subalternes, & de les déférer à l'Empereur. « Ne jettez « point cette faute sur les Manda- « rins, répondit l'Empereur : c'est « moi qui suis coupable. Ces ca- « lamitez affligent mon Peuple, « parce que je manque des vertus « que je devrois avoir. Pensons « seulement à nous corriger de « nos défauts, & à remedier à « l'inondation. A l'égard des Man- « darins que vous accusez, je leur « pardonne : & je n'accuse que « moi de mon peu de vertu. «

Sur la fin de la sixiéme Lune, qui répondoit cette année au mois de Juillet, les chaleurs

ont été exceſſives à Peking. L'Empereur fit alors attention à tant de malheureux détenus dans les priſons, ou condamnez à porter la Cangue * dans les carrefours. Sur quoi il fit venir les quatre Mandarins du premier Ordre, auſquels il ordonna ce » qui ſuit. » Les chaleurs ſont in- » ſupportables : ceux qui ſont ren- » fermez dans les priſons, ou qui » portent la Cangue, doivent beau- » coup ſouffrir : il faut les ſoula- » ger : je ne parle pas de ceux qui » ſont dans les cachots, & qu'on » a condamnez à être punis de » mort dans l'automne : ils ne mé-

* La Cangue eſt compoſée de deux aſſez grands morceaux de bois échancrez pour y inſérer le col du coupable. Ce fardeau eſt poſé ſur ſes épaules, & eſt plus ou moins peſant, ſelon que la faute eſt plus ou moins griéve. Il y a des Cangues qui peſent juſqu'à deux cens livres. Les ordinaires peſent cinquante à ſoixante livres. Elles ſont ſouvent de trois pieds en quarré, & d'un bois épais de cinq ou ſix pouces.

ritent point de grace, & il ne« convient point de les élargir :« je parle de ceux qui sont déte-« nus pour dettes, ou pour des« différends qui demandent une« longue discussion. Demain joi-« gnez-vous à tel Président, & de« concert avec lui, voïez ce qui« peut se faire pour adoucir la« peine de ces malheureux. » Le« lendemain l'Ordre de l'Empe-reur fut exécuté : on donna la liberté aux criminels qui trou-verent une caution, sur laquelle on pût s'assurer qu'ils seroient représentez à la fin des chaleurs. On fit la même grace à la même condition à ceux qui portoient la Cangue. A l'égard de ceux qui ne pûrent trouver de cau-tion, on les délivra de leurs fers, & on les laissa libres dans toute l'étenduë de la prison qui est fort spacieuse. Les Manda-

rins furent approuvez de l'Empereur ; & ce trait fit connoître au Peuple que l'attention & la clémence de ce Prince, s'étendoit généralement à tous ſes Sujets, & qu'il n'y en avoit point de ſi miſérable, pour qui il n'eût une tendreſſe de pere.

Depuis le peu de tems qu'il eſt ſur le Trône, il a fait pluſieurs autres Réglemens, qui prouvent ſa vigilance & ſon application à bien gouverner ſes Peuples. Je me contenterai de vous en rapporter quelques-uns.

Pour exciter les Laboureurs au travail & leur inſpirer l'amour d'une vie réguliere, il a ordonné aux Gouverneurs de toutes les Villes, de l'informer chaque année, de celui qui parmi ceux de cette profeſſion ſe ſera le plus diſtingué dans leur diſtrict

par son application à la culture des terres, par l'intégrité de sa réputation, par le soin d'entretenir l'union dans sa famille, & la paix avec ses voisins; enfin par son œconomie & son éloignement de toute dépense inutile. Sur le rapport qui lui sera fait par le Gouverneur, Sa Majesté élevera ce sage & actif Laboureur au degré de Mandarin du huitiéme Ordre, & lui envoïera des Patentes de Mandarin honoraire. Cette distinction lui donnera droit de porter l'habit de Mandarin, de visiter le Gouverneur de la Ville, de s'asseoir en sa présence, & de prendre du thé avec lui. Il sera respecté le reste de ses jours, & après sa mort on lui fera des obseques convenables à son degré, & son titre d'honneur sera écrit dans la Salle des Ancêtres. Quelle joïe pour

ce vénerable vieillard & pour toute ſa famille ! outre l'émulation qu'une pareille récompenſe excitera parmi les Laboureurs, l'Empereur donne encore un nouveau luſtre à une profeſſion ſi néceſſaire à l'Etat, & qui de tout tems a été eſtimée dans l'Empire.

Il a fait un autre Réglement pour engager les femmes veuves à garder la continence, & les femmes mariées à demeurer » fidéles à leurs maris. La beauté » du Gouvernement, dit l'Empe- » reur, dépend ſur-tout de la ré- » gularité des femmes : elles doi- » vent s'appliquer à remplir leurs » devoirs, & à vivre dans la re- » tenuë qui convient à leur ſexe. » Lorſqu'une femme encore jeu- » ne a perdu ſon mari, ſi elle » demeure dans ſon état de veuve » ſans paſſer à un ſecond mariage,

& qu'elle vive au moins vingt « ans dans la continence avant « sa mort ; ou si une autre pressée, « forcée même, a resisté jusqu'à « donner sa vie, plûtôt que de « commettre le crime, j'ordonne « à ceux de sa famille, de quel- « que condition qu'ils soient, d'en « informer le Mandarin du lieu, qui « verifiera le fait & m'en instrui- « ra, afin que suivant mes Ordres, « on tire du Trésor Impérial l'ar- « gent nécessaire, pour ériger dans « sa patrie un arc de triomphe en « son honneur, sur lequel on gra- « vera son éloge. «

Il y a deux mois que pour mieux entretenir & augmenter, s'il étoit possible, la pieté des enfans envers leurs parens, car c'est un point capital dans l'Empire, il donna ordre à tous les Vicerois de Province, de s'informer exactement quels sont les

Bacheliers de leur Gouvernement, qui ont le plus excellé dans l'obſervation d'un devoir ſi eſſentiel, & d'envoïer leurs noms à la Cour, afin que pour cette ſeule raiſon Sa Majeſté leur accorde le degré de *Kien ſeng*, qui eſt plus élevé que celui de Bachelier, & avec lequel ils peuvent devenir Mandarins, celui de ſimple Bachelier ne ſuffiſant pas pour être élevé aux Charges. Il ne leur accorde pas le degré de Licentié, de peur d'avilir ou de dégrader les belles Lettres; cet honneur ne ſe donnant qu'au mérite reconnu par les épreuves des examens publics.

Par un autre Réglement qu'a fait l'Empereur, il ſemble vouloir porter cette pieté filiale, au plus haut point où elle puiſſe monter. Comme les Mandarins,

selon le degré où ils ont été élevez, ont un titre particulier qui les distingue, & sous lequel ils doivent être honorez après leur mort ; l'Empereur permet aux enfans Mandarins de renoncer à ce titre, & de le transporter à leur pere, & par conséquent à la mere qui participe au titre honorable de son mari. « C'est, dit l'Empereur, « renoncer à soi-même en faveur « de son pere & de sa mere : c'est « se priver d'un honneur qui subsisteroit même après la mort, « afin qu'il soit rendu au pere. « Rien n'est plus juste, parce qu'enfin le fils est bien moins redevable à lui-même de son mérite, qu'à ceux dont il a reçû la « vie & l'éducation. » Ce sentiment des Chinois paroîtra singulier, mais il n'en est que plus digne d'éloge.

Dans le deſſein qu'a l'Empereur de bien connoître tous les Mandarins de l'Empire, il a fait auſſi à leur ſujet de nouveaux Réglemens. 1°. Il a ordonné à tous les Grands Mandarins d'examiner ſoigneuſement quels ſont les Officiers de leur diſtrict, qui ont le plus de talens pour bien gouverner les Peuples, & d'envoïer leurs noms à la Cour. 2°. Il a ordonné qu'on lui envoïât pareillement les noms des Mandarins inférieurs, qui ſont capables d'exercer les Charges du premier Ordre, afin que ſans paſſer par les degrez ordinaires, ils puiſſent être élevez tout à coup aux emplois les plus conſidérables. 3°. On a coûtume tous les trois ans de faire l'examen de tous les Mandarins de l'Empire, ſans en excepter un ſeul. Le Viceroy de chaque Pro-

vince en délibere avec les quatre Officiers Généraux qui réſident à la Capitale, & renvoïe à la Cour ſes notes ſur chaque Mandarin. Il marque, par exemple, que tel Mandarin, de tel degré, de telle Ville eſt trop ſévere, qu'il eſt avide d'argent, & qu'il vexe le Peuple; ou bien, qu'il eſt trop âgé, qu'il a peu d'application aux fonctions de ſa Charge; ou bien qu'il eſt bruſque, ſujet à ſe mettre en colere, & peu aimé du Peuple. Suivant ces notes adreſſées au premier Tribunal de Peking, la Cour caſſe, abbaiſſe, & punit un grand nombre de Mandarins. Au contraire ceux qui n'ont point de notes mauvaiſes, ou qui ſont loüez comme gens extraordinaires & au-deſſus du commun, *Tcho y*, on les éleve auſſi-tôt à de plus grands Man-

darinats. Il ſemble que ces connoiſſances devoient ſuffire : le nouvel Empereur veut quelque choſe de plus. Il ordonne aux Mandarins Supérieurs de chaque Province de diſtinguer en trois claſſes tous les Mandarins de leur diſtrict. La premiere doit être de ceux qui ont des manieres polies & engageantes, qui ne cherchent point à s'enrichir, qui ſont habiles dans les Lettres, qui poſſedent les Coûtumes & les Loix de l'Empire, qui ſont peu avancez en âge, & qui ont de la force & de la ſanté. La ſeconde doit contenir ceux qui ont les mêmes talens, mais qui ſont d'une ſanté foible, ou d'un âge avancé. Enfin la troiſiéme doit être de ceux qui ont un corps ſain & robuſte, mais
» dont les talens ſont médiocres. »
» Cette liſte me fera mieux con-

noître, dit l'Empereur, les Mandarins lesquels dans l'examen « général qui se fait tous les trois « ans, mériteront des éloges ou « des réprimandes. La gloire qui « en reviendra aux uns, & la honte dont les autres seront couverts, les piquera d'une loüable « émulation. J'examinerai moi-« même cette liste, ajoûte l'Empereur; ainsi j'ordonne aux Mandarins, sous peine d'être sévérement punis, d'agir avec une « extrême équité, sans partialité, « & sans acception de personnes. «

J'ai parlé plus haut de la grace que l'Empereur a fait aux Villes de *Sout cheou* & de *Song kiang*, en leur remettant pour toûjours une partie du tribut annuel qu'elles doivent païer. Cette bonté du Prince causa une grande joïe parmi le Peuple. Le

Tſong tou * crut faire ſa cour à l'Empereur, en lui apprenant quelle avoit été la joïe des Peuples: il lui envoïa un Mémorial, où après avoir fait l'éloge de Sa Majeſté, il diſoit entr'autres choſes que le Peuple, pour marquer ſa reconnoiſſance, faiſoit réciter des priéres dans les Temples des Idoles pour la conſervation d'une vie ſi précieuſe à l'Etat, qu'on y repréſentoit des comédies; & que pour perpetuer le ſouvenir d'un bienfait ſi ſignalé, on alloit élever un édifice public, & y placer un monument de pierre, où l'on gravera une inſcription propre à éterniſer la mémoire de ce bienfait. L'Empereur écrivit de ſa propre main au *Tſong tou* la réponſe ſuivante.

* Mandarin au-deſſus du Viceroy, qui a la ſurintendance de deux Provinces.

Ce

Ce que vous me mandez est « tout-à-fait contraire à mes in- « tentions. Quand j'ai accordé « cette grace, je n'ai eu d'autre « vûë que de procurer le bonheur « de mon Peuple, & non pas de « m'attirer un vain honneur. Ces « comédies & ces priéres sont su- « perfluës, & ne peuvent m'être « d'aucune utilité. Après que j'ai « envoïé des instructions dans tout « l'Empire pour exhorter les Peu- « ples à l'œconomie & à la fru- « galité, comment osez-vous per- « mettre ces folles dépenses? Dé- « fendez les au plûtôt. Il est mê- « me à craindre que les Officiers « subalternes, sous prétexte d'a- « voir de quoi fournir à ces di- « vertissemens, ne tirent des con- « tributions, & ne s'engraissent de « la substance du pauvre Peu- « ple. Veillez-y. Pour ce qui est « de l'édifice & du monument «

» de pierre, je défends auſſi qu'on
» les éleve : car encore une fois
» quand j'accorde des graces, je
» ne prétends pas me faire une
» vaine réputation. Tout ce que
» je ſouhaitte, c'eſt que parmi ce
» grand Peuple, il n'y ait perſon-
» ne qui n'obſerve les coûtumes,
» qui ne rempliſſe ſes devoirs, &
» qui ne vive tranquille. Voilà ce
» qui peut me faire plaiſir. C'eſt
» pourquoi auſſi-tôt que vous au-
» rez reçû cet ordre, défendez
» ces priéres & ces comédies, em-
» pêchez qu'on n'éleve l'édifice &
» le monument de pierre, & don-
» nez vous-même par écrit une
» inſtruction publique, qui ſoit af-
» fichée aux carrefours, par la-
» quelle vous exhortiez le Peuple
» à obſerver les coûtumes, à rem-
» plir ſes obligations, & à vivre
» dans une parfaite union. Alors
» je m'eſtimerai heureux.

L'attention de ce Prince s'étend jusqu'aux criminels. Voici ce qu'il a ordonné par rapport à ces malheureux. « Deux choses, dit l'Empereur, doivent me « rendre très-attentif, quand il s'agit de condamner quelqu'un à « la mort. Premierement, l'estime « que nous devons faire de la vie « de l'homme. Secondement, La « tendresse & la compassion que « je dois avoir pour mon Peuple. « Ainsi que dans la suite on ne « punisse personne du supplice de « mort, que son procès ne m'ait « été présenté trois fois. «

Lorsque le crime est fort énorme, l'Empereur en souscrivant à la mort du criminel, ajoûte : « aussi tôt qu'on aura reçû cet « ordre, qu'on l'exécute sans au- « cun délai. » Pour ce qui est des « crimes dignes de mort qui n'ont rien d'extraordinaire, l'Empe-

» reur écrit au bas de la Sentence; »
» qu'on retienne le criminel en pri-
» ſon, & qu'on l'exécute au tems de
» l'Automne. » Il y a un jour fixé dans l'Automne pour exécuter tous les criminels. Voici la conduite que le Souverain Tribunal des crimes a tenu cette année.

Quelque tems avant le jour déterminé, il a fait tranſcrire dans un livre toutes les informations qui pendant le cours de l'année lui ont été envoïées des Juſtices ſubalternes ; on y a joint le Jugement qu'a porté cette Juſtice, & celui du Tribunal de la Cour. Ce Tribunal s'eſt enſuite aſſemblé, & a lû, revû, corrigé, ajoûté, retranché ce qu'il a jugé à propos. Après quoi il en a fait tirer deux copies au net: l'une qu'il a préſentée à l'Empereur, afin que ce Prince puiſſe la lire & l'exa-

miner en particulier : l'autre qu'il a gardée pour la lire en présence de tous les principaux Officiers des Tribunaux Souverains, & la réformer selon leurs avis. Ainsi, comme vous voïez, on accorde à l'homme le plus vil & le plus misérable, ce qu'on n'accorde en Europe comme un grand privilége, qu'aux personnes les plus distinguées, je veux dire, le droit de n'être jugé & condamné que par toutes les Chambres du Parlement assemblées en corps.

On fait encore plus à la Chine: cette seconde copie aïant été ainsi examinée & corrigée, on la présente à l'Empereur ; puis l'on en tire quatre vingt-dix-huit copies en langue Tartare, & quatre vingt-dix-sept en langue Chinoise. Toutes ces copies se remettent entre les mains de

Sa Majeſté, qui les donne encore à examiner aux plus habiles Officiers, ſoit Tartares, ſoit Chinois qui ſe trouvent à Peking. Cette attention de l'Empereur, lorſqu'il s'agit d'ôter la vie à un homme, eſt une autre preuve de ſa tendreſſe pour ſes Sujets.

Enfin ce nouveau Monarque a ſi fort à cœur le bien de l'Empire, qu'il a donné un avertiſſement écrit du pinceau rouge, par lequel il exhorte tous les Mandarins, qui ſelon leur dignité ont droit de préſenter des Mémoriaux, de bien refléchir ſur ce qui peut contribuer au bon gouvernement, & de lui communiquer leurs lumieres par écrit. Il ajoûte qu'au cas que leurs réflexions doivent être ſecrettes, ils peuvent envoïer ou préſenter leur Mémorial cache-

té, & il promet qu'alors il ne le rendra point public, ou bien qu'il effacera le nom de l'Auteur.

Vous voïez par tous ces traits, mon R. P. quelle est l'application de ce Prince. Sa continuelle étude est d'apprendre à bien gouverner ses Peuples, & à procurer leur bonheur. Dieu veüille lui inspirer des sentimens plus favorables à notre sainte Religion, afin que les Pasteurs arrachés par ses Ordres à leur cher troupeau, puissent quelque jour y être réünis. C'est une grace que je vous prie de demander dans vos Saints Sacrifices, en l'union desquels je suis avec respect.

FIN.

TABLE.

Epître aux Jésuites de France, page iij.
Caractere du nouvel Empereur de la Chine, vij.
Combien il est contraire à la Religion, viij.
Moyens dont il s'est servi pour inspirer aux Peuples son aversion pour la Loy Chrétienne, xij.
Trait édifiant d'un Lettré Néophyte, xiij, xiv, &c.
En quelle situation se trouvent les Missionnaires à Peking xviij.
Ferveur des Chrétiens, & Baptême d'un grand nombre d'enfans exposez, xx.
Ordre de l'Empereur pour s'assûrer si aucun Missionnaire n'est sorti de Canton, xxiij.
Mesures prises pour assister les Chrétiens des Provinces.
Missionnaires appellez au Palais, xxvj.
Arrivée de deux Religieux Européans avec des présens du Pape au nouvel Empereur, xxvij.
Missionnaires introduits dans le Palais, xxxj.

comment se passa cette Audience, xxxij ; xxxiij, &c.
Melons de *Hami*, en quoi ils sont singuliers, xxxv.
Missionnaires chassez de la Cochinchine, xxxvj.
Trait consolant pour les Missionnaires d'un jeune Prince, fils du feu Empereur, xxxviij.

Lettre du P. du Croz.

Son arrivée à Cadix. Honneurs funebres rendus en cette Ville au Roy Loüis I. 5.
Description d'un Phenomene Marin, 6, 7, 8, &c.
Description de l'Isle de France appellée cy-devant l'Isle Maurice. 9, 10, 11, &c.
Beauté de cette Isle, 10.
Cruauté des Negres marons ou fuyards, 13, 17, 18,
Besoins des Habitans de cette Isle, 13.
Ravage qu'y fait la multitude prodigieuse de Rats qui s'y trouve, 16.
Description de l'Isle de *Mascareñas* ou de *Bourbon*, 19, 20, &c.
Ce qui a donné occasion à l'établissement des François dans ces Isles, 21.
Particularitez de son Volcan & de la montagne de *Salases*, 21, 22, &c.
Sa fécondité, 25.
Arrivée du P. du Croz aux Indes.
Solemnité avec laquelle on célebre à *Ariancoupan* la Fête de la Nativité

de la Sainte Vierge, concours des Peuples, &c. 27, 28.

Lettre du P. Parennin.

Description de la Ville Tartare où les Princes du Sang Impérial de la Chine ont été exilez, 35.
Usage particulier par rapport aux Domestiques des Princes du Sang, 37.
Suite de la persécution qu'on fait à ces Princes, 40, 41, &c.
Ils sont chassez du *Fourdane* & relegueż plus loin dans des Campagnes désertes, 44.
Généreosité d'un ancien Chrétien du *Fourdane*, 47.
Ce que ces Princes eurent à souffrir dans leur voyage au désert de *Sin pou tse*, 53.
Dureté d'un Régulo du troisiéme Ordre à l'égard des Princes exilez ses parens, 61, 62, &c.
Indigne supercherie des Domestiques d'un Mandarin beau-pere des Princes, 66.
Interrogatoire extraordinaire qu'on fait subir à un Domestique fugitif du Régulo pere des Princes, 67, 68.
Mort de ce Régulo, 69, 87.
Zéle d'un Médecin Chrétien pour secourir les Princes exilez, 73, 74, &c.
Mort de la Princesse femme du Régulo après avoir reçû le Baptême, 82, 83.
Sentimens pleins de pieté du Prince Jean & du Prince François, 89, 90, 91, &c.

Trait de modeſtie & d'humilité d'une de ces Princeſſes du Sang, 94.
L'Empereur fait dégrader ces Seigneurs du rang & des prérogatives de Princes du Sang. Leur fermeté dans cette rude épreuve, 97.
Les Princes Loüis & Joſeph ſont chargez de neuf chaînes & conduits aux priſons de Peking, 101, 102, &c.
Lettre du Prince Jean au P. Parennin 109.
Empriſonnement des deux Princes à Peking, 108.
Deſcription de cette Priſon, 110.
Prétexte dont on s'eſt ſervi pour empriſonner ces Princes, 115.
Pluſieurs Princeſſes reçoivent le Baptême, 116.
Vertus de ces Princeſſes, 117, 118, &c.

Relation abregée de la perſécution arrivée dans le Tonkin.

Origine de cette perſécution, 124, 125.
Accuſations portées à la Cour contre les Chrétiens de la Bourgade nommée *Keſat*, 126, 127, &c.
Cette Bourgade eſt inveſtie par les Soldats, 129.
Chrétiens enchaînez & traînez dans les Priſons de la Cour, 130, 131.
Leur fermeté dans la Foy, 133.
Nouveaux Soldats envoyez à *Keſat*, leurs violences, la deſtruction des Egliſes, 135, 136, &c.
La perſécution s'étend dans les autres Pro-

vinces du Royaume. Violences exercées sur les Chrétiens, leur empriſonnement, 138, 139, &c.
Nouvel Edit qui proſcrit la Religion Chrétienne, & qui cauſe une perſécution générale, 142, 143, &c.
Réponſe que fit un bon vieillard aux Juges pleine de fermeté & de Religion 144, &c.
Empriſonnement du P. Buccharelli & du P. Meſſari, 147, 148, &c.
Reproches pleins de zele faits aux Mandarins par le P. Meſſari, 150.
Remontrance d'un Mandarin faite au Regent du Royaume ſur la cruauté de cette perſécution, 154.
Semblable remontrance que lui fait un autre Mandarin ſon gendre, 156.
Compaſſion des Infidéles mêmes à la vûë d'une ſi cruelle perſécution. 159
Rigueurs de la priſon où étoient détenus les deux Miſſionnaires, 160.
Le P. Meſſari y ſuccombe. Sa mort, 161.
Divers traits de la fermeté & de la patience de l'homme Apoſtolique, 161, 162, &c.
Joïe du P. Buccharelli & des Chrétiens quand ils apprennent qu'ils ſont condamnez à mort 167.
Ils ſont conduits devant le Palais où on leur prononce leur ſentence, 168, 169 &c.
Une nombreuſe eſcorte de ſoldats les conduit au lieu du ſupplice éloigné d'une lieuë de la Ville, 171.
Cette marche ſanctifiée par les priéres qu'ils chantent à haute voix, 171, 172.

On tranche la tête au P. Buccharelli & aux Chrétiens en préſence d'une grande multitude de Peuples, 174, 175, &c.
Caractere de ces Chrétiens. Leur conſtance, &c. 177, 178, &c.
Grand nombre d'autres Chrétiens périſſent de miſere dans les priſons, 185.
Fermeté des Chrétiens condamnez à avoir ſoin des Eléphans, 186.

Lettre du P. Cantova.

Le découverte des Iſles Carolines prédite long-tems auparavant par le P. *Sanvitores*,
Inſulaires des Carolines jettez par la tempête dans l'Iſle de *Guahan*, donnent lieu à cette découverte, 191.
Frayeur des Inſulaires, le bon acuëil qu'on leur fait les raſſure, 192, 193, 197.
Deſcription de leur Barque 197.
Arrivée d'une autre Barque de ces Inſulaires à la pointe de *Orote*, 196.
Vêtement de ces Inſulaires, 197, 198.
On les conduit à Agdana où on tâche de les inſtruire dans la Foy, 200.
Quelques-uns de leurs enfans ſont baptiſez, 201, 202.
Tentatives inutiles du P. Cantova pour aller porter la Foy dans ces Iſles nouvellement découvertes. 204, 205, &c.
Situation de ces Iſles, leur deſcription, 209, 210, 211, &c.
Syſtême de créance & de Religion de ces Inſulaires, 222, 223, 224, &c.

Culte superstitieux qu'ils rendent à quelques-uns de leurs défunts, 228.
Obsèques des personnes distinguées, & maniere dont ils les font, 228, 229, &c.
Culte grossier des Insulaires d'*Yap*, 231.
Police & gouvernement de ces Indiens, 234, 235, &c.
Différents usages de ces Peuples; occupation des hommes & des femmes, leurs divertissemens, &c. 236, 237, 238, &c.
Leur adresse dans la pêche de la Baleine, 240, 241.
Maniere dont ces Nations se font la guerre les unes aux autres, 242, 243.
Conjectures sur le mélange qui se trouve parmi ces Peuples de Mestices, de Mulâtres, & de Blancs, 244, 245, &c.

Autre Lettre du P. Parennin.

Jésuite Chinois qui va à *Sinpou tsé* pour consoler les Princes exilez, & leur administrer les Sacremens, 250.
Ferveur & patience admirable de ces Princes, leur zéle pour la conversion des Infidéles, 252, 253.
Baptême d'un de ces Princes & de deux Princesses, 255, 256.
Lettre du Prince Paul au P. Parennin, 258.
Lettre du Prince François au même Pere, 262.
Autre Lettre du Prince Paul au meme Pere, 264.

Ces Princes réduits par ordre de l'Empereur à la condition de simples Cavaliers, 267.
Disgrace de quatre freres de l'Empereur, 270.
Le beau-frere du neuviéme frere de l'Empereur, & le Régulo pere des Princes exilez étant morts, leurs os sont déterrez, brûlez, & jettez au vent, 270, 271.
Les Princes, & leurs enfans même à la mammelle, couverts de chaînes, 273.
Quelques-uns de ces Princes encore Infidéles demandent & reçoivent le Baptême, 274.
Grand sentiment de Religion du Prince François, 276.
Ces Princes, partie renvoyez aux Casernes, partie exilez dans différentes Provinces, 279.
On conduit les nouveaux éxilez sur des charettes à Peking,
Pieux & naïf entretien d'un Chrétien avec ces Princes, 288, 289, &c.
Zéle ingénieux du Prince François pour gagner des Infidéles à J. C. 295.
Maladie extraordinaire du Prince Ignace, 297, 298, &c.
Sa guérison, & son ferme attachement à la Foy, 299.
Caractere de ce Seigneur, 301, 302
Départ des Princes pour leur nouvel exil, *Ibid.*

Lettre du P. Croſſard.

Entrée de deux Miſſionnaires dans la Guyanne, 303.
Moyens qu'ils employent pour gagner ces Peuples, 314, 315, &c.
Le P. Lombard reſte ſeul parmi ces Infidéles, 317.
Invention que ſon zéle lui ſuggere pour travailler utilement auprès de tant de Peuples, 317.
Il établit un Séminaire de jeunes Indiens propres à devenir des Catéchiſtes, 318.
Application du Miſſionnaire à bien élever ces jeunes Indiens 319.
Il diſperſe ces Catéchiſtes parmi les différentes Nations, 320.
Leur ſuccès, 321, 322, &c.
Difficulté de réünir ces Peuples en un même lieu. Le Miſſionnaire en vient à bout, 324.
Son zéle ſurmonte les difficultez qu'il y avoit de conſtruire une Egliſe & de bâtir une Bourgade, 325, 326, &c.

Lettre du P. Margat.

Occupations d'un Miſſionnaire, 333.
Génie & caractere des Négres, leur ſimplicité, leur docilité, 335 336, &c.
Confiance & reſpect des Négres envers les Miſſionnaires, 341.
Diverſes peines attachées à l'Employ de Miſſionnaires aux Iſles, 343, 344, 345, &c.
Incommoditez du climat, 346, 347, &c.

Des maladies, 354.
Ce climat eſt favorable aux perſonnes âgées, 358.
Solitude des Miſſionnaires, 360, 361.
Aſſiduité auprès des Négres pendant leurs maladies, ce qu'il y a à ſouffrir, 362, 363.

Lettre du P. Barbier.

Evêque de S. Thomé, commence la viſite de ſon Diocèſe, & entre dans le Maduré, 369.
Son voyage dans le Royaume de Bengale, 371.
Tempête dont il fut accueïlli, 371.
Deſcription du Payïs, 373.
Maniere de naviger ſur le Gange, 375.
Réception du Prélat, 377.
Etat de la Chrétienté dans le Bengale, 380, 381.
Voyage à *Chatigan*, difficultez & dangers de ce voyage, 382, 383.
Vêtemens extraordinaires des Habitans, *Ibid.*
Ordre obſervé par le Prélat dans la viſite des Egliſes, 387, 388, &c.
Cérémonies de la Semaine Sainte, avec quelle dévotion elles ſe pratiquent, 392, 393, &c.
Deſcription de *Chatigan*, 382, 395, 396, &c.
Ferveur & innocence des Chrétiens d'une Peuplade nommée *Belloüa*, 397.
Deſcription de *Daca* capitale de Bengale, 402.

Maisons se construisent en peu d'heures ; 403.
Voyage à *Rangamati*, route pénible & dangereuse, 407, 408.
Malignité de ce climat. 407.
Dragon d'une grosseur extraordinaire, ses ravages dans le Payïs, 409.
Stratagême employé pour tuer le Dragon, 410.
Trait singulier de la miséricorde de Dieu à l'égard d'un Chrétien, 411, 412, &c.
Trajet de *Daca* à *Ougly* sujet à de rudes tempêtes, 414.
Sainte mort de l'Evêque de S. Thomé, 416.
Regret des Peuples, 417, 418.
Différentes conversions *à la Foy* dans le Carnate, 419, 420, &c.

Lettre du P. Contancin.

Caractere du nouvel Empereur de la Chine 429.
Le soin qu'il a de soulager les Peuples, 430.
Instruction donnée aux Grands de l'Empire pour le soulagement des Peuples, 431.
Gazette de la Chine, combien elle est utile au Gouvernement, 434, 435, 436, &c.
Formalitez observées dans les affaires criminelles, 436, 437, &c.
Edit de l'Empereur pour soulager le Peuple dans les calamitez publiques, 441, 442, &c.

Attention de l'Empereur aux souffrances des prisonniers, 443, 444, &c.
Réglement de Sa Majesté au sujet des Laboureurs, 448.
Au sujet des femmes veuves, 448.
Autres Réglemens par rapport aux devoirs des enfans envers leurs parens, 449, 450, &c.
Autre Réglement pour les Mandarins, 452.
Belle réponse de l'Empereur faite à un *Tsong tou*, 456, 457, &c.
Attention de l'Empereur quand il s'agit de porter une Sentence de mort, 459.
Conduite que le Tribunal des crimes a tenu cette année, 460, 461, &c.

Fin de la Table.

FAUTES A CORRIGER.

Page 4. ligne 13. ausqulles, *lisez*, ausquelles.
P. 111. l. 6 me, *lis.* ne.
P. 146. l. 22. aporté, *lis.* à portée.
P. 181. l. 15. don, *lis.* dont.
P. 197. l. 23. Les Insulaires, *lis.* Ces Insulaires.
P. 274. l. 20. chargé de fer, *lis.* chargé de fers.
P. 351. l. 14. renferme, *lis.* renfermer.

231790 HEcclMis.

Author L.

Title Lettres édifiantes et curieuses. Vol.18.

University of Toronto Library

DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU